

ÉCOLE DOCTORALE ABBÉ GRÉGOIRE
[Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique]

THÈSE

présentée par : **Sebastián PIZARRO ERAZO**

soutenue le : 11 octobre 2022

pour obtenir le grade de : **Docteur d'HESAM Université**
préparée au : **Conservatoire national des arts et métiers**

Discipline : 19
Spécialité : Sociologie

Le régime de reproduction français à l'épreuve du principe d'égalité : la face cachée de l'iceberg

THÈSE dirigée par :

Mme. NICOLE-DRANCOURT Chantal, Directrice de recherches au CNRS

Jury

M. Michel LALLEMENT

Professeur de sociologie du Cnam

Président

M. Bernard FUSULIER,

Directeur de recherches, Professeur de sociologie, FNRS, UCL

Rapporteur

Mme. Catherine DELCROIX

Professeure de sociologie, Université de Strasbourg

Rapportrice

Mme. Hakima MOUNIR

Maîtresse de conférences en sociologie, UPEC

Examinatrice

Affidavit

Je soussigné, Sebastián Alonso Pizarro Erazo, déclare par la présente que le travail présenté dans ce manuscrit est mon propre travail, réalisé sous la direction scientifique de Chantal Nicole-Drancourt (directrice), dans le respect des principes d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité inhérents à la mission de recherche. Les travaux de recherche et la rédaction de ce manuscrit ont été réalisés dans le respect de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche.

Ce travail n'a pas été précédemment soumis en France ou à l'étranger dans une version identique ou similaire à un organisme examinateur.

Fait à Paris, le 30/05/2022

Signature



Affidavit

I, undersigned, Sebastián Alonso Pizarro Erazo, hereby declare that the work presented in this manuscript is my own work, carried out under the scientific direction of Chantal Nicole-Drancourt (thesis director), in accordance with the principles of honesty, integrity and responsibility inherent to the research mission. The research work and the writing of this manuscript have been carried out in compliance with the French charter for Research Integrity.

This work has not been submitted previously either in France or abroad in the same or in a similar version to any other examination body.

Place Paris, date 30/05/2022

Signature



À ma mère et à mon père

Remerciements

Cette recherche n'aurait pas pu aboutir sans le soutien, la confiance et l'affection de plusieurs personnes qui m'ont accompagné pendant le trajet.

Tout d'abord, je tiens à remercier ma (chère) directrice de thèse, Chantal Nicole-Drancourt. En dépit des coquilles et des tournures parfois étranges, elle s'est efforcée, avec exigence et bienveillance, de me comprendre et de m'apprendre à me faire comprendre. Je lui remercie tout particulièrement d'avoir partagé avec moi son goût pour le terrain.

La réalisation de cette thèse et ma socialisation au monde de la recherche ont été permises par le cadre de travail proposé par le Lise où j'ai pu avoir accès à des conditions de travail et des collègues exceptionnels. En premier lieu, je souhaite remercier les animatrices de la vie du laboratoire : Annie-France Aucaucou, Audrey Lefèvre et Zaëra Mariaux. En second lieu, je suis reconnaissant des séminaires du Lise au travers desquels j'ai pu nourrir et développer mes propres réflexions tantôt comme intervenant, tantôt comme organisateur. Je pense tout particulièrement à mes collègues du Séminaire général du Lise, Gwenaëlle Perrier, Ferruccio Ricciardi et Maxime Quijoux avec qui j'ai eu une première approche à la discussion scientifique et avec qui nous continuons d'animer cet espace de la vie du laboratoire. Enfin, cette thèse n'aurait pas été possible sans les échanges et le soutien de Lamia et Valerya, des collègues du laboratoire mais aussi des bonnes amies.

Mon travail de thèse a bénéficié aussi fortement du cadre formateur apporté par le Réseau Thématique 48 « Articulation des temps sociaux » de l'Association Française de Sociologie. En son sein j'ai pu avoir une première approche au travail collectif d'animation et de recherche scientifiques. À cet égard, l'organisation des Doctoriales du RT et, plus particulièrement, la réalisation d'une enquête pendant le confinement avec les membres du Collectif d'Analyse des Familles en Confinement (CAFC), ont été des expériences très enrichissantes. Je tiens alors à remercier l'ensemble des membres du RT 48 avec une mention particulière d'une part à Chantal Nicole-Drancourt et Bernard Fusulier, ses fondateurs, et d'autre part à Pascal Barbier et Julie Landour qui, en tant que responsables actuels du réseau, sont à l'origine d'un programme de travail très riche et stimulant intellectuellement.

Ma pensée s'adresse aussi à toutes les personnes, des hommes et surtout des femmes, que j'ai rencontré sur le terrain et qui ont constitué mon tout premier terrain de recherche. Je tiens à remercier la plupart d'entre elles-eux de m'avoir ouvert les portes de leur intimité afin d'observer le travail qu'elles et ils réalisent au quotidien pour maintenir la vie de leurs membres. De façon plus générale, je suis reconnaissant du temps qu'elles et ils m'ont accordé dans la réalisation tant des observations que des entretiens, notamment pendant la période du premier confinement pour certain-e-s d'entre elles-eux.

Si ce travail de thèse arrive actuellement à terme, c'est notamment grâce au soutien de ma famille : mon père, ma mère, mon frère et ma belle-sœur. Je serai toujours reconnaissant envers mes parents, Ximena et Jaime, qui m'accompagnent depuis mon premier jour dans le monde. Cette thèse est une forme d'hommage à l'immense travail de *cuidados* réalisé par mes *viejitos queridos* au jour le jour. Je pense également à Graciela qui, employée chez moi pour prendre en charge toutes les activités domestiques, représente à ce jour ma première sensibilisation à ce travail immense qui, peu ou pas payé, est indispensable pour vivre au quotidien.

Pendant cette aventure, mes ami-e-s ont été également un appui fondamental. Elles (il n'y a un qu'un seul « homme ») m'ont accompagné pendant les hauts et les bas du trajet. Je pense à mes amies de l'enfance, Anais, Charlène, Kateline, Mélanie et Virginia qui ont soutenu ce projet depuis le début. Aussi à Alba, Alma, Bea, Eleonora, Laura, Lisa, Lola, María Mónica, Marianne, Paloma, Paulina, Samu et Valerya qui m'encouragent depuis les premiers pas de cette thèse et qui m'apprennent aussi à me distraire.

Enfin, cette thèse a été possible en raison du soutien et affection quotidiens de Daniela. Je lui remercie pour son implication singulière dans cette aventure et, plus particulièrement, pour son travail de réveil, bien plus efficace que le réveil du portable et sans lequel je n'aurais pas pu me rendre à aucun rendez-vous.

Résumé

La production que nous tenons encore pour « première », à savoir la production des choses, cache un immense ensemble d'activités liées à la production *anthroponomique*, à savoir la production de la vie. Daniel Bertaux, théoricien de cette économie, a longtemps travaillé sur l'évolution de la prise en charge de ces activités qui se partage au fil du temps entre des « formes institutionnalisées » (qui assument une partie de la production dans des logiques marchandes, publiques ou associatives) et les familles (qui, dans des logiques informelles, assument le « reste à faire »). Notre travail de thèse s'intéresse à cet objet de recherche qui, en France et en dépit de l'actualité qu'il soulève, ne tient plus la place qu'il tenait auparavant.

Dans ce cadre, notre question de recherche part de constats paradoxaux : la réorganisation profonde des modes de vie et de travail liée au développement des sociétés salariales modernes aboutit aujourd'hui à une grande sophistication du contenu des activités anthroponomiques et de sa prise en charge qui évolue de la norme du « faire soi-même » vers celle du « faire-faire » ; cela dit, en dépit du processus sans précédent de socialisation de ces activités et du développement de mesures pensées comme « universelles » et « *women friendly* » encourageant au partage des tâches entre hommes et femmes, on constate à la fois la persistance d'un « reste à faire » considérable dans les familles et d'une division sexuée et très inégalitaire des tâches où les femmes et les mères sont les grandes perdantes.

Pour questionner ces paradoxes, nous avons mobilisé une panoplie d'outils méthodologiques. Parmi eux, nous avons fait appel à la notion de *régime de reproduction*, un outil théorique que nous avons construit pour rendre compte de l'organisation historiquement située des modes de prise en charge de la production anthroponomique. Par ailleurs, l'observation a ciblé trois politiques-phare du « faire-faire » du régime de production contemporain (les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, la Prestation d'accueil du jeune enfant, la Stratégie nationale de soutien à la parentalité). Ainsi outillés, et à travers l'observation de ce qui se passe dans les familles, nous avons cherché à rendre compte de la capacité réelle du régime de reproduction français contemporain à assurer l'évolution de son référentiel vers le « faire-faire », à promettre l'universalité de son soutien à la conciliation Travail/Famille, à renverser l'assignation prioritaire des mères aux activités reproductives et à soulager les familles d'un « reste à faire » non soutenable.

Nous avons conclu que, tant que le régime de reproduction ne revient pas sur les fondements de la division sociale et sexuée du travail des sociétés salariales de première modernité et tant qu'il ne tient pas compte des capacités des familles à s'emparer des ressources à disposition, toute politique, mesure ou dispositif « neutre » et progressiste dans sa *mise en forme* échouera dans ses conséquences transformatrices ou se perdra dans des dérives inégalitaires une fois inscrits et *mis en œuvre* dans les rapports sociaux de classe, de sexe et de communautés des sociétés contemporaines.

Régime ; Reproduction ; Politiques publiques ; Genre ; Classe sociale ; Identités culturelles ; Travail domestique ; Conciliation Travail/Famille

Résumé en anglais

The production that we still consider “primary”, namely the production of things, hides an immense set of activities linked to anthroponomic production, namely the production of life. Daniel Bertaux, theorist of this economy, has long worked on the evolution of the assumption of responsibility for these activities, which has been divided over time between “institutionalized forms” (which assume part of the production in market, public or associative logics) and families (which, in informal logics, assume the “rest to do”). Our dissertation is interested in this research subject which, in France and despite the topicality it raises, no longer holds the place it once did.

Within this framework, our research question starts from paradoxical observations: the profound reorganization of lifestyles and work patterns linked to the development of modern wage societies has led today to a great sophistication of the content of anthroponomic activities and its management, which is evolving from the norm of “*faire soi-même*” to that of “*faire-faire*”; that said, despite the unprecedented process of socialization of these activities and the development measures thought to be “universal” and “women friendly” encouraging the sharing of tasks between men and women, we note the persistence of both a considerable “rest to do” in families and a gendered and highly unequal division of tasks in which women and mothers are the big losers.

To question these paradoxes, we have mobilized a range of methodological tools. Among them, we have used the notion of reproduction regime, a theoretical tool that we have constructed to account for the historically situated organization of the modes of taking charge of anthroponomic production. In addition, the observation targeted three key policies of the “*faire-faire*” of the contemporary reproduction regime (the socio-fiscal incentive policies for family employment, the Childcare Benefit, the National Parenthood Support Strategy). Thus equipped, and through the observation of what happens in families, we sought to account for the real capacity of the contemporary French reproduction regime to ensure the evolution of its referential towards “*faire-faire*”, to promise the universality of its support for the reconciliation of Work and Family, to reverse the priority assignment of mothers to reproduction activities, and to relieve families of an unsustainable “rest to do”.

We have concluded that, as long as the reproduction regime does not return to the foundations of the social and gendered division of labor of early modern wage societies, and as long as it does not take into account the ability of families to seize the resources at their disposal, any policy, measure or device that is “neutral” and progressive in its definition will fail in its transformative consequences or will be lost in inegalitarian drifts once it has been inscribed and implemented in the social relations of class, gender and communities of contemporary societies.

Regime; Reproduction; Public policies; Gender; Social class; Cultural identities; Domestic work; Work/Family reconciliation

Table des matières

Remerciements.....	4
Résumé.....	6
Résumé en anglais.....	8
Table des matières.....	10
Liste des tableaux.....	14
Liste des figures	15
Introduction.....	17
Première partie. Dynamique de construction de l'objet de recherche	28
Introduction de la première partie.....	29
Chapitre 1. Contexte de l'objet de recherche : du « faire soi-même » aux politiques du « faire- faire »	31
1. Fin 19^{ème}-1945. La modernisation de la société française et la prise en charge de la production des êtres humains : « faire soi-même » comme référentiel du régime de reproduction	32
1.1. L'industrialisation et les transformations de l'économie et de la famille	32
1.2. Le travail domestique féminin au cœur d'un nouveau mode de prise en charge de la reproduction : organisation familiale et rapports de genre	36
1.3. La nouvelle régulation sociale du travail domestique à l'heure du capitalisme industriel : normes, acteurs sociaux et dispositifs de la reproduction humaine	39
2. De la Libération à la société française contemporaine : le développement des politiques du « faire-faire » dans le régime de reproduction français contemporain	47
2.1. Encourager les mères à travailler : réformer l'organisation sociale de la production des individus	48
2.2. Du référentiel à la pratique : l'augmentation de la participation des mères au marché du travail ..	51
2.3. De la crise de la Famille et de l'État-providence à la Stratégie Européenne pour l'Emploi : le développement de l'externalisation.....	52
2.4. Quels sont les effets des politiques publiques du « faire-faire » sur les pratiques familiales de prise en charge du travail de reproduction ?	59
Conclusion du chapitre 1	71
Chapitre 2. Construction de l'objet et de la question de recherche	73
1. Contexte de la question de recherche	73
1.1. La vie professionnelle féminine reste sous contraintes familiales	74
1.2. Le vieillissement de la population : vers un alourdissement du travail reproductif ?	76
2. Question, hypothèses et objectifs de la recherche	79

2.1.	Question de recherche et hypothèses de travail	79
2.2.	Les politiques publiques saisies par les pratiques sociales : un choix de méthode	83
	Conclusion du chapitre 2	93
	Chapitre 3. Revue de littérature et État de l'art	94
	1. Le « débat sur le travail domestique » : travail domestique et systèmes sociaux.....	95
1.1.	Le féminisme radical matérialiste : le travail domestique et la domination des femmes dans la sphère domestique.....	95
1.2.	Le féminisme marxiste : cadre théorique et perspectives politiques du salaire ménager.....	97
1.3.	Le black feminism : penser le sens du travail sous le prisme des rapports de « race ».....	99
	2. Le concept de « reproduction sociale » ou comment désigner l'organisation sociale de la production des êtres humains.....	102
	3. Comment penser le travail au cœur du processus socialement organisé de production de la vie ? Care ? Cuidados ? Reproduction ?	105
3.1.	Le care au fondement du politique et du social : de l'éthique du care à la société du care.....	105
3.2.	Le care au fondement des politiques sociales : du gender regime à l'unified concept of care en passant par le social care	109
3.3.	Cuidados, reproduction sociale : des outils théoriques alternatifs au care pour dépasser ses limites	114
	Conclusion du chapitre 3	120
	Chapitre 4. La méthodologie de la recherche	121
	1. L'enquête exploratoire : choix de la population d'enquête et méthodes de recueil des données	121
	2. L'enquête de terrain.....	125
2.1.	Les caractéristiques de l'enquête de terrain	125
2.2.	Les méthodes de collecte des données	131
	Conclusion du chapitre 4	134
	Conclusion de la première partie	135
	Deuxième partie. Analyse des données et résultats	137
	Introduction de la deuxième partie	138
	Chapitre 5. Les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial : les emplois familiaux en matière de garde d'enfant à domicile et de prestation de services ménagers à domicile.....	140
	1. Déléguer ou ne pas déléguer ? Des familles aux pratiques contrastées.....	142
1.1.	La délégation parmi les classes moyennes et supérieures : une pratique inscrite dans les parcours de vie	142
1.2.	Ne pas avoir recours à l'emploi à domicile : la prise en charge des activités anthropométriques parmi les familles des classes populaires ou à revenus modestes.....	150

2. Des pratiques différenciées selon la classe sociale et la « communauté » à la reproduction et amplification des inégalités sociales.....	155
2.1. Classe et « communauté » des pratiques de prise en charge du travail anthropomique	156
2.2. L'amplification des inégalités de classe et de culture	179
Conclusion du chapitre 5	184
Chapitre 6. La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).....	185
1. « Faire-faire » ou « faire soi-même » ? : Des pratiques de prise en charge de l'enfant contrastées.....	186
1.1. Se faire accompagner dans la prise en charge de l'enfant : une pratique répandue parmi les familles des classes moyennes et supérieures	186
1.2. « Faire soi-même » : une pratique de prise en charge de l'enfant répandue parmi les familles des classes populaires	192
2. Des pratiques différenciées selon la classe sociale et la « communauté » à la reproduction et renforcement des inégalités sociales	198
2.1. La délégation du travail de garde de l'enfant parmi les familles des classes moyennes et supérieures : le rapport des femmes à l'emploi et la conception du bien-être enfantin.....	198
2.2. La délégation du travail de garde de l'enfant : une pratique qui puise dans des schémas culturels occidentaux.....	205
Conclusion du chapitre 6	210
Chapitre 7. Les politiques de soutien à la parentalité : Le soutien des familles par les « pairs »	213
1. Avoir ou ne pas avoir recours aux « pairs » ? : des pratiques contrastées	214
1.1. Se tourner vers les « pairs » : une pratique répandue parmi les classes moyennes et supérieures	215
1.2. Ne pas se tourner vers les « pairs » : des réalités sociales et familiales contraignantes.....	226
2. Des pratiques différenciées selon la classe sociale et le genre à la reproduction et renforcement des inégalités sociales	231
2.1. Le temps pour produire et reproduire des liens sociaux : une ressource socialement située	231
2.2. Le temps sous la contrainte du genre et le genre des « solidarités interfamiliales ».....	235
Conclusion du chapitre 7	238
Conclusion de la deuxième partie	239
Troisième partie. Discussion des résultats : L'impact social du confinement : un révélateur du caractère inégalitaire du régime de reproduction français	241
Introduction de la troisième partie	242
1. Ce que le confinement a fait aux pratiques familiales et aux engagements sociaux	243
1.1. Le « reste à faire » anthropomique des familles pendant le confinement	243
1.2. Les engagements sociaux des familles pendant le confinement	251
2. Le confinement : un révélateur des mécanismes inégalitaires du régime de reproduction	255

2.1. Le confinement comme révélateur des inégalités de classe : la place de la Famille dans la production de la vie.....	255
2.2. Le confinement comme révélateur des inégalités de genre : faire appel au travail anthropomique des femmes en temps de crise	259
2.3. Le confinement comme révélateur des inégalités culturelles : une approche à partir des distances culturelles entre la Famille et l'École	260
Conclusion de la troisième partie.....	263
Conclusion finale	264
Annexes.....	276
Annexe 1. Enquêté-e-s concerné-e-s par la méthode de l'observation.....	277
Annexe 2 : Enquêté-e-s concernées par la méthode de l'entretien	278
Annexe 3. Enquêté-e-s concernées par l'enquête menée pendant le confinement (mars-mai 2020)	279
Annexe 4. Guide d'entretien	280
Annexe 5. Guide d'observation	284
Annexe 6. Retranscription de l'entretien avec Anaëlle	294
Annexe 7. Observation : retranscription des échanges avec Hanane.....	337
Annexe 8. Notes de l'observation avec Hanane	354
Références bibliographiques	356
Littérature scientifique	356
Action publique et rapports sociaux	356
Classes populaires	358
Inégalités et rapports sociaux	359
Mouvement de la gauche révolutionnaire	359
Notion de « régime » et travaux	359
Réformes des administrations.....	360
Reproduction et société : théories, concepts et débats	360
Familles : relations sociales et économie	367
Textes sociologiques généraux.....	368
Travail et genre du travail.....	368
Vie quotidienne	370
Sources statistiques	370
Rapports et documents officiels	372
Littérature journalistique et médiatique.....	372
Sites web consultés	373

Liste des tableaux

Tableau 1. Taux de recours des foyers aux aides extérieures selon les types d'activité (en %)	61
Tableau 2. Temps passé au travail domestique et au travail professionnel en 1974 et 2010 (en milliards d'heures)	63
Tableau 3. Taux d'équipement des foyers de biens en forte progression entre 1979 et 1988 (en %).	65
Tableau 4. Évolution du repas pris à l'extérieur en fonction du lieu du repas entre 1971 et 1991 (en %) 67	
Tableau 5. France 2021 : Indice de Dépendance	77
Tableau 6. France 2040 : Indice de Dépendance	78
Tableau 7. Unified concept of care	112
Tableau 8. Répartition des familles selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans à charge	126
Tableau 9. Propriétés sociales des enquêté-e-s (1)	128
Tableau 10. Propriétés sociales des enquêté-e-s (2)	129
Tableau 11. Propriétés sociales des enquêté-e-s (3) 130	
Tableau 12. Familles des classes populaires.....	187
Tableau 13. Familles des classes moyennes et supérieures	187
Tableau 14. Familles des classes populaires.....	192
Tableau 15. Familles des classes moyennes et supérieures	192
Tableau 16. Flux d'activités entre la famille d'Arya et les familles des bâtiments 2,5,7,8 et 10	223

Liste des figures

Figure 1. L' « économie de l'iceberg ».....	20
Figure 2. Le système de « solidarités interfamiliales » d'Arya	221

Liste des annexes

Annexes.....	276
Annexe 1. Enquêté-e-s concerné-e-s par la méthode de l'observation.....	277
Annexe 2 : Enquêté-e-s concernées par la méthode de l'entretien	278
Annexe 3. Enquêté-e-s concernées par l'enquête menée pendant le confinement (mars-mai 2020)	279
Annexe 4. Guide d'entretien	280
Annexe 5. Guide d'observation	284
Annexe 6. Retranscription de l'entretien avec Anaëlle	294
Annexe 7. Observation : retranscription des échanges avec Hanane.....	337
Annexe 8. Notes de l'observation avec Hanane	354

Introduction

*Duerme, duerme, negrito,
que tu mamá está en el campo,
negrito...
Trabajando,
trabajando duramente,
trabajando sí¹.*

Duerme negrito est une berceuse du folklore latino-américain. Elle est interprétée pour la première fois en 1950 par le chanteur argentin Atahualpa Yupanqui qui la composa en empruntant les paroles aux populations afro-caribéennes situées à la frontière entre la Colombie et le Venezuela². La chanson raconte qu'une « mère » confie la prise en charge de son enfant à sa voisine pour pouvoir aller travailler au champ et, cherchant à endormir l'enfant, elle lui chante cette berceuse. Bien que le contexte socio-historique soit fort différent, *Duerme negrito* peut constituer une traduction musicale de l'un des enjeux de la société française contemporaine : faire-faire par « autrui » (par l'économie marchande et/ou par la communauté notamment) des activités essentielles à la maintenance de la vie des individus afin de pouvoir assurer par ailleurs les multiples responsabilités nécessaires à l'autonomie des parcours de vie.

À travers la construction des États-providence, en France comme ailleurs, les États sociaux cherchent et ont toujours cherché à accompagner (ou à soulager) les familles dans des formes de prises en charge des activités reproductives diverses externes à la famille (services publics, délégation de missions de services d'intérêts généraux, soutien au développement de services privés, etc.). L'enjeu est fort, car la prise en charge de ces activités est un des

¹ Traduction : « Dors, dors, petit noir, parce que ta mère est au champ, petit noir... Travaillant, travaillant durement, travaillant oui. »

² <https://www.youtube.com/watch?v=ROJzhe-zw98> (Consulté le 7 octobre 2021).

principaux obstacles à la participation aux sphères de la vie sociétale extérieures à la famille (professionnelles, civiques, politiques etc.), notamment pour celle des femmes.

Pour autant, en dépit des choix d'accompagnement privés et/ou publics de prise en charge, en dépit de la modernisation des usages ou des technologies domestiques, le travail de maintenance de la vie des individus qui reste encore à faire du côté des familles, que nous désignons d'ores et déjà comme « *reste à faire* », est immense. Ceci impliquant cela, cette situation continue de pénaliser sévèrement la liberté des femmes dans les engagements de leur choix, à la fois dans la sphère familiale, professionnels, personnels et sociaux.

Pourquoi, quels que soient les pays, en dépit des moyens mobilisés en faveur des femmes et des familles, en dépit des choix diversifiés de Régimes d'État-providence, en dépit des acquis sociaux et politiques des mouvements féministes du XXème siècle, un « *régime de reproduction* » alternatif au vieux régime de division sociale et sexuelle issu des sociétés salariales de première modernité (Beck, 2001) ne parvient-il pas à émerger ? Nous appelons « *régime de reproduction* » l'imaginaire social, le mode de fonctionnement, l'affectation des rôles des acteurs et les référentiels (cadres normatifs et cognitifs) d'organisation dont se dote un État dans les pratiques de prise en charge des activités reproductives. À partir de là, nous allons interroger ce qui limite aujourd'hui en France le développement d'un régime de reproduction équitable, solidaire, égalitaire et soutenable. Autrement dit, comment expliquer les « échecs » des grandes politiques publiques qui, depuis la Seconde Guerre Mondiale, visent à accompagner et soulager les familles dans la prise en charge du travail anthropomique³ ?

Ma thèse part de ces interrogations très simples mais qui n'ont cessé de se complexifier au rythme de la diversité des dimensions de recherche (sociales, historiques, politiques, économiques, sociologiques, culturelles...) que mes enquêtes m'ont obligé de convoquer.

³ Dans le cadre de cette thèse nous ferons appel à la notion d' « anthropomique » qui a été développée par Daniel Bertaux (1977). En employant cette notion nous allons faire référence à l'ensemble des activités (de soins, alimentaires, vestimentaires, de propreté, éducatives, etc.) qui participent à l'entretien « matériel » et « culturel » (production d'aptitudes) des individus. Une définition plus précise est proposée dans le chapitre 2.

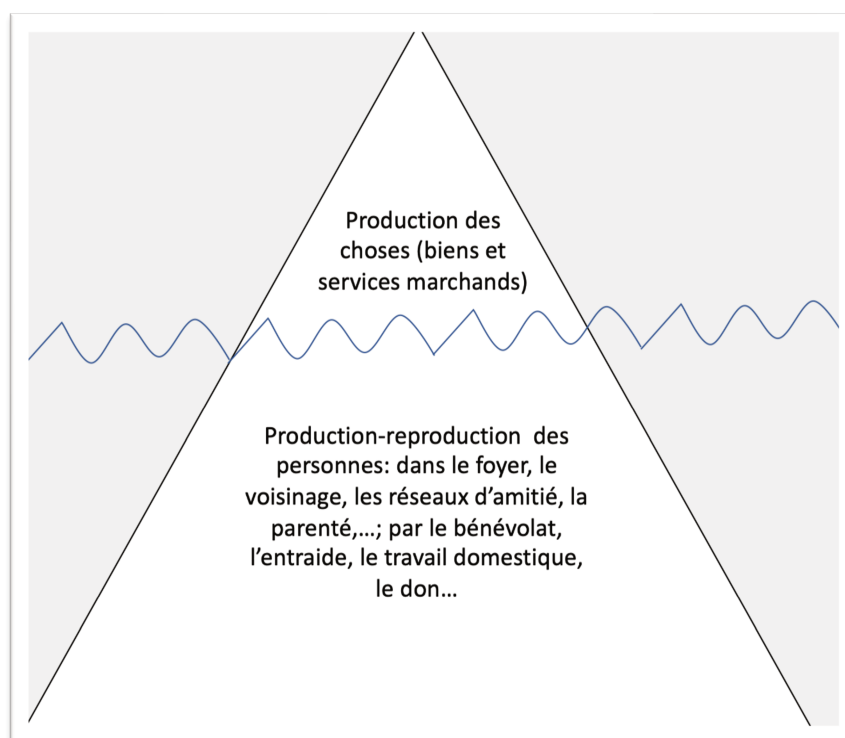
C'est notamment pour cela que très vite, voulant dans un premier temps comparer deux régimes de reproduction qui m'étaient proches (au Chili et en France), un choix s'est imposé : celui de se limiter au cas français.

Cette thèse propose donc s'intéresser à la manière dont on prend en charge les activités qui concourent à la reproduction des forces humaines dans la société française pour y déceler les mécanismes qui créent les obstacles persistants à un développement cohérent, vertueux et égalitaire des deux grands espaces de production de richesses du monde contemporain, à savoir : l'espace de production économique et l'espace de production de la vie.

Nous envisagerons de comprendre ces obstacles à partir de l'observation et de l'analyse des pratiques sociales au travers desquelles les individus assurent la production de leur bien-être. À partir aussi de la façon dont les politiques publiques s'enlisent dans leurs objectifs qui partent toujours d'un souci d'« intérêt général » et d'équité pour aboutir à un bilan qui, s'il rebat les cartes du social, renforcent aussi souvent les mécanismes de reproduction des inégalités.

Notre travail ne partira pas d'une démarche d'investigation institutionnelle mais plutôt de ce qui se passe dans les *familles* : autrement dit nous allons travailler l'évolution des politiques sociales liées à l'accompagnement de la prise en charge des activités anthroponomiques « *saisies* » par les pratiques sociales familiales qui entretiennent la vie de leurs membres au jour le jour. Au-delà de notre tentative de caractériser ce qui porte et plombe le « *régime de reproduction* » français, cette thèse a pour ambition de rappeler ce qui, au fond, reste dans ce pays une sorte de tabou, à savoir : une fois la part d'activités socialisées réalisée par l'État, les quasi-marchés (par exemple, les associations) et/ou le marché, l'immensité du travail qui « reste à faire » du côté des familles pour créer, maintenir, entretenir, soigner, contenir le fait anthroponomique est, en France, très peu mise en valeur voire, très peu connue. Le fait anthroponomique a néanmoins été particulièrement travaillé à l'étranger par les économistes féministes au point de construire une figure consensuelle et partagée, celle de « l'iceberg » (cf. Figure 1).

Figure 1. L' « économie de l'iceberg⁴ »



Sources : Pérez (2014) ; Kruzynski (2017).

Ainsi, cette thèse va s'intéresser à cette « face cachée » de l' « économie de l'iceberg » (cf. Figure 1), celle qu'on ne voit pas car elle est prise en charge dans les familles au travers d'arrangements sociaux privés et qui prend d'habitude la forme de « travail domestique⁵ ».

⁴ À l'instar des recherches féministes, notamment en économie, nous entendons le système socio-économique comme un « iceberg », c'est-à-dire comme l'organisation sociale de domaines économiques étroitement liés et qui se différencient, par ailleurs, par leurs « processus internes » (Pérez, 2014, 177) : une partie *visible* consacrée à la production des choses (biens et services marchands) et une partie *cachée* « sous l'eau » (Kruzynski, 2017, 66) rabattue sur la production et entretien du « vivre-ensemble ». En tant qu'organisation sociale, cette « économie de l'iceberg » présente des hiérarchies entre les domaines économiques qui la composent avec d'une part une économie visible et productrice de la *valeur*, d'autre part une économie invisible dont l'issue est, au contraire, la « non-valeur » (Fortunati, 2019 [1981], 34), c'est-à-dire la vie humaine.

⁵ En suivant Annie Fouquet et Monique Haicault (1992), nous entendons le « travail domestique » comme le processus de travail qui se déroule au quotidien et qui aboutit à ce qu'elles désignent comme « production domestique », à savoir une production non marchande qui a lieu dans le *domus*, met en œuvre des moyens matériels, des règles et des croyances et dont le « produit principal est l'individu en tant qu'acteur social, dans sa maintenance et sa création (production des enfants) » (Fouquet, Haicault, 1992, 8). Ainsi, la « production domestique » constitue l'expression domestique du travail participant à l'entretien de la vie humaine.

Cette partie de l'économie qui reste *invisible* en dépit de son rôle dans la production et reproduction de la civilisation humaine est le travail reproductif qui, dans la sphère familiale, assure l'entretien de la vie des ascendants, des descendants et de l'entourage et qui participe, ainsi, à la production du bien-être au quotidien.

Pourquoi travailler sur la prise en charge du travail de reproduction des forces humaines ? : une trajectoire personnelle

Faire une thèse sur ces questions s'inscrit dans ma trajectoire personnelle, en particulier sur les plans familial et politique. Élevé dans une famille de classe moyenne aisée au Chili, ma première « sensibilisation » au travail de soins au sens large commence à l'âge de 7 ans avec la rencontre de Graciela. Embauchée « *puertas adentro*⁶ » en vue d'assurer les tâches de la vie quotidienne de ma famille, Graciela a été la pourvoyeuse d'un travail à plusieurs égards « inestimable » (Molinier, 2020, 91) : un travail sur une dizaine d'années dont les contours sont difficiles à cerner car assorti d'affects et de mésententes, de balades au centre-ville, de gestes singuliers, de conseils et de leçons. Autrement dit, un travail de fondation de la vie dont j'ai été l'un des principaux bénéficiaires en raison de mon statut de cadet dans la fratrie. Grâce en partie à Graciela, je suis à présent en mesure d'écrire ces lignes.

Cette « sensibilisation » à l'importance d'un travail plutôt considéré comme « sans qualité », se mettra en mots à travers une rhétorique politique de gauche véhiculée par ma famille qui mettra plus l'accent sur l'appartenance de classe de notre employée que sur l'importance et la nature de l'activité exercée : Graciela appartenait (et appartient toujours) aux « classes laborieuses » et c'est d'abord cela que nous respections.

Mon rapport à l'objet dont traite cette thèse renvoie donc dans un premier temps à une posture politique. Mon père et ma mère appartenant au courant socialiste qu'à partir des années

⁶ Modalité de travail où la travailleuse domestique habite chez l'employeur.

1960 on connaît sous la bannière de la « nouvelle gauche » (Toupin, 2014), mon approche du travail des employées à domicile va d’abord s’inspirer du cadre d’analyse marxiste. Mais plus tard, ce cadre va s’articuler avec la pensée féministe dont ma mère, ancienne militante du Mouvement de la Gauche Révolutionnaire (Movimiento de Izquierda Revolucionaria – MIR⁷), se fera la porte-parole. Je m’aperçois alors rapidement que la pensée féministe s’intéresse à la division sexuelle du travail davantage et avec une approche plus systémique que les partis de la gauche dite « orthodoxe » (dont le Parti Communiste du Chili (PCCh). Je pense notamment au « mode de garde partisan » (cf. Encadré 1) qui sera mis en place par le MIR à l’heure de l’*Operación Retorno*⁸ (Opération Retour) vers la fin des années 1970

Encadré 1. Le mode de garde collectif et partisan du MIR

Les militantes du MIR vont exiger au Comité Central de mettre en place un « mode de garde collectif et partisan » pour celles et ceux qui pendant l’exile politique étaient devenues mères et pères afin de leur donner les moyens pour assurer la garde de leurs enfants et pouvoir, ainsi, rentrer au Chili pour battre la dictature militaire d’Augusto Pinochet (1973-1990). Ce mode de garde va s’appeler le *Proyecto Hogares* (Projet Foyers). Il sera mis en place au Cuba avec le soutien financier du gouvernement de l’île et va alors permettre aux militant-e-s du MIR avec des responsabilités parentales de confier la garde des enfants à des « parents sociaux » (Vidaurrázaga, 2019), à savoir d’autres militant-e-s de la même organisation politique, pendant leur séjour au Chili⁹.

Cette histoire familiale et mon expérience politique seront à l’origine de mon engagement au sein du MIR et j’aurai accès à mes premiers textes marxistes et marxistes en faisant « l’école de cadres » tel qu’on l’entendait au sens léniniste à l’époque.

⁷ Le MIR est créé le 15 août 1965. Parmi ses fondateurs il y aura « des syndicalistes révolutionnaires, des trotskistes, des dissidents communistes, des anarchistes, dont une bonne partie s’étaient engagés en politique dans les années 1920-1930 » (Palieraki, 2013, 244).

⁸ L’*Operación Retorno* va consister en le retour clandestin au Chili des militant-e-s du MIR exilé-e-s après instruction politique et militaire afin de battre la dictature militaire (Vidaurrázaga, 2019).

⁹ Macarena Aguiló, fille de parents militants du MIR dont la garde a été confié à des « parents sociaux », consacre son documentaire *El Edificio de los chilenos* (2010) à cette expérience de mode de garde partisan.

Cette pensée marxiste va donc marquer profondément ma façon d'entendre le changement social et, plus particulièrement, la manière de penser la prise en charge du travail reproductif. Néanmoins, au fil du temps, je me rendrai compte de la conception étroite du concept de reproduction dans la pensée marxiste tant dans la communauté des camarades du MIR que, une fois installé en Europe, dans le cadre de mes engagements politiques en France. Le cadre marxiste adopte en effet une perspective « *reductionist/functionalist* » (Humphries, Rubery, 1984, 337) du travail de reproduction en le définissant par sa finalité, celle d'assurer la reproduction de la force de travail et à ce titre celle de permettre le maintien du système de production capitaliste des biens et des services.

Cette lecture étroite va d'abord m'accompagner au début de mon parcours universitaire mais un tournant a lieu au Master. En faisant un mémoire de recherche en sciences économiques sur la construction du métier de l'aide à domicile en France, je suis amené à aborder plus en détail les travaux en économie, mais aussi en sociologie, portant sur le genre, la division sexuelle du travail, la production domestique et l'économie du *care* et, surtout, les travaux des économistes féministes des pays latins qui au-delà du *care* parlent de *cuidados*. *Cuidados* peut être entendu comme une traduction du *care* à l'espagnol car il désigne aussi le travail de soins prodigués à autrui. Mais pas seulement. La notion de *care* et celle de *cuidados* se distinguent en effet par le périmètre de sens qu'ils entendent désigner, le *care* englobant les activités de soins et l'éthique de l'imaginaire social que cette éthique entend étendre sur le rapport au monde ; les *cuidados* entendant nommer à la fois l'ensemble des activités participant à la production anthroponomique, les rapports de production dont elles sont issues, la diversité des acteurs de prise en charge de cette production et les publics bénéficiaires concernés par ce travail¹⁰ (cf. Encadré 2).

¹⁰ Ces aspects seront abordés en profondeur lors du chapitre 3.

Encadré 2. Les travaux de Cristina Carrasco et d'Amaia Pérez Orozco sur les *cuidados*

Les travaux en économie féministe, dont ceux de Cristina Carrasco et d'Amaia Pérez notamment, vont être fondamentaux dans le développement de ma réflexion. Leurs recherches vont en effet s'adosser au cadre théorique de la *sostenibilidad/sostenimiento de la vida*¹¹ (soutenabilité de la vie) qui sera cerné par Cristina Carrasco (2001) et qui proposera d'analyser la performance des systèmes économiques à partir de leur capacité à favoriser des conditions de vie jugées « bonnes » (Pérez, 2014 ; Carrasco, 2016), à savoir un système socio-économique où les individus peuvent recomposer leurs forces ; affranchi de relations de pouvoir de classe, de sexe, de « race » ; et soutenable sur le plan écologique¹².

Au cours de mon parcours de thèse, le « débat sur le travail domestique » me permettra de saisir la variété de positions théoriques existantes (marxisme, féminisme marxiste, féminisme radical) au moment d'appréhender les activités domestiques. Mais plus tard ce sont les travaux des économistes sur le *care/cuidados* qui me seront utiles pour comprendre le passage de l'analyse sociologique du travail domestique pour penser l'exploitation capitaliste et la domination dans les rapports de genre à l'analyse sociologique du travail domestique proprement dit, inclus dans son univers et son régime de production. Cependant, tel que nous le préciserons plus tard (cf. Chapitre 3), dans le cadre de cette recherche nous utiliserons le concept de *reproduction* à la place de celui de *cuidados*, autant pour des soucis de compréhension que par cohérence avec le périmètre de sens du concept hispanophone.

¹¹ L'approche de la *sostenibilidad de la vida* va rejoindre celle de *social provisioning* (approvisionnement social). Afin de fournir un point de départ pour les recherches économiques féministes, l'économiste Marilyn Power (2004) développe l'idée de *social provisioning* à partir des cinq principes communs à l'analyse économique féministe des années 1990 (Power, 2004, 4, 5) : *caring and domestic labor* (1), *human well-being as a central measure of economic success* (2), *human agency* (3), *ethical judgments as a component of an economic analysis* (4), *incorporation of class, race-ethnicity and other factors into the economic feminist research* (5).

¹² Force est de préciser que ce l'on désigne à présent comme « économie féministe », en particulier dans l'aire scientifique hispanophone, consiste en un courant au sein des sciences économiques qui est l'issue de dialogues sur les plans méthodologiques et théoriques. Ainsi, sur le plan théorique l'économie féministe contemporaine fait dialoguer des « perspectives critiques » variées (Pérez, 2014, 23), dont par exemple le marxisme et l'écologisme.

Organisation de la thèse

Cette thèse s'organise en trois parties.

La première partie porte sur la dynamique de construction de l'objet de recherche et la méthodologie. Lors du **chapitre 1** nous situerons le contexte historique de notre objet de recherche : le régime de reproduction contemporain. Nous caractériserons alors le référentiel qui, depuis le développement des sociétés salariales de première modernité, orchestre le logiciel de prise en charge des activités qui concourent à la production-reproduction des forces humaines. Nous insistons dès à présent sur le périmètre large des forces productives de reproduction qui nous intéressent et qui, bien au-delà de la production domestique familiale, concerne toutes les structures et organisations productives hors famille : il y aura donc le « *faire soi-même* » de la sphère familiale, mais aussi le « *faire-faire* » par le marché ou le quasi-marché, et le « *faire-collectif* » socialisé et pris en charge par la puissance publique¹³. Le **chapitre 2** se concentre sur la question des hypothèses de travail et objectifs de la recherche. Nous précisons alors notre problématique de recherche, le contexte qui justifie sa pertinence et, enfin, ce qui va constituer le cœur de notre analyse des données, à savoir trois politiques-phare du régime de reproduction français contemporain (les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et la Stratégie nationale de soutien à la parentalité (2018-2022), et nos premières hypothèses de travail sur les choix orientations et leurs impasses. Le **chapitre 3** sera consacré à l'état de l'art sur les questions sociales que nous traitons, à la revue des travaux et de la littérature et nous justifierons nos emprunts conceptuels et théoriques. Le **chapitre 4** portera enfin sur la méthodologie et le travail de terrain (choix de la population d'enquête, l'enquête exploratoire, l'enquête de terrain et les méthodes de collecte des données).

¹³ Cela dit, dans le cadre de cette thèse nous allons souvent désigner par « faire-faire » la *pratique sociale* consistant à confier à « autrui » (que ce soit le marché, les services publics ou la communauté, à savoir le voisinage ou les réseaux d'amitié) la prise en charge des activités anthroponomiques.

La deuxième partie est consacrée à l'analyse des données et à la présentation des résultats de notre recherche. Elle se compose de trois chapitres portant sur trois politiques publiques (celle d'incitations socio-fiscales pour l'emploi familial, celle des modes de gardes du jeune enfant, celle du soutien à la parentalité) saisies par les pratiques sociales de familles aux profils contrastés. Le choix de ces trois politiques emblématiques de la première alternance de gauche depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale en 1981, marque le virage de la France vers un État social qui se veut favorable aux femmes et aux familles. À partir des pratiques sociales des familles, nous analyserons alors les mécanismes qui questionnent les principes d'égalité inclus dans les référentiels de construction des politiques mais qui, à l'épreuve des rapports sociaux inégalitaires impensés de genre, de classe et culturelles, finissent par les reproduire et les renforcer.

Ainsi, le **chapitre 5** porte sur la première de ces politiques, celle des incitations socio-fiscales pour l'emploi familial. En examinant le rapport des familles à la délégation des activités reproductives par le biais de l'emploi à domicile, nous verrons que ces mesures, loin de favoriser la capacité de l'ensemble de familles d'externaliser ce travail vers les services marchands, vont, au contraire, s'adresser principalement aux familles biparentales à double pourvoyeurs, dotées en capitaux économique et culturel et/ou « occidentales ». Le **chapitre 6** se concentrera lui sur la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Nous montrerons que les modes de prise en charge du jeune enfant que ce dispositif va véhiculer vont s'inscrire dans des dimensions sociales, économiques et culturelles qui participeront, par ailleurs, à la reproduction et renforcement des inégalités sociales entre des mères socialement et culturellement différenciées en matière de participation à la sphère professionnelle. Le **chapitre 7** s'intéressera à la Stratégie nationale de soutien à la parentalité. À partir de l'analyse des pratiques familiales, nous essaierons alors de saisir son objectif de « soutien par les pairs » qui consiste à encourager les familles à se tourner vers les « *solidarités interfamiliales* », à savoir d'autres familles, dans la prise en charge du travail reproductif.

À l'issue de nos démonstrations, nous montrerons que les arrangements de prise en charge du travail reproductif que les pouvoirs publics proposent vont à chaque fois alimenter un paradoxe : celui de participer à la reproduction et renforcement des inégalités de genre, de classe et culturelles dans la capacité des familles d'avoir recours à des formes

d'accompagnement de leur « reste à faire » extérieures à la sphère familiale et, ainsi, dans leurs incapacités récurrentes à tenir des engagements sociaux pluriels.

La troisième partie de la thèse discute les résultats de nos différentes investigations de recherche et nos argumentaires. Pour cela, nous nous sommes adossés à une triste opportunité, à savoir celle d'enquêter entre les mois de mars et mai 2020 sur la situation de crise liée à la pandémie de la Covid-19. Avec ce complément d'enquête, nous avons pensé les mesures d'exception imposées par la situation sanitaire comme des mises à l'épreuve du régime de reproduction contemporain afin de voir si nos résultats sur les tenants et les aboutissants des grandes politiques sociales familiales des trente dernières années étaient démentis. Nous verrons alors cette situation inédite a été un vrai *révélateur* du caractère inégalitaire du régime de reproduction français contemporain. En effet, en mettant en suspens la prise en charge des activités reproductives par « autrui » (services publics, voisinage, réseau de parenté, services à domicile), nous montrerons combien les mesures de confinement ont mis en relief des inégalités de genre, de classe et culturelles dont les référentiels de construction des politiques récentes du régime de reproduction promettaient le dépassement.

Première partie.

Dynamique de construction de l'objet de
recherche

Introduction de la première partie

Cette première partie rend compte de la dynamique de construction de notre objet de recherche. À cet effet, elle se divise en quatre chapitres.

Le premier chapitre apporte les éléments de contexte de notre objet de recherche : le régime de reproduction. Il revient, ainsi, sur l'histoire des acteurs sociaux participant à la prise en charge des activités nécessaires à la production et reproduction des énergies humaines dans la société française, à savoir celles qui relèvent de l'entretien des ascendants, des descendants, de l'entourage et des liens sociaux : les activités vestimentaires, alimentaires, d'entretien de l'espace intime, de soins directs, de soutien psychique, de socialisation et d'apprentissage. L'argumentaire portera sur l'évolution de l'organisation sociale de production des êtres humains depuis le développement de la société française moderne jusqu'à l'avènement de la société postindustrielle. En rendant compte ainsi des transformations historiques à trois niveaux de la réalité sociale – macrosociologique (rapport entre Production et Reproduction), mésosociologique (action des institutions) et microsociologique (pratiques sociales) – l'intérêt est de situer historiquement le cadre cognitif et normatif (Nicole-Drancourt, 2011, 40) du régime de reproduction français.

Le deuxième chapitre présente la question, hypothèses et objectifs de la recherche. À cet effet, nous précisons quelques éléments concernant le contexte sociodémographique français récent nous permettant de justifier notre démarche. Puis nous insisterons sur la présentation de trois politiques publiques récentes qui, du point de vue de nos hypothèses de travail, sont paradigmatiques pour déceler les obstacles persistants à un développement cohérent, vertueux et égalitaire des deux espaces de production économique et anthroponomique. Ces trois politiques publiques récentes sont : les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial (de la première décennie 2000), la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje de 2004) et la Stratégie nationale de soutien à la parentalité (2018-2022).

Le troisième chapitre se concentre sur la revue de littérature et l'état de l'art. Nous précisons alors la manière dont la sociologie et l'économie nous permettent d'aborder la prise en charge des activités de reproduction. Nous montrerons l'intérêt de notre objet et la pertinence de notre question de recherche à la lumière des débats sociologiques en cours sur les systèmes de prise en charge de la production-reproduction des individus. Nous insisterons aussi sur l'approche des politiques sociales en sociologie du genre et féministe et nous y justifierons nos emprunts théoriques privilégiés parmi les outils issus des sciences économiques féministes internationales. Nous présenterons ensuite un des concepts clé de nos travaux, celui de *cuidados*¹⁴, emprunté aux chercheurs hispanophones, en économie mais aussi en sociologie.

Le quatrième chapitre traitera de la méthodologie et des divers outils d'investigation empruntés pour traiter notre question de recherche. Un premier temps est consacré au déroulement de l'enquête exploratoire. Un deuxième temps porte sur l'enquête de terrain et nous abordons donc l'échantillonnage et propriétés sociales des enquêté-e-s ainsi que les méthodes de collecte des données que nous avons mobilisées (observation/visionnage des activités au sein des foyers, entretiens semi-directifs).

¹⁴ Comme nous l'avons déjà précisé, et pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons, le concept de *reproduction* se substituera au concept de *cuidados* dans l'argumentaire de nos travaux de thèse.

Chapitre 1. Contexte de l'objet de recherche : du « faire soi-même » aux politiques du « faire- faire »

Nous partons d'un postulat théorique fort : les configurations de la division sociale du travail de reproduction (et donc celle des modalités de la prise en charge de ce travail par différents acteurs sociaux) s'inscrivent dans des conventions sociales et des cadres institutionnels déterminés (Picchio, 2003 [1996]). Situés historiquement, nous désignerons ces conventions sociales et cadres institutionnels sous la notion de « régime de reproduction ».

Dans cette perspective et pour situer la spécificité du régime de reproduction contemporain, nous commencerons par traiter des variations historiques de ces configurations. Nous rendrons compte de ces variations dans leurs dimensions structurelles, institutionnelles et sociales pour voir les manières dont la société française conçoit, organise et transforme les modes de prise en charge des activités de reproduction. Dans un premier temps nous montrerons qu'avec l'industrialisation de la société française, le mode de prise en charge de la production-reproduction des individus qui va commencer à se mettre en forme sera celui du « faire soi-même » dont les effets seront, par ailleurs, profondément genrés : le travail participant à l'entretien de la vie humaine sera pris en charge par le foyer et à ce titre sera incorporé dans le travail domestique féminin. Dans un deuxième temps, nous rendrons compte des nouvelles formes d'intervention publique qui seront mises en place à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle et qui adopteront comme objectif le développement de pratiques de prise en charge de la production de la vie adossées au « faire-faire », c'est-à-dire qui vont encourager les familles à confier la prise en charge des activités de reproduction aux acteurs sociaux extra-domestiques, dont le marché notamment.

1. FIN 19^{EME}-1945. LA MODERNISATION DE LA SOCIETE FRANÇAISE ET LA PRISE EN CHARGE DE LA PRODUCTION DES ETRES HUMAINS : « FAIRE SOI-MEME » COMME REFERENTIEL DU REGIME DE REPRODUCTION

Comment, en France, l'espace privé du foyer s'est-il constitué au fil de l'histoire comme un acteur de prise en charge fondamental dans le système social de production des individus ? Pour apporter des éléments de réponse à cette question, cette première partie traitera des processus sociaux, économiques et politiques qui accompagnent la modernisation de la société française, réorganisent la production sociale et aboutissent ainsi à un nouveau référentiel de prise en charge du travail anthropomique : « faire soi-même ». Puis nous traiterons des régulations sociales de ce qui constitue le socle de la fabrication des individus au sein de cette unité, à savoir le travail domestique. Nous énoncerons notre argumentaire en trois temps. Premièrement, nous aborderons les transformations de l'économie et de la famille dans le cadre de l'industrialisation. Deuxièmement, nous traiterons du développement de l'organisation familiale moderne comme acteur de la prise en charge de la production-reproduction du travailleur masculin adossé à la division sexuelle du travail. Enfin, nous nous concentrerons sur la nouvelle régulation sociale du travail domestique qui est mise en œuvre par les acteurs publics et privés du capitalisme industriel.

1.1. L'INDUSTRIALISATION ET LES TRANSFORMATIONS DE L'ECONOMIE ET DE LA FAMILLE

Avant le 18^{ème} siècle, deux éléments caractérisent l'organisation des activités productives et reproductives dans la société préindustrielle :

- Le premier élément est la gestion des activités économiques et familiales adossée à une division sociale du travail par sexe et âge :

- *la division sexuelle du travail en fonction de la nature des activités.* Les recherches sur les familles dans les périodes préindustrielles rendent compte de variations importantes portant sur les configurations de la division sexuelle du travail dans la sphère familiale selon les régions en Europe (Wikander, 2016) et selon les contextes économiques (Carrasco, Borderías, Torns, 2011). Ces travaux convergent vers un premier constat consensuel : on retrouve partout une segmentation en matière de tâches dites « féminines » et « masculines ». Ainsi, la plupart des activités d'entretien de la vie des membres de la famille sont assignées aux femmes principalement, à savoir : la préparation alimentaire (notamment des produits laitiers tels que le beurre) et la conservation des aliments, la production et le lavage des vêtements, les activités de propreté et l'entretien des animaux¹⁵. En miroir, l'éducation des enfants, notamment celle des garçons, la chasse et la coupe du bois sont sous la responsabilité des hommes (Carrasco, Borderías, Torns, 2011) ;
 - *La division du travail en fonction de l'âge.* La contribution des enfants aux activités quotidiennes a lieu dès leur jeune âge. En fonction de leur sexe, ils aident père ou mère au niveau des tâches nécessaires à la vie du foyer (*ibid.*) : production des vêtements, préparation alimentaire, chasse, etc.
- Le second élément qui caractérise l'organisation des activités productives et reproductives dans la société préindustrielle est la superposition des espaces de production et de reproduction. La gestion et la production des activités économiques et familiales sont en effet situées dans une même unité : le foyer. En atteste l'imbrication, au sein de l'unité domestique agricole, des activités ménagères et la production agricole pour l'autoconsommation ou la vente (Battagliola, 2008). Ainsi, dans ce type de société,

¹⁵ Comme le montre l'anthropologie féministe marxiste, ce partage des tâches qui peut caractériser les sociétés préindustrielles ne se traduit pas forcément par un statut des femmes inférieur à celui des hommes. Au contraire, dans des sociétés telle que l'Iroquoise, le rôle des femmes dans, par exemple, « la production et la distribution de la nourriture », se traduit par un pouvoir de contrôle économique sur la communauté au profit des femmes elles-mêmes (Leacock, 2014).

la production des moyens de subsistance et des êtres humains s'inscrit dans un *continuum* de travail productif et reproductif pris en charge par le foyer.

Deux mouvements, qu'on peut taxer de disruptifs, se développent rapidement à partir du 18^{ème} siècle : l'industrialisation et l'urbanisation. Ces mouvements participent à la mise en forme d'un nouveau « régime de production-reproduction » (Fraser, 2020, 46), c'est-à-dire d'une nouvelle organisation sociale de la production des choses (biens et services) et de la production des personnes¹⁶. On en distingue trois dimensions majeures :

- *D'abord, la fin de l'encastrement de la production et la reproduction au sein l'unité familiale* (Letablier, Nicole-Drancourt, 2007 ; Battagliola, 2008). Avec le développement du capitalisme industriel, l'usine se substitue au foyer dans la production des biens nécessaires à la satisfaction des besoins et vide celui-ci de ses fonctions productives (Wikander, 2016). L'activité économique s'exerce à l'usine et la réalisation du profit sur le marché et, ce faisant, la production s'écarte progressivement de la vie familiale (Gardiner, 2003). Dès lors, deux sphères se dessinent (Fortunati, 2019, 34) : d'une part, celle de la production (où l'organisation rationnelle du travail et le développement technologique donnent lieu à la création de la valeur) ; d'autre part, celle de la reproduction (où se perpétue une organisation prémoderne des activités liées à la reproduction des individus). Plus important encore, ces sphères s'hierarchisent (Kanter, 1977) : la sphère professionnelle sera décrétée productive, associée à l'espace public et créatrice de valeur économique, tandis que la sphère familiale sera décrétée, elle, improductive, associée à l'espace privé et sans valeur économique.

- *Ensuite, une transformation du rôle du foyer privé dans la police des mœurs*. Les changements à l'échelle des relations sociales qui découlent de l'industrialisation (relâchement du lien social, évolutions des modes de vie) suscitent des préoccupations

¹⁶ On pourrait aussi parler d'une nouvelle organisation sociale de la « production du vivre » (Kergoat, 2012, 14), à savoir un concept qui permet de désigner ensemble les activités relevant du « productif » et du « reproductif ».

chez les intellectuels à cause de leurs conséquences sur la vie morale (Tronto, 2009). En raison de son fonctionnement régi *a priori* par des principes éthiques (Gardiner, 2003), le foyer est considéré comme le rempart moral des individus face à la sphère publique et à son système de valeurs (satisfaction de l'intérêt personnel, vanité, etc.) ;

- *Enfin, une évolution de la division sexuelle du travail.* En raison de leur « nature » morale (bienveillance, sympathie, etc.), les femmes sont pensées comme les responsables du travail de protection morale au sein de l'unité familial et la famille devient alors le « monde des femmes » (Daune-Richard, 2004, 65). C'est cette « nature » morale (faible capacité à raisonner) et biologique (sexualité) du féminin qui va ensuite justifier les injonctions discriminantes contre l'accès des femmes à la vie publique qui, elle, deviendra une prérogative du masculin et donc des hommes. Dès lors, les femmes vont consacrer leur participation sociale à la sphère familiale où elles devront prendre en charge les activités participant à l'entretien physique et psychique des membres de la famille, c'est-à-dire les « tâches domestiques ».

Les horizons de participation des femmes aux autres sphères de la vie sociale vont pendant longtemps se réduire au rythme du développement des sociétés salariales de première modernité. En particulier, elles connaîtront de lourds obstacles à leur entrée à l'usine en tant que travailleuses : si l'industrie textile contribue à la progression du travail salarié des femmes dans la société française (Battagliola, 2008), cela va longtemps susciter de l'hostilité de la part des mouvements ouvriers qui, à travers les organisations syndicales, en justifient les raisons par la crainte d'une dévalorisation du métier, d'une baisse des salaires, des répercussions sur la vie familiale ou sur les rapports entre les sexes (Hartmann, 1979). En phase avec ces hostilités, les pouvoirs publics vont mettre en place des mesures contraignant le travail des femmes, d'abord à travers la loi de 1874 et plus tard par le biais de la loi de 1892¹⁷ (*op. cit.*).

¹⁷ Contrairement à la loi de 1874 qui interdit aux femmes et aux enfants de participer aux travaux souterrains et le travail de nuit, la loi de 1892 pose les mêmes interdictions bien que cette fois-ci elle s'adressera exclusivement aux femmes (Battagliola, 2008).

Il s'agit donc de privilégier la présence des femmes dans le foyer afin de préserver la famille ouvrière et de favoriser la qualité de vie de ses membres. Ces choix politiques conduisent progressivement à faire du foyer le socle premier de la production anthropomique et ce faisant « naturalise » et réifie l'assignation binaire et hiérarchisée des fonctions (production/reproduction) et des espaces (public-marché/privé-foyer) sociaux différenciés pour les hommes et les femmes modernes.

1.2. LE TRAVAIL DOMESTIQUE FEMININ AU CŒUR D'UN NOUVEAU MODE DE PRISE EN CHARGE DE LA REPRODUCTION : ORGANISATION FAMILIALE ET RAPPORTS DE GENRE

La mise en forme de la division sociale et sexuelle du travail (productif et reproductif) contemporaine s'inscrit donc dans ces évolutions socio-historiques et on en connaît les conséquences majeures en termes de conditions de travail et de vie : le développement du capitalisme industriel se traduit par une dégradation des conditions de vie des classes laborieuses, la faiblesse des salaires, les longues journées de travail. Par ailleurs, la participation des femmes des milieux les plus pauvres au salariat industriel détruit l'équilibre des économies familiales et des familles nucléaires, ce qui pèse sur l'espérance de vie des classes laborieuses (Federici, 2018). En France le développement capitaliste se traduit ainsi par la dénatalité et la mortalité infantile, au point où « l'état physique et moral » des ouvriers devient *la* question sociale et une préoccupation publique à partir des années 1830 (Bertaux, 1977, 86).

Au fil du temps, les luttes d'émancipation ouvrières et féministes vont pousser les décideurs politiques à se positionner en faveur d'une réglementation du travail des femmes plus cohérente (Battagliola, 2008). Dans ce cadre, l'objectif sera de rétablir l'équilibre de la division sociale et sexuée du travail en « libérant » la force de travail des femmes des engagements professionnels et sociaux hors du foyer familial.

À la fin du 19^{ème} siècle, tout un processus d' « ingénierie sociale » (Federici, 2018, 69) va se développer afin de mettre en forme un nouveau modèle familial. Si la pensée économique réaffirme à l'époque l'importance des conditions de vie familiale des ouvriers pour le maintien de l' « efficacité industrielle »¹⁸, dans le même esprit se développe une culture hygiéniste sur la gestion du budget, l'entretien du foyer, la préparation des aliments et les soins à apporter aux enfants : autant de facteurs qui sont présentés comme étant favorables au maintien de l'unité familiale ouvrière et à la reproduction de travailleurs plus performants (*ibid.* ; Gardiner, 2003). C'est une façon d'affirmer que la reproduction quotidienne des travailleurs doit être à la hauteur des exigences productives. Le modèle familial qui se profile comme étant le plus apte à l'articulation de la production des choses d'une part, et la production-reproduction des individus d'autre part, est donc celui fondé sur une stricte division des rôles masculin et féminin.

Les retombées du développement capitaliste sur les conditions de vie des classes laborieuses imprègnent alors le débat et les politiques publiques et c'est dans ce cadre socio-politique que se développent les référentiels modernes des régimes d'État-providence, des régimes d'activité, des régimes temporels (Nicole-Drancourt, 2009) et des régimes de reproduction. À cet égard, le mouvement ouvrier va exiger de la société les moyens pour reproduire le modèle familial de la bourgeoisie, dont le mode de vie fascine. Ce modèle familial dit « bourgeois » est adossé à la division sociale du travail (qui sépare la sphère productive de la sphère reproductive) et assigne les hommes et les femmes à une division sexuée des engagements de leur force de travail sur une des deux sphères : avec d'une part l'homme travailleur investi dans l'espace dit « productif », et d'autre part la mère-épouse qui devient responsable de la maintenance des enfants et du travailleur masculin par le biais du « travail domestique » (Fusulier, Nicole-Drancourt, 2015).

¹⁸ Dans son ouvrage *Principes de l'économie* (1850), Alfred Marshall pose le lien entre le travail domestique et la croissance économique à partir de ses effets positifs sur la performance des travailleurs et la qualité de vie des enfants (diminution de la mortalité infantile). Ces analyses sont livrées dans le contexte anglais de la « Seconde Révolution Industrielle » qui marque la transition de l'industrie légère (textile) à l'industrie lourde (acier) durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, c'est-à-dire dans un contexte où le capitalisme anglais va nécessiter d'un travailleur « plus fort et productif » (Federici, 2018, 75). Ce besoin constituera l'un des arguments en faveur de la réorganisation de la famille dans la société anglaise.

Le mariage et le droit des travailleurs à faire famille avec ce modèle apparaissent parmi les principales revendications du mouvement ouvrier en Europe (Battagliola, 2008 ; Mies, 2019). Par ailleurs, le débat public sur l'autonomie économique et la protection des mères non actives se développe (Letablier, Nicole-Drancourt, 2007).

C'est donc dans ce contexte historique que le cadre institutionnel du modèle familial du « Monsieur Gagne-pain », caractérisé par les figures de l'homme pourvoyeur de revenus et de la femme assignée *prioritairement* au travail reproductif, va s'imposer dans tous les États-providence en construction du XXème siècle. Cela dit, on sait que les régimes d'États-providence sont pluriels et vont se caractériser en fonction des particularités culturelles et socio-historiques des identités nationales qui les traversent (Esping-Andersen, 2007). À ce titre la France aura des spécificités dont nous devons tenir compte pour notre objet de recherche. Par exemple, en France comme partout la question de l'autonomie et de la protection des mères va se poser mais le choix du *salaires familial*¹⁹ sera écarté au profit d'une autre forme de compensation de la division sexuelle du travail que sera le *salaires d'appoint*. En effet, dans la société française les femmes seront acceptées plus tôt qu'ailleurs sur le marché du travail salarié mais très longtemps au titre d'armée de réserve²⁰ et de façon persistante au titre de main d'œuvre précaire et/ou intermittente (Letablier, Nicole-Drancourt, 2007). Par ailleurs, et contrairement à des pays comme le Royaume-Uni où l'entretien de la famille reposera sur le salaire familial, en France le coût d'entretien de l'enfant passera par des politiques familiales d'État²¹ (dont les allocations du même nom) et sera donc en partie financé par l'ensemble de la société et non par l'entreprise (*ibid.*).

¹⁹ La théorie du salaire familial revendique la barre d'un revenu suffisant permettant au travailleur masculin de subvenir aux besoins des membres du foyer

²⁰ L'armée de réserve est une notion construite par la sociologie féministe des années 1980 pour qualifier l'utilisation de la force de travail des femmes comme force d'ajustement dans la régulation des crises de conjoncture.

²¹ Tel que le précise Anne-Marie Daune-Richard, la différence du rapport entre l'État et la famille entre la France et le Royaume-Uni s'explique notamment par l'interprétation de la théorie des « deux sphères » dans ce dernier pays (Daune-Richard, 2004, 64). En effet, au Royaume-Uni l'on va considérer que pour préserver les « libertés et vie privées », la famille devra se « soustraire à l'intervention de l'État » (*ibid.*).

Face aux conséquences délétères du développement du capitalisme industriel, le modèle familial du « Monsieur Gagne-pain » va s'imposer dans les sociétés salariales de première modernité, dont la française. Ainsi, l'intérêt est de consacrer les femmes de manière *prioritaire* aux activités domestiques qui concourent à la production du bien-être familial, notamment à celui des enfants et du travailleur masculin.

1.3. LA NOUVELLE REGULATION SOCIALE DU TRAVAIL DOMESTIQUE A L'HEURE DU CAPITALISME INDUSTRIEL : NORMES, ACTEURS SOCIAUX ET DISPOSITIFS DE LA REPRODUCTION HUMAINE

Pendant le XIX^{ème} siècle français, la séparation des sphères reproductive et productive s'érige donc en un « ordre normatif » (Fraser, 2020, 46). Selon cette norme, les femmes sont chargées de fabriquer la main d'œuvre future (l'entretien physique et psychique) en entretenant la force de travail du travailleur masculin au jour le jour dans l'univers familial. Des « instruments » vont tout au long du XX^{ème} siècle accompagner cet encadrement normatif du travail domestique et encourager les femmes à rester au foyer.

Multiplication des acteurs de prise en charge des activités anthroponomiques mais renforcement de l'encadrement normatif andro-genré²²

L'industrialisation imprime des transformations quantitatives et qualitatives sur les procès de production, tant pour celle des biens que pour celle des personnes. Dans ce contexte, la « femme au foyer » va se révéler un acteur essentiel dans la prise en charge la reproduction mais n'y suffira pas. Dans le cadre du développement du capitalisme industriel et des États-providence qui s'y rattachent, « la femme au foyer » sera « secondé » par une régulation

²² Par « encadrement normatif andro-genré » nous désignons le référentiel des sociétés salariales fordistes qui a des conséquences en termes « d'identité sociale et d'engagements pour les individus » (Nicole-Drancourt, 2015) : l'identité du *travailleur* qui s'engage prioritairement dans le travail salarié d'une part, et l'identité du *carer* qui s'engage prioritairement dans les activités de reproduction familiales d'autre part.

complexe et mouvante qui, au fil du siècle, va mobiliser d'autres acteurs (publics et privés) dans la prise en charge des activités anthroponomiques. Ainsi, l'essor industriel des « machines domestiques », le progrès des sciences médicales, l'institutionnalisation des structures de soins hospitaliers, ou d'éducation ou d'accueil des enfants constituent des vecteurs forts d'une véritable « révolution anthroponomique²³ » (Bertaux, 1992). Parallèlement, si pendant la période préindustrielle, la prise en charge des « activités anthroponomiques » a lieu essentiellement dans le cadre domestique, à la fin du XIX^{ème} européen d'autres acteurs sociaux contribuent progressivement à la production des « gens » et des pans entiers d'activités concernées basculeront progressivement hors de la sphère domestique pour être pris en charge par des services publics (hôpitaux, écoles, universités, crèches etc.), à savoir ce que nous désignons par « faire-collectif », ou par le marché (restauration, transformation alimentaire, services à domicile etc.) (*ibid.*). Ces inflexions du régime de reproduction vont permettre l'accroissement à la fois de l'espérance de vie et celle de la population (*ibid.*, 38-40) mais aussi et surtout vont moduler les contours de l'évolution des régimes de reproduction tout au long du 20^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui.

La multiplication des acteurs de prise en charge des activités anthroponomiques ne va néanmoins pas affaiblir la division sexuelle du travail dans la mesure où parallèlement l'encadrement normatif andro-genré va se renforcer. En effet, ces évolutions vont s'inscrire dans le processus de mise en forme d'une « organisation collective de la production des êtres humains » (*ibid.*, 39) et la prise en charge des « activités anthroponomiques » par des nouveaux acteurs sociaux va s'adosser à l'« expertise », c'est-à-dire à la maîtrise de connaissances élaborées en matière éducative, médicale, de puériculture, ménagère, etc. Ces acteurs vont alors jouer un rôle d'encadrement des modes de réalisation des différentes activités de reproduction dans la sphère du foyer qui va entériner, par ailleurs, la fin de l'« ancien régime des gestes »

²³ Daniel Bertaux emploie le terme « anthroponomique » pour désigner tout ce qui relève de la production de la vie, des « gens », des forces ou des êtres humains. Il est d'abord mobilisé dans son travail *Destins personnels et structure de classe* (Bertaux, 1977, 52-53) : « La reconstitution de cette énergie constitue l'une des formes possibles de la *production* anthroponomique : c'est la reproduction quotidienne de la force de travail humaine, ou plus généralement de l'énergie humaine. Mais la production anthroponomique peut prendre d'autres formes : production initiale, mise au monde d'un nouveau-né ; production matérielle « élargie », qui dans l'enfant produit à la fois l'énergie et accroît la taille du support de l'énergie, le corps ; production soi-disant « immatérielle » ou plutôt *culturelle*, qui produit en l'être non pas l'énergie pure mais des *formes spécifiques* de cette énergie : les « capacités », les aptitudes à faire tel ou tel travail, à exercer telle ou telle activité. »

(Kaufmann, 1997, 23). En effet, tandis que pendant la période préindustrielle les références de l'action domestique quotidienne étaient ancrées et fabriquées dans la communauté locale, la modernité se traduira par la mise en place de nouvelles institutions qui vont concurrencer la sphère communautaire dans la production de référentiels. En témoigne l'instauration de l'école obligatoire qui visera non seulement à l'apprentissage des matières fondamentales mais également à celui de l'hygiène et de leurs gestes adéquats à partir de catégories scientifiques (*ibid.*). Dans cette lignée, des écoles ménagères vont également se développer afin d'apprendre aux femmes les techniques ménagères de manière à s'assurer de leur bon accomplissement (cf. Encadré 3). Ainsi, ces établissements viennent inscrire le travail ménager dans un système de règles et de techniques scientifiques qui va dicter les « bonnes manières » (Bourgeois, Brener, Chabaud, Cot, Fougeyrollas *et al.*, 1978) et orienter donc la réalisation des tâches quotidiennes ordinaires, dont le repassage (Kaufmann, 1997). Plus tard, les magazines se substituent aux écoles ménagères dans cette vocation de transmission de l'idéologie et du savoir-faire ménagers. C'est leur contenu qui va désormais contribuer à cerner les contours de la figure de la « ménagère ».

Encadré 3. Des écoles ménagères au rôle des magazines dans la construction de la figure de la « ménagère »

L'historienne Ruth Schwartz (1976) constate des évolutions dans le contenu des illustrations diffusées par les magazines aux États-Unis qui, par ailleurs, donnent à voir celle qui deviendra la norme en matière de prise en charge de la reproduction familiale. Elle remarque qu'avant la Première Guerre Mondiale, le portrait de la femme au foyer est celui de la maîtresse de la maison épaulée par le personnel domestique. Cependant, à partir des années 1920 ce dernier en est exclu. Les attentes sur *qui* doit s'occuper de l'entretien de l'univers familial se modifient. Désormais, ce sera la maîtresse de la maison qui deviendra responsable à titre exclusif de l'entretien des membres de la famille. Cette évolution aurait trait à certaines tendances qui contribuent à modifier la représentation de la vie familiale à l'époque. En particulier, l'aménagement urbain qui caractérise l'après Première Guerre Mondiale, et qui organise la ségrégation socio-spatiale entre les zones industrielles et les zones à « usage domestique », vient renforcer la frontière existante entre vie publique et vie familiale (Wajcman, 2017, 198). Ainsi, l'idée de « vie privée » gagne en force parmi les individus (*ibid.*) et l'« idéal domestique » prend la forme du « faire soi-même » les activités domestiques.

À la lumière de la nouvelle norme de prise en charge du bien-être de la famille, les magazines vont diffuser des connaissances considérées comme étant indispensables pour que la maîtresse de la maison puisse accomplir son rôle. Par exemple, la marchandisation des biens auparavant fabriqués au sein du foyer rend nécessaire la transmission de schémas de pratiques de consommation que la femme au foyer de la société moderne ne peut plus trouver auprès de sa mère (Schwartz, 1976). Les magazines vont donc exercer la fonction d'apprentissage (Kaufmann, 1997) et participeront à la représentation de la ménagère comme une véritable professionnelle (Battagliola, 2008) munie d'un savoir et d'une méthode.

Ainsi, le 20^{ème} siècle est marqué par une pluralisation des acteurs de la prise en charge des activités anthropomiques. Or, il est à noter que ce phénomène n'entame en rien les socles de la division sociale et sexuelle des activités de production et de reproduction. Bien au contraire, les tâches domestiques sont assignées aux femmes qui se doivent de composer « seules », à savoir sans l'aide des hommes (qui se consacrent au travail dit « productif ») et des enfants (qui vont à l'école) (Pruvost, 2021). Par ailleurs, cette discipline industrialiste andro-générée se double d'une production symbolique (Haicault, 2000) c'est-à-dire d'un travail sur le sens et la signification de l'activité reproductive des femmes : le foyer devient la place sociale *prioritaire* des femmes où elles doivent accomplir le rôle de la maintenance des individus sur la base des techniques et des méthodes issues du progrès scientifique.

Un instrument privilégié du régime de reproduction à la française : les politiques familiales

Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'État-providence à la française va privilégier un mode de reconnaissance spécifique pour protéger les mères inactives et va participer au « coût » de l'enfant en développant la spécificité française que sont les « politiques familiales ». L'institution des politiques familiales « aide » les familles et protège les mères mais elle les encourage aussi à rester au foyer pour prendre en charge le travail domestique et familial. L'origine de cette spécificité est à chercher dans le choix que fait la France au lendemain de la Première Guerre Mondiale où les préoccupations natalistes imprègnent le débat public : le conflit se solde en effet par la disparition de 10% de la population active en France (Battagliola, 2008), un drame humain qui se double de l'inquiétude d'un déclin économique. Pendant les années 1920, nous assistons alors à un regain de l'intérêt pour la natalité du côté de la puissance publique. Des voix s'élèvent contre l'emploi des femmes et tous les partisans de la repopulation encouragent les femmes à quitter les usines (où elles avaient remplacé les soldats mobilisés au front), à rentrer à la maison et à y exercer leur fonction procréative.

Le discours nataliste ainsi que le chômage des hommes exerceront la pression suffisante pour que la revendication d'une allocation en destination des mères²⁴ soit prise en compte par les pouvoirs publics (*ibid.* ; Fagnani, 2001). En 1939, l'Allocation Mère au Foyer (AMF) intègre le Code de la famille. Son financement devient possible grâce à la suppression de l'allocation en direction des familles à enfant unique (Martin, 1998). Ce dispositif sera universaliste sous seule conditions d'inactivité professionnelle de la mère. Par ce biais, les pouvoirs publics vont soutenir la maternité (*ibid.*), ce qui débouchera rapidement sur l'augmentation des taux de natalité (Dalla Costa, 2009 [1977]) et renforcera à la fois l'assignation des femmes au domestique et l'attraction qu'exerce l'image d'un foyer « bourgeois » comme celle du bonheur conjugal et familial. Plus tard, avec le slogan « Travail, Famille, Patrie », les pouvoirs publics du régime de Vichy renforceront les politiques natalistes et la place de l'homme chef de famille. Cela va se traduire par des mesures encourageant le retour des femmes au foyer en leur interdisant, par exemple, d'être embauchées dans la fonction publique (Battagliola, 2008), et en rendant plus attractive la politique publique de la mère au foyer²⁵. Le régime de Vichy sera donc incitatif à l'inactivité professionnelle des femmes en misant sur l'encouragement à la famille nombreuse²⁶.

Après la guerre, dans un contexte démographique qui reste fragile jusqu'aux années 1970, les pouvoirs publics mettent en place des réformes encourageant les femmes à rester au foyer afin qu'elles remplissent leur mission nataliste. En phase avec les évolutions qui caractérisent le début de la modernisation de la société française, l'action publique entend alors s'assurer de la production de la force de travail et préserver les conditions de vie des familles par des allocations familiales incitatives : pour les familles avec deux enfants (équivalent salaire entier

²⁴ D'abord furent ciblées les femmes des familles ouvrières (Martin, 1998, 1124).

²⁵ Pendant le régime de Vichy l'AMF est remplacée par l'Allocation de Salaire Unique (ASU). Elle sera versée dès le mariage aux couples où seul le mari sera actif et pendant deux années (Fagnani, 2001). À l'instar de l'allocation précédente, l'objectif de l'ASU sera d'encourager la natalité (*ibid.*). Cela dit, les mécanismes seront différents. Contrairement à l'AMF, dont le taux était uniforme indépendamment du nombre d'enfants, le taux de l'ASU deviendra progressif dès le deuxième enfant (Martin, 1998).

²⁶ Il est à noter que l'ASU a d'abord pour objectif l'inactivité professionnelle des mères, quel que soit le nombre d'enfants. Ce n'est que vers les années 1970 que cette mesure commence à agir en faveur du troisième enfant (Battagliola, 2008).

d'une ouvrière) et trois enfants à charge (équivalent salaire et demi d'une ouvrière)²⁷. Il en découlera une diminution du taux d'activité des mères régulière en fonction du nombre d'enfants²⁸ (Battagliola, 2008) : en 1954, tandis que le taux d'activité est 36% avec un enfant à charge, il descend à 19% avec trois enfants ou plus à charge.

Un autre instrument privilégié du régime de reproduction : les technologies ménagères

Parallèlement à l'encadrement normatif du travail domestique et à la mise en œuvre de dispositifs visant à encourager les femmes à rester au foyer, la société française diffuse des nouvelles technologies permettant aux femmes d'être accompagnées dans la production du bien-être familial. En concevant le travail ménager comme un facteur essentiel de santé publique dans la société française (Delaunay, 2003a), les pouvoirs publics vont valoriser les avancées scientifiques et technologiques dans ce domaine. En atteste la création du Salon des Arts Ménagers en 1923 sous la responsabilité de l'Office National des Recherches Scientifiques et des Inventions (qui deviendra le Centre National de la Recherche Scientifique en 1939) et dont la mission consistera en la diffusion des nouveautés de l'industrie électroménagère parmi les ménages urbains, notamment des produits états-uniens qui étaient importés en France (lave-linge, réfrigérateur) (Delaunay, 2003b). Le capitalisme industriel français participera également au développement du secteur de l'électroménager pour les classes moyennes qui, confrontées à l'impossibilité croissante à sous-traiter le travail domestique par le biais des « domestiques », chercheront dans le développement de

²⁷ Il s'agit d'être en conformité avec l'idée « d'un tiers du salaire d'ouvrière comme seuil minimal incitatif des prestations » (Martin 1998).

²⁸ Force est de préciser que ces mesures (AMF puis ASU) vont consacrer des prestations sociales aux femmes mariées qui restent au foyer et dont l'époux exercera une activité professionnelle. Dès lors, il s'agit à proprement parler de « droits dérivés » : l'allocation ne confère aucun droit propre aux femmes en dehors du mariage (Périer, 2015). Cette idée est privilégiée en France à la place du « salaire maternel » (Nicole-Drancourt, 2011, 159). Contrairement à ce dernier, les « droits dérivés » ne vont pas appréhender les activités domestiques et familiales comme un *travail* mais plutôt comme un *service familial* (*ibid.*, 160) : il s'agira d'une prestation assurée par la femme mariée inactive en direction de sa famille. Ainsi, ces allocations ne concevront pas le travail d'entretien de la famille comme un engagement symétrique à celui pouvant avoir lieu dans la sphère de la production : il ne sera reconnu qu'au travers de son inscription dans l'institution de la famille.

l'électroménager un moyen pour alléger le travail d'entretien de la vie au sein du foyer (*ibid.*) : un exemple éloquent est l'invention française du « moulin-légume » (qui devient Moulinex en 1957) dans les années 1930 avec pour objectif de simplifier le travail alimentaire féminin au sein de la famille traditionnelle (Barrère-Maurisson, 2003).

Pour autant, ces progrès technologiques ne conduiront pas à l'allègement du fardeau des femmes dans la sphère du foyer. D'une part, les évolutions technologiques font du travail domestique une « "expérience" émotionnelle » (Schwartz, 1976, 16) : en étant affranchie de ses dimensions les plus pénibles, la prise en charge de la production anthroponomique domestique devient un moyen pour la « femme au foyer » d'exprimer son amour envers sa famille et pousse au zèle du *toujours plus*. En l'espèce, cette dimension « émotionnelle » rendra de moins en moins envisageable la délégation de ces activités vers d'autres acteurs sociaux (*ibid.*, 16). D'autre part, les changements normatifs et technologiques vont attirer les femmes à s'investir davantage dans la production du bien-être familial : par exemple, les nouvelles normes de propreté vont entraîner un renforcement des normes d'entretien du linge ou de l'espace privé dont aucun accès aux machines ne soulagera la pression (Wajcman, 2017). Enfin, toutes ces évolutions poussent à l'augmentation des attentes sociales vis-à-vis du rôle maternel²⁹ (Carrasco, Borderías, Torns, 2011).

S'il adosse la prise en charge du travail anthroponomique au « faire soi-même », le régime de reproduction des sociétés salariales de première modernité va donc tout de même se caractériser par le développement d'instruments variés visant au soulagement et à l'accompagnement des familles en la matière. Cela dit, tel que nous l'avons vu, ces instruments

²⁹ L'une des conséquences attendues de la mécanisation du foyer était la « taylorisation du travail domestique ». Cela dit, les impacts des évolutions technologiques permettent d'infirmer cette hypothèse (Carrasco, Borderías, Torns, 2011), au moins sur deux des principes du taylorisme (Lallement, 2007). D'un côté, les nouveaux cadres matériels et symboliques ne favoriseront guère la division du travail domestique, que ce soit entre les conjoints ou entre les acteurs sociaux : le maître de la maison va gérer l'ensemble des activités participant à la reproduction des membres du foyer. D'un autre, ces évolutions peinent à rationaliser la réalisation de ces activités car la logique qui la motivera sera moins l'efficacité du monde industriel que le bien-être de la famille (Wajcman, 2017) : l'électroménager sera saisi comme un moyen pour produire davantage de biens et de services au sein du foyer.

n'entament en rien le rôle central du foyer dans la reproduction de la vie. Compte tenu des conséquences négatives du développement économique sur les conditions de vie des familles laborieuses, le régime de reproduction développe un « faire-collectif » consacré à la prise en charge des activités sanitaires et éducatives. De même, il va concevoir des politiques familiales encourageant les femmes à endosser leur rôle reproductif, dont procréatif notamment, dans un contexte marqué par des préoccupations natalistes. En phase avec ce type d'action publique, le régime de reproduction français va également diffuser des savoir-faire et des outils ménagers dans le but de rendre plus efficace et « professionnel » l'action anthroponomique de la « femme au foyer ». Ainsi, et en dépit de la participation des pouvoirs publics dans la prise en charge de certaines dimensions du travail anthroponomique, le régime de reproduction des sociétés salariales de première modernité continuera d'adosser l'entretien de la vie humaine au travail domestique féminin.

*

* *

Nous venons d'aborder l'évolution du *régime de reproduction* des sociétés salariales de première modernité. Si nous résumons nos argumentaires précédents nous pouvons les ramasser de la façon suivante : l'immense mouvement d'industrialisation des sociétés modernes du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle cristallise et réifie une séparation de l'unité de production traditionnelle paysanne et artisanale. Dans la société capitaliste industrielle, la sphère de la reproduction et celle de la production sont définitivement séparées. Les conséquences de cette séparation ne sera pas neutre du point de vue du genre. Au contraire, la division sociale du travail (productif et reproductif) en cours va s'inscrire dans une nouvelle division sexuelle du travail : alors que la production des choses devient la sphère prioritaire des hommes, l'engagement prioritaire des femmes est rabattu sur la production anthroponomique dans la sphère familiale. En effet, face aux effets délétères du processus d'industrialisation sur les conditions de vie des familles des classes laborieuses, la puissance publique, pressée par les intérêts économiques et les luttes sociales, s'accorde sur le développement d'une nouvelle organisation familiale permettant à la fois d'entraver la dégradation des conditions sociales d'existence et de garantir la production et entretien de travailleurs masculins performants. Dans

cette organisation, les hommes et les femmes sont renvoyés à une division *sociale* des activités (la production d'un côté et la reproduction de l'autre) qui va s'adosser à une assignation sexuée et hiérarchisée de l'affectation des tâches. La figure de la famille qui va se développer sur ce référentiel d'organisation prendra la forme du modèle « Monsieur Gagne-pain » où l'homme est le principal pourvoyeur de l'autonomie économique et la femme est responsable du « travail domestique », c'est-à-dire de la production des biens et des services nécessaires à la recomposition des forces humaines dans la sphère du foyer. Même si au fil du temps l'émergence de nouveaux acteurs publics dans la prise en charge des activités anthropomiques se développe et même si les progrès technologiques vont contribuer à soulager la dureté des charges domestiques, la société française va fabriquer des normes, des représentations et des figures symboliques qui maintiendront à la fois le rôle des femmes dans la sphère domestique et l'ampleur des charges à assurer. Ces évolutions montrent ainsi les fondements du référentiel du régime de reproduction des sociétés salariales de première modernité qui organise la prise en charge des activités reproductives selon le principe du « faire soi-même » : une stricte division sociale et sexuelle du travail (productif et reproductif) qui se traduit par l'attribution d'un rôle central au foyer dans l'entretien de la vie humaine qui, lui, sera accompli par le biais d'un travail domestique féminin accompagné par des technologies et assujetti à des normes rigoureuses.

2. DE LA LIBERATION A LA SOCIETE FRANÇAISE CONTEMPORAINE : LE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES DU « FAIRE-FAIRE » DANS LE REGIME DE REPRODUCTION FRANÇAIS CONTEMPORAIN

Après la Deuxième Guerre Mondiale, l'on va assister à une évolution du débat public concernant la place des femmes dans l'organisation sociale du travail. La croissance économique sous-tend la mise en place de mesures encourageant leur insertion sur le marché du travail. Mais pour favoriser l'emploi féminin, il sera nécessaire d'alléger le fardeau domestique des femmes et le choix sera alors de développer les services publics et notamment marchands. Dès lors, contrairement à la période précédente, la société française va encourager les familles à « faire-faire ».

L'évolution du *régime de reproduction* est donc liée au changement de la place des femmes dans la société. Dans un premier temps, nous aborderons le changement de référentiel des politiques familiales et on verra alors qu'à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, ces politiques familiales commencent à valoriser la figure de la « mère travailleuse ». Dans un deuxième temps, nous présenterons les évolutions qui en découlent en matière d'activité professionnelle des mères. Un troisième temps se penchera sur la crise du modèle familial sexué et de l'État-providence à l'heure des transformations économiques (globalisation et désindustrialisation) et sociodémographiques (activité professionnelle des femmes, évolution des modes de cohabitation, prise en charge de la dépendance).

Nous verrons que ces transformations de la société postindustrielle française vont participer à la définition de nouveaux enjeux et de nouveaux besoins sociaux qui pousseront les pouvoirs publics à redéfinir les modalités d'intervention de l'État en matière de prise en charge des activités de reproduction. Ces nouvelles formes d'action publique auront pour caractéristiques majeures de chercher à encourager l'externalisation des activités quotidiennes du foyer vers d'autres acteurs sociaux, notamment vers le marché. Lors d'un quatrième temps, nous étudierons les effets des dispositifs. Ainsi, nous verrons que malgré la volonté des pouvoirs publics, la délégation comme pratique de prise en charge de l'anthropomique peine à se diffuser parmi les familles.

2.1. ENCOURAGER LES MÈRES A TRAVAILLER : REFORMER L'ORGANISATION SOCIALE DE LA PRODUCTION DES INDIVIDUS

Au lendemain de la Libération, les pouvoirs publics sont pris dans une contradiction : d'une part valoriser de la figure de la mère au foyer, d'autre part encourager le travail professionnel des femmes en général et des mères en particulier. Pour soutenir la croissance démographique, les pouvoirs publics vont à la fois réformer et poursuivre le développement des services de la « Protection Maternelle Infantile » (Fagnani, 2001) et avoir recours à de la main d'œuvre

féminine. Cela dit, l'ASU sera augmentée à partir du deuxième enfant³⁰ (*ibid.*), la pratique de prise en charge de l'enfant par sa mère sera renforcée et l'offre d'accueil de la petite enfance restera insuffisante (un total de 18 000 crèches en 1961) (*ibid.*). On n'assiste donc pas à une transformation immédiate des cadres sociaux et la mère au foyer demeure l'acteur majeur au cœur du développement de l'enfant et de l'accroissement de la population.

Néanmoins, l'orientation de la politique familiale sera vite dépassée par la progression du travail professionnel féminin et la situation économique du pays car l'activité professionnelle des femmes ne va cesser de croître dès le début des années 1970 et, plus que les hommes, elles contribueront à l'augmentation exceptionnelle de la population active de l'époque (Battagliola, 2008). Ce sont le développement de l'instruction scolaire des filles et l'accès des femmes à l'université qui permettent ce virage majeur (Barrère-Maurisson, 2003, 70) et en France les femmes vont développer leur vie professionnelle dans tous les secteurs : tant dans le secteur public que dans les domaines du commerce ou de la distribution du secteur privé (*ibid.*). Au seuil des années 1970, l'insertion des femmes sur le marché du travail se révélera indispensable dans un contexte où vont se conjuguer croissance économique et pénurie de main d'œuvre. Par conséquent, l'accès des femmes à la vie professionnelle devient l'objet de politiques publiques volontaristes.

Côté syndical, la situation macroéconomique (emploi féminin, croissance économique) fait évoluer le discours des organisations syndicales qui réfléchissent à des mesures visant à rendre satisfaisante la vie professionnelle des femmes. D'un côté, la CGT revendiquera des dispositifs « spécifiques » pour les femmes (protection de la femme enceinte, congé d'un an sans solde et deux jours de congés supplémentaires par enfant) (Revillard, 2007, 31). D'un autre, la CFDT³¹ proposera des mesures « égalitaristes » (développement des modes d'accueil collectifs, une

³⁰ À partir de 1962, l'ASU cesse d'être incitative au deuxième enfant et n'encourage donc plus les mères avec deux enfants à charge à rester à l'écart du marché du travail (Fagnani, 2001, 143).

³¹ Dans le cadre de ces discussions, autant la CFDT que la CGT auront des « alliés » respectifs dans le monde associatif (Revillard, 2007, 31-32). Ces derniers se répartissent au sein d'un spectre très large en matière de domaines d'intervention : monde du travail (l'Union professionnelle des femmes pour la CFDT), mouvements familiaux (dans le cas de la CGT), etc. Ainsi, le travail des femmes constitue un débat qui outrepassa l'univers de l'activité professionnelle et auquel participent en revanche des acteurs sociaux très divers.

meilleure articulation des temps scolaires et professionnels, des cours pour les deux sexes visant à la prise en charge du travail ménager et des enfants) (*ibid.*, 31). Malgré leurs divergences, les positions des syndicats vont contribuer à une meilleure prise en compte de « la question du travail des femmes » par le Ministère du travail (*ibid.*, 32).

Du côté des pouvoirs publics, le gouvernement va créer le Comité du travail féminin en 1965 afin d'étudier et d'encourager l'activité des femmes (*ibid.*). L'idée est de privilégier la diversification des modes de prise en charge des enfants afin d'encourager le travail des mères. Dès lors se développent les modes d'accueil afin de favoriser la capacité des familles à externaliser le travail de garde de la petite enfance. Dans cette lignée, la Sécurité Sociale mobilise en 1971 son budget dans le but d'accroître le nombre de place dans les crèches collectives (47 000 en 1975) et dans les crèches familiales qui commenceront à se développer (22 000 en 1975) (Fagnani, 2001). Également, en 1972 l'on mettra en place une allocation solvabilisant la demande de garde d'enfants des familles où la mère travaille (*ibid.*). Une autre piste, plus ambiguë, est esquissée avec le développement du congé parental afin, dans le principe, de rendre plus aisée l'articulation des engagements familiaux et professionnels : c'est la création du congé parental non rémunéré pour les mères en 1976³² qui par la suite évoluera vers des dispositifs complexes de congés rémunérés (Barrère-Maurisson, 2003). Enfin, plus généralement, l'ASU sera supprimée en 1978 et le congé de maternité est revalorisé en 1971 (*ibid.*).

La situation économique ainsi que l'insertion progressive des femmes sur le marché du travail vont ainsi bousculer l'axe normatif de la politique familiale qui jusque-là s'adossait au référentiel de la « mère au foyer » (Fagnani, 2001, 140) : les pouvoirs publics vont encourager l'activité professionnelle de l'ensemble des femmes, dont celle des mères notamment. La participation de ces dernières à la sphère professionnelle va donc profiter des dispositifs qui seront mis en œuvre, notamment de ceux facilitant la délégation du travail de prise en charge de la petite enfance. On voit donc qu'à partir des années 1970, l'on assiste à un changement du

³² En 1985, il est remplacé par l'Allocation parentale d'éducation (APE), cette fois-ci ouverte aussi aux pères (Barrère-Maurisson, 2003).

référentiel de la politique familiale : c'est le modèle de la « mère qui travaille » (*ibid.*, 144) qui prime dans la mise en forme des mesures d'aide aux familles. On voit aussi que ce référentiel s'appuie sur des valeurs nouvelles de prise en charge des activités anthropomiques, plus axées sur des pratiques de délégation d'activités.

2.2. DU REFERENTIEL A LA PRATIQUE : L'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DES MERES AU MARCHE DU TRAVAIL

Si l'activité professionnelle des femmes s'accroît pendant les années 1970, si la part des femmes dans la population active passe de 33,4 % en 1962 à 40,3% en 1982 (Maruani, Meron, 2012), les politiques publiques de conciliation Travail/Famille ne sont pas seules en cause. Cette tendance doit aussi beaucoup à l'évolution du comportement d'activités des mères. On assiste en effet dans la période à une baisse du caractère discontinu de l'activité professionnelle des femmes, à « une régression des interruptions et des reprises plus fréquentes et plus rapides après un arrêt » (Battagliola, 2008, 89-90). Par ailleurs, le comportement d'activité des femmes va infléchir le regard porté au double engagement professionnel et familial des mères : alors que en 1979, 41% des Français étaient de l'avis que la mère ne devait pas travailler tant qu'elle avait un enfant en bas âge, cette proportion sera de 29% en 1987 (Fagnani, 2006).

À partir des années 1980, il est admis de considérer dans le milieu académique et dans le débat public que l'activité féminine devient irréversible (Huet, 1982) et que les femmes, notamment les mères, « sont sorties de la famille pour entrer sur le marché du travail » (Barrère-Maurisson, 2003, 71). Plus tard, deux mouvements vont pourtant se croiser pour mettre en danger cette dynamique qui débouchera sur la nécessité d'un nouveau souffle pour maintenir cette émancipation : l'accroissement de l'activité professionnelle féminine et le développement de nouveaux modes de cohabitation vont bousculer le socle du modèle familial sexué qui se maintient dans les plis de la logique providentielle de l'État social. Avec la salarisation des femmes, c'est en effet le modèle de la famille à deux actifs qui s'impose (*ibid.*, 76) : 60% des femmes mariées sont inactives en 1970 contre 30% vers la fin des années 1980. En d'autres termes, l'insertion croissante des femmes sur le marché du travail va entériner la

fin de la famille conjugale fondée sur l'homme pourvoyeur et la femme au foyer : les femmes accèdent de plus en plus à la sphère de la production des choses et s'érigent, elles aussi, en pourvoyeuses de revenus³³. Dès lors, le renouvellement des mentalités va inscrire le modèle familial sur lequel repose la prise en charge de la reproduction dans un processus d'effritement. C'est dans ce contexte que la Stratégie Européenne pour l'Emploi (1997) va constituer un support pour la définition de politiques publiques visant à développer davantage les pratiques de délégation des activités reproduction afin d'apporter, ainsi, des réponses aux préoccupations spécifiques à la société postindustrielle, dont l'accroissement de l'emploi des femmes notamment.

2.3. DE LA CRISE DE LA FAMILLE ET DE L'ÉTAT-PROVIDENCE A LA STRATEGIE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI : LE DEVELOPPEMENT DE L'EXTERNALISATION

La volonté de soutenir le développement de la vie professionnelle des femmes au sein de l'Union Européenne va représenter l'un des points de départ pour le développement des politiques publiques françaises qui se donneront comme objectif la diffusion de nouvelles pratiques sociales de prise en charge de la reproduction : l'externalisation des activités de reproduction.

La prise en charge de la reproduction des individus : la fin d'un modèle, le début d'une crise

À partir des années 1970, les sociétés occidentales commencent à traverser ce que l'on désignera comme les « crises du *care* ». Par l'intermédiaire de ce terme, les travaux en économie et en sociologie (Jany-Catrice, Nicole-Drancourt, 2008 ; López, Pérez, 2011 ; Pérez,

³³ Force est de préciser que leur participation à l'univers de la production des choses n'a pas lieu de manière équivalente à leurs homologues masculins. Au contraire, leur activité professionnelle demeure soumise aux « aléas familiaux » (Nicole-Drancourt, 2009, 4), ce qui rappelle aux femmes que leur priorité reste, malgré tout, la famille.

2014) se réfèrent à la déstabilisation du modèle de prise en charge de la reproduction à la fois sexué et replié sur la famille. Cette crise résulte de l'enchevêtrement de trois phénomènes sociaux, à savoir : l'indisponibilité accrue des pourvoyeuses informelles du travail de reproduction, la perturbation du cadre familial censé le prendre en charge et, enfin, l'émergence des besoins de prise en charge liés aux personnes âgées.

La « crise institutionnelle » (Haicault, 2000, 76) connue dans les années 1960 (dont l'apogée a lieu en 1968), se caractérisera par une remise en question du « système de places » et vient bouleverser les fondements de l'organisation familiale traditionnelle. Les femmes commencent à prendre distance de l'institution familiale qui leur assigne les tâches de reproduction (Dalla Costa, 2009 [1982] ; Jany-Catrice, Nicole-Drancourt, 2008). Ce rapport critique à la famille qu'on voit notamment s'exprimer par l'augmentation des divorces dès la fin des années 1970 (Barrère-Maurisson, 2003) montre la volonté des femmes d'endosser des rôles sociaux nouveaux, notamment dans le monde professionnel. L'instabilité de la structure famille s'érigera, ainsi, en un risque social (Esping-Andersen, 2007) d'autant que l'essor des ruptures conjugales et de familles monoparentales participeront à la pauvreté infantine. Enfin, le vieillissement des structures démographiques occidentales (faible mortalité accompagnée d'une faible natalité) posera comme enjeu sa prise en charge (*ibid.*) : d'une part par la famille en raison de ses transformations organisationnelles, d'autre part par la Sécurité sociale à cause d'une diminution des contribuables³⁴.

Or, les transformations de l'institution familiale vont s'articuler avec d'autres phénomènes propres à la société postindustrielle en cours, dont ceux de la globalisation et du développement technologique qui affectent les économies développées (Schwartz, 2012, 3) et se traduisent enfin par l'apparition du chômage de longue durée (parmi les ouvriers les moins qualifiés particulièrement).

³⁴ Avec la parution du rapport Laroque en 1962, le vieillissement et sa prise en charge vont commencer à s'installer dans le débat public (Devetter, Jany-Catrice, Ribault, 2015, 46). Ce document posera les bases de la politique du « maintien à domicile » (Ennuyer, 2007), services à domicile à l'appui, à un moment où la disponibilité des aidantes informelles se trouvera contrainte par les engagements hors famille.

L'articulation de tous ces phénomènes donnera lieu à des problèmes sociétaux inédits et l'État-providence français a affaire à la montée d'un enchevêtrement de risques nouveaux (vieillesse démographique, instabilité de l'emploi et de la famille) qui fragilise l'architecture providentielle issue de la Deuxième Guerre Mondiale (Esping-Andersen, 2007). Pensée sur la base d'un contexte économique caractérisé par une forte croissance et le plein emploi, ses formes d'intervention vont continuer de s'adosser à la structure du risque spécifique à l'ère industrielle, ciblant les familles nombreuses notamment (*ibid.*). Le décalage entre les nouveaux besoins sociaux d'une part, les modalités de l'action publique d'autre part, sous-tendra ce que l'on va connaître vers les années 1990 comme la « crise des États-providence ».

La Stratégie Européenne pour l'Emploi (1997) : développer l'emploi des femmes par le biais de la délégation du travail anthropomorphe des familles

Dans ce contexte de transformations sociodémographiques et économiques profondes qui affectent l'équilibre sociodémographique des familles, la Commission européenne proposera dès les années 1990 des politiques en faveur des femmes et des familles. Parmi ces politiques, le soutien au développement de services domestiques (Carbonnier, Morel, 2018) retient toute notre attention. Le développement de ce secteur d'activité est à la croisée de multiples enjeux (*ibid.*) : diminuer le chômage (notamment de la main d'œuvre moins qualifiée) ; assurer la prise en charge des enfants et de la dépendance ; soutenir l'emploi féminin et encourager la croissance économique en affranchissant les travailleurs les plus productifs des activités domestiques. Autrement dit, ce qui se produit traditionnellement à l'abri des foyers sort de l'ombre et le travail domestique est soudainement perçu comme un « gisement d'emploi » exceptionnel au service de l'économie standard (Fouquet, 2001). Avec l'adoption de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (1997), l'égalité professionnelle entre les sexes devient une préoccupation politique davantage importante au sein de l'Union Européenne (Périer, Verdugo, 2018). Dans cette lignée, le Conseil de Lisbonne va fixer comme objectif un taux d'emploi féminin de 60% dans les pays membres en 2010 (*ibid.*). Dès lors, le développement des services domestiques va s'inscrire dans la démarche visant à l'augmentation du taux d'emploi féminin « tout au long de l'échelle des qualifications » (Carbonnier, Morel, 2018, 22).

Dans le sillage des feuilles de route européennes, le législateur français va agir en faveur du développement des services domestiques et l'État-providence français va mettre en œuvre la marchandisation des prestations sociales³⁵ (Esping-Andersen, 2007) : services et prestations (assurances face aux risques sociaux) commencent alors à être pourvus par le marché. C'est ainsi que depuis la fin des années 1980 les pouvoirs publics soutiennent l'emploi familial (cf. Encadré 4) dans des orientations très spécifiquement françaises comme en témoignent ses supports de développement :

- par le gré à gré au travers de la mise en place de mesures socio-fiscales (exonération des cotisations sociales patronales, réduction d'impôt, crédit d'impôt) et la simplification des démarches à l'embauche ;
- par l'encouragement au « maintien à domicile », qui s'impose comme norme morale de prise en charge des personnes en perte d'autonomie dans la société française vieillissante (Weber, 2014, 28) et qui se traduit par la mise en place de la Prestation spécifique dépendance en 1997³⁶ (remplacée en 2002 par l'Allocation personnalisée d'autonomie) afin de solvabiliser la demande des familles de personnel d'aide à domicile.

³⁵ Force est de préciser que familialisation de la protection sociale, à savoir le transfert de la charge de l'État vers l'univers familial, sera aussi un moyen emprunté par les pouvoirs publics français en vue de diminuer le champ d'intervention de l'État (Esping-Andersen, 2007). À ce titre, les pouvoirs publics français vont encourager les individus à avoir recours aux « solidarités familiales » entre les générations (Déchaux, 1994). Ils vont en effet solliciter les familles dans leur rôle de prise en charge des activités de reproduction, dont par exemple celles en lien avec le « grand âge » (Déchaux, 1995, 39). Autrement dit, les réseaux de parenté seront portés à pourvoir les services que l'État ne sera plus en mesure d'assurer.

³⁶ Avec la PSD, la dépendance devient une catégorie de l'action publique (Weber, 2014). Cette prestation ouvrira droit aux personnes âgées dépendantes à des prestations en nature (travail ménager, couverture d'une partie des frais de séjour dans un établissement) financées par l'État et, à l'époque, par les conseils généraux (devenus les conseils départementaux). Ainsi, elle viendra compléter les prestations fournies par le système de Sécurité sociale.

Encadré 4. Construction institutionnelle du soutien à l'emploi familial : quelques repères

Une première mesure visant à encourager la demande de services apparaît en 1948 avec la loi du 29 septembre. Elle permettra aux personnes de 70 ans et plus bénéficiant de prestations d'assurance sociale d'être exonérées du paiement des cotisations sociales pour l'emploi d'un-e intervenant-e à domicile. Ainsi, les pouvoirs publics feront le choix de soutenir plutôt la demande que l'offre de services. Cette posture est toujours en vigueur dans les années 1980. Dès lors, l'encadrement du nouveau secteur de l'emploi à domicile va s'accompagner de la mise en œuvre de mesures de soutien à la demande de services par les familles. Leur déploiement va se poursuivre jusqu'aux premières décennies des années 2000 :

- 1986 : Allocation garde d'enfant à domicile (exonération totale ou partielle des cotisations sociales employeurs) ;
- 1987 : Exonération des cotisations sociales patronales offerte aux personnes âgées et aux personnes handicapées pour l'emploi de gré à gré d'un salarié à domicile ;
- 1990 : Allocation familiale pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (exonération totale ou partielle des cotisations sociales employeurs) ;
- 1991 : Loi des « emplois familiaux » qui rend obligatoire l'agrément pour les organismes mandataires et prestataires de services à la personne ;
- 1991 : Loi de finances rectificative qui établit une réduction d'impôt sur le revenu de 50% dans le cadre de l'emploi de gré à gré ;
- 1993 : Instauration du « chèque emploi service³⁷ » à titre expérimental pour des interventions hebdomadaires de 8 heures au maximum. Il pourra être utilisé pour payer les services proposés par une entreprise mandataire et dans le cadre de l'emploi direct ;
- 1996 : Pérennisation du « chèque emploi service », ouverture du secteur aux entreprises commerciales et autorisation aux comités d'entreprise de verser des aides financières aux salariés pour l'emploi à domicile ;
- 1997 : Création de la Prestation spécifique dépendance (PSD) ;
- 2002 : Entrée en vigueur de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui remplace la PSD ;
- 2004 : Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Elle comprendra :
 - Une allocation de base (AB) pour les enfants de moins de 3 ans et sous conditions de ressources ;
 - Une prime à la naissance ou à l'adoption ;
 - Le Complément de libre choix du mode de garde (CLMG) visant à couvrir une partie des frais du recours à une garde à domicile ;
 - Le Complément de libre choix d'activité (CLCA) qui couvre une partie de la perte du salaire des parents qui réduisent ou cessent complètement leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'âge de 3 ans ;
- 2005 : Plan de développement des services à la personne (« Plan Borloo »). Création d'un secteur structuré en cinq catégories de services (services à la famille, services visant à la promotion de la santé au domicile ou sur le lieu de travail, services liés à la qualité de la vie quotidienne, services relatifs au logement et au cadre de vie, services d'intermédiation). Ce plan s'organisera en trois programmes, à savoir : le développement d'enseignes nationales visant à garantir un accès *universel* à un service de qualité ; des réformes ayant pour but la reconnaissance de l'importance des services, dont la création de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) qui agit désormais en faveur du développement et de la qualité des services ; la mise en place d'un cadre réglementaire compatible avec la dynamisation du secteur ; l'accès universel au secteur ; la progression des conditions de travail des professionnels ; et, enfin, l'ouverture du secteur aux entrepreneurs.
- 2005 : Le « chèque emploi service » deviendra le « chèque emploi service universel » (CESU). Son usage sera élargi à l'emploi prestataire, aux emplois d'assistante maternelle et aux services de crèche.

³⁷ Chèque préfinancé par le compte bancaire de son utilisateur (Devetter, Jany-Catrice, Ribault, 2015, 39).

Sources : Assemblée nationale (2005) ; Labruyère (1996) ; Devetter, Jany-Catrice, Ribault, 2015 ; Carbonnier, Morel, 2018 ; Nicolas, 2008 ; Ledoux, 2015 ; Nicole-Drancourt, 2011.

Plus tard, en 2005, le « Plan Borloo » aboutira à la création du secteur des « services à la personne » et les pouvoirs publics vont développer (Devetter, Jany-Catrice, Ribault, 2015, 18) des services d' « action sociale » (aide à domicile, garde d'enfants) et des services de « confort » (travail ménager, jardinage, soutien scolaire, etc.).

Afin d'élargir le champ des familles susceptible d'y avoir recours, plusieurs réformes seront mises en place parallèlement. D'une part, la création du Chèque emploi service universel (CESU) qui permettra aux familles de bénéficier de la simplification des démarches à l'embauche dans un champ plus large de prestataires et de services (cf. Encadré 4). D'autre part, la réforme liée à la réduction d'impôt, puis au crédit d'impôt, qui tentera d'encourager le recours au secteur par un spectre de ménages plus divers socialement (cf. Encadré 5).

Encadré 5. Réformes fiscales relatives au secteur des « services à la personne »

Les pouvoirs publics mettent en place différentes réformes afin d'encourager le recours aux services à domicile. D'abord, ils vont hausser le plafond des dépenses ouvrant droit à la réduction d'impôt.

1993 : plafond de 25 000 francs (3 811 euros) ;

1998 : plafond de 45 000 francs (6 860 euros) ;

2003 : plafond de 10 000 euros ;

2005 : plafond de 12 000 euros.

Néanmoins, ces mesures ne seront guère incitatives pour les ménages à revenus modestes dans la mesure où soit ils seront non imposables, soit l'impôt dû sera trop faible. En 2007, la réduction d'impôt devient alors un crédit d'impôt ouvert à l'ensemble des ménages actifs. Contrairement à la réduction d'impôt où la réduction s'imputait à l'impôt dû (une réduction d'impôts à la hauteur de 1000 euros pour un ménage dont l'impôt est de 500 euros ramène l'impôt à 0), le crédit d'impôt sera désormais remboursable (un crédit d'impôt de 1000 euros pour un ménage dont l'impôt est de 500 euros ramène ce dernier à 0 et rembourse de 500 euros le ménage). En 2017, le crédit d'impôt sera ouvert à l'ensemble des ménages, qu'ils soient actifs ou inactifs.

Les mutations sociodémographiques et économiques qui traversent la société française dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, les déstabilisations de la relation familiale et de la relation d'Emploi, la persistance d'un chômage de masse et la crise du *care* conduisent donc la puissance publique à transformer ses modes d'intervention, notamment en matière de prise en charge des activités participant au bien-être familial. La déstabilisation du mode de prise en charge du travail anthropomique adossé au modèle familial du « Monsieur Gagne-pain » et l'émergence de nouveaux besoins et enjeux sociaux (chômage de longue durée, prise en charge de l'enfance et de la dépendance), dont le développement de l'emploi féminin notamment, vont sous-tendre l'émergence d'un discours et de mesures publics encourageant les familles à externaliser les activités participant à la maintenance de la vie de leurs membres vers le marché.

Ces éléments socio-historiques nous permettent de conclure sur l'idée d'un virage du référentiel du régime de reproduction en France : depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la puissance publique encourage les familles à « faire-faire ».

Cela dit, reste à savoir si le développement des services domestiques qui donne la possibilité d'externaliser une partie des charges domestiques et familiales va permettre par ailleurs de satisfaire les nouveaux besoins d'un équilibre des familles en crise. Pour les femmes qualifiées peut-être : en effet, la demande de travail domestique marchand des femmes actives qualifiées en vue de s'en affranchir est forte. Mais pour les femmes moins qualifiées ? En fait, si le « Plan Borloo » aboutit à la création d'un secteur d'activité attendu (celui des « services à la personnes »), cette mesure va s'inscrire davantage dans un objectif de croissance de l'emploi que dans celui d'apporter une réponse aux besoins sociaux (Carbonnier, Morel, 2018, 26-27). Nous allons donc nous intéresser par la suite aux effets que les nouveaux dispositifs de prise en charge de la reproduction auront sur les pratiques de prise en charge de la reproduction mises en place par les familles.

2.4. QUELS SONT LES EFFETS DES POLITIQUES PUBLIQUES DU « FAIRE-FAIRE » SUR LES PRATIQUES FAMILIALES DE PRISE EN CHARGE DU TRAVAIL DE REPRODUCTION ?

Déléguer : une pratique sociale de prise en charge de la reproduction qui se diffuse³⁸?

Ces dispositifs conduisent-ils à une diffusion des pratiques de délégation de la production du bien-être qui a lieu dans la sphère domestique ? Des travaux statistiques issus de l'attention portée par les pouvoirs publics aux services domestiques aussi bien que des travaux académiques issus du regain d'intérêt envers les « solidarités familiales » (Déchaux, 1994) permettent de proposer quelques éléments de réponse.

Ainsi, l'Enquête « Modes de vie » réalisée par l'Insee en collaboration avec le CNRS en 1989 (cf. Encadré 6) se proposera de décrire les conditions de réalisation de la production domestique et de leurs substituts (Lemel, 1996).

Encadré 6. Enquête Insee « Modes de vie »

Cette enquête a été réalisée entre 1989 et 1990 auprès d'un échantillon de 10.000 ménages. Elle constitue la première enquête portant sur les modes de vie qui s'intéresse aux activités domestique (Insee Première, 1990). L'enquête se concentrera concrètement sur la pratique de 41 activités (Insee Première, 1990). Les domaines retenus seront l'entretien et la réparation des vêtements ; le travail ménager et de rangement ; les activités alimentaires ; les travaux d'aménagements du domicile (peinture, plomberie, etc.) et de bricolage ; l'entretien des biens d'équipement (voiture) ; la chasse, la pêche et la cueillette ; et, enfin, le jardinage. Pour l'ensemble de ces activités, l'objectif sera de confirmer ou d'infirmer la place des réseaux de parenté dans leur production mais aussi de voir s'il y aura délégation de ces activités vers le marché. Au moment l'enquête, il s'agira donc d'enregistrer la modalité de prise en charge la plus fréquente (*op. cit.*), à savoir :

³⁸ Pour saisir les effets des politiques publiques du « faire-faire » qui encouragent les familles à sous-traiter les activités participant à leur reproduction à partir des années 1990, nous mobiliserons différentes données statistiques.

travail non réalisée ; activité assurée par le foyer ; activité déléguée par le foyer sans contrepartie monétaire ; activité déléguée par le foyer avec contrepartie monétaire.

Laissant de côté trois activités parmi les 41 (la pêche, la chasse et la cueillette) Yannick Lemel (1996) montrera dans ses travaux que sur les 38 activités retenues, 1 sera effectuée par une personne extérieure au foyer, 20 en seront assurées par un membre du foyer et que les 17 activités restantes ne seront tout simplement pas réalisées (*ibid.*). Par ailleurs, ces taux de recours des foyers aux aides extérieures varient en fonction du type d'activité (cf. Tableau 1) : les individus font-faire davantage les activités dites « masculines » en lien avec le maintien de la maison (bricolage, réparation, etc.) que celles dites « féminines » relatives au travail ménager, de jardinage et de soins prodigués aux enfants.

Au moins deux critères pourraient expliquer ces variations (*ibid.*, 201) :

- le degré de quotidienneté : une activité réalisée de manière très fréquente ne peut pas être déléguée à une personne qui ne pourrait pas être suffisamment présente au foyer pour s'en occuper ;
- le degré de technicité : les familles délèguent d'autant plus les activités dont elles ont besoin que leur réalisation nécessite d'un savoir-faire élaboré.

Cela dit, ces critères ne seront guère satisfaisants : en effet, des activités à la fois quotidiennes et nécessitant d'un savoir-technique non négligeable vont se retrouver « à tous les niveaux de transfert effectif » (*ibid.*, 201).

Tableau 1. Taux de recours des foyers aux aides extérieures selon les types d'activité (en %)

Taux de recours	Types d'activité
10% - 20%	Réparations, plomberie, laver vitres, petits travaux de bricolage
5% - 10%	Raccommode, nettoyer les sols, repasser le linge, laver l'extérieur de la voiture, nettoyer les abords de la maison peindre, laver le linge, bêcher, labourer
0% - 5%	Tricoter, laver l'intérieur de la voiture, maçonnerie, menuiserie, vider la poubelle, s'occuper du chauffage, faire des conserves, faire des confitures, désherber, laver la vaisselle, arroser, récolter, couture, travaux d'aiguille, faire le lit, préparer les repas, planter des légumes, s'occuper des plantes, s'occuper des animaux, changer bébé, garder bébé, faire manger à bébé, chercher bébé à la crèche, soigner bébé

Source : Lemel, 1996.

L'enquête Insee-CNRS ne permet donc pas de connaître avec précision les motifs du faible recours à l'externalisation, mais l'on peut malgré cela constater une tendance forte à partir des variations des pratiques d'externalisation selon les différentes catégories sociales (âge, niveau de diplôme, échelle d'urbanisation, statut sur le marché du travail) : la délégation des activités domestiques se « banalise ». C'est le cas à la fois pour les plus âgés (80 ans et plus) ; pour les plus jeunes (moins de 30 ans) ; pour les faiblement diplômés, pour les diplômés du supérieur et enfin, dans le monde rural et les petites agglomérations, Paris et l'agglomération parisienne. Et, si l'on se focalise sur la nature de l'agent extérieur (marchand ou non marchand) auquel les ménages font recours, les résultats seront encore plus particulièrement contre-intuitifs en fonction du milieu social. En effet, ce sera parmi les foyers les plus modestes que l'on trouvera une production interne domestique « plutôt réduite » (Insee Première, 1990) : les activités domestiques seront souvent externalisées, notamment vers le marché. Déléguer une partie de ses charges domestiques et/ou familiales est donc bien une pratique sociale qui se diffuse.

La progression du « reste à faire » et l'augmentation du temps passé au travail domestique : des freins à la délégation ?

Quels sont les impacts des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics sur les modalités de prise en charge des tâches anthropomiques dans chaque foyer ? Si mesurer les pratiques familiales de délégation de prise en charge n'est déjà pas simple, alors mesurer la part d'impact que pourraient avoir les politiques sociales et familiales dans cette délégation de prise en charge relève de la gageure. On peut néanmoins tirer quelques informations à partir de l'Enquête Emploi du Temps de l'Insee³⁹ qui renseigne sur le temps passé au travail domestique à partir d'un critère permettant de comparer le travail domestique au travail marchand⁴⁰.

³⁹ La première Enquête Emploi du Temps de l'Insee a été réalisée en 1974 auprès de 7.000 personnes âgées de 18 ans et plus. Ann Chadeau et Annie Fouquet sont les auteurs de plusieurs travaux d'exploitation de cette enquête pour calculer le temps consacré aux activités domestiques en vue d'en estimer la contribution économique. Deux méthodes existent pour calculer la valeur monétaire du travail domestique (Chadeau, Fouquet, 1981, 36) : celle du « manque à dépenser » d'une part, celle du « manque à gagner » d'autre part. La première méthode comprend deux formes d'évaluation possibles (Benería, 2005, 69) : d'un côté celle du « substitut global », c'est-à-dire le montant à payer à un-e employé-e de maison pour effectuer l'ensemble des activités à la place de l'individu ; d'un autre celle du « substitut spécialisé », à savoir le montant à régler à des spécialistes effectuant chacune des activités nécessaires au fonctionnement de l'unité du foyer. La deuxième méthode d'estimation repose sur le salaire auquel on renonce sur le marché du travail pour assurer le travail domestique (*ibid.*). Parmi ces méthodes, celle du « substitut spécialisé » propose la démarche la plus satisfaisante en termes de calcul dans la mesure où elle reproduira moins les hiérarchies professionnelles (substitut global) et de genre (manque à gagner) qui sous-tendent les variations en matière de rémunération (Jany-Catrice, Méda, 2011).

⁴⁰ Afin d'estimer la contribution économique du temps consacré aux activités domestiques, Ann Chadeau et Annie Fouquet font le choix de mobiliser le critère de la « tierce personne » (Chadeau, Fouquet, 1981, 30-31) : toute activité pouvant être réalisée par un tiers sur le marché relève du travail domestique. Dans le cadre de leur démarche, elles vont retenir les domaines de la production domestique suivants (*ibid.*) : alimentation ; ménage ; lessive ; travaux ménagers divers, à savoir jardinage, entretien du logement, soins aux animaux, soins aux adultes, travail de listage, etc. ; soins aux enfants ; et enfin les courses.

Tableau 2. Temps passé au travail domestique et au travail professionnel en 1974 et 2010 (en milliards d'heures)

Temps passé	1974	2010
<i>Au travail domestique</i>	48,1	60,9
<i>Au travail professionnel</i>	41,2	38

Sources : Chadeau, Fouquet (1981) ; Insee Première (2012).

Grâce à ces travaux on mesure enfin et pour la première fois en 1974 l'ampleur des activités anthroponomiques produites à l'ombre des foyers, leur valeur et la répartition sexuée de leur prise en charge. Ainsi, tandis que les hommes actifs vont consacrer en moyenne 10 heures au travail domestique par semaine on découvre que les femmes actives y vont dédier 28 heures. En outre, elles rendront compte du temps passé par l'ensemble de la population française adulte à ce domaine d'activité au cours d'une année (cf. Tableau 2), à savoir 48,1 milliards d'heures contre 41,2 milliards d'heures pour le travail professionnel (*ibid.*, 32-33).

Quelques décennies plus tard, Delphine Roy va, elle aussi, exploiter les données issues de l'Enquête Emploi du Temps en 2010. Elle va alors objectiver la contribution du travail domestique à la croissance économique et rendre compte du temps passé au travail domestique et au travail professionnel. À cet effet, elle va distinguer trois périmètres du travail domestique (Insee Première, 2012) : I- Restreint (cuisine, vaisselle, ménage, rangement, soins matériels aux enfants et aux personnes dépendantes, linge, gestion du ménage, conduire, accompagner les enfants ou une autre personne) ; II- Intermédiaire (I + faire les courses, shopping, bricolage, jardinage, jeux avec les enfants) ; III - Extensif (II + trajets en voiture pour soi-même, promener le chien). Le périmètre dit « intermédiaire » correspond assez bien avec les domaines d'activités retenus par Ann Chadeau et Annie Fouquet et si l'on s'y réfère nous pouvons constater que :

- les femmes en couple avec enfants à charge vont consacrer en moyenne 34 heures au travail domestique par semaine alors que les hommes y accorderont 18 heures, ce qui signifie que la division sexuelle de la prise en charge des tâches persiste⁴¹ ;
- les ménages consacrent en 2010 environ 60 milliards d'heures au travail domestique, donc bien plus qu'en 1974 (cf. Tableau 2).

Entre les années 1970 et 2010, le temps passé au travail domestique connaît donc une augmentation de plus de 10 milliards d'heures. Autrement dit, quel que soit la restructuration du régime de reproduction qu'entraîne l'évolution des politiques sociales et familiales, une grande partie de la production du bien-être des individus demeure à la charge des familles.

Dans le cadre de la diversification des acteurs de prise en charge des activités anthroponomiques, nous désignerons dorénavant ce qui demeure *à charge des familles* par la notion de « *reste à faire* ». Paradoxalement, nous constatons donc qu'en dépit de la restructuration du régime de reproduction par des politiques d'encouragement à la soustraction des activités anthroponomiques, le « *reste à faire* » au sein des familles ne cesse d'augmenter.

Quels sont les mécanismes explicatifs de cette augmentation ? Pourquoi ne parvient-on pas à inverser cette tendance ? Pour l'instant, nous nous contenterons de proposer quelques éléments de réponse à la première question.

Premièrement, l'hypothèse des effets « pervers » de la mécanisation de la production domestique dans la dynamique de progression du « reste à faire ». La hausse de

⁴¹ Contrairement au travail d'Ann Chadeau et Annie Fouquet qui exploite les données de l'Enquête Emploi du Temps selon le statut d'emploi des hommes et des femmes, celui de Delphine Roy propose une exploitation des données selon le statut familial et les configurations familiales. Dès lors, les résultats concernant le temps passé par les femmes et les hommes au travail domestique en 1974 d'une part, en 2010 d'autre part, ne sont pas comparables.

l'investissement domestique peut être une conséquence de l'acquisition d'outils visant à une réduction du temps de travail domestique mais qui, paradoxalement, conduisent à des effets « pervers » par la cible de la communication (l'électro-ménager « libère la femme ») qui nourrit l'engagement féminin dans ce domaine. Les évolutions sociodémographiques connues lors de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle (insertion professionnelle des femmes, augmentation des divorces, etc.) bouscule en effet la « frontière de la marchandise » (Hochschild, 2011) et le marché va investir l'univers de la production domestique. Les biens et les services marchands aux familles vont alors : soit se substituer au travail de reproduction fourni par la mère-épouse au sein de cette unité ; soit soulager la dureté des activités par le biais des outils électroménagers⁴². Concernant l'électroménager (cf. Tableau 3), les années 1980 inaugurent l'apparition de deux outils majeurs : le four à micro-ondes et le sèche-linge indépendant à tambour (Insee, 1988). D'autres biens d'équipements vont connaître aussi une forte progression entre 1979 et 1988 : le réfrigérateur-congélateur et le réfrigérateur. À partir des années 1980, la plupart des ménages en France disposera de biens durables leur permettant d'être épaulés lors de la réalisation de la production domestique (Insee Références, 2018).

Tableau 3. Taux d'équipement des foyers de biens en forte progression entre 1979 et 1988 (en %)

	1979	1988
Réfrigérateur	94	98
Réfrigérateur-congélateur	13.1	38.3
Lave-vaisselle	13.1	27.6
Robot-mixer	72.1	80.3
Lave-linge non portable	72	83.6

Source : Insee (1988).

⁴² En atteste la stratégie de Moulinex qui, pendant les années 1970, cible les femmes tout en leur proposant une offre de produits diversifiée leur permettant de réduire le temps passé au travail domestique dans un contexte où elles s'engageront davantage dans le monde professionnel (Barrère-Maurisson, 2003 ; Gallot, 2015).

L'analyse des usages des équipements électroménager est particulièrement pertinente dans un contexte de développement des engagements féminin en dehors du foyer. Ainsi, la création, par exemple, du réfrigérateur et du réfrigérateur-congélateur va permettre une « domestication du frais et du froid » (Perrot, 2009, 121) et favorisera ainsi des pratiques et des organisations temporelles plus flexibles (Wajcman, 2017) : une fois les produits achetés, on peut les garder et les conserver pour les consommer ultérieurement.

C'est du moins l'hypothèse que nous privilégierons : en dépit des encouragements au « faire-faire » du régime de reproduction, l'augmentation du temps passé au « reste à faire » est une des conséquences *des effets « pervers » de la mécanisation de la production domestique*. Le développement des électroménagers va en effet entraîner une intensification du travail domestique : contrairement aux promesses des producteurs, avec plus de technologie, les familles, dont les femmes notamment, vont se consacrer d'autant plus au travail domestique que l'objectif sera de satisfaire les promesses de mieux-être du « progrès ». Par ailleurs, la possession croissante de biens d'équipements participe à l'apparition de nouvelles tâches au sein des foyers (Insee Première, 1990), dont celles liées à l'entretien des électroménagers (Desjeux, Berthier, Jarrafoux, Orhant, Taponier, 1996) : autant de facteurs qui mènent à la hausse le temps passé au travail domestique. L'augmentation du temps passé au travail domestique semble donc bien être positivement corrélé avec une hausse de la consommation des biens durables par les ménages.

Deuxièmement, l'hypothèse des inégalités sociales liées à l'externalisation des activités quotidiennes dans la dynamique de progression du « reste à faire ». On peut proposer une nouvelle hypothèse pour expliquer le paradoxe que constitue la progression du « reste à faire » qui accompagne l'offre croissante de délégation de prise en charge des activités domestiques : y a-t-il égalité face à cette offre dans tous les milieux sociaux ? Les pratiques de prise en charge de l'alimentation peuvent nous permettre de l'examiner.

Avec le développement de la restauration rapide au milieu des années 1980, l'on assiste au recul progressif des repas pris au domicile (Insee Première, 1994) : la part des individus prenant le repas du midi chez eux passe de 64% en 1971 à 45% en 1991. Cette baisse sera imputable

également à un recours accru aux cantines d'entreprises, à la hausse des repas pris chez autrui (dont les parents) ainsi qu'au développement du repas à emporter (cf. Tableau 4).

Tableau 4. Évolution du repas pris à l'extérieur en fonction du lieu du repas entre 1971 et 1991 (en %)

	1971	1981	1991
Restaurant	13.3	14.3	17.6
Cantine d'entreprise	10.2	11.6	10.9
Repas emporté avec soi	5.4	5.8	7.4
Invitation dans un autre foyer	32.2	36.4	32.4

Source : Insee Première (1994).

La progression de l'emploi féminin favorise une externalisation des repas, pratique qui se développe particulièrement en milieu urbain mais aussi parmi l'ensemble de la population. Pour les mêmes raisons, on constate que depuis les années 1960 la consommation de produits transformés (par exemple, légumes coupés) et de plats préparés (pizzas, desserts frais) ne cesse d'augmenter (Insee Première, 2015) et, en particulier, l'achat de plats préparés va connaître une croissance annuelle de 4.4% en volume par habitant (*ibid.*). Ainsi, l'achat de produits transformés et de plats préparés participera depuis plusieurs années à la réduction du temps passé au travail alimentaire au sein du foyer, à savoir une baisse de 25% entre 1986 et 2010 (*ibid.*).

Cela dit, si l'on s'intéresse à des pratiques d'externalisation plus élaborées, on voit apparaître un clivage : celui des pratiques différenciées entre les milieux sociaux. En atteste par exemple le recours aux restaurants en 2017 (Insee Focus, 2020) : les 20% des ménages les plus aisés consacrent en moyenne environ 9% de leur consommation aux dépenses de restaurant et hôtel, contre près de 5% pour les 20% des ménages les plus modestes.

En atteste aussi le recours aux « services à la personne » qui ne concernera que les ménages les plus aisés (Carbonnier, Morel, 2018). Entre 1998 et 2008, les heures totales rémunérées (hors assistantes maternelles) aux salariés du secteur des services à la personne ne cessent d'augmenter (Dares Analyses, 2012) : environ 550 millions d'heures en 1998 contre 800 millions d'heures rémunérées 10 ans plus tard. La forme de recours qui va prédominer sera l'emploi direct⁴³ même si elle se relativise au fil des années (*ibid.*). En parallèle, la participation des organismes prestataires va s'accroître tandis que celle des organismes mandataires connaît une réduction (*ibid.*). Cette hausse des heures payées s'accompagnera d'un usage accru du CESU ainsi que d'une augmentation des allocataires de la Prestation d'accueil du jeune enfant qui utiliseront désormais cette allocation pour accéder aux services de garde des enfants (*ibid.*). Cela dit, le recours à ces services sera très discriminant selon le milieu social : en 2011, parmi les ménages du 10^{ème} décile, le taux de recours aux services à la personne sera de 33.5%, tandis que parmi les ménages du 1^{er} décile il sera de 6.9% (Dares Analyses, 2014). Dans cette lignée, le taux de recours sera davantage plus important parmi les cadres (20.6%) que parmi les ouvriers (2%) et les employés (2.1%) (*ibid.*). L'existence d'un immense « reste à faire » chez soi qui par ailleurs ne cesse de progresser au fil du temps semble donc également lié aux inégalités sociales qui existent dans la pratique de délégation des activités anthropomiques : si les ménages de milieux aisés sont davantage en mesure de « faire-faire » par les services marchands les tâches participant à l'entretien de la vie humaine, la sous-traitance du travail reproductif demeure, en dépit des politiques d'accompagnement, une réalité lointaine pour les ménages les moins fortunés.

Face au constat d'une progression du temps consacré au travail domestique dans le contexte de développement de mesures d'accompagnement à la sous-traitance du côté des familles, nous avons proposé deux hypothèses : celle des « effets pervers » de l'introduction des technologies domestiques dans les foyers d'une part, et celle des inégalités sociales dans la pratique de la délégation des activités anthropomiques familiales vers les services marchands

⁴³ Trois modalités de recours existent dans le secteur des « services à la personne » (Devetter, Jany-Catrice, Ribault, 2015) : par le biais du service prestataire qui recrute et place l'intervenant à domicile ; à travers le service mandataire qui prend en charge les démarches administratives (l'employeur est l'usager du service) et propose un-e intervenant-e à domicile ; par l'intermédiaire de l'emploi direct où le particulier-employeur gère l'ensemble de la relation d'emploi avec l'intervenant-e.

d'autre part. Pour le dire autrement, nous considérons donc que l'existence d'un immense « reste à faire » qui ne cesse de progresser a comme causes à la fois une hausse de l'investissement dans le travail domestique issue de l'acquisition de outils électroménagers et des clivages liés à la position dans l'espace social en ce qui concerne les pratiques familiales de prise en charge des activités qui concourent à la production du bien-être. Dans le cadre de cette recherche, c'est à partir de l'hypothèse des inégalités sociales en matière de pratiques de prise en charge du travail reproductif que nous allons travailler.

*

* *

En conclusion nous avons donc vu que dans le cadre de la société postindustrielle les pouvoirs publics vont encourager les familles à se tourner vers d'autres acteurs sociaux pour assurer la prise en charge du travail de production du bien-être de leurs membres, dont le marché notamment. En effet, les évolutions qui caractérisent cette période au niveau sociodémographique et économique participent au développement de nouveaux besoins et enjeux sociaux qui vont, par ailleurs, sous-tendre la mise en place de politiques publiques visant à favoriser la capacité des familles de déléguer le travail reproductif vers les services à domicile. Ainsi, l'objectif sera plus particulièrement de favoriser la vie professionnelle des femmes. Cela dit, nous avons montré que les pouvoirs publics ne semblent pas être parvenus à passer de la *mise en forme* d'un nouveau référentiel de régime de reproduction (avec le passage d'un régime adossé au « faire soi-même » à un régime adossé au « faire-faire ») à sa *mise en œuvre* et à leur saisie par les pratiques sociales des familles. Nous avons vu en effet que cet encouragement au « faire-faire », doublé d'une offre croissante de services marchands aux familles, aboutissait, au contraire, à un temps passé à la prise en charge des activités domestiques et familiales qui ne cesse d'augmenter et à une division sexuelle qui ne cesse de s'amplifier : le temps de prise en charge de la logistique et des responsabilités familiales ne cesse en effet d'augmenter depuis qu'on en mesure l'ampleur.

C'est à ces paradoxes que notre thèse va s'intéresser en tentant de déceler d'une part les mécanismes de production de ces incohérences entre référentiel de régime de reproduction et

pratiques sociales ; et d'autre part les mécanismes de reproduction des inégalités. En effet, tous ces mécanismes s'inscrivent dans des rapports sociaux de sexe, de classe et de culture qu'il s'agira de décrypter.

Conclusion du chapitre 1

Ce chapitre 1 s'est donné comme objectif de situer historiquement le régime de reproduction de la société française. Ainsi, nous avons d'abord identifié le référentiel historique du régime de reproduction des sociétés industrielles : « faire soi-même ». Nous avons montré que le processus d'industrialisation et d'urbanisation des sociétés salariales de première modernité allait formaliser le régime de reproduction dans des référentiels d'action et dans des supports légaux de normes et d'organisation évolutifs. Le référentiel qui va se diffuser avec l'industrialisation de la production et l'essor du capitalisme va d'abord séparer la production et la reproduction dans deux sphères hiérarchisées où la production des choses sera sexuellement et prioritairement affectée. Puis la production des êtres humains au foyer va être consignée sous la forme du « travail domestique ». Maintenu sous le référentiel du « faire soi-même », le régime de reproduction des sociétés salariales de première modernité entre en crise à l'épreuve des conditions de vie des classes laborieuses d'abord, de la croissance démographique ensuite, de l'impossible fabrication d'une main d'œuvre « performante » pour l'économie enfin. Cette crise débouche sur la mise en œuvre de politiques publiques qui favorisent le développement d'une offre de services publics aux familles pour soulager ces dernières de la prise en charge exclusive des activités anthroponomiques. Également, le développement de l'industrie de l'électroménager et des écoles ménagères aura comme but d'accompagner la « femme au foyer » dans l'accomplissement de son rôle reproductif. Ce processus de diversification des acteurs de la prise en charge de ces activités s'étirera tout au long du 20^{ème} siècle avec une intensification au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale et l'édification des États-providence. Plus particulièrement, dans le contexte du développement de la société postindustrielle où l'emploi féminin est placé au premier rang des préoccupations, les pouvoirs publics vont se consacrer au développement de mesures visant à favoriser la capacité des familles de « faire-faire » le travail de reproduction

Cela dit, nous avons montré combien l'inflexion du régime de reproduction du « faire soi-même » au « faire-faire » est complexe dans sa *mise en œuvre* : on a constaté à la fois une progression du travail domestique, notamment féminin, depuis les années 1980 jusqu'à la période récente et l'existence d'inégalités sociales non négligeables dans la pratique de la

délégation des activités participant à l'entretien des individus. C'est ce constat qui sera à l'origine de nos travaux et qui nous permettra de construire notre objet de recherche, notre question de recherche, l'état de l'art sur cette question et nos hypothèses de travail.

Chapitre 2. Construction de l'objet et de la question de recherche

Dans le chapitre précédent, nous avons identifié l'évolution des cadres structurels (institutionnels, cognitifs et normatifs) qui structurent les régimes de reproduction depuis la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui. Du « faire soi-même » au « faire-faire », nous avons aussi pointé ce qui, au fil de cette évolution, perdure au fondement de ces régimes à savoir : une division sociale des activités productives et reproductives adossée à une division sexuelle « naturalisée ». En effet, non seulement le foyer continue de jouer un rôle important dans la reproduction de la vie, mais il s'agit plus particulièrement d'un ensemble de tâches qui restent à la charge des femmes.

À partir de là, nous avons construit la question de recherche qui traverse cette thèse et ce chapitre en rendra compte. Dans un premier temps nous présenterons des éléments de contexte propres à la société française contemporaine qui en justifie le contenu. Dans un deuxième temps, nous préciserons la question, les hypothèses et les objectifs de la recherche. Puis dans un troisième temps nous ciblerons nos entrées, à savoir les politiques publiques qui nous semblent le plus à même de rendre compte des mécanismes sociaux qui permettront de répondre à notre question de recherche.

1. CONTEXTE DE LA QUESTION DE RECHERCHE

Nous l'avons montré dans le chapitre précédent : le développement de la société française postindustrielle va s'accompagner de la mise en forme d'un régime de reproduction dont le référentiel principal s'adosse à une logique de « faire-faire ». Par ce biais, les pouvoirs publics espèrent pouvoir répondre à une disruption : dès la fin des années 1970, la norme change de camp et l'activité salariée féminine passe de l'exception à la règle. Dès lors, la question sociale oblige la puissance publique à se responsabiliser sur l'insertion professionnelle des femmes,

sur la prise en charge de la petite enfance et sur celle de la dépendance : de nouvelles responsabilités qui trouveront difficilement les supports cohérents de leur mise en œuvre.

1.1. LA VIE PROFESSIONNELLE FEMININE RESTE SOUS CONTRAINTES FAMILIALES

En dépit des évolutions du régime de reproduction à l'épreuve de l'entrée des femmes dans le salariat, les inégalités de genre vont persister pour une raison majeure et essentielle : la prise en charge du travail domestique et de l'entretien de la famille (enfants et proches dépendants) reste principalement assignée aux femmes.

Certes en termes d'activité professionnelle les écarts entre les sexes ne cessent de se réduire ces quarante dernières années. Le taux d'activité des femmes se rapproche en effet de celui de leurs homologues masculins : alors que le taux d'activité des femmes était de 31 points de moins que celui des hommes en 1975, la différence en est de 8 points en 2018 (Insee Focus, 2019). Par ailleurs, en début de vie active, elles sont moins confrontées au risque du chômage que les hommes en raison de leur niveau de diplôme (*ibid.*) : 1 à 4 ans après la sortie de la formation initiale, le taux de chômage des femmes est de 15,3%, soit de 3,5 points de moins que celui des hommes.

Cela dit, il suffit d'observer de plus près ce qui se cache dans les interstices de ces bons résultats pour comprendre qu'un arbre cache une forêt beaucoup plus sombre. En effet les écarts entre les sexes ont tendance à se creuser une fois en emploi et au fil de la carrière : les salaires masculins sont globalement plus élevés par rapport aux salaires féminins (*ibid.*) ; au sein des couples, l'arrivée des enfants pénalise davantage la vie professionnelle des femmes que celle des hommes (Insee Références, 2020a) ; le taux d'activité et la proportion des femmes à temps complet diminuent en même temps que la part des femmes en sous-emploi augmente (Insee Focus, 2019) ; et contrairement aux hommes, la propension des femmes à travailler à temps partiel (et notamment en temps partiel « subi ») augmente avec le nombre

d'enfants⁴⁴ (Insee Références, 2020b). Par ailleurs si le temps passé à la production domestique augmente pour les deux parents avec le nombre d'enfants⁴⁵, la contrainte qui en découle n'est pas neutre du point de vue genre : en étant chargées principalement des tâches domestiques « centrées sur les personnes », l'arrivée des enfants vient contraindre principalement les temps de vie des mères (Cresson, 1995, 67-73).

Tous ces éléments sont donc les indicateurs d'une réalité sombre derrière les chiffres encourageants de l'entrée des femmes dans le salariat : les responsabilités familiales, notamment le fait de devenir parent, pèsent lourdement sur la trajectoire et les modalités d'activité de la vie professionnelle des femmes. Plus pesante dans les milieux populaires que dans les milieux aisés⁴⁶, la norme qui assigne prioritairement les femmes au familial et au domestique plombe aujourd'hui l'espoir d'égalité promis par l'entrée des femmes dans le salariat. Dans la société française, les femmes continuent donc de passer plus de temps que les hommes au travail domestique, quel que soit l'âge de la femme, la configuration du ménage et le périmètre du travail domestique retenu (restreint, intermédiaire, extensif) (Insee Première, 2012) et jusqu'à aujourd'hui ces contraintes continuent de contrarier principalement la vie professionnelle des femmes.

En dépit des objectifs fixés par les pouvoirs publics, le développement des politiques du « faire-faire » ne semble donc pas être parvenu à évacuer le caractère contraignant de la prise en charge de l'enfant, ainsi que de l'ensemble des activités anthropomiques qui en découlent.

⁴⁴ Le temps partiel féminin est de 33,1% avec deux enfants à charge contre 28,1% avec un enfant à charge (soit de 5,2% et de 5,9% respectivement pour les hommes).

⁴⁵ La présence d'un enfant de moins de 18 ans dans le ménage participe à la hausse d'1h37 du temps passé au travail domestique « périmètre restreint » (cuisine, vaisselle, ménage, linge, gestion du ménage, soins aux enfants du ménage, soins aux enfants et adultes d'autres ménages, autres tâches domestiques) et d'1h53 de celui passé aux tâches domestiques « périmètre étendu » (courses, jardinage, bricolage, couture, jeux et loisirs avec les enfants du ménage) (Allègre *et al.*, 2015).

⁴⁶ La vie professionnelle des ouvrières subit davantage de répercussion que celle des femmes cadres : tandis que l'emploi des cadres diminue de 4 points avec l'apparition des responsabilités familiales relatives à la prise en charge d'un enfant de moins de 15 ans, celui des ouvrières baisse de 20 points (Insee Première, 2020a).

1.2. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : VERS UN ALOURDISSEMENT DU TRAVAIL REPRODUCTIF ?

La prise en charge des activités participant à l'entretien de la vie est un enjeu social qui persiste dans la société française contemporaine. Le travail à fournir pour maintenir autrui et entretenir son entourage, notamment en cas d'enfants à charge, est un révélateur des inégalités de genre et de classe sociale. Par ailleurs, certaines évolutions contemporaines poussent à penser qu'on est loin du compte : parmi elles, l'évolution démographique.

L'enjeu du vieillissement de la population sera d'autant plus important que les femmes constituent les principales pourvoyeuses de soins en direction des personnes dépendantes dans la sphère familiale (Martin, 2001). Pour saisir cet enjeu nous nous servirons des travaux de Silvia López et d'Amaia Pérez (2011) et d'Irma Arriagada (2010). Ces chercheuses proposent une méthode pour calculer l'Indice de Dépendance (ID), à savoir un indicateur qui montre le poids de la demande potentielle d'activités d'entretien de la vie (ou de soins) sur la partie de la population qui est potentiellement pourvoyeuse de ces activités⁴⁷. À partir de leur méthode et de la pyramide des âges interactive élaborée à partir des données de population fournies par l'Insee⁴⁸, nous avons tenté de calculer l'ID pour la France en 2021.

⁴⁷ Pour trouver l'Indice de Dépendance (ID), il faut calculer le rapport entre les unités de demande de soins et la population appartenant à la tranche d'âge de 15-74 ans. Pour le calculer, l'on mobilise l'Échelle de Madrid, à savoir un instrument qui permet d'estimer la demande de soins selon les projections de population (Durán, 2006). Cet instrument adopte deux postulats (*ibid.*) : d'une part, la consommation moyenne habituelle de services de soins par la population active est l'unité de référence et celle-ci est de l'ordre de 1 ; d'autre part, les plus jeunes et la population âgée représentent les classes d'âge les plus consommatrices en services de soins. En suivant Arriagada (2010), afin d'estimer l'ID il faut d'abord découper la population en cinq tranches d'âge : 0-4 ans, 5-14 ans, 15-74 ans, 75-79 ans et 80 ans et plus. Ensuite, chaque tranche d'âge se voit attribuée une pondération de 1 à 2 en fonction de unités de soins dont ont besoin les populations concernées. Ainsi, les tranches d'âge de 0-4 ans et de 80 ans et plus se voient attribuées la pondération la plus élevée, c'est-à-dire 2. Les tranches de 5-14 ans et de 75-79 obtiennent une pondération de 1,5. Enfin, celle de 15-74 ans a une pondération de 1 et est considérée comme celle dont la population a le plus de chances d'être pourvoyeuse de soins (pourvoyeurs potentiels de soins).

⁴⁸ <https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5014911/pyramide.htm> (Consulté le 12 juillet 2021).

En France pour l'année 2021 l'ID est de 1.63 (cf. Tableau 5) : cela signifie que chaque pourvoyeu-r-se potentiel-le de soins prend en charge la production anthropomique de 1.63 personnes. En 2040 (cf. Tableau 6) l'ID augmentera et passera à 1.79, ce qui veut dire que le nombre de personnes à charge de chaque pourvoyeu-r-se potentiel-le de soins ne cesse d'augmenter et se rapprochera de 2 au fil du temps⁴⁹.

Tableau 5. France 2021 : Indice de Dépendance

Tranche d'âge	Population (en millions de personnes)	Pondération	Unités de demande de soins (en millions)
0-4 ans	3.6	2	7.2
5-14 ans	8.3	1.5	12.45
15-74 ans (pourvoyeurs potentiels de soins)	49	1	49
75-79 ans	2.3	1.5	3.45
80 ans et plus	4.1	2	8.2

⁴⁹ Force est de préciser que ce calcul repose sur deux hypothèses. D'une part, que les individus peuvent contribuer à la prise en charge d'autrui à partir de l'âge de 15 ans. Cependant, si l'on repousse l'âge jusqu'auquel la population a besoin d'être prise en charge à celui de 18 ans (au lieu de 15 ans), il est fort probable que l'Indice de Dépendance soit plus élevé. D'autre part, que les femmes et les hommes se partagent le travail d'entretien d'autrui de façon égalitaire. Cela dit, si l'on calculait l'ID en ne retenant que les femmes parmi les pourvoyeurs potentiels de soins (tranche d'âge de 15-74 ans), l'on pourrait s'attendre à un ID également plus important : le nombre de personnes à charge de chaque pourvoyeuse de soins s'élèverait. Ces hypothèses sont corroborées par les travaux d'Irma Arriagada (2010) et de Silvia López et d'Amaia Pérez (2011).

Demande potentielle de soins totale	67.3		80.3
Indice de Dépendance (Demande totale/pourvoyeurs potentiels)	1.63		

Source : Insee, 2020a.

Tableau 6. France 2040 : Indice de Dépendance

Tranche d'âge	Population (en millions de personnes)	Pondération	Unités de demande de soins (en millions)
0-4 ans	4	2	8
5-14 ans	8	1,5	12
15-74 ans (pourvoyeurs potentiels de soins)	49.8	1	49.8
75-79 ans	3.7	1.5	5.55
80 ans et plus	6.9	2	13.8
Demande potentielle de soins totale	72.4		89.15
Indice de Dépendance (Demande totale/pourvoyeurs potentiels)	1.79		

Source : Insee, 2020a.

Les données que nous proposons donnent donc à voir une prise en charge des individus qui va s'alourdir au fil du temps. Si la prise en charge de l'enfant plombe déjà l'insertion professionnelle, il est fort probable que les évolutions démographiques que nous venons d'aborder risquent de peser encore plus fort sur l'insertion sociale et professionnelle des femmes à l'avenir.

2. QUESTION, HYPOTHESES ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

2.1. QUESTION DE RECHERCHE ET HYPOTHESES DE TRAVAIL

Nous l'avons vu, au nom du traitement social de la « misère », les mesures en faveur de l'amélioration de « *l'état physique et moral des ouvriers* » (Villermé, 1989) n'ont cessé d'aménager le régime de reproduction en France pour soulager et accompagner les familles dans la prise en charge du « reste à faire ». Nous l'avons vu aussi tout au long du XX^{ème} siècle, ces mesures, droits et dispositifs sont devenus au cours du XX^{ème} siècle de véritables services publics. Or, qui dit « service public » dit forme d'action publique « d'intérêt général » qui à ce titre est dotée d'un caractère « universel » (Avril, Cartier, Siblot, 2005) et, de ce point de vue, ces mesures doivent se caractériser par une mise en œuvre *égalitaire* qui vise à favoriser *l'ensemble* des familles.

Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Au mieux, la délégation des activités anthroponomiques semble être réservée aux milieux sociaux les plus favorisés, mais globalement elle peine à se développer dans la société française. Par ailleurs, une partie non négligeable de la production anthroponomique demeure prise en charge par les foyers (c'est-à-dire « reste à faire ») et principalement par les femmes. En parallèle, depuis la fin du XX^{ème} siècle jusqu'à la période la plus récente, le temps passé au travail domestique ne cesse d'augmenter et le fardeau domestique féminin ne cesse de s'alourdir. Enfin, la vie professionnelle des mères demeure plus que jamais bousculée par les aléas des charges et des responsabilités familiales.

Pourtant, dans la lignée de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (1997), les pouvoirs publics des pays membres, en général, et l'État français, en particulier, n'ont eu de reste de développer des politiques publiques adossées au « faire-faire » avec pour missions d'affranchir les femmes des tâches domestiques, de mettre en place des dispositifs d'accès aux services à domicile, de favoriser leur capacité de participer à la sphère de l'emploi, de développer la délégation du travail de reproduction des familles et d'encourager les familles à se tourner vers le marché, etc.

Alors, pourquoi ? Pourquoi ce paradoxe entre le développement par les pouvoirs publics des pratiques de prise en charge adossées au « faire-faire » et la manière inégale dont les familles gèrent à présent leur travail reproductif ? Pourquoi la persistance d'un « reste à faire » si peu soutenable dans la sphère domestique ? Pourquoi cette inadéquation entre cette volonté affichée par les pouvoirs publics et cette impuissance à satisfaire une aspiration citoyenne à une participation égale et non sexuée aux responsabilités familiales et professionnelles ? Autrement dit, en quoi et pourquoi le régime de reproduction contemporain assure, encourage ou, au contraire, pénalise la capacité des individus appartenant à des groupes sociaux différents de tenir des engagements sur les diverses sphères de la vie sociétale, dont celles de la famille, l'emploi, de la formation et de participation citoyenne ?

Il nous semble que ces questions sont d'autant plus pertinentes que les politiques familiales ont un coût non négligeable et que l'on s'interroge à présent sur les difficultés à financer les réformes successives (fiscale, scolaire, etc.) et à répondre de manière efficace aux besoins sociaux (Soriano, 2020). C'est donc à ces questions que nous tâcherons de répondre ici en nous demandant dans quelle mesure le régime de reproduction de la société française contemporaine questionne les principes d'égalité des politiques publiques française.

Pour répondre à ces questions nous partons du postulat suivant : le hiatus croissant qui sépare la *mise en forme* de la *mise en oeuvre* des politiques publiques du régime de reproduction de la société française s'ancre dans une incohérence : celle du référentiel de *mise forme* (qui

appartient encore à la société de salariale de première modernité⁵⁰) qui se heurte aux inégalités et aux pratiques sociales contemporaines (qui appartiennent à la société salariale de seconde modernité) et alimente des effets pervers qui ruine la neutralité des dispositifs d'accompagnement (Nicole-Drancourt, 2011 ; Fraser, 2011). En effet, nous pensons que les politiques de régulation de la prise en charge des activités participant à la reproduction de la vie s'inscrivent dans des relations sociales sexuées, inégalitaires et multiculturelles « non pensées ». Cette absence de considération s'inscrit dans la *mise en forme* des politiques et détruit l'impact de leur *mise en œuvre*. Ainsi, les politiques publiques vont avoir des conséquences tout à fait contraires à leurs objectifs « universels », « égalitaires » et « *women friendly* » : au lieu d'accompagner *toutes* les familles dans l'égalité et la diversité comme doit le faire tout service public, les politiques actuelles tendent à reproduire et renforcer les inégalités de genre, de classe sociale et d'origine culturelle qu'elles ont la mission de combattre.

Le cadre socio-institutionnel qui organise les pratiques de prise en charge des activités de reproduction continue en effet de s'adosser à la division socio-sexuelle du travail en même temps qu'il néglige la différenciation des pratiques de prise en charge des activités qui concourent à l'entretien de la vie selon la classe sociale (revenus, capital culturel) et les schémas culturels des individus. Dès lors, malgré leur mise en forme *égalitaire*, les politiques publiques contemporaines du « faire-faire » vont avoir une *dérive inégalitaire* : elles vont renforcer la manière dont les différences liées au genre, à la classe sociale et à la culture privent les individus de services ou d'activités et constituent à ce titre un « handicap » dans la vie quotidienne (Lahire, 2019, 39). Nous montrerons ainsi qu'un régime adossé au « faire-faire » induit des configurations sociales qui favorisent plutôt les familles dotées en capitaux économique et culturel, souvent bi-actives et/ou « occidentales » que les familles des classes populaires, monoparentales et/ou d'origine étrangère. Par ce biais, nous verrons aussi que le système social français questionne la capacité des femmes et des hommes à tenir des

⁵⁰ Nous pouvons définir les sociétés salariales de première modernité à partir de ce que nous entendons par « équation sociale fordiste », à savoir donc une organisation sociale qui se caractérise notamment par la division sociale et sexuelle du travail de production et de reproduction et qui « ignore les rapports sociaux inégalitaires » (Nicole-Drancourt, 2011, 88).

engagements sociaux pluriels essentiels pour l'avenir, en particulier sur les sphères de la famille, de l'emploi, de la formation.

Objectifs de la recherche

Cette thèse se donne trois objectifs.

Le premier, d'ordre général, consiste à enrichir les travaux portant sur le travail de production-reproduction des êtres humains et sur les modalités de sa prise en charge.

Le deuxième, d'ordre théorique, vise à définir le régime de reproduction de la société française contemporaine en tentant de formaliser ses mécanismes sociaux (de genre, de classe, d'origine culturelle) et le cadre normatif et cognitif qui les alimentent. À ce titre, cette investigation se propose de combler un angle mort dans les recherches portant sur cet objet, à savoir l'analyse des logiques, tensions et dynamiques du régime de la *totalité* des activités qui recomposent au quotidien les forces humaines (Bertaux, 2015).

Le troisième, d'ordre empirique, se propose de rendre compte, par le biais d'une enquête qualitative, des logiques sociales dans lesquelles s'inscrivent les activités de reproduction. Si l'enquête réalisée par l'Insee et le CNRS (1989) ainsi que l'étude qu'en fait Yannick Lemel (1996) informent sur les pratiques de prise en charge des activités anthroponomiques dans la société française à l'époque, elles ne permettent guère de connaître les motifs sociaux qui en sont à l'origine. Dès lors, notre recherche propose d'apporter des données de terrain analysées montrant la diversité des forces sociales qui sous-tendent les pratiques sociales dans ce domaine.

2.2. LES POLITIQUES PUBLIQUES SAISIES PAR LES PRATIQUES SOCIALES : UN CHOIX DE METHODE

Comment rendre compte des logiques sociales dans lesquelles s'inscrivent les activités de reproduction ? Nous avons vu combien se sont multipliés les lois, les mesures et les dispositifs d'accompagnement des familles en matière de prise en charge partagée du travail anthropomique. Alors comment rendre compte des mécanismes contradictoires que ces politiques ont engagé au fil du temps ?

Pour trouver la méthode nous nous sommes inspirés de la démarche de certains travaux, en particulier de ceux de Yasmine Siblot (2006) et d'Ana Perrin-Heredia (2011 ; 2018) qui se proposent de saisir respectivement les relations entre les services publics et les populations d'une part, et les fondements de l'action publique à partir des pratiques des familles d'autre part. À partir de là, nous tenterons de poser nos questions de recherche et d'y répondre à partir de l'observation d'un artéfact : comment certaines politiques familiales récentes ont été saisies par des familles dont nous aurons auparavant ciblé les caractéristiques ?

Restent à choisir quelles « politiques » parmi le spectre très large qui correspond aux multiples lois, mesures, dispositifs d'accompagnement des familles en matière de prise en charge « partagée » du travail anthropomique. Certes, dans la plupart de travaux, ces dispositifs sont évoqués sous le terme générique de politiques de développement *d'offre de services à domicile*. Mais cette notion *de services à domicile* reste, encore aujourd'hui, très difficile à manier.

En effet, la notion de *services à domicile* n'est pas simple à cerner. Par l'ampleur du spectre des activités d'abord : les *services à domicile* englobent toutes les activités anthropomiques exercées par « autrui » (*ie* par un autre prestataire qu'un membre de la famille) dès lors que ces services entendent soulager le « reste à faire » anthropomique des familles par la délégation de la prise en charge d'une partie du « reste à faire », tant en matière d'activités domestiques, qu'en matière de soins, de garde d'enfants, d'élaboration de repas, de bricolage, etc. Par le flou du terme « à domicile » ensuite : les *services à domicile* sont exercés dans la maison ou en dehors de la maison. Comble de confusion, le développement du secteur des « *services à la*

personne » étant devenu une priorité gouvernementale, les pouvoirs publics élaborent un programme multidimensionnel qui, entre autres, met en œuvre en 2005 une loi (intitulée la « loi Borloo ») relative au « *développement des services à la personne* » dont l'objectif principal est l'encouragement socio-fiscal à « l'emploi familial à domicile ». Il n'en faudra pas plus pour que dans la littérature scientifique, dans les médias ou dans le débat grand public, la notion de « services à domicile » deviennent le terme générique des activités exercées dans l'emploi à domicile.

La notion de *services à domicile* est donc difficile à cerner parce qu'elle renvoie aujourd'hui à un spectre immense des significations en agglomérant : l'activité de service (*faits par autrui en dehors de la maison ou dans la maison*), le produit du service (*à savoir les « biens » anthroponomiques produits par autrui en dehors de la maison ou dans la maison*) et l'activité et le service « spécifique » rendus, dans la maison, par les salariés familiaux à domicile.

Comment alors choisir quelles « politiques », parmi le spectre très large qui correspond aux multiples lois, mesures, dispositifs d'accompagnement des familles en matière de prise en charge « partagée » du travail anthroponomique, celles qui rendent le mieux compte de l'encouragement contemporain au « faire-faire » du régime de reproduction contemporain ?

Après réflexion, nous choisirons ce que nous définirons comme trois politiques publiques emblématiques de l'encouragement contemporain au « faire-faire » : 1- les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial ; 2- la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et 3- la Stratégie nationale de soutien à la parentalité (2018-2022).

Nous comprendrons donc ces trois politiques comme des indicateurs forts d'un basculement du régime de reproduction du *faire soi-même* vers le *faire-faire*. Hissées au statut d'*indicateur*, ces politiques vont nous permettre de mettre en évidence quelles et comment les familles s'en saisissent et pourquoi des politiques qui s'affichent comme étant neutres alimentent des effets pervers et autres dérives inégalitaires. Puis nous regarderons sur le terrain comment les familles s'emparent des dispositifs publics qui se proposent de les accompagner dans la prise en charge de la production de leur bien-être. Sur quels présupposés sociaux les

politiques publiques contemporaines se fondent-elles ? En quoi la réponse des familles aux injonctions publiques dépend certes du capital social et économique, mais aussi de leurs schémas culturels ?

Les trois politiques publiques ciblées pour nos observations vont partager un objectif égalitaire commun : favoriser la capacité des familles à déléguer les activités participant à la reproduction de la vie afin d'être en mesure de tenir des engagements sociaux multiples⁵¹. Et ce de deux façons : proposer aux familles de se tourner vers le marché (services à domicile) et vers la communauté (« solidarités interfamiliales »).

2.2.1. Présentation des politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial

Nous l'avons dit, les politiques françaises de développement de l'emploi à domicile s'accélérent à la fin des années 1990, en particulier à l'issue de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (1997) qui présente ainsi les avantages du développement des services domestiques : réduction du chômage de la main d'œuvre moins qualifiée, augmentation de la croissance économique, satisfaction des besoins de prise en charge de la petite enfance et de la dépendance et, plus particulièrement, hausse du taux d'emploi féminin.

L'État français fera néanmoins certains choix spécifiques aux traditions françaises : les politiques fiscales soutiendront la demande, le service public ne s'engagera pas et l'offre de services à domicile sera portée par le marché et majoritairement sous le modèle du « gré à gré⁵² ». En 2005, le « Plan Borloo » institutionnalise la pratique du « faire-faire » en mettant

⁵¹ Force est de préciser que la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), si elle vise à favoriser la capacité des familles à « faire-faire » le travail de prise en charge du jeune enfant par le biais des assistantes maternelles, gardes à domicile et micro-crèches, elle cherche également à permettre aux parents de garder eux-mêmes l'enfant (« faire soi-même ») dans le cadre d'un congé parental rémunéré. En nous intéressons à ce dispositif public nous chercherons alors à comprendre en quoi « faire-faire » et « faire soi-même » constituent deux pratiques de prise en charge du travail de production du bien-être socialement et culturellement différenciées.

⁵² Le contrat de gré à gré consiste à recruter directement un intervenant pour des prestations à domicile. En France ce sont les départements qui endossent les compétences en matière d'aides sociales et la loi ne posera aucune

au cœur du traitement social du chômage la promesse de la création de millions d'emplois dans le secteur des « services à la personne » dans tous les domaines de la vie quotidienne⁵³ (cf. Encadré 4). Parallèlement, les pouvoirs publics vont soutenir la démarche en cofinçant le modèle économique marchand et en cherchant à « simplifier » les démarches administratives relatives à l'embauche de personnel de gré à gré par les familles : ainsi en 1993, ils vont acter la création du « chèque emploi service » (CES) qui en 2005 devient le « chèque emploi service universel » (CESU). Toutes ces mesures socio-fiscales continuent à se développer à ce jour avec un périmètre de bénéficiaires qui ne cesse de s'élargir au fil des années (cf. Encadré 7).

Encadré 7. Les dispositifs socio-fiscaux d'encouragement aux services à domicile

On les connaît d'abord sous la forme d'exonération de cotisations sociales afin de favoriser l'emploi d'aide à domicile par les personnes âgées de 70 ans et plus (Ledoux, 2015).

À partir des années 1980, les pouvoirs publics vont concevoir davantage de mesures socio-fiscales visant à favoriser le recours des familles à ce type d'emploi (en particulier, la mise en place en 1991 de la réduction d'impôt sur le revenu à la hauteur de 50% qui rendra plus incitative l'externalisation des travaux domestiques, notamment pour les ménages aisés). Afin d'encourager davantage cette pratique parmi les ménages les plus modestes, la réduction d'impôt deviendra un crédit d'impôt en 2007 pour l'ensemble des ménages actifs. Enfin, le crédit d'impôt sera ouvert en 2017 à l'ensemble des ménages (actifs et inactifs) qui feront recours à un-e intervenant-e à domicile.

Puis les pouvoirs publics vont soutenir la démarche d'encouragement au recours à l'aide à domicile en cherchant à simplifier les démarches administratives relatives à l'embauche de personnel de gré à gré par les familles : ainsi en 1993, est créé le « chèque emploi service » (CES) qui permet aux familles d'utiliser un chèque prépayé pour régler 8 heures hebdomadaires de travail à domicile dans le cadre de l'emploi de gré à gré ou proposé par une structure mandataire. En 1996, l'emploi de ce dispositif sera élargi aux entreprises à but lucratif. En 2005, le CES devient le « chèque emploi service universel » (CESU). Dès lors,

condition quant à la formation, à la qualification et aux conditions de travail des aidants professionnels. Conséquence : les Conseils départementaux vont privilégier l'embauche au moindre coût : le gré à gré.

⁵³ Ce secteur va se structurer autour de trois programmes dont les objectifs visés par les pouvoirs publics seront : l'ouverture du secteur à plusieurs acteurs économiques (par exemple, les entrepreneurs) ; le développement des conditions d'un « accès universel » par les familles aux services y compris (Devetter, Jany-Catrice, Ribault 2015, 15).

les familles seront à même de s'en servir pour embaucher une assistante maternelle, accéder aux services de crèches ou avoir recours à un-e salarié-e à travers une structure prestataire⁵⁴

Le co-financement de développement du secteur des services à domicile, la simplification des procédures d'embauche, et l'élargissement constant du périmètre des ayants droit s'inscrit dans une démarche d'universalisation de la pratique de sous-traitance des activités anthropomiques par les familles. Au travers de ces réformes du secteur de l'emploi à domicile, l'accès au secteur des services à domicile s'affiche donc comme un service public accessible à tou-te-s.

2.2.2. Présentation de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

Comment les familles ont-elles répondu aux dispositifs complexes proposés à partir des années 1980 pour répondre à la demande croissante de solution en matière d'accueil de la petite enfance ?

Créée en 1985, l'Allocation Parentale d'Éducation (APE) sera le premier congé parental rémunéré en France (Nicole-Drancourt, 2011). Ouvert aux deux parents, il était possible d'en bénéficier à temps plein (avec cessation de l'activité professionnelle) ou à temps partiel (avec un temps d'activité inférieur à 80%) mais son accès était soumis à de forts critères : 2 enfants au minimum dont un de moins de 3 ans ; avoir travaillé au moins deux ans pendant les cinq années avant la naissance de l'enfant. Mise à disposition des familles sous l'auspice du référentiel « libre-choix » (*ibid.*, 165), l'APE sera accompagnée par ailleurs d'une diversification de l'offre de garde et, en retour d'un revenu proche du SMIG, toute famille « a

⁵⁴ Le CESU+ est mis place en 2019. Il donne un pas en avant dans la simplification de la gestion de l'emploi à domicile. Grâce à ce dispositif, l'employeur n'a qu'à déclarer le-la salarié-e. Une fois la déclaration a été effectuée, le CESU prend en charge la démarche de rémunération.

le choix » entre « faire-faire » (les parents ne garde pas l'enfant eux-mêmes) ou « faire soi-même » (les parents gardent eux-mêmes l'enfant).

Cette orientation va se poursuivre avec la création de la Prestation d'accueil du jeune enfant (la Paje) qui, en 2004, vient remplacer l'APE avec un renforcement de l'encastrement des politiques familiales et des politiques d'emploi autour d'un nouveau dispositif, à savoir le Complément de libre choix (*ibid.*) : outre la prime versée à la naissance ou à l'adoption de l'enfant et une Allocation de base (AB) ce dispositif va proposer un « complément » en fonction du choix professionnel parental. Dès lors, la prise en charge de l'enfant pourra être assurée :

- soit par une garde à domicile dont une partie des frais est couverte par le Complément de libre choix de mode garde ;
- soit par le parent lui-même qui réduit ou cesse son activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'âge de 3 ans et dont la perte de salaire sera couverte partiellement par le Complément de libre choix d'activité⁵⁵ (CLCA).

Toujours dans cette orientation non sexuée de rapprochement politique familiale/politique d'emploi, le CLCA sera remplacé en 2015 par la PREstation PARTagée d'éducation de l'Enfant (PréParE) (cf. Encadré 8) : la prestation peut être à taux réduit (travail à temps partiel) ou à taux plein (cessation d'activité) mais le congé est attribué à un seul ou successivement à chacun des deux parents ayant réduit ou cessé une activité professionnelle et le parent demandeur devra avoir cotisé pendant au moins 2 ans (en fonction du nombre d'enfants).

⁵⁵ À titre expérimental, le Complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA) est mis en place en 2006 afin de permettre aux parents de prendre en charge le troisième enfant pendant une période plus courte (12 mois au maximum) et mieux indemnisée (le niveau de couverture est proche du Smic) (Nicole-Drancourt, 2011).

Encadré 8. La PréParE

La PréParE dite « simple » est versée pendant six mois à chaque parent pour un premier enfant et pendant trois ans à partager entre les parents dès l'arrivée du deuxième enfant. Son montant est d'environ un tiers du SMIC. Par ailleurs, on peut distinguer la PréParE prolongée et la PréParE majorée. On est éligible à la première à partir du moment où l'inscription auprès d'un établissement d'accueil de jeune enfant (crèche ou école maternelle) a été refusée. Elle est alors versée jusqu'à la rentrée scolaire suivant le troisième anniversaire de l'enfant. On est éligible à la deuxième dès lors que le parent avec au moins trois enfants à charge cesse son activité professionnelle pour s'en occuper. Alors, il est possible de bénéficier d'un versement plus conséquent mais pendant une période plus courte. Son montant est d'environ deux tiers du SMIC.

Dès lors, la Paje comprendra :

- la prime à la naissance (sous condition de ressources) ;
- la prime à l'adoption (sous condition de ressources) ;
- l'allocation de base (sous condition de ressources) ;
- la PréParE simple, prolongée ou majorée (en fonction du nombre d'enfants) ;
- le Complément de libre choix du mode de garde qui solvabilise la demande de services de garde du jeune enfant (garde à domicile, assistante maternelle ou micro-crèche).

Depuis la mise en place de la Paje, les pouvoirs publics entendent prendre en compte la diversité des pratiques familiales de prise en charge de la petite enfance à travers deux types de modes de garde du jeune enfant : « faire soi-même » par le biais de PREstation PARTagée d'éducation de l'Enfant ; « faire-faire » par l'intermédiaire de mesures qui vont solvabiliser la demande des familles de services rémunérés de garde (micro-crèche, assistante maternelle ou garde à domicile).

2.2.3. Présentation de la politique publique de « soutien à la parentalité » : le recours aux « solidarités interfamiliales »

Le troisième et dernier ensemble de mesures qui sera analysé porte sur le « soutien à la parentalité ». La volonté de soutenir les parents à accomplir leur rôle auprès des enfants apparaît dans le débat public européen pendant les années 1990 (Martin, 2014). Une difficulté

initiale portera sur la définition de ce type de soutien, d'autant plus qu'il ne sera pas aisé de déterminer les frontières entre ses champs d'intervention (politiques éducatives, d'enfance, de santé, parmi d'autres) d'une part, et ceux des politiques sociales d'autre part (*ibid.*).

Pendant la première décennie des années 2000, la politique française de « soutien à la parentalité » va consister en la mise en œuvre de mesures diverses par des acteurs dispersés. Le rapport de la Cour des comptes paru en 2009 va alors critiquer « l'empilement des dispositifs, l'émiettement des financements et l'insuffisance du pilotage » et proposera alors la réorganisation de cette politique (Inspection générale des affaires sociales, 2013, 37). Afin de corriger le « “saupoudrage de financements” », le Comité national de soutien à la parentalité (CNSP) est créé par décret en novembre 2010 (Pothet, 2014, 110). Cet organisme proposera alors une première définition de la « parentalité » comme catégorie de l'action publique :

« “La parentalité est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant”. » (*op. cit.*, 14)

Ainsi lesté, le « soutien à la parentalité » va jouir d'un cadre institutionnel précis sur son public, son référentiel et ses moyens d'intervention. Concernant le public visé, le CNSP va privilégier les parents et le soutien à l'exercice de leurs fonctions parentales (Haut conseil de la famille, 2016). Cela dit, des actions s'adressant aux enfants ne seront pas exclues et certaines mesures visant à la fois parent et enfant (loisirs, soutien au départ en vacances) seront également mises en place afin de favoriser le développement du lien entre les deux (*ibid.*).

En ce qui concerne le référentiel d'action, la politique de soutien à la parentalité proposera une intervention « le plus en amont des difficultés » s'adossant ainsi à une logique

d' « investissement social » (*ibid.*, 35) , à savoir intervenir en amont afin d'éviter une prise en charge *a posteriori* « plus lourde » (Ministère des Solidarités et de la Santé, 2018, 4).

Enfin, concernant la mise en œuvre, il s'agira d'une combinaison d'actions visant à la fois universalité – la demande de soutien émane d'une large proportion de parents⁵⁶ – et la spécificité – en ciblant selon le milieu social des parents (Haut conseil de la famille, 2016, 34). Par ailleurs, il s'agira d'intervenir globalement et de veiller au soutien du rôle parental, au maintien du lien familial et à l'accompagnement aux familles. Le rapport du Haut conseil de la famille (2016) distinguera quatre instruments (*ibid.*, 12) :

- Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) dont l'objectif est de renforcer les compétences parentales ainsi que de favoriser la mise en valeur de leurs capacités ;
- Les Lieux d'accueil enfants/parents (LAEP) visant à la production d'un lien de qualité entre parents et enfants ;
- Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) cherchant à orienter et à soutenir familles dans le parcours scolaire des enfants ;
- La Médiation familiale (MF) et les Espaces de rencontre (ER) se proposant d'alléger et à résoudre les conflits au sein de la famille en faveur des intérêts de l'enfant.

L'évolution de la politique publique de soutien à la parentalité va conduire en 2018 à la mise en place de la Stratégie nationale de soutien à la parentalité (SNSP, 2018-2022) par le ministère des Solidarités et de la Santé. Outre le rappel de « l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'exercice de la parentalité et le respect des places, statuts, et rôles de chacun – parents et accompagnants » (*ibid.*, 5), la SNSP visera de nouveaux objectifs (*ibid.*) :

⁵⁶ D'après une enquête conduite par la CNAF en 2016 auprès des parents d'enfants de moins de 18 ans, 43% des parents rencontrent des difficultés à exercer leur rôle parental (CNAF, 2016, 1).

- une meilleure prise en compte des besoins et des attentes parentales ainsi que de leurs ressources afin de les rendre acteurs des dispositifs ;
- favoriser une offre innovante et mieux adaptée aux besoins ;
- assurer l'articulation entre acteurs publics et privés afin de parvenir à des formes d'accompagnement familial pouvant s'adapter aux trajectoires de vie des enfants.

Dans le cadre de sa démarche, la SNSP va par ailleurs insister sur un objectif qui retiendra toute notre attention : avec l'encouragement aux « solidarités interfamiliales » (*ibid.*, 47), la SNSP propose aux parents d'avoir recours aux liens de solidarité noués entre « pairs » (*ibid.*, 46, 47). La solidarité entre « pairs » suppose un investissement parental dans des structures présentes à l'échelle locale (par exemple, les structures d'accueil des jeunes enfants) afin de permettre la mise en relation des familles et, ainsi, la création de liens interfamiliaux visant à l'appui parental ainsi qu'à l'échange de connaissances sur la prise en charge de l'enfant. Ce faisant, l'intérêt sera d'inscrire l'élaboration du projet parental mais aussi la prise en charge de l'enfant dans un collectif de proximité. En atteste l'initiative du « parrainage de proximité » visant à la construction d'un lien triangulaire entre l'enfant, un-e marraine ou parrain et la famille (*ibid.*, 47) et, ainsi, à la promotion d'une prise en charge interfamiliale de l'enfant. Autrement dit, il s'agira désormais de proposer aux parents de se faire accompagner dans la prise en charge de l'enfant par le biais des « pairs », c'est-à-dire d'avoir recours aux liens de « solidarité » noués avec d'autres familles dans l'espace local.

Conclusion du chapitre 2

Ce chapitre a cherché à rendre compte de la question, des hypothèses et des objectifs de la recherche. Afin d'illustrer la pertinence de notre démarche d'investigation, des éléments du contexte français récent en matière sociodémographique ont été précisés. Puis, nous avons rappelé les caractéristiques du régime de reproduction français en rendant compte plus particulièrement des politiques publiques les plus paradigmatiques de son encouragement au « faire-faire ». À partir de là, nous allons chercher à savoir dans quelle mesure ces spécificités améliorent les objectifs sociaux et égalitaires du régime de reproduction français.

Chapitre 3. Revue de littérature et État de l'art

En quoi et pourquoi le référentiel et les caractéristiques du régime de reproduction contemporain assurent, encouragent ou, au contraire, pénalisent la capacité des individus appartenant à des groupes sociaux différents à tenir leurs responsabilités familiales et leurs engagements dans les diverses sphères de la vie sociétale ? Telle est la question de recherche qui sera l'objet de cette thèse.

Ce chapitre 3 portera donc à présent sur ce qui existe déjà en matière de recherche académique sur cet objet afin de justifier l'utilité de notre démarche. La revue de littérature et l'état de l'art qui suivent vont particulièrement insister sur les débats scientifiques en sociologie et en économie qui marquent les dernières décennies dans ce domaine de recherche.

La prise en charge des activités de reproduction peut être appréhendée à partir des relations sociales dans lesquelles elle s'inscrit ou à partir des ressources matérielles, immatérielles et des coûts qu'elle suppose (Gálvez, 2016). Dès lors, un incontournable s'impose : les débats sur « le travail domestique » et sa place dans les systèmes sociaux. Pour en rendre compte, nous retiendrons deux des courants qui ont contribué à ce débat, à savoir l'approche féministe marxiste et le *black feminism*. Puis nous passerons la question de la « reproduction sociale », figure forte de la contribution du féminisme marxiste, car c'est ce concept qui nous a permis d'envisager le caractère socialement organisé de la reproduction. Un troisième temps portera sur la littérature qui rend compte des concepts permettant de désigner les activités anthroponomiques et leurs rapports de production et dans ce cadre nous nous attarderons sur le paradigme du *care* dans ses apports et dans ses limites. Ce sont précisément ces limites qui nous conduiront ensuite à proposer un concept alternatif, celui de *cuidados*, qui, issu des

littératures économique et sociologique hispanophones, nous a permis de désigner le système social portant sur un ensemble large et diversifié d'activités de reproduction⁵⁷.

1. LE « DEBAT SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE » : TRAVAIL DOMESTIQUE ET SYSTEMES SOCIAUX

Le « débat sur le travail domestique » va battre son plein durant les années 1970, un âge d'or pour les écoles marxistes et féministes dans le milieu académique français. Trois grands courants vont s'affronter au sein de ce débat : le féminisme radical matérialiste, le féminisme marxiste et le *black feminism*. Malgré les divergences, un double objectif sera commun à toutes ces approches : comprendre les fondements de la subordination des femmes d'une part, formuler un programme politique s'attaquant au socle de cette subordination d'autre part (Molyneux, 2005). C'est au sein de ce double objectif que la question du travail domestique et de sa fonction dans les rouages du système social va prendre sa place d'enjeu principal.

1.1. LE FEMINISME RADICAL MATERIALISTE : LE TRAVAIL DOMESTIQUE ET LA DOMINATION DES FEMMES DANS LA SPHERE DOMESTIQUE

Dans le cadre du « débat sur le travail domestique », une première lecture sera proposée par la sociologue Christine Delphy qui, en 1970, publie un texte majeur : « L'ennemi principal ». Dans ce texte, la sociologue conceptualise la subordination des femmes à partir des catégories marxistes et définit le patriarcat comme « le système de subordination des femmes aux hommes dans les sociétés industrielles » (Delphy, 2013, 8). La Famille est ainsi analysée comme le cadre d'un « mode de production », dont la qualification de « domestique » répond en écho au « mode de production industriel ». Dans le « mode de production domestique », qui se fonde sur un « rapport social spécifique constitué par le mariage » (Pfefferkorn, 2007, 245),

⁵⁷ Cela dit, lors cette recherche nous ferons le choix de substituer le concept de « reproduction » à celui de *cuidados* autant pour des soucis de compréhension que pour des raisons théoriques. Ces raisons seront explicitées vers la fin de ce chapitre.

la force de travail des femmes est appropriée par les hommes (Delphy, 2013) et donne lieu à l'existence de deux classes sociales : d'une part celle des hommes-maris, d'autre part celle des femmes-épouses (*ibid.*). Dans ce cadre problématique, l'ensemble des femmes mariées, qu'elles soient salariées ou non salariées, partageront donc leurs conditions d'opprimées : dans le cadre du mariage « l'appropriation et l'exploitation du travail constituent l'oppression commune à toutes les femmes » (*ibid.*, 48). La position des femmes dans le mode de production domestique posera ainsi les jalons d'une posture politique qui commence à s'affirmer, celle de la lutte autonome des femmes⁵⁸ (*ibid.*).

Quelques années plus tard, Colette Guillaumin approfondit ce paradigme sur l'expérience des femmes, notamment dans l'espace domestique. Dans « Pratique du pouvoir et idée de Nature » (1978), la sociologue propose un parallélisme entre rapport de production et rapports de sexe : l'asymétrie des rapports de pouvoir entre maître/seigneur et l'esclave/serf donne lieu à l'esclavage/servage comme l'asymétrie entre homme et femmes dans la famille, ce qu'elle désignera comme « sexage » (Guillaumin, 2016, 19). Le sexage est alors appréhendé comme le rapport d'appropriation subi par l'ensemble du groupe des femmes (et non pas seulement par les épouses) et va, ainsi, s'exprimer au travers de l'appropriation physique des femmes. Pour le montrer, la sociologue analysera les différentes modalités d'appropriation du corps des femmes (*ibid.*, 19-27) : l'appropriation du temps, de manière illimitée et sans contrepartie monétaire, par le biais de l'obligation qui pèse sur les femmes d'entretenir leur entourage (mari, enfants, ascendants, etc.) ; l'appropriation des produits du corps, qui se traduit par l'obligation féminine de mettre au monde le nombre d'enfants souhaité par l'époux et par l'appartenance

⁵⁸ Cette grille de lecture sera la cible de critiques dans le monde scientifique. En particulier, elles vont pointer l'abstraction qui est faite par la sociologue des transformations sociodémographiques déjà en cours à l'époque (Molyneux, 2005 ; Pfefferkorn, 2007). En effet, à partir des années 1960, l'instruction féminine, la salarisation croissante des femmes ainsi que leur rapport critique à l'égard de l'institution familiale constituent des phénomènes qui viennent façonner les rapports de genre. D'une part, l'insertion progressive des femmes favorise leur accès à des marges d'autonomie plus importantes que dans les années précédentes (*ibid.*). D'autre part, ces changements participent au renouvellement des formes familiales. L'augmentation des divorces en est l'illustration. De ce fait, ce n'est pas l'ensemble des femmes qui sera concerné par le contrat de mariage (Molyneux, 2005) et donc par l'appropriation de leur force de travail par le mari. Ainsi, ces critiques vont mettre en relief les limites de cette grille théorique au regard de sa capacité à expliquer l'expérience sociale de l'ensemble des femmes.

des enfants à leur père ; l'obligation sexuelle ou « droit de cuissage » qui contraint les femmes, notamment dans le cadre du mariage, à fournir des services sexuels au mari ; la charge physique des membres du groupe (valides et invalides), c'est-à-dire leur « entretien corporel, matériel et éventuellement affectif ». Cette grille de lecture va largement être empruntée pour expliquer la prise en charge du travail domestique des femmes qui est alors conçu principalement comme la conséquence des rapports de domination entre les sexes.

1.2. LE FEMINISME MARXISTE : CADRE THEORIQUE ET PERSPECTIVES POLITIQUES DU SALAIRE MENAGER

Une autre grille lecture va proposer d'aborder le travail domestique des femmes dans son rapport au système capitaliste : c'est celle des « socialistes/marxistes non orthodoxes » (ou « nouvelle gauche ») qui se développe dans le contexte des luttes plurielles (étudiantes, de libération nationale, antiracistes, des femmes) des années 1960 (Toupin, 2014, 42). Le document intitulé « Le pouvoir des femmes et la subversion sociale » (1972) de Mariarosa Dalla Costa et Selma James en est pionnier⁵⁹. Mariarosa Dalla Costa (cf. Encadré 9) défend la thèse selon laquelle le développement du système capitaliste parvient à la création de la famille nucléaire dans la société moderne et, à partir de là, à la construction de la figure de la « femme au foyer » (Dalla Costa, 2009 [1972], 25). Pour l'auteure, cette période de transformation va alors se doubler de la réorganisation de la production sociale qui viendra s'inscrire, par ailleurs, dans une nouvelle division sociale et sexuelle du travail : tandis que l'homme participera à la production des marchandises qui désormais a lieu dans le monde de l'usine, la femme deviendra responsable de la production de soins dans la sphère familiale. Dès lors, la femme commence à accomplir le travail de reproduction au sein du foyer sans contrepartie financière et devient donc financièrement dépendante de l'homme (*ibid.*). Ainsi, elle va perdre le pouvoir social dont elle jouissait dans la société préindustrielle (*ibid.*) car la subsistance du foyer dépendra davantage du travail rémunéré masculin que du travail reproduction non payé féminin. Cela dit, de son point de vue, le travail domestique reste productif car est indispensable

⁵⁹ Ce document va comprendre le texte « La place des femmes » de Selma James et le texte intitulé « Les femmes et la subversion sociale » de Mariarosa Dalla Costa (1972, réédité en 2009)

au fonctionnement de l'usine capitaliste dont il produit et entretient la force de travail des producteurs⁶⁰.

C'est dans le cadre de ces travaux polémiques sur sa nature, que la reconnaissance du travail domestique des femmes s'invite dans les programmes et les agendas politiques sous la pression des mouvements sociaux. Ainsi, la Campagne pour le Salaire Ménager (CSM) s'amorce en 1972 et le Collectif International Féministe (CIF) constitué à Padoue dans la même année animera des réseaux actifs dans différents pays : en l'Italie, au Canada, en Angleterre, aux États-Unis, en Suisse et en l'Allemagne⁶¹.

Encadré 9. Mariarosa Dalla Costa : le savant et le politique

Mariarosa Dalla Costa est une ancienne militante de Potere Operaio (Pouvoir Ouvrier), à savoir un « courant critique du communisme italien des années 1960 » (Toupin, 2014, 386). Sa lecture de la société capitaliste devra donc beaucoup au cadre d'analyse opéraïste. Dès lors, la « perspective politique du salaire au travail ménager » (*ibid.*, 79) va reposer particulièrement sur le concept d'« usine sociale » qui sera développé par Mario Tronti, à savoir l'un des précurseurs de la pensée opéraïste, en partant du constat suivant (Federici, 2016) : le développement du capitalisme efface les frontières entre l'usine et la société et, ainsi, les différents rapports sociaux deviennent des rapports de production. Dans cette lignée, « les cuisines, les chambres à coucher, les logements » deviennent non seulement partie intégrante du circuit de la production capitaliste mais aussi leur point de départ (*ibid.*, 17).

À partir de la perspective politique du salaire au travail ménager, les féministes marxistes espèrent pouvoir atteindre des transformations sociales et économiques davantage satisfaisantes. En particulier, la Campagne pour le Salaire Ménager n'entendra pas l'insertion sur le marché du travail comme la voie vers la « libération des femmes » (Federici, 2016, 38) : il ne s'agira pas de substituer l'« esclavage » du travail à la chaîne à celui de la prise en charge

⁶⁰ Le caractère « productif » du travail domestique sera contesté par le marxisme orthodoxe. D'après Wally Secombe, le travail domestique participe certes à la reproduction des forces productives (reproduction de la force de travail et des rapports de production), mais contrairement au travail salarié, il n'est pas à l'origine de ce qui permet de désigner une activité comme étant « productive » (Secombe, 2005, 188) : la création d'une valeur additionnelle.

⁶¹ Mariarosa Dalla Costa en est l'une des fondatrices.

des tâches domestiques. Bien au contraire, l'objectif de ce mouvement sera d'enjoindre les gouvernements à payer le travail domestique (*ibid.*), indépendamment de l'état civil, l'âge ou le sexe de l'individu qui s'en charge (Dalla Costa, 2009 [1974]) ; et, à moyen terme, de poursuivre des objectifs de redéfinition de la division sociale et sexuée du travail à travers notamment :

- la reconnaissance du travail domestique comme étant « bel et bien un “travail” » (Federici, 2016, 18) ;
- la déconstruction de la représentation sociale du travail domestique comme une activité spécifiquement « féminine » (Dalla Costa, 2009 [1972], 43) ;
- l'augmentation du pouvoir de négociation, notamment des femmes, sur le marché du travail (Dalla Costa, 2009 [1974]) : en étant payées pour le travail domestique, elles ne seraient plus contraintes d'accepter des conditions de travail insatisfaisantes ;
- l'amélioration des « conditions de la reproduction » (Toupin, 2014, 89). En effet, la rémunération du travail domestique entend favoriser la capacité des femmes à choisir comment entretenir les individus (Dalla Costa, 2009 [1972]) : en ayant recours à des acteurs sociaux extérieurs au foyer (laveries, crèches, cantines) ou en faisant soi-même ;
- la réduction du temps de travail en dehors du foyer (à l'usine, au bureau) : alléger la contrainte professionnelle en faveur du temps consacré à la famille (enfants, époux, personnes âgées) et à d'autres activités (*ibid.*).

1.3. LE *BLACK FEMINISM* : PENSER LE SENS DU TRAVAIL SOUS LE PRISME DES RAPPORTS DE « RACE »

Une dernière grille de lecture qui nous a semblé pertinente à retenir pour penser notre objet de recherche est celle issue du *black feminism*. Certes, celle-ci sera élaborée quelques années après la période la plus mouvementée du « débat sur le travail domestique ». Cependant, elle constitue une réaction à certains des postulats qui seront abordés dans le cadre de ce débat et nous permettra de mieux formuler le régime de reproduction au cœur de cette recherche.

Le travail de bell hooks⁶² est éloquent en raison de l'intérêt qu'elle portera à la réflexion sur la nature et le sens du travail. L'auteure questionne la focale centrée sur l'assignation des femmes aux activités domestiques et sur la lutte en faveur de leur insertion sur le marché du travail qui pour elle ne constitue pas une demande représentative de l'*ensemble* des femmes. Invoquant le biais d'une vision de classe sociale et de « race » (hooks, 2017), cette focale n'est que le résultat d'une aspiration issue de femmes blanches appartenant aux classes moyennes américaines et dotées en capital culturel dont les conditions de vie leur ont permis de ne pas exercer un travail rémunéré auparavant. À l'inverse, les femmes appartenant aux classes populaires n'ont pas la même expérience du travail, d'autant que les rapports sociaux de sexe, de classe et de « race » les ont assignées à des postes caractérisés par l'« exploitation et la déshumanisation » (*ibid.*, 196). En partant de ce constat, bell hooks va rejoindre les féministes marxistes : le travail salarié n'est pas une voie satisfaisante vers l'épanouissement des femmes.

Cela dit, elle prendra du recul vis-à-vis de la perspective politique du salaire au travail ménager car, perçues comme « méprisables », les activités de reproduction (services, entretien) sont difficiles à être payées à leur juste valeur (*ibid.*, 204). C'est pourquoi elle propose de « repenser la nature du travail » (*ibid.*, 206) en lui accordant de la valeur, qu'il soit payé ou non payé (*ibid.*, 206). En ce qui concerne un ensemble d'activités qui participent à la production du bien-être, elle propose alors d'accorder de la valeur à leur prise en charge de manière non sexuée dès l'enfance tout en favorisant l'autonomie (savoir s'occuper de soi-même) et la capacité des individus à prendre conscience et soin de leur entourage (se soucier d'autrui) (*ibid.*). L'auteure propose alors des prolongements politiques en phase avec le rapport spécifique des « femmes noires » au travail domestique, pour qui sa prise en charge leur permet « d'affirmer leur identité en tant que femme, en tant qu'être humain exprimant de l'amour et de l'attention » (*ibid.*, 244).

⁶² Gloria Jean Watkins est connue sous son nom de plume bell hooks (sans majuscule). bell hooks est une intellectuelle, universitaire, afroféministe et militante américaine, elle est née 1952 à Hopkinsville et vient de disparaître le 15 décembre 2021 à Berea.

*

* *

Nous nous sommes largement imprégné des acquis théoriques du féminisme marxiste et du *black feminism* pour penser notre objet de recherche. Sans pour autant privilégier aucune de ces grilles de lecture, nous avons puiser dans leurs outils d'analyse pour nous ouvrir ensuite à la liberté de penser et d'analyser.

Ainsi, nous nous inspirerons du cadre d'analyse marxiste hétérodoxe pour le dépasser en appréhendant la prise en charge de la production anthroponomique par les mères comme l'issue de rapports sociaux de « sexe » certes mais aussi issue des rapports sociaux de « classe » et de « culture ». Par ailleurs, nous envisagerons les pratiques de prise en charge des activités reproductives comme étant inscrites dans une division du travail à l'échelle de la société certes, mais en tenant compte des tensions entre les fondements du régime de reproduction français adossé aux exigences du capitalisme qui l'a fait naître et les politiques publiques contemporaines exigeantes, elles, en matière d'égalité et de démocratie.

La grille de lecture proposée par le féminisme marxiste non orthodoxe sera à ce titre plus soluble dans la modernité contemporaine et plus cohérente avec nos objectifs d'investigation. Elle nous permet en effet d'appréhender le travail domestique comme le cœur d'un projet politique capable de penser l'organisation sociale dans son ensemble et notamment la division sexuelle du travail, les temporalités sociales et la prise en charge du travail de reproduction par d'autres acteurs que les femmes inscrites dans les rapports familiaux privés.

De même, la grille de lecture du *black feminism* nous aidera à saisir la nature du travail de reproduction dans sa complexité, notamment celui qui est effectué au sein du foyer qui renvoie à des sens différents selon la position des individus dans les rapports sociaux de classe, de sexe et notamment de « race ».

Ces grilles théoriques élaborées par les féminismes marxistes et celles du *black feminism* ont donc été fondamentales pour construire notre objet de recherche et pour élaborer nos protocoles d'observation. D'une part, elles nous ont permis de formuler la prise en charge du travail anthropomique comme un projet politique susceptible d'interroger sa division sexuelle et sociale, les conditions dans lesquelles elle a lieu et le référentiel du « travail ». D'autre part, elles nous ont permis de nous emparer de la production-reproduction des forces humaines comme faisant l'objet d'une division sociale du travail anthropomique structurée par des rapports sociaux de sexe, de classe et de « race » qui seront, par ailleurs, porteurs de sens pour les individus à l'heure de définir ses modes de prise en charge.

2. LE CONCEPT DE « REPRODUCTION SOCIALE » OU COMMENT DESIGNER L'ORGANISATION SOCIALE DE LA PRODUCTION DES ETRES HUMAINS

Le cadre de réflexion féministe marxiste issu du « débat sur le travail domestique » ouvrira ensuite le vaste champ de recherche sur « l'articulation production-reproduction » en sciences humaines et sociales. Mais nous pensons que ces travaux trouvent aujourd'hui leur limite dans la mesure où, en partant du postulat de la division sociale du travail en deux sphères productive et reproductive, ils ne permettent pas de rendre compte de la contribution croissante des acteurs de production anthropomique extérieurs au foyer. Or, au cours du temps, les services publics et le marché seront de plus en plus producteurs de ces activités. Ce n'est que tardivement que cette dimension commencera à être travaillée à partir du concept de « reproduction sociale » qui, dès lors nous permettra de l'inclure dans nos travaux.

À l'issue du « débat sur le travail domestique », la grille de lecture du féminisme marxiste deviendra le cadre théorique des travaux macroéconomiques qui vont s'intéresser à la reproduction des systèmes sociaux. Dans ce cadre et notamment dans la sociologie féministe française (Collectif, 1984) la posture dominante est l'approche « production-reproduction » qui s'adosse au postulat suivant : la (re)production du « système global » repose sur deux processus, à savoir la production des biens et des services d'une part, la (re)production des

personnes d'autre part⁶³. Cette approche accorde donc la même « importance conceptuelle » à l'« organisation sociale de la reproduction humaine » et à l'« organisation de la production salariée » (Carrasco, 2006 ; Sánchez, 2015 ; 44). Ces travaux seront reconnus pour rendre compte des spécificités d'insertion des femmes sur le marché du travail (Benería, 1979) et pour démontrer que leur entrée dans la sphère de la production est déterminée par leur rôle dans la sphère reproductive (la famille), à savoir la reproduction biologique (soins des enfants et activités domestiques) et la reproduction de la force de travail (entretien quotidien des travailleurs).

Cela dit, en mobilisant les catégories de « production » et de « reproduction », ces travaux mobilisent la dichotomie véhiculée par l'idéologie libérale entre « sphère publique » et « sphère privée » (Carrasco, 2013, 41). Encore plus problématique, la « production » et la « reproduction » continuent d'être conceptualisées comme deux processus différents et qui plus est séparés (Carrasco, 2017, 62), ce qui impose de penser que le « travail de production » est réservé au marché et que le « travail de reproduction » ne relève *que* de l'univers domestique. On voit donc que ces travaux feront l'impasse sur les formes de production ayant lieu au sein du foyer et sur la contribution des services publics et de la production marchande à la reproduction des personnes.

Afin de surmonter les impasses de cette grille d'analyse, d'autres travaux vont se développer, notamment en sciences économiques avec le concept de « reproduction sociale ». Développé par les féministes italiennes (Carrasco, Borderías, Torn, 2011), ce concept sera d'abord utilisé pour désigner le processus de reproduction de la force de travail. L'économiste Antonella Picchio s'en servira, par exemple, pour aborder les trois institutions intervenant dans le processus de reproduction du travailleur (Picchio, 2011 [1981]) : l'usine, en lui versant un salaire ; la famille, par le biais du travail domestique ; et les pouvoirs publics, en pourvoyant des services publics et des prestations sociales.

⁶³ L'approche « production-reproduction » reprend, ainsi, le postulat formulé par Friedrich Engels (2012) selon lequel la continuité des sociétés repose sur deux formes de production : la production des moyens d'existence (biens et services nécessaires pour vivre au jour le jour) d'une part, et la production des « hommes mêmes » d'autre part.

Plus tard, le concept s'élargit au-delà de la force de travail : en 1996 Antonella Picchio va désigner la reproduction sociale comme le processus de « reproduction des personnes » et intègre donc à sa définition les « conditions de vie » (Picchio, 2003 [1996], 211 ; Picchio, 2001). La reproduction sociale devient donc le processus « matériel et moral » mobilisant « des biens, des marchandises, du travail et de l'amour » et s'inscrit dans « des conventions sociales et des cadres institutionnels » structurant la division sociale du travail de reproduction (*op. cit.*, 211). Ainsi, au travers du concept de « reproduction sociale », les économistes féministes⁶⁴ commencent à faire référence à un processus de production des personnes organisé socialement et institutionnellement.

*

* *

Le cadre théorique élaboré par le féminisme marxiste va donner lieu au concept de « reproduction sociale » qui nous permettra de désigner la reproduction de la vie humaine comme un processus socialement et institutionnellement organisé, à savoir comme un processus qui s'adosse à des normes sociales et implique des acteurs sociaux variés.

⁶⁴ Dans les années 1970 et 1980 il est encore difficile de parler d'« économie féministe » (Benería, 1999). Un tournant a lieu dans les années 1990 avec la création en 1992 de l'International Association of Feminist Economics (IAFFE).

3. COMMENT PENSER LE TRAVAIL AU CŒUR DU PROCESSUS SOCIALEMENT ORGANISÉ DE PRODUCTION DE LA VIE ? *CARE* ? *CUIDADOS* ? REPRODUCTION ?

3.1. LE CARE AU FONDAMENT DU POLITIQUE ET DU SOCIAL : DE L'ÉTHIQUE DU CARE À LA SOCIÉTÉ DU CARE

De l'éthique du care...

Comment désigner la diversité des activités qui participent à l'entretien des individus au quotidien ? À partir de années 1980, la « mesure » de ces activités commencera à occuper une place importante dans le monde scientifique. Cet intérêt s'explique à la fois par le développement des besoins sociaux (notamment ceux liés à la grande dépendance) et par la permanence de l'inégale répartition du travail domestique entre les sexes. Dans une perspective d'innovation, différents concepts sont développés afin de désigner les activités participant à l'entretien des individus et d'analyser la façon dont elles sont organisées par la société. C'est dans ce contexte que le concept de *care* devient omniprésent dans les recherches portant sur des thématiques liées à la production et la reproduction de la vie.

Les premières recherches qui vont mobiliser le concept de « *care* » sont issues des travaux de psychologues. Dans son travail intitulé *In a different voice. Psychological theory and women's development*, Carol Gilligan (2003 [1982]) va remettre en question la théorie du développement moral élaborée par Lawrence Kohlberg qui repose sur le constat scientifique suivant : les hommes sont plus à même que les femmes à mener un raisonnement moral.

La critique est d'ordre méthodologique. D'une part, celle-ci portera sur le biais de genre de son échantillon (Tronto, 2009). En effet, la théorie du développement moral de Lawrence Kohlberg se fondera sur des entretiens menés auprès des individus de sexe masculin essentiellement. D'autre part, Carol Gilligan va contester la formulation des entretiens (*ibid.*,

115) : alors que pour Kohlberg il s'agira de proposer aux personnes interrogées des dilemmes moraux hypothétiques afin de saisir leurs idées morales, Gilligan suggère de les interroger plutôt sur le sens de ces dilemmes pour comprendre leur mode de réflexion morale. En menant sa recherche auprès des individus de sexe masculin et féminin la chercheuse va, ainsi, constater que les femmes ne se caractérisent pas par une capacité de raisonnement moral inférieure à celle des hommes mais qu'elles formulent la morale « d'une voix différente » fondée sur leur expérience quotidienne caractérisée par la responsabilité vis-à-vis d'autrui (Gilligan, 2003 [1982]).

À partir de là, Gilligan construit sa problématique « *ethics of care* » ayant pour fondement le souci d'autrui. Cette problématique va s'opposer à celle d'« éthique de la justice » portée par Kohlberg sur trois aspects (Tronto, 2009 [1993]) :

- Quand l'éthique de la justice s'adosse aux droits et aux règles, l'éthique du *care* repose sur la responsabilité et les relations ;
- Quand l'éthique de la justice repose sur un raisonnement formel et abstrait, dans l'éthique du *care* le raisonnement est d'abord moral et contextuel ;
- Quand l'éthique de la justice s'exprime sous forme d'un ensemble de principes, l'éthique du *care* va s'exprimer principalement sous forme d'activité

... à la *société du care*

En partant du travail de Carol Gilligan, Joan Tronto (2009 [1993]) va ensuite travailler la dimension politique de l'éthique du *care*. D'après Tronto, la vie morale de la société devrait se fonder sur « ce que la plupart des êtres humains passent leur vie à faire : prendre soin d'eux-mêmes, des autres et du monde » (*ibid.*, 20). Tronto définit alors le *care* comme « une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible » (*ibid.*, 143). Constatant

que partout le statut du travail du *care* et celui de celles et ceux qui le prennent en charge sont toujours dévalorisés, Tronto propose, d'envisager le *care* comme un concept politique basé sur les postulats suivants (*ibid.*, 212-214) : considérer les individus comme des êtres interdépendants ayant besoin de *care* tout au long de la vie ; appréhender l'humain à partir de la notion de « besoin », d'ordre social et culturel, plutôt que de celle d' « intérêt », d'ordre individuel ; partir du postulat de l'engagement moral des individus. Par ailleurs, trop considéré comme une affaire privée, le besoin de *care* doit devenir une responsabilité majeure de la société. À partir de là, Joan Tronto propose d'inscrire le *care* dans une théorie de la justice qui consacre la prise en charge l'activité comme une pratique de la démocratie en termes d'organisation de la vie sociale, de rapports sociaux, de politiques sociales, etc.

Nous avons donc vu que le *care* a comme berceau l' « éthique » (Bertaux, 2015, 118). C'est pourquoi il sera initialement employé dans les études portant sur les modes de raisonnement moral aux échelles micro et macrosociales. Mais très vite le concept de *care* devient un paradigme pour rendre compte de la multitude des activités de soins en direction d'autrui dans les travaux, ce qui suscite nombre de critiques face aux limites de l'outil d'analyse.

Portée et limites du paradigme du care

Si les travaux fondateurs sur le *care* sont et sont restés structurants dans les travaux, notamment en France, des critiques sur les limites de ce concept (poussé au stade paradigmatique) à rendre compte de la complexité de la prise en charge des activités anthroponomiques se développent dès la fin des années 2000.

L'une des premières critiques au concept de *care* porte sur **le caractère « restreint » du public bénéficiaire de ces activités**. Christine Verschuur (2013) souligne par exemple que les études sur le *care* « sont souvent plutôt centrées sur les activités de soins auprès des personnes dépendantes », c'est-à-dire auprès des « enfants, personnes âgées, malades, en situation de

handicap ». C'est aussi le cas pour les travaux sur *social care* qui vont se focaliser essentiellement sur les activités assurées en direction des enfants et des personnes adultes en situation de dépendance (Daly, Lewis, 2000). D'autres travaux font un usage similaire de la notion de *care* en travaillant sur les *care regimes* européens⁶⁵ (Bettio, Plantenga 2004).

Une deuxième critique porte sur **le périmètre des activités que la littérature va considérer comme relevant du *care***. D'après la littérature existante, le *care* désignerait avant tout « le soin, l'empathie, le sentiment moral, de sollicitude » (Dorlin, 2018, 21), c'est-à-dire des dispositions morales ainsi que des activités émotionnelles et de soins prodiguées à autrui. Or, une telle définition constitue un argument en faveur de la séparation du *care* d'autres types d'activités participant également à l'entretien de vie humaine. À cet égard, Pascale Molinier rappelle que l'inclusion du travail domestique dans le *care* fait l'objet de critiques en raison de ce qui caractérise les activités domestiques : on ne place pas le *care* et le travail domestique sur le même plan car ce dernier serait dépourvu « d'une dimension morale et émotionnelle ». D'après l'auteure, cette manière de saisir le travail domestique sous-estime les logiques et relations sociales qui interviennent dans sa mise en œuvre (Molinier, 2020, 68) : d'une part, l'on fait ainsi l'impasse sur le fait que le travail domestique est aussi motivé par le souci d'autrui ; d'autre part, séparer le travail domestique et travail du *care* se traduit aussi par l'exclusion des femmes de ménage, « travailleuses les plus subalternes », de l'analyse (*ibid.*, 73). Autrement dit, en ne faisant référence qu'à la « partie émergée » d'un « ensemble plus vaste et diversifié » d'activités participant à la « production de la vie », l'emploi de la notion de *care* ne permet pas d'analyser et de comprendre des « logiques de fonctionnements, les tensions internes et externes et les dynamiques de transformation » du système social d'un *large* champ d'activités qui concoure à la production des gens (Bertaux, 2015, 18).

⁶⁵ Francesca Bettio et Janneke Plantenga observent comment se répartissent les coûts sociaux et économiques parmi les différents acteurs de la société, les chercheuses vont interroger le rapport entre l'État et les familles à partir des *care provisions* (poids du *formal* et *informal care*) en direction des personnes en « *situations of dependency* », à savoir la petite enfance, les personnes âgées, malades et/ou en situation d'invalidité (Bettio, Plantenga, 2004)

Enfin, une troisième critique porte sur **le périmètre des acteurs sociaux intervenant dans la production ou prise en charge des activités du *care***. D'une part les recherches sur le *care* ne vont guère s'intéresser à l'articulation des logiques marchande et non marchande à l'œuvre dans l'approvisionnement des activités de *care* (Verschuur, 2013). D'autre part, les travaux ne vont pas conceptualiser systématiquement le travail reproductif pourvu par « le voisinage (services de proximité, activités de l'économie sociale et solidaire) » comme composante du *care* (*ibid.*).

Ces critiques sur les limites du concept du *care* à rendre compte de la complexité de la prise en charge des activités anthropomiques se développent dès la fin des années 2000, notamment dans la dimension institutionnelle et commerciale des activités que la notion mobilise. Les nouveaux travaux de ces vingt dernières années dans ce champ de recherche en attestent.

3.2. LE CARE AU FONDEMENT DES POLITIQUES SOCIALES : DU *GENDER REGIME* A L'*UNIFIED CONCEPT OF CARE* EN PASSANT PAR LE *SOCIAL CARE*

Vers une analyse genrée de l'État-providence : les gender regimes

Le concept de *care* va être mobilisé afin d'analyser et de comprendre les fondements des inégalités sociales, notamment de genre, au sein des États-providence. Tout part des travaux de Gosta Esping-Andersen (GEA) à partir des années 1990, qui dans le contexte de « crise des États-providence » (Esping-Andersen, 2007) va utiliser la notion de « régime » pour désigner « un complexe d'interrelations légales et organisationnelles systématiques entre l'État et l'économie » (Esping-Andersen, 2007, 16). GEA va ensuite typologiser les États-providence des pays développés où les idéaux-types relèvent, pour chacune des nations observées, d'un « ensemble de règles, de valeurs et d'arrangements institutionnels » concernant le rapport entre l'État et le marché, la stratification des politiques sociales et le niveau de démarchandisation

(*decommodification*) promue par l'État-providence. Dans cette perspective Gosta Esping-Andersen construit de trois idéaux-types de régimes d'État-providence : le régime corporatiste, le régime libéral et le régime social-démocrate.

Très rapidement, le milieu international des *gender studies* s'empare de sa démarche pour outiller leur pensée et dépasser les limites de la typologie d'Esping-Andersen. En cause, l'impasse qui est faite de la question du genre et des rapports de genre. Dans le sillage de ces critiques, les travaux portant sur les *gender regimes* se multiplient. Ces travaux insisteront tous sur la nécessaire prise en compte de l'expérience des femmes et la spécificité de leur condition dans la société à partir de nombreuses entrées : le travail non rémunéré (Lewis, 1992), la capacité des femmes à accéder au travail rémunéré ou à mener une vie autonome (Orloff, 1993 ; Orloff, 1996), l'ampleur ou l'absence de politiques *women* et *gender friendly* (Sainsbury, 1996), le maternalisme d'État (Orloff, 1997), etc.

Vers une analyse plus globale du care : le social care

Dans ces travaux, le *care* apparaît comme heuristique pour rendre compte de l'état des rapports de genre dans la société, la répartition des responsabilités de *care* permettant par exemple de comprendre la position des femmes sur le marché du travail (Lewis, 1997). Pour ces raisons, Mary Daly et Jane Lewis (2000) vont puiser au paradigme et à la sémantique du *care* pour en élaborer une nouvelle dimension : celle de *social care*. Les auteures retiennent ici trois dimensions du *social care* (*ibid.*, 285-286) : le *care* comme « travail », qui permet la comparaison des conditions d'exercice entre le travail du *care* (salarie ou pas) et les autres formes de travail ; la dimension normative du *care*, c'est-à-dire le rôle de l'État dans la régulation des normes relatives au *care* ; et, enfin, le *care* comme activité qui comporte des coûts (financiers et émotionnels) et qui pose alors l'enjeu de leur répartition sur l'ensemble des acteurs de la société. La catégorie *social care* permettra donc une lecture institutionnelle de l'organisation des activités et des relations sociales autour des besoins physiques et émotionnels des enfants et des personnes adultes en situation de dépendance (*ibid.*). Le concept de *social care* sera très

utilisé dans les travaux français et internationaux comme une catégorie d'analyse de l'État-providence au principe du genre.

Vers une tentative à rendre compte d'un régime global de prise en charge des activités anthroponomiques

Il est clair que le concept de *social care* répond à une approche initiale du concept de *care* trop étriquée qui n'était guère compatible avec la problématique de la division sociale du travail et ne renvoyait qu'à une réalité « partielle » et « fragmentée » du *care* dans la société (Thomas, 1993, 649). Dans le sillage du *social care* en Grande Bretagne, Carol Thomas dès 1993 va aller encore plus loin en posant les jalons d'une définition globale autour d'un « *unified concept of care* » (*ibid.*, 656). Dans cette perspective, l'auteure retient sept dimensions à la base de toute définition du *care* (*ibid.*, 651-653) :

- *social identity of the carer* : les caractéristiques sociales des personnes pourvoyeuses du *care* (famille, professionnels) ;
- *social identity of the care recipient* : les caractéristiques sociales des personnes bénéficiaire du *care* (âge, famille, état biologique) ;
- *inter-personal relationship between carer and recipient* : le caractère de la relation entre les personnes bénéficiaire et pourvoyeuse du *care* (réciprocités familiales, communautaires, relations de service) ;
- *nature of care* : le contenu du *care* qui peut être soit un « état affectif » (émotions, affection, amour), soit un « état d'activité » (un « travail » ou des « tâches ») ;
- *social domain* : la sphère sociale où le *care* est réalisé (publique ou privée) ;
- *economic relationship* : *care* salarié ou non salarié ;
- *institutional setting* : le cadre institutionnel où le *care* est produit ou pris en charge (ménage, hôpital, etc.).

Carol Thomas va alors proposer une définition du *care* permettant d'unifier les différentes manières dont le *care* est appréhendé par la littérature dans chacune des sept dimensions évoquées (cf. Tableau 7). Le paradigme de *care* qu'elle mettra en avant fera donc appel pour la première fois à un spectre très large du concept.

Tableau 7. Unified concept of care

Dimensions du <i>care</i>	<i>Unified concept of care</i>
<i>Social identity of the carer</i>	Les personnes pourvoyeuses de <i>care</i> peuvent être définies en termes de : <ul style="list-style-type: none"> - Genre (principalement des femmes) - Classe sociale - Race - Rôles divers dans le cadre des services sociaux et sanitaires
<i>Social identity of the care recipient</i>	Les personnes bénéficiaires du <i>care</i> peuvent être des personnes adultes en bonne santé, des personnes dépendantes et des enfants
<i>Inter-personal relationship between carer and recipient</i>	Le <i>care</i> est susceptible d'être pourvu par le biais des relations familiales, d'amitié, de voisinage ou professionnelles
<i>Nature of care</i>	Le <i>care</i> peut être entendu comme un état d'activité ou un état affectif
<i>Social domain</i>	Le <i>care</i> peut être produit dans l'espace privé/domestique ou public formel ou informel
<i>Economic relationship</i>	Le <i>care</i> est salarié ou non salarié
<i>Institutional setting</i>	Le <i>care</i> peut être produit au sein des : ménages, résidences, hôpitaux, crèches, autres contextes de services sociaux, sanitaires et de bénévolat

Source : Thomas (1993).

Les travaux de Carol Thomas seront souvent mobilisés pour analyser le travail effectué dans le cadre des réciprocity familiales ou, de façon générale, dans la sphère privée mais peu au final pour rendre compte des activités réalisées en dehors du cadre de la parenté. À partir de là, nous avons décidé qu'il fallait chercher, au-delà de la notion de *care*, une notion plus « englobante », car les travaux issus du concept de *care* restent, même les plus innovants,

limités dans leur capacité à rendre compte de nos préoccupations dans le cadre de l'objet de recherche de notre thèse qui envisage d'analyser et de comprendre le fonctionnement du système des pratiques prise en charge d'un domaine d'*activités variées* participant à la reproduction (ou à la maintenance) de l'*ensemble* des individus et au sein duquel vont, par ailleurs, interagir *plusieurs* acteurs sociaux (familles, services publics, marché et communauté). Cela explique pourquoi, nous ne nous emparerons pas de cette notion de *care* pour rendre compte de nos observations tant les apports de cette catégorie d'analyse laissent encore dans l'ombre trop de dimensions utiles pour répondre à nos questions de recherche, et nous lui substituerons une alternative théorique à travers le concept de *cuidados*.

Désigner l'ensemble des activités de production-reproduction des êtres humains : le concept de cuidados

On vient d'insister sur l'omniprésence de la notion de *care* comme objet et sujet de recherche dans les travaux académiques depuis une vingtaine d'années en retraçant son parcours théorique, tant dans ses apports que dans ses limites : on a vu comment en dépit des tentatives de dépassement des théories initiales, les difficultés pour désigner ensemble des tâches, des publics et d'acteurs sociaux variés persistent⁶⁶ (Molinier, 2020 ; Verschuur, 2013 ; Bertaux, 2015 ; Hirata, 2021). Partant de ces limites, nous proposons de résoudre ces lacunes en cherchant une alternative théorique plus heuristique et nous proposons le concept de *cuidados* pour y parvenir.

⁶⁶ Dans son ouvrage intitulé *Le care, théories et pratiques*, Helena Hirata (2021) nous permet de voir en quoi la remise en question des périmètres du concept de *care*, ne serait-ce qu'en termes de champs d'activité et de publics, est toujours d'actualité. En effet, la sociologue pose la « question de l'extension du concept » (*ibid.*, 32) et s'interroge alors sur les publics (personnes autonomes v/s personnes dépendantes) et les activités marchandes (par exemple, employées domestiques et coiffeuses v/s soignantes) concernés par le travail du *care*. Dans cet ordre de questionnement, l'auteure précise que la recherche française sur le *care* peine à intégrer le travail domestique car la conceptualisation de départ du *care* l'en empêche. Contrairement aux sciences sociales qui se sont intéressées au travail domestique en partant du concept de « travail » (la sociologie, l'économie et l'anthropologie), la formulation initiale du *care* serait en effet corrélée « à la dimension relationnelle, à la dépendance et à la vulnérabilité, au sentiment, à l'affection, à la sollicitude, à la sensibilité, mais pas au concept de travail. » (*ibid.*, 47).

De notre point de vue, parler d'activité de *cuidados* (et non d'activité de *care*) permet d'envisager l'organisation sociale de la prise en charge de la reproduction des individus comme un système ouvert (intra et hors famille), comprenant des activités issues de registres variés (matériels, physiques, psychiques, relationnels, etc.) auprès de publics divers (en bonne santé, malades et/ou dépendants, jeunes, adultes ou seniors) et pris en charge par des acteurs pluriels (familles, économie publique, économie privée non lucrative, économie privée lucrative, économie solidaire, etc.).

Dans le cadre de notre démarche, le concept d'activités de *cuidados* s'avère donc beaucoup plus conforme à notre approche que celui d'activités de *care*. Cela dit, le terme de *cuidados* n'ayant pas d'équivalent français et (contrairement au terme de *care*) étant peu connu du monde scientifique national, nous lui substituerons le terme plus neutre d'activité de *reproduction* : nous désignerons donc par la notion d'*activité de reproduction* ou par celle de *régime de reproduction* ce qui relève du concept d'*activités de cuidados* et de *régime de cuidados*.

3.3. *CUIDADOS*, REPRODUCTION SOCIALE : DES OUTILS THEORIQUES ALTERNATIFS AU *CARE* POUR DEPASSER SES LIMITES

3.3.1. Le concept de *cuidados* : un concept hispanophone

Le concept de *cuidados* est proposé par les recherches hispanophones en économie et en sociologie et ce sont notamment les recherches en économie féministe qui vont le mieux cerner les contours de ce concept. À quoi fait-on référence en employant le concept de *cuidados* ? *Cuidados* est d'abord une traduction imprécise de *care* en espagnol qui émerge dans le contexte du « débat sur le travail domestique » (Carrasco, 2009). Cette émergence permet dans un premier temps de souligner les dimensions relationnelles et affectives des activités qui vont concourir à l'entretien d'autrui (López, Pérez, 2011, 19) puis il s'élargira aux notions de « travail domestique » (*op. cit.*, 49) et de « travail reproductif » (López, Pérez, 2011, 19). Les efforts pour construire le concept de *cuidados* vont porter sur le verbe (*cuidar*) et sur le substantif (*cuidados*). Ainsi, *cuidar* consiste à (*ibid.*, 19) « [...] *gestionar y mantener*

*cotidianamente la vida y la salud, hacerse cargo del bienestar físico y emocional de los cuerpos, del propio y de los otros*⁶⁷ ».

Dans le sillage de ces travaux, la sociologue María Ángeles Durán va définir le concept de *cuidados* de la façon suivante : « *la gestión cotidiana del bienestar propio y ajeno; contiene actividades de transformación directa del entorno, pero también actividades de vigilancia que principalmente requieren disponibilidad y resultan compatibles con otras actividades simultáneas*⁶⁸ » (Durán, 2018, 126). D'après María Ángeles Durán, *cuidados* se distingue déjà des concepts de « *soins* » et de « *care* » car, en français, le terme renvoie à une sémantique sanitaire (notamment au travail infirmier) et, en anglais, il fait plutôt référence à une attitude morale qu'à un travail physique (*ibid.*). En revanche, le concept de *cuidados* va désigner un vaste ensemble d'activités qui, selon l'économiste féministe Amaia Pérez, peuvent être classées en trois catégories (Pérez, 2014, 92) :

- les « *cuidados* indirects » : les activités qui posent les bases matérielles de la prise en charge d'autrui et que l'on désigne habituellement comme « travail domestique » (entretien du linge, achat et préparation des aliments, propreté et rangement, etc.) ;
- les « *cuidados* directs » : les activités dans lesquelles la personne qui s'en occupe agit directement sur le corps et les émotions de l'individu ;
- les activités de contrôle et de planification du processus de prise en charge de la production du bien-être.

On peut donc constater que *cuidados* part du postulat que le public bénéficiaire des activités de *cuidados* comprend l'ensemble des individus (indépendamment du sexe, du groupe d'âge et de l'état biologique), cela tout au long de la vie (de manière plus ou moins intense ou spécialisée) (*ibid.*) et que les activités font l'objet de délégation vers de nombreux autres acteurs

⁶⁷ Traduction : « [...] gérer et maintenir au quotidien la vie et la santé, prendre en charge le bien-être physique et émotionnel des corps, du sien et des autres. »

⁶⁸ Traduction : « la gestion quotidienne du bien-être à soi et de celui des autres ; contient des activités de transformation directe de l'entourage, mais aussi des activités de surveillance qui nécessitent principalement de la disponibilité et sont compatibles avec d'autres activités simultanées. »

sociaux que la famille dont (Carrasco, Tello, 2013) : les communautés (à travers les réseaux de proximité comme le quartier par exemple), l'État (par l'intermédiaire de la production des biens et services publics), les marchés (commerces et services qui approvisionnent les foyers en biens et services).

Le concept de *cuidados* sera employé notamment dans les travaux en sciences économiques. Ainsi, il sera mobilisé pour interroger les objets propres à cette discipline, à savoir la production, la distribution et l'échange. Dans cet ordre de questionnements, les chercheur-e-s vont prolonger la problématique marxiste portant sur la contradiction entre le capital et le travail pour s'intéresser aux contradictions entre le capital et la *vie* (Carrasco, 2001 ; Pérez, 2014 ; Agenjo, 2021). Autrement dit, en portant le regard sur l'ensemble des travaux qui participent à l'entretien de la vie humaine (et non pas seulement sur l'activité qui donne lieu à une rémunération en contrepartie) on va chercher à comprendre dans quelle mesure les logiques de fonctionnement des économies capitalistes favorisent la satisfaction des besoins de base au quotidien. En se plaçant dans le contexte des économies capitalistes, on va alors interroger ce que les temporalités professionnelles, les finances publiques, la place du marché et la division sexuelle du travail font à la prise en charge des activités participant à la reproduction des énergies humaines. Ainsi, ces travaux se caractérisent par des réflexions principalement théoriques, les recherches partant de ces problématiques et s'appuyant sur un travail empirique étant rares (Carrasco, 2007 ; Pérez, López, 2011).

Par conséquent, notre thèse se propose d'être une contribution aux recherches portant sur les *cuidados*, à la fois en termes de méthode et d'approche. En effet, à partir d'une enquête de terrain nous chercheront à saisir les pratiques de prise en charge des travaux de *cuidados* et à comprendre la manière dont les individus vont appréhender et s'emparer des différents dispositifs publics et acteurs sociaux qui se proposent de les accompagner dans la prise en charge de leur « reste à faire » anthroponomique. À partir de cette démarche, nous n'allons pas interroger le rapport entre deux logiques de production économique *a priori* opposées (*cuidados* v/s capital) mais plutôt la manière dont le régime de reproduction encourage ou, au contraire, pénalise la capacité des individus à déléguer leur travail reproductif et, ainsi, celle à s'engager librement dans les différentes sphères de la vie sociétale. De cette façon, et en partant d'une notion large d'activités, d'acteurs sociaux et de publics concernés par l'entretien de la

vie humaine, nous souhaitons également nous démarquer des travaux dans l'espace académique français qui ont cherché à comprendre la persistance d'un travail domestique féminin non pas en interrogeant les logiciens organisant les pratiques de prise en charge de la reproduction mais plutôt les « mécanismes de domination » ou « logiques domestiques » qui pèsent sur les femmes (Dussuet, 1997).

3.3.2. Le concept de reproduction : un outil pour traduire « à la française » le concept de *cuidados* ?

Le concept de *cuidados* est donc un outil fondamental pour penser notre objet de recherche dans la mesure où il permet de penser la production anthroponomique avec un spectre large en termes d'activités, de public bénéficiaire et d'acteurs sociaux. Cela dit, pour des soucis de compréhension et d'usage en France, nous ne pouvons utiliser ce terme hispanophone pour rendre compte de nos travaux dans cette thèse⁶⁹. Nous avons donc cherché un autre terme qui, en langue française, nous permettrait d'évoquer les mêmes réalités sociales que celles contenues dans *cuidados*. C'est le concept de « reproduction » que nous allons privilégier et que nous emprunterons à divers travaux qui tous tiennent à rendre compte de l'organisation sociale de la production des forces humaines de manière globale, genrée et historiquement située : ainsi Silvia Federici⁷⁰, Myriam Paris⁷¹ ou bien sûr Daniel Bertaux⁷² à qui nous empruntons aussi la notion d'activités « anthroponomiques ». La *reproduction* y est définie comme « l'ensemble des activités et des relations au moyen desquelles notre vie et notre travail

⁶⁹ Les remarques qui m'ont été adressés lors de la présentation de mon travail de thèse à l'occasion d'une séance organisée par le Séminaire de l'Axe Genre du LISE m'ont permis d'avancer dans cette direction.

⁷⁰ Silvia Federici adossera ses analyses à l'approche « marxiste-féministe » qui, selon elle, va adopter comme objet d'intérêt les « processus de reproduction » (Federici, 2018, 21). Dès lors, nous entendons dorénavant le féminisme marxiste comme le cadre théorique s'intéressant à la reproduction comme processus socialement et institutionnellement organisé.

⁷¹ La façon dont Myriam Paris définit le « travail reproductif » s'accommode également au cadre conceptuel de cette recherche (Paris, 2020, 11) : « le travail nécessaire pour *maintenir en vie* ».

⁷² Dans le cadre de cette thèse nous considérons que les termes « reproduction » et « production anthroponomique » (Bertaux, 1992) renvoient au même travail de production et d'entretien des forces humaines. C'est pourquoi dans le cadre de cette thèse ils seront employés de manière indifférenciée.

sont quotidiennement reconstitués. » (Federici 2016, 13). Cette définition puise dans les théories de la « reproduction sociale », terme qui désigne (Bhattacharya, 2020, 22) :

« des activités et attitudes, comportements et émotions, responsabilités et relations directement liées au maintien de la vie, sur une base quotidienne et intergénérationnelle. Elle implique divers types de travail socialement nécessaire – mental, physique, émotionnel – visant à fournir des moyens historiquement, socialement et biologiquement définis pour maintenir et reproduire la population. La reproduction sociale comprend, entre autres, la façon dont la nourriture, les vêtements et le logement sont mis à disposition pour une consommation immédiate, la façon dont l’entretien et la socialisation des enfants sont assurés, la façon dont on prend soin des personnes âgées et malades⁷³ ».

Partant de là, nous proposons de construire notre notion de « régime de reproduction ». Nous désignerons donc *régime de reproduction*, la manière, les arrangements, les normes et les institutions dont la société française organise les pratiques de prise en charge de la production-reproduction des individus. Autrement dit, *régime de reproduction* est le référentiel d’organisation des pratiques de prise en charge de la production et de l’entretien de la vie humaine historiquement situé.

*

*

*

Le concept du *care* va baliser un champ de recherche s’intéressant au rapport entre les modes de raisonnement moral et la prise en charge des soins des individus. Il sera progressivement employé dans le cadre d’analyses macrosociaux qui chercheront à comprendre le lien entre l’organisation sociale des activités du *care* et les inégalités sociales, notamment de genre. Néanmoins, le cadre théorique du *care* que les recherches vont contribuer à cerner se révélera limité au regard de nos objectifs de recherche en raison des périmètres de

⁷³À l’initiative de cette définition de la « reproduction sociale » voir les travaux de Johanna Brenner et Barbara Laslett (1991).

sens qui seront établis en matière de publics, champ d'activités et acteurs sociaux concernés par le travail du *care*. Dès lors, nous nous sommes servis des concepts de *cuidados* et de reproduction dans la définition de notre objet de recherche qui, eux, nous permettront de saisir des réalités en matière de production et d'entretien de la vie humaine assez larges.

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre a abordé les débats, cadres théoriques et concepts qui ont permis de construire notre objet de recherche. Nous adoptons alors comme objet de recherche le régime de reproduction français contemporain, par quoi nous désignerons les référentiels d'organisation des pratiques de prise en charge de la production et reproduction des individus dans la société française.

Chapitre 4. La méthodologie de la recherche

Ce chapitre va se concentrer sur la méthodologie de la recherche. Celle-ci va s'adosser à un recueil de données pluriel, voire éclectique. Toutes les investigations ne seront pas exploitées dans leur spécificité faute de temps, mais toutes auront contribué à l'observation et à la réflexion du terrain dans toute sa complexité.

Dans un premier temps nous allons présenter l'enquête exploratoire : le choix de la population d'enquête et les méthodes de recueil des données qui ont été mobilisées à ce stade (l'observation et l'entretien semi-directif). En partant des enseignements tirés de cette phase exploratoire, dans un deuxième temps nous rendrons compte des caractéristiques de l'enquête de terrain principale : l'échantillonnage, les caractéristiques de l'échantillon et les méthodes de récolte des données.

1. L'ENQUETE EXPLORATOIRE : CHOIX DE LA POPULATION D'ENQUETE ET METHODES DE RECUEIL DES DONNEES

Le choix de la population d'enquête : les familles avec enfant(s) à charge

Tel qu'il a été précisé auparavant (cf. Chapitre 2), cette recherche vise à comprendre dans quelle mesure le mode d'organisation des pratiques de prise en charge des activités reproductives favorise ou, au contraire, entrave la capacité des familles à « faire-faire » le travail de production de leur bien-être afin d'être en mesure de tenir des engagements sociaux pluriels. Ainsi, il nous a paru que la « famille⁷⁴ » pouvait être une sphère de la vie sociale

⁷⁴ L'Insee définit les familles comme le ménage composé d'« au moins deux personnes et constitué soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un

nous permettant d'observer les pratiques de prise en charge de la reproduction et, plus particulièrement, leur lien avec la capacité des individus de tenir des engagements sociaux divers, dont familiaux, professionnels et au niveau de la formation.

Le choix d'observer « à domicile »

Afin de répondre à notre question de recherche, il nous a semblé que la meilleure façon d'interroger cet objet était d'aller regarder *ce qui se passe dans la famille* justement : nous avons donc décidé d'entrer dans les foyers. Quelles sont les activités qui sont prises en charge par le foyer et qui composent donc la production domestique (cf. Encadré 10) ? Quelles sont celles qui, au contraire, sont effectuées par des acteurs sociaux extra-familiaux ? Pour cerner les indicateurs pertinents à observer et à interroger dans l'enquête principale, nous avons décidé de commencer par une enquête exploratoire auprès de dix familles qui s'est déroulée entre septembre 2018 et janvier 2019. Nous avons alors pris contact avec dix familles hétérosexuelles avec au moins un enfant à charge (cf. Encadré 11).

Encadré 10. Les Enquêtes Emploi du Temps

De quelles activités le travail domestique se compose-t-il ? Combien de temps les individus y passent-ils ? Les Enquêtes Emploi du Temps (ETT) constituent l'un des dispositifs permettant de répondre à ces questions. Mises en place pour la première fois en 1922 à l'Union Soviétique afin d'étudier les modes de vie des populations (Mespoulet, 2015), ces enquêtes s'appuient sur des carnets d'activités où les individus précisent leurs différentes occupations dans une journée. Ainsi, elles permettent d'objectiver le temps passé au travail domestique et les inégalités de genre dans les usages du temps. La méthodologie utilisée par l'Insee permet de relever les informations suivantes (Ponthieux, 2015, 61) :

- les différentes activités effectuées dans une journée ;
- les activités réalisées en parallèle ;
- comment les individus évaluent l'expérience de la réalisation de chaque activité et en présence de qui l'activité est effectuée ;
- et, enfin, le but de l'activité (personnel ou pour le ménage, professionnel, aider un autre ménage, bénévolat/engagement associatif).

adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). » <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1465> (Consulté le 30 juillet 2021).

Cela dit, plusieurs limites sont malgré tout soulevées dès lors qu'il s'agit de mesurer la production domestique : en même temps que les activités de surveillance, de planification, d'orchestration ou d'autres opérations qui relèvent de la « charge mentale » (Haicault, 2020) ne sont pas répertoriées (Domínguez, 2020), la présence des enfants dans la réalisation des activités n'est pas appréhendée comme une occupation (Carrasco, 2006). Dès lors, les EET n'ont pas représenté pour nous le dispositif le plus adéquat pour saisir le « reste à faire » des familles.

Encadré 11. Prise de contact : mode d'emploi

Pour contacter les familles nous avons combiné des formes de contact direct et indirect. Contacter directement les parents a consisté à les attendre en dehors de l'école, aux heures de rentrée et de sortie scolaires, pour leur faire part de l'enquête et leur proposer d'y participer. Cela dit, cette méthode de prise de contact se révélera très vite peu efficace soit à cause de la méfiance des parents, soit par manque de temps de leur part pour en discuter. Nous avons donc fini par faire le choix d'employer une forme de contact indirect en préparant une lettre institutionnelle (avec cachet du laboratoire ou était réalisé la thèse) qui a été diffusée par les directrices et directeurs des écoles auprès des parents d'élèves.

Les familles étaient toutes domiciliées dans la région de l'Île-de-France mais, avec le souci de constituer un échantillon diversifié socialement, nous avons choisi de prendre contact avec des parents d'élèves issus d'établissements scolaires (écoles maternelle, primaire et secondaire) situés dans des quartiers populaires de Maisons-Alfort et de Créteil et dans les quartiers privilégiés du 7^{ème} arrondissement de Paris.

Ensuite nous avons réalisé des observations dans l'intimité des familles afin d'observer les activités exercées au quotidien (les rendez-vous sont pris sur un moment de la journée dont nous convenions auparavant de l'importance) et nous suivions pendant une heure en moyenne le travail mené par le parent rencontré (propreté, rangement de l'appartement ou la maison, préparation des repas, bain des enfants, courses alimentaires, etc.) (cf. Encadré 12).

Encadré 12. Les difficultés à mettre en place des observations dans l'intimité des familles

Nous avons suivi l'enquêté-e dans ses activités domestiques et parentales dans son domicile. Quand cela a été possible, nous avons aussi accompagné l'enquêté-e en dehors de son domicile, c'est-à-dire aux

différents espaces sociaux participant à la production de la vie des membres de la famille (parcs, supermarché, marché du quartier, école, association d'activités extrascolaires, etc.).

La méthode d'observation à domicile aura été néanmoins difficile à mettre en place. Les familles rencontrées ne seront pas toujours portées à ouvrir les portes de leur intimité à un inconnu. En faisant le choix des écoles comme lieu de prise de contact avec les familles, la plupart des parents avec qui nous échangeons sont des femmes, concrètement des mères. Celles qui vont accepter le protocole d'enquête seront plutôt les femmes des quartiers aisés (à Maisons-Alfort et au 7^{ème} arrondissement de Paris). Celles des quartiers populaires (Créteil) aussi mais plutôt celles ayant un lien avec le monde académique (en poste administratif en milieu universitaire par exemple).

Par ailleurs, lors de l'enquête exploratoire on va rencontrer des difficultés à convaincre les femmes musulmanes également. Dans le cadre de l'enquête de terrain, nous aurons la possibilité de rencontrer trois femmes musulmanes et pratiquantes : une par le biais d'un Centre social situé au 19^{ème} arrondissement de Paris, deux par l'intermédiaire d'une figure locale (membre du Conseil Citoyen dans une commune située au département du Val-de-Marne). La première, Saria, d'origine libanaise et étudiante en droit, est rencontrée au tout début de l'enquête et acceptera la démarche de l'observation car elle va considérer qu'elle sera importante pour le parcours universitaire de l'enquêteur. Les deux autres sont Astou, aide à domicile, et Fanta, employée au chômage.

Cette méthode d'observation à domicile a permis d'identifier certes les activités, mais aussi leurs différents prestataires (parents, biens marchands issus du commerce, baby-sitter, etc.). La méthode se révélera aussi très pertinente pour « mesurer » la production anthroponomique. En effet, nous remarquons que les activités s'inscrivent dans un mouvement d'aller-retour caractérisé par la répétition des tâches, le cumul et/ou l'opportunité : les enquêtés pourront passer le balai, ranger, laver la vaisselle plusieurs fois (ou à la fois) pendant une même séquence d'observation, découvrir une urgence qu'ils avaient oublié, mettre en réserve une tâche programmée, etc. Par ailleurs, nous parvenons également à repérer ce que la littérature appelle les « petits riens » (Favrot-Laurens, 1996, 222 ; Molinier, 2020, 175), c'est-à-dire des activités domestiques minuscules (passer l'éponge pour nettoyer l'évier) qui vont intégrer les grandes catégories ménagères (propreté), se répéter et occuper « “tout le temps” » (*op. cit.*, 222).

Ainsi, le travail domestique apparaît comme étant un champ d'activités aux temporalités très floues qui n'a ni début ni fin et l'observation permet, en observant mais aussi en écoutant les prestataires, de « mettre en mots » des services appréhendés souvent comme « allant de soi » (Pitrou, 1992, 65) ou tellement naturels en termes de « rôle » (Cresson, 1995, 305) qu'ils

en deviennent inexistants. L'observation à domicile va aussi permettre d'accéder au vécu des enquêté-e-s quand le travail familial s'accompagne de commentaires de la part du parent prestataire. Ainsi, cette méthode nous permettra de faire « parler » le terrain autrement.

L'entretien semi-directif

Dans le cadre de cette phase exploratoire, nous avons ensuite mené des entretiens semi-directifs auprès du parent suivi lors de l'observation à domicile. L'objectif était d'obtenir des informations sur leur identité sociale et économique ; des éléments sur leur vie professionnelle et familiale ainsi que sur leurs évolutions ; des données complémentaires sur les activités de reproduction nécessaires au bien-être des membres de la famille ; et, enfin, des éléments sur leurs pratiques de prise en charge et sur leurs variations éventuelles en fonction des parcours professionnels, familiaux et résidentiels.

2. L'ENQUÊTE DE TERRAIN

2.1. LES CARACTERISTIQUES DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

L'enquête de terrain s'est déroulée entre février 2019 et mai 2020. Cela dit, contrairement à l'enquête exploratoire nous avons été plus « flexibles » sur les critères de recrutement des familles lors de l'enquête principale. D'une part, nous avons retenu deux enquêtées dont l'enfant cadet avait plus de 18 mais habitait toujours chez ses parents : il s'agissait pour nous de garantir l'hétérogénéité de l'échantillon en mélangeant des fratries jeunes et moins jeunes afin de voir dans quelle mesure l'âge des enfants pouvait intervenir dans la nature des activités de reproduction et leurs pratiques de prise en charge. D'autre part, nous avons retenu des familles monoparentales aussi bien que des parents séparés ou divorcés avec des enfants en garde alternée dans la mesure où il sera intéressant d'analyser le caractère contraignant des structures familiales complexes.

Au final, l'enquête de terrain a été menée auprès de 38 familles avec enfants à charge (cf. Tableau 8). Parmi l'ensemble des familles, 16 ont vécu une rupture conjugale avant l'enquête, et 9 seront concernées par la monoparentalité au moment de l'enquête.

Tableau 8. Répartition des familles selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans à charge

Taille des familles	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge
Nombre de familles	10	19	7

Ces familles ont été recrutées dans différents départements de l'Île-de-France et en milieu urbain : Paris, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Essonne. De manière exceptionnelle nous avons pris contact avec un parent habitant à l'Oise. Le recrutement a eu lieu via la méthode dite « boule de neige » (Perrot, 2009, 17) : l'on va rencontrer des familles par le biais d'autres familles. Par ailleurs, étant donné notre intérêt de saisir les variations des pratiques de prises en charges selon la position occupée dans l'espace social, nous avons pris contact avec ces familles dans des espaces socialement situés (cf. Encadré 13). Dès lors, notre échantillon se compose d'enquêté-e-s aux dotations en capitaux économique et culturel variées ainsi qu'aux configurations familiales distinctes (cf. Tableaux 9, 10 et 11).

Encadré 13. Un recrutement socialement situé

Nous sommes allés chercher les familles à partir de plusieurs supports :

- dans l'établissement universitaire où nous menons la thèse ;
- dans l'école privée hors contrat du Val-de-Marne où nous donnons des cours ;
- dans deux écoles publiques, situées respectivement aux 7^{ème} et 19^{ème} arrondissements de Paris, où les directeurs ont accepté la démarche d'enquête et ont facilité l'entrée en contact avec les familles ;
- dans un Centre social situé au 19^{ème} arrondissement de Paris et une Maison pour Tous (structure des Caisses d'Allocations Familiales) localisée à Champigny ;

- dans un parc résidentiel HLM (Habitation à Loyer Modéré) situé au Val-de-Marne par le biais d'une figure locale participant au Conseil Citoyen.

Enfin, nous avons récolté des données sur les représentations, discours et pratiques féminins principalement, à savoir des mères concrètement. D'une part, en étant davantage assignées que les hommes aux activités domestiques, parentales et de soins au sein du foyer (Martin, 2001 ; Champagne, Pailhé, Solaz, 2015), il nous a semblé que les mères pouvaient nous apporter des informations plus riches à la fois sur les activités nécessaires à la vie du foyer et sur les manières de les prendre en charge. D'autre part, la procédure de recrutement que nous avons employé a opéré un biais de genre. En effet, les espaces dans lesquels nous avons pris contact avec les familles (à l'école, aux heures de rentrée et de sortie scolaires ; au centre social, lors des activités organisées par les animatrices et animateurs ou bien pendant les permanences d'accompagnement aux démarches administratives) nous ont conduit à entrer en contact avec des femmes principalement.

Tableau 9. Propriétés sociales des enquêtés-s (1)

Enquêté-e	Conjoint-e	Situation familiale	Situation professionnelle enquêté-e	Situation professionnelle conjoint-e	Revenu mensuel	Diplôme enquêté-e et origine sociale (catégorie socioprofessionnelle de mère et père)	Diplôme conjoint-e et origine sociale (catégorie socioprofessionnelle de mère et père)	Situation résidentielle
Nicole (45 ans)	-	Divorcée, 2 enfants (7 et 9 ans)	Fonctionnaire publique (catégorie A)	-	3000 euros	Bac+5 (Fonctionnaires publics catégorie A)	-	Locataire appartement, Maisons-Alfort
Saria (36 ans)	Lounis (50 ans)	Mariée, 3 enfants (6,8 et 9 ans)	Étudiante en droit (L1)	Infirmier à domicile (CDI)	1700 euros	Bac+4 (Mère au foyer, Soldat dans l'armée libanaise)	Bac+4 (Mère au foyer, Fonctionnaire public)	Locataires HLM, 19ème arrondissement (Paris)
Anne-Cécile (43 ans)	Mamadou (37 ans)	Union libre, 3 enfants (5, 7 et 8 ans)	Chômage	Éducateur sportif (CDI)	3750 euros	Bac+5 (Mère au foyer, Cadre du secteur privé)	Données inconnues	Locataire appartement, Maisons-Alfort
Hanane (36 ans)	Jalil (44 ans)	Mariée, 2 enfants (12 et 14 ans)	Chauffeur et surveillante (CDI)	Chauffeur poids lourds (CDI)	4170 euros	BEP/CAP (Salariée de crèche, Vendeur de fruits)	CAP Mécanique (Mère sans emploi, Homme de ménage)	Propriétaires appartement, Plessis-Tréville
Arya (45 ans)	-	Séparée, 2 enfants (18 et 7 ans)	Chômage	-	1016 euros	Sans diplômes (Auto-entrepreneurs)	-	Locataire HLM, Champigny
Mayline (57 ans)	-	Séparée, 3 enfants (28, 25 et 19 ans)	Éducatrice spécialisée (Fonction publique territoriale)	-	2420 euros	Bac+3 (Cadre du secteur public, Ouvrier électronicien du secteur privé)	-	Locataire HLM, Créteil
Samia (43 ans)	Ibrahim (52 ans)	Mariée, 3 enfants (7, 15 et 18 ans)	Chômage (Assistante maternelle)	Chômage (Chauffeur poids lourd)	2000 euros	BEP/CAP (Mère au foyer et cuisinière au bar-restaurant du mari, Propriétaire et gérant d'un bar-restaurant)	Bac (Mère au foyer, Chef d'équipes en usine de fabrication de tracteurs agricoles)	Propriétaire maison pavillonnaire, Champigny
Amélie (44 ans)	-	Divorcée, 2 enfants (9 et 12 ans)	Étudiante (M1) avec activité professionnelle indépendante	-	1700 euros (pension alimentaire et activités d'auto-entrepreneuriat)	Bac+4 (Agente commerciale Air France, Père aidé financièrement par ses parents)	-	Locataire appartement, 20ème arrondissement (Paris)
Daphné (44 ans)	Anton (44 ans)	Mariée, 3 enfants (4 ans - jumelles -, 14 ans)	Cadre secteur privé (CDI)	Ingénieur informatique (CDI)	10000 euros	Bac+8 (Journaliste, Artiste-peintre)	Bac+5 (Enseignante, Professeur d'université)	Propriétaires appartement, 20ème arrondissement (Paris)
Anael (44 ans)	-	Séparée, 2 enfants (7 et 9 ans)	Fonctionnaire publique (catégorie A)	-	1920 euros	Maîtrise (Assistante de direction, Agent de maîtrise RATP)	-	Propriétaire appartement, 20ème arrondissement (Paris)
Maella (48 ans)	Amir (48 ans)	Mariée, 1 enfant (3 ans)	Cheffe de service (Contractuelle)	Chef de projet (CDI)	4170 euros	Maîtrise + 2 ans pour obtenir titre d'avocat (Enseignante Éducation Nationale, Journaliste)	Bac+4 (Mère au foyer, père profession inconnue par le conjoint)	Locataires appartement, 20ème arrondissement
Louna (47 ans)	-	Divorcée, 3 enfants (5, 13 et 18 ans)	Vendeuse dans magasin haute couture (CDI)	-	6670 euros	Bac+5 (DRH, Ingénieur)	-	Propriétaire appartement, Saint-Ouen
Margaux (39 ans)	-	Divorcée, 1 enfant (8 ans)	Orthophoniste (métier exercé en libéral)	-	2250 euros	Bac+5 (Dentiste, Chef d'entreprise)	-	Propriétaire appartement, 19ème arrondissement
Yasmina (50 ans)	-	Divorcée, 3 enfants (14, 18 et 22 ans)	Assistance sociale (CDI) et étudiante (M1 en cours)	-	2800 euros	Bac+3 (Mère sans emploi, Ouvrier à Renault)	-	Locataire appartement, Issy les Moulineaux

Tableau 10. Propriétés sociales des enquêtés (2)

Enquêté-e	Conjoint-e	Situation familiale	Situation professionnelle enquêté-e	Situation professionnelle conjoint-e	Revenu mensuel	Diplôme enquêté-e et origine sociale (catégorie socioprofessionnelle de mère et père)	Diplôme conjoint-e et origine sociale (catégorie socioprofessionnelle de mère et père)	Situation résidentielle
Hélène (33 ans)	Thibault (33 ans)	Mariée, 3 enfants (14 mois, 4 et 6 ans)	Coach indépendante	Producteur pour radios classiques (CDI)	5000 euros	Bac+5 (Cadre Pôle emploi, Cadre EDF)	Bac+5 (Enseignant-e-s dans le secteur privé)	Propriétaire appartement, Saint-Ouen
Eleanor (31 ans)	Romain (34 ans)	Mariée, 2 enfants (4 et 2 ans)	Conseillère VAP/VAE (Contractuelle)	Pompier (Fonctionnaire public)	3750 euros	Bac+5 (Kinésithérapeute, Responsable de pastoral)	Bac+2 (Institutrice, Comptable)	Logement de fonction, Asnières-sur-Seine
María (46 ans)	Andrei (48 ans)	Mariée, 1 enfant (14 ans)	Traductrice interprète (libéral)	Premier de réception (CDI)	3000 euros	Bac+5 (Mère au foyer, Endicronologue)	Pas de diplômes (Cadre, Médecin)	Propriétaire maison, Argenteuil
Etienne (45 ans)	-	Séparé, 1 enfant (7 ans)	Intérim en centre d'hébergement	-	5420 euros	Bac+3 (Ingénieure, Peintre)	-	Locataire appartement, Montreuil
Theodora (39 ans)	Robert (40 ans)	Mariée, 2 enfants (4 ans et demi et 2 ans)	Ingénieure de recherches (Fonctionnaire publique catégorie A)	Ingénieur en recherche et développement (CDI)	6670 euros	Bac+5 (Infirmière puis mère au foyer, Expert agricole)	Bac+5 (Sage femme, Ingénieur qualité)	Locataires maison, Antony
Maimouna (59 ans, décès pendant l'enquête)	-	Séparée, 3 enfants (40, 30 et 28 ans). Elle héberge son neveu de 19 ans venu du Sénégal	Invalité professionnelle	-	1250 euros	BEP/CAP (Origine sociale des parents inconnue)	-	Locataire logement social, Saint-Maur-Créteil
Clémentine (37 ans)	Simon (45 ans)	Mariée, 2 enfants (4 et 7 ans)	Fonctionnaire publique (catégorie A)	Ingénieur (CDI)	4580 euros	Bac+5 (Concepteur graphiste, Courtier)	Bac+3 (Mère au foyer, Ingénieur au CEA)	Propriétaire maison, Essonne
Fanta (31 ans)	Oumar (40 ans)	Mariée, 1 enfant (4 ans)	Chômage	Chef de chantier (Échafauteur en CDI)	2500 euros	BTS (Mère au foyer, Ouvrier)	Collège au Sénégal (Mère au foyer, Ouvrier)	Locataire appartement, Saint-Maur-Créteil
Marie-Amélie (38 ans)	Romain (54 ans)	Mariée, 2 enfants (22 mois et 4 ans)	Directrice de la communication (cadre du secteur privé en CDI)	Chargé d'affaires publiques à Renault (CDI)	20830 euros	Bac+5 (Professeure de mathématiques, Ingénieur puis dirigeant de la société)	Bac+5 (Professeurs)	Propriétaire appartement, 7ème arrondissement
Angèle (37 ans)	Pierre (37 ans)	Mariée, 2 enfants (5 et 3 ans)	Cadre secteur financier (CDI)	Directeur dans le se secteur bancaire	20830 euros	Bac+5 (Enseignante à l'Éducation Nationale, Cadre du secteur privé)	Bac+5 (Fonctionnaires publics au Trésor public)	Propriétaire appartement, 7ème arrondissement
Louise (34 ans)	Nassim (43 ans)	Mariée, 1 enfant (3 ans)	Coordinatrice dans milieu associatif (CDI)	Matelot dans bateaux mouches (CDI)	2750 euros	Bac+5 (Ingénieure de recherches, Chercheur)	Pas de diplômes (Éleveur de poules, Sans profession)	Locataire logement social, Saint-Denis
Lauryn (38 ans)	Robin (40 ans)	Mariée, 3 enfants (3, 6 et 9 ans)	Écrivaine (Indépendante)	Directeur dans le secteur bancaire	13750 euros	Bac+5 (Enseignante, Avocat)	Bac+3 (Avocate, Cadre supérieur Alcatel)	Propriétaire appartement, 7ème arrondissement
Achir (56 ans)	Noûr (41 ans)	Marié, 3 enfants 3 (12 et jumelles de 10 ans)	Enseignant en école privée hors contrat (CDD)	Auxiliaire de vie scolaire dans le secteur public (Contractuelle au minisyère de l'Éducation Nationale)	3000 euros	Maîtrise (Mère au foyer, Propriétaire terrain)	Bac+3 (Institutrice, Cadre hospitalier)	Propriétaire appartement, Montreuil
Ambar (42 ans)	Ramón (64 ans)	Mariée, 2 enfants (3 et 9 ans)	Musicienne	Musicien	1500 euros	Bac+3 (Prothésiste dentaire, Opérateur de radio dans centrale d'énergie atomique)	Bac+3 (Salariée dans une assurance, Commerçant)	Locataire appartement, Ivry-sur-Seine

Tableau 11. Propriétés sociales des enquêtés (9)

Enquêté-e	Conjoint-e	Situation familiale	Situation professionnelle enquêté-e	Situation professionnelle conjoint-e	Revenu mensuel	Diplôme enquêté-e et origine sociale (catégorie socioprofessionnelle de mère et père)	Diplôme conjoint-e et origine sociale (catégorie socioprofessionnelle de mère et père)	Situation résidentielle
Yann (40 ans)	-	Divorcé, 2 enfants (12 et 14 ans)	Intendant de campus scolaire (CDI)	-	2000 euros	DEUG en Histoire et Brevet d'État éducateur sportif (Enseignante de français à l'Éducation Nationale, Responsable horaires TGV Sud Est SNCF)	-	Propriétaire maison, Champagne-sur-Seine
Basil (44 ans)	Laure (47 ans)	Marié, 2 enfants (5 et 8 ans)	Médecin hospitalier (Fonctionnaire public catégorie A)	Orthophoniste en milieu hospitalier (Fonctionnaire publique catégorie A) et photographe	5830 euros	Bac+8 (Educatrice jeunes enfants puis mère au foyer, Ingénieur)	Bac+5 (Professeure d'arts plastiques à la Ville de Paris, Ingénieur)	Propriétaire appartement, 19ème arrondissement (Paris)
Tiphaine (48 ans)	Anatole (52 ans)	Union libre, 2 enfants (11 et 4 ans)	Herboriste et étudiante	Intermittent du spectacle	4160 euros	Bac+2 (Commerçants)	Bac+3 (Assistante, Notaire)	Propriétaire appartement, 19ème arrondissement (Paris)
Claire (42 ans)	Dimitri (46 ans)	Pacsée, 2 enfants (jumeaux, 8 ans)	Infirmière en milieu hospitalier (Fonctionnaire publique catégorie A)	Architecte	8330 euros	Bac+5 (Infirmière libérale, Employé d'assurance)	Bac+5 (Architecte d'intérieur, Ingénieur en bâtiment)	Propriétaire appartement, 19ème arrondissement
Charles (40 ans)	-	Séparé, 2 enfants (8 et 10 ans)	Enseignant en école privée hors contrat (CDI)	-	1670 euros	Deux maîtrises (Vendeuse, Agent commercial)	-	Propriétaire maison, Marles-en-Brie
Astou (41 ans)	-	Divorcée, 4 enfants (18 ans, 16, 12 et 3 ans)	Aide à domicile (CDI)	-	600 euros	Pas de diplôme (Commerçante, Ambassadeur du Sénégal)	-	Locataire appartement, Saint-Maur-Créteil
Zeya (46 ans)	-	Divorcée, 1 enfant (11 ans)	Garde à domicile (CDI)	-	2000 euros	BEP Secrétariat (Origine sociale des parents inconnue)	-	Locataire logement social, Antony
Paula (44 ans)	Tristan (40 ans)	Pacsée, 1 enfant (5 ans)	Fonctionnaire publique (catégorie A)	Chargé d'études à Chambre du commerce (secteur privé, CDI)	4100 euros	Bac+5 (Mère au foyer, Écrivain)	Bac+5 (Assistante sociale, Chef de service collectivité)	Propriétaire maison, Juvisy
Bruno (48 ans)	-	Séparé, 2 enfants (jumelles, 7 ans)	Chargé de l'ingénierie de formation (fonctionnaire public catégorie A)	-	2600 euros	Bac+4 (Femme de ménage, Mécanicien agricole)	-	Propriétaire maison, Creil
Sylvie (43 ans)	-	Divorcée, 2 enfants (11 et 16 ans)	Coiffeuse à son propre compte	-	1500 euros	BEP Comptable (Femme de ménage, Maçon)	-	Locataire appartement, Villejuif

2.2. LES METHODES DE COLLECTE DES DONNEES

À l'instar de l'enquête exploratoire, les méthodes de collecte des données mobilisées seront l'observation de la prise en charge du travail de reproduction et l'entretien semi-directif.

L'observation de la prise en charge des activités de reproduction

L'un des objectifs de cette recherche sera de répertorier les différentes activités réalisées par les familles en vue de satisfaire leurs besoins quotidiens : les activités vestimentaires, alimentaires, d'entretien de l'espace intime, de soins directs, de soutien psychique, de socialisation et d'apprentissage.

Lors de l'enquête de terrain, nous allons alors observer le travail de prise en charge de la reproduction de la vie auprès de 29 familles sur les 38 rencontrées (cf. Annexe 1). En effet, nous ne pourrons pas mettre en place l'observation à cause soit des difficultés propres à cette méthode (cf. Encadré 12), soit du contexte sanitaire qui sera à l'origine des mesures de confinement entre les mois de mars et de mai 2020 (cf. Encadré 14).

Encadré 14. Les mesures mises en place pendant le confinement et leurs effets : quelques repères

Dans le contexte de lutte contre la propagation du virus Covid-19, le gouvernement décrète le 16 mars 2020 l'interdiction des déplacements hors domicile sauf sous certaines conditions⁷⁵ : motifs professionnels, sanitaire, familiaux, approvisionnement alimentaire et autres achats de première nécessité, déplacements brefs à proximité du domicile. C'est donc le début du confinement en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon).

À cause de ses caractéristiques, la période de confinement sera vécue différemment selon les groupes sociaux. La politique de « distanciation sociale » va se doubler de mesures d'endiguement qui mèneront à la suspension de plusieurs activités sociales et économiques (restaurants, bars, cinémas, hôtels, services à

⁷⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041728476/> (Consulté le 8 février 2021).

domicile, etc.). Les salarié-e-s concerné-e-s bénéficieront du dispositif de chômage partiel représentant environ 84% du salaire net (Ministère du Travail, 2020). Entre mi-mars et mai, 24% des ouvriers passeront totalement au chômage partiel ou technique contre 8% des cadres qui, eux, feront plutôt recours (environ 80%) au télétravail (Insee Première, 2020b). Par conséquent, ce seront les ménages les plus modestes qui vont voir davantage leur situation financière se dégrader (*ibid.*) : 35% des ménages du premier décile perçoivent une telle détérioration contre 15% des ménages du dernier décile.

Par ailleurs, le confinement va faire évoluer le mode de prise en charge de l'éducation scolaire qui, elle, basculera entièrement dans une modalité à distance afin d'assurer la continuité pédagogique (Insee Première, 2020b). Or, l'expérience de l'« éducation à distance » sera variable en fonction des caractéristiques sociales des familles. Selon une enquête menée auprès des familles avec des élèves dans le second degré (collège et lycées) dans le but de mesurer le temps que ces derniers auront consacré à l'enseignement à distance, pour un même niveau scolaire, les élèves de milieu social favorisé vont consacrer davantage de temps au quotidien aux activités scolaires que les élèves de milieu social défavorisé : 12% des élèves du second degré avec des difficultés scolaires et issus de milieu social défavorisé vont consacrer 4 heures ou plus aux activités scolaires contre 19% des élèves issus de milieu social très favorisé ayant, par ailleurs, le même niveau scolaire (*ibid.*, 29). Des variables autres que le milieu social vont également différencier l'expérience de l'enseignement à distance. En fonction du type de famille, les enfants du second degré vont rencontrer en effet plus ou moins des difficultés à réaliser le travail scolaire. Ainsi, les familles monoparentales rencontreront davantage de difficultés à mettre en place l'éducation à distance (65%) que les couples (55%) (*ibid.*, 30).

Enfin, le basculement l'éducation des enfants dans une modalité à distance et la suspension provisoire de la prise en charge des activités anthropomiques d'ordinaire assurée par des acteurs sociaux extérieurs au foyer (famille élargie, établissements d'accueil des jeunes enfants, emploi à domicile, associations, services de restauration publics et privés) vont avoir comme conséquence un investissement considérable des familles dans le travail domestique. En effet, c'est par le biais de la production domestique que les familles prendront le relais des acteurs sociaux non domestiques en matière de satisfaction de leurs besoins. Cela dit, la répartition des activités de reproduction ne sera guère équilibrée. Au contraire, la prise en charge de ces activités au sein du couple se conjuguera principalement au féminin et de manière indépendante à la situation d'emploi des femmes (*ibid.*, 26) : environ 19% des femmes âgées de 20 à 60 ans vont déclarer avoir consacré en moyenne au moins 4 heures par jour ou plus aux tâches domestiques contre à peu près 9% des hommes. Par ailleurs, les inégalités genrées de prise en charge des activités de reproduction au sein de la famille vont s'exprimer au moment de s'occuper des enfants également : autour de 43% des mères d'un enfant mineur vont déclarer avoir consacré plus de six heures par jour à la prise en charge des enfants contre 30% des pères (*ibid.*, 27).

Enfin, au vu des difficultés rencontrées lors de l'enquête exploratoire pour nommer et classer les différentes activités participant à la production du bien-être familial, les observations seront menées, outre l'enregistreur, à l'aide d'une caméra. Celle-ci s'est révélée un outil indispensable pour capter des tâches parfois difficiles à verbaliser ainsi que pour figer dans une même image des données diverses (Haicault, 2000) : nous avons photographié et surtout filmé le travail reproductif, ses gestes, ses sons, ses espaces, ses temporalités et les corps à l'œuvre. La méthode de l'observation va alors nous permettre de récolter un matériau composé de vidéos et d'entretiens informels auprès de 29 enquêté-e-s. Ils s'ajouteront, ainsi, au matériau obtenu par le biais des entretiens semi-directifs. Cela dit, le matériau audiovisuel ne fera pas l'objet

d'une analyse au même titre que les entretiens. Dès lors qu'il sera nécessaire, on le mobilisera de façon complémentaire aux entretiens afin d'illustrer les caractéristiques et conditions de la prise en charge du travail anthroponomique. En tout état de cause, le matériau audiovisuel fera l'objet d'un montage vidéo qui s'ajoutera à cette thèse⁷⁶. Son intérêt sera de rendre compte de la richesse de la production de la vie en termes certes d'activités, mais aussi des rapports sociaux dans lesquels elle s'inscrit et qui rendent tout à fait variables l'expérience et conditions de sa prise en charge selon les familles.

L'entretien semi-directif

Dans le cadre de l'enquête de terrain nous allons également mener des entretiens semi-directifs auprès des enquêté-e-s (cf. Annexe 2). Or, force est de préciser que 10 entretiens sur 38 seront réalisés par voie téléphonique en raison soit des complications pour établir un rendez-vous en face-à-face, soit parce que le contexte sanitaire nous a empêché de rencontrer l'enquêté-e. Nous interrogerons les enquêté-e-s sur :

- leurs propriétés sociales et économiques (niveau de diplôme, situation sur le marché du travail, revenus, mobilité résidentielle, etc.) ;
- la vie familiale et professionnelle et leurs trajectoires sur ces deux domaines ;
- les activités de reproduction habituellement prises en charge pour produire le bien-être des membres de la famille : socialisation et éducation des enfants, entretien de l'espace intime, travail alimentaire, activités vestimentaires et soins directs prodigués à autrui ;
- les pratiques et acteurs de prise en charge des activités de reproduction : prise en charge par un membre de la cellule familiale ou par un autre acteur social, à savoir la famille élargie, le voisinage, ami-e-s, le marché et les services publics ;
- les évolutions des pratiques de prise en charge des activités anthroponomiques en fonction des configurations familiales, résidentielles, professionnelles et financières.

⁷⁶ Voir : <https://www.youtube.com/watch?v=OYawBYtZtU0>

Conclusion du chapitre 4

Ce chapitre s'est donc concentré sur la méthodologie employée dans le cadre de cette investigation. Afin de traiter sa question de recherche, cette thèse va alors s'appuyer un travail de terrain, composé d'observations de prise en charge du travail de reproduction et d'entretiens semi-directifs, mené auprès de familles de différents milieux sociaux avec des enfants à charge.

Conclusion de la première partie

Cette partie a eu comme objectif de rendre compte du contexte de notre objet de recherche ; de la question, hypothèses, objectifs et le fil d'analyse de la recherche ; de la revue de littérature et l'état de l'art ; et, enfin, de la méthodologie de la recherche.

Nous avons alors vu que le régime de reproduction de la société française moderne adosse la prise en charge du travail anthropomique au « faire soi-même » sous la forme de ce que l'on désigne habituellement comme « travail domestique ». Cela dit, à la lumière des transformations sociodémographiques et économiques, les pouvoirs publics français seront portés à redéfinir leurs modes d'intervention en vue de faire face aux nouveaux besoins et enjeux sociaux, dont le développement de l'emploi féminin notamment. C'est pourquoi la société française va assister à la mise en place de politiques publiques du « faire-faire ». Les pouvoirs publics vont chercher en effet à encourager les familles à déléguer le travail participant à la production de leur bien-être afin de favoriser la capacité de leurs membres, notamment des femmes, de tenir des engagements sociaux multiples, en particulier sur la sphère professionnelle. L'on proposera alors aux familles de se tourner vers d'autres acteurs sociaux, dont le marché notamment, afin d'assurer la prise en charge de leur « reste à faire » anthropomique.

Nous avons néanmoins constaté que les pouvoirs publics ne parviendront pas à diffuser davantage la délégation comme pratique de prise en charge de l'anthropomique parmi les familles. En effet, sur la base de l'exploitation des données des Enquêtes Emploi du Temps, nous avons vu les foyers vont continuer d'assurer la production de leur bien-être et ce souvent au prix de la participation des femmes à la sphère professionnelle. Afin de comprendre les facteurs de la permanence du « reste à faire » anthropomique dans la sphère familiale, nous avons décidé d'interroger le régime de reproduction français contemporain. Nous allons interroger dans quelle mesure la façon dont les pratiques de prise en charge des activités reproductives sont socialement organisées questionne les principes d'égalité des politiques publiques françaises contemporaine. À ce titre, nous allons étudier la capacité du régime de

reproduction contemporain d'encourager l'*ensemble* des familles à déléguer leur travail anthroponomique pour permettre ainsi aux individus, dont les femmes notamment, d'être en mesure de tenir des engagements sociaux pluriels. Nous avons alors précisé les trois politiques publiques dont les conséquences sur les pratiques familiales de prise en charge du « reste à faire » anthroponomique seront analysées dans le cadre de ce travail de recherche : les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, la Prestation d'accueil du jeune enfant et la Stratégie nationale du soutien à la parentalité (2018-2022). Puis notre enquête va s'appuyer sur un travail de terrain auprès de familles de différents milieux sociaux avec des enfants à charge afin de saisir les politiques publiques du régime de reproduction à partir des pratiques sociales.

Deuxième partie. Analyse des données et résultats

Introduction de la deuxième partie

Cette deuxième partie sera consacrée à l'analyse des données collectées dans le cadre de notre travail de terrain et à la présentation des résultats.

Nous cherchons à présent à comprendre les politiques publiques spécifiques au régime de reproduction contemporain en regardant comment les familles s'en saisissent : les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), la Stratégie nationale de soutien à la parentalité (2018-2022). Autrement dit nous traiterons des politiques-phare du régime de reproduction contemporain en France saisies par les pratiques sociales des familles.

Nous questionnerons le paradoxe évoqué initialement dans ce travail : pourquoi tant d'inertie dans l'évolution de la division sociale et sexuée du travail dans le régime de reproduction en France ? Pourquoi tant de « reste à faire » dans les foyers ? Pourquoi tant d'inégalités face aux libertés d'engagement en fonction des milieux sociaux ? Pourquoi tant de contre-performances alors que l'évolution du régime de reproduction de la société salariale moderne s'attache depuis près de deux siècles à produire des politiques sociales et familiales à visées plus démocratiques et plus égalitaires ? Pour répondre à ces questions, nous viserons à mettre en évidence les mécanismes sociaux qui, partant d'un référentiel d'un régime de reproduction qui se réclame de l'intérêt général, transforment à l'épreuve de la réalité sociale qu'il co-construit, des politiques positives en des dispositifs de reproduction sociale contre-productifs, sexistes et inégalitaires.

Nous allons montrer en effet que les politiques publiques contemporaines ont une dérive inégalitaire dans la prise en charge des activités anthropomiques : conçues pour soulager le « reste à charge » et pour permettre à l'*ensemble* des familles de tenir les différents engagements sociaux qu'exige une société moderne et complexe (engagements professionnel,

familial, civique et de développement personnel), ces politiques montrent que, dans leurs conséquences, elle tendent à restructurer les modes de vie sans en entamer les structures sexuées et inégalitaires comme les travaux scientifiques en attestent. À travers l'observation et l'analyse de la façon dont trois programmes récents et emblématiques du régime reproduction sont mobilisés au quotidien par un échantillon construit de familles, nous tenterons donc de comprendre pourquoi dans les chapitres qui suivent.

Le chapitre 5 se penchera sur les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial : nous montrerons que la délégation des activités reproduction repose sur des propriétés sociales, économiques et culturelles qui favorisent la capacité des familles bi-actives, dotées en capitaux économique et culturel et/ou « occidentales » de « faire-faire » la production de leur bien-être. Le chapitre 6 va s'intéresser à la Prestation d'accueil du jeune enfant : nous verrons que ce dispositif public véhicule des modes de garde du jeune enfant, à savoir « faire soi-même » d'une part, « faire-faire » d'autre part, qui s'inscrivent dans des dimensions sociales, économiques et culturelles « non pensées » dans la mise en forme des politiques publiques. Ainsi, nous montrerons que ce dispositif favorise plutôt la double capacité des mères des familles dotées en capitaux économique et culturel et/ou d'origine « occidentale » à « faire-faire » la prise en charge de l'enfant et à participer à la sphère de l'emploi. Le chapitre 7 va se concentrer sur les politiques de soutien à la parentalité et nous verrons que la prise en charge des activités reproduction adossée au référentiel de « soutien des familles par les pairs » va faire l'objet d'arrangements sociaux à même de reproduire, voire de renforcer les inégalités sociales.

Chapitre 5. Les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial : les emplois familiaux en matière de garde d'enfant à domicile et de prestation de services ménagers à domicile

Le présent chapitre s'intéresse à l'une des politiques que nous avons choisi parmi les trois politiques publiques emblématiques de l'encouragement contemporain au « faire-faire » : les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial.

Comme nous l'avons déjà vu (cf. Chapitre 2), afin de rendre « universel » l'accès au secteur des « services à la personne », la loi Borloo propose des mesures de simplification des démarches d'embauche du personnel à domicile et des mesures socio-fiscales qui permettent aux familles de s'exonérer du paiement des cotisations sociales et, depuis 2017, de bénéficier d'un crédit d'impôt. Comme nous tenons à le rappeler à présent, nous comprendrons cette politique d'incitation pour l'emploi familial comme un indicateur fort d'un basculement du régime de reproduction du « *faire soi-même* » vers le « *faire-faire* ». Hissé au statut d'*indicateur*, cette politique peut nous permettre de mettre en évidence comment les familles s'en saisissent et pourquoi des politiques qui s'affichent comme étant « neutres » alimentent, au contraire, des effets pervers et autres dérives inégalitaires. Du point de vue de notre question de recherche, l'objectif particulier de ce chapitre 5 est de comprendre pourquoi, une fois saisies par les familles, les politiques de soutien à l'embauche de personnel à domicile qui, initialement entendent soulager le « reste à faire » par la délégation d'une partie des tâches anthroponomiques, tendent à alourdir, au final, la pression temporelle du quotidien, voire à reproduire les conditions de reproduction des inégalités. Nous interrogerons ces paradoxes d'une part en tentant de déceler les mécanismes de production de ces incohérences entre

référentiel de régime de reproduction et pratiques sociales ; et d'autre part en mettant en évidence les mécanismes de reproduction des inégalités.

Concrètement, nous allons regarder sur le terrain comment les familles enquêtées s'emparent des dispositifs publics qui proposent des politiques socio-fiscales qui simplifient l'embauche de personnel à domicile, et ce dans les domaines de la garde à domicile de leurs enfants et des tâches ménagères et des soins d'autrui.

Sur quels présupposés sociaux les politiques publiques contemporaines se fondent-elles ? En quoi la réponse des familles aux injonctions publiques dépend des capitaux social et économique mais aussi de leurs schémas culturels ? Pour y répondre, nous allons regarder ce qui passe à l'intérieur des familles : nous allons observer et analyser les pratiques familiales. Ainsi, notre objectif va consister à comprendre ce qui encourage ou, au contraire, pénalise la capacité des familles à se saisir des dispositifs à leur disposition.

Avec cet objectif, nous allons procéder en deux sections. Lors d'une première section nous observerons comment font : les familles qui pratiquent le recours à l'emploi à domicile pour se faire aider dans la prise en charge des activités domestiques et de soins aux enfants ainsi que celles qui produisent ces différentes activités par elles-mêmes alors même que l'offre de services est disponible. Lors d'une deuxième section nous allons interpréter ces différences de pratiques entre les familles. Nous allons soutenir qu'en laissant inchangé le mode d'organisation sexué du régime de reproduction et en ne tenant pas compte des dimensions inégalitaires des rapports sociaux, les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial vont cogner sur des pratiques contemporaines « non pensées » tout en parvenant ainsi à la reproduction, voire au renforcement des inégalités sociales

1. DELEGUER OU NE PAS DELEGUER ? DES FAMILLES AUX PRATIQUES CONTRASTEES

Comme nous l'avons déjà précisé, le régime de reproduction encourage depuis plusieurs années les familles à déléguer les activités anthropomiques. Dans cette perspective, les pouvoirs publics ont développé d'une part des incitations socio-fiscales pour encourager le recours aux services à domicile par les familles, et d'autre part une législation pour mettre en œuvre un plan de développement des services à la personne inédit qui vise à dynamiser le rythme de croissance du secteur.

Cela va-t-il conduire à une transformation des normes de prise en charge du « reste à faire » par l'ensemble des familles ? Dans un premier temps nous rendrons compte des familles qui embaucheront effectivement du personnel à domicile. Puis, dans un deuxième temps, nous aborderons celles qui ne le feront pas et continueront à s'occuper elles-mêmes des activités reproductives nécessaires à la vie familiale.

1.1. LA DELEGATION PARMIS LES CLASSES MOYENNES ET SUPERIEURES : UNE PRATIQUE INSCRITE DANS LES PARCOURS DE VIE

Quelles sont les familles qui se font accompagner par les services à domicile ? Les familles que nous allons aborder à présent ont toutes recours à l'emploi à domicile, mais on s'aperçoit en les observant qu'elles n'y ont pas toutes recours de la même façon. En effet, on peut distinguer trois types de familles délégatrices : les familles *employeuses*, les familles qui ont recours à des structures prestataires et les familles *utilisatrices* (cf. Encadré 15).

Encadré 15. Trois modalités de recours à l'emploi à domicile

Sur l'ensemble des familles enquêtées, près d'un tiers d'entre elles (douze familles) pratique la délégation des activités reproduction au moment de l'enquête⁷⁷ mais toutes ne vont pas passer par la voie légale pour le faire. Certaines familles y ont recours par l'embauche de personnel à domicile par le biais de l'emploi direct (sept familles) ou par le biais de structures prestataires (trois familles) et d'autres, moins nombreuses, y auront recours en acceptant de l'aide d'une personne sous la forme de travail « au noir » (deux familles).

Ainsi, dans l'échantillon nous avons :

- les familles *employeuses*, à savoir celles qui ont recours à des intervenant-e-s à domicile qu'elles ont embauché par le biais, soit du CESU, soit d'un contrat avec le ou la salariée ;
- les familles *aidées* par du personnel à domicile embauché par une structure prestataire qui verse le salaire aux intervenant-e-s et se charge du recrutement, de l'organisation du planning des interventions, etc. ;
- et enfin les familles *utilisatrices*, à savoir celles qui ont recours à de l'aide dans leurs charges au quotidien sans déclarer cette aide.

Malgré la diversité des modalités de recours qui sont pratiquées et leurs différences sur le plan sociodémographique (cf. Encadré 16), les familles qui se font accompagner par le biais des services à domicile partagent une même caractéristique sociale : ce sont essentiellement des familles appartenant aux classes moyennes et supérieures. L'ensemble de ces familles ont en commun le fait que les parents exercent une activité professionnelle et appartiennent plutôt aux segments qualifiés de la main d'œuvre. En effet, le niveau de diplôme parmi ces familles va du Bac+3 (licence) jusqu'au Bac+8 (doctorat). Ainsi, leur implication dans le monde professionnel est celle des cadres ou des fonctionnaires assimilés à catégorie supérieure : les parents des familles enquêtées sont pour la plupart cadres du secteur privé (enseignement, finances, secteur de la banque) ou fonctionnaires catégorie A (en milieux hospitalier et universitaire). Deux mères font cas d'exception et exercent leur activité à titre « indépendant » : Lauryn (Bac+5) comme écrivaine pour une magazine, Hélène (Bac+5) comme coach indépendante.

⁷⁷ Parmi les familles que nous avons rencontrées dans le cadre de notre travail de terrain, Anne-Cécile (union libre, 3 enfants, journaliste) a aussi évoqué l'intervention à son domicile d'une femme de ménage. Cependant, nous n'avons pas réussi à obtenir des informations précises concernant à la fois le mode au travers duquel elle y a recours et le nombre d'heures de travail ménager qu'elle assure. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas prendre en compte son expérience dans l'analyse présentée dans ce chapitre.

Encadré 16. Les familles qui ont recours à l'emploi à domicile : caractéristiques sociodémographiques

Dans le cadre de notre enquête de terrain, douze familles ont recours à l'emploi à domicile. Sur ces douze familles :

- neuf se composent d'au moins un parent âgé de 40 à 50 ans ;
- toutes ont au moins un enfant de moins de 10 ans et la plupart ont deux enfants ;
- neuf sont des familles biparentales et trois ont vécu une rupture conjugale ;
- neuf sont des familles dites « traditionnelles », c'est-à-dire des familles hétérosexuelles où les parents sont en couple ;
- la majorité d'entre elles sont à double pourvoyeur : Monsieur et Madame exercent une activité professionnelle et contribuent à ce titre aux finances du foyer ;
- une minorité représente des familles issues d'une rupture conjugale. Il s'agit concrètement de familles en situation de monoparentalité (deux mères et un père) où les parents détiennent la garde principale des enfants⁷⁸ ainsi que l'autorité parentale exclusive⁷⁹ pour l'un d'entre eux. Avec deux enfants à charge à chaque fois, sur trois familles deux sont concernées par le handicap : celles d'Anaëlle et de Charles. Elles délèguent alors la prise en charge de leurs proches en situation de handicap, à savoir un enfant de 9 ans diagnostiqué autiste (Anaëlle) et la mère d'un enquêté atteinte d'Alzheimer (Charles).

Nous allons désormais voir que la décision de « faire-faire » une partie des tâches par quelqu'un d'extérieur aux membres de la famille apparaît à des moments particuliers de leurs parcours de vie.

1.1.1. L'arrivée d'un nouveau-né : premier grand facteur de délégation des activités anthropomiques

L'arrivée d'un bébé est un premier facteur de délégation parmi les familles. Dans le cadre de cet évènement biographique, la délégation porte notamment sur le travail de garde de l'enfant. C'est le cas lorsque les parents, en particulier les mères, exercent une activité

⁷⁸ C'est le cas d'Anaëlle (séparée, 2 enfants, garde principale, fonctionnaire catégorie A), de Nicole (divorcée, 2 enfants, garde principale, fonctionnaire catégorie A) et de Charles (séparé, 2 enfants, garde principale et autorité parentale exclusive, enseignant dans une école privée).

⁷⁹ C'est le cas de Charles (séparé, 2 enfants, garde principale et autorité parentale exclusive, enseignant dans une école privée).

professionnelle. En effet, afin de maintenir leurs engagements professionnels, la venue d'un nouveau-né se double souvent du recours à une aide extérieure au foyer.

Dans ce cadre, le soutien à l'embauche par les politiques fiscales et la facilité à recourir à une « nounou⁸⁰ » (ou à une femme de ménage) grâce au développement du secteur d'activité est une aubaine et un choix prisé pour certaines familles pour diverses raisons.

Premièrement, pour la facilité du recours à ce mode de garde par rapport aux établissements d'accueil collectif du jeune enfant. À l'issue de son congé de maternité et en absence de place en crèche, Angèle (mariée, 2 enfants, cadre dans le secteur financier) va déléguer la prise en charge de sa première fille sous la modalité de « garde partagée »: « [...] *la nounou, au moment où j'ai eu Blandine, à l'issue de mon premier congé de maternité, elle est arrivée. Elle n'était pas chez nous, elle était chez une autre famille [...] garde partagée qui était que dans l'autre famille.* » La « nounou » à domicile qui plus est partagée a donc été une opportunité appréciée de mode de garde alternatif à la prise en charge par les crèches. De même, quand les naissances ont lieu au courant de l'année scolaire, hors période d'inscription en crèche, les familles sont heureuses de pouvoir recruter quelle que soit la période de l'année. Par exemple, Marie-Amélie (mariée, 2 enfants, directrice de communication) a son premier enfant en pleine période scolaire et ne peut pas compter sur la crèche pour faire garder son fils. Habitant à Paris et travaillant à Lyon à l'époque, elle fait appel à sa mère le temps qu'elle trouve une garde à domicile se substituant à la crèche. Elle embauchera alors Alma, une « nounou » Colombienne :

« [...] au départ c'était ma maman qui a gardé mon fils pendant quelques mois puisque j'ai recommencé à travailler début mai, donc au courant d'année scolaire, que c'était difficile de trouver une solution de garde et qu'en plus je travaillais à Lyon à l'époque en habitant Paris avec un tout petit bébé donc j'avais besoin que ma mère s'occupe de lui. Ça a duré trois mois et la nounou est arrivée techniquement en septembre mais on l'a recruté

⁸⁰ Nous emploierons les guillemets au moment d'utiliser le terme de « nounou » dans la mesure où il s'agit avant tout d'un mot « indigène », c'est-à-dire issu du terrain (Weber, 2009, 26).

en juillet. Donc mon fils avait 3 mois... 4 mois quand on a recruté Alma et elle a commencé à travailler à partir de ses 7 mois. Ça fait 4 ans qu'elle travaille pour nous ».

Les mesures facilitant le recours à la nounou à domicile ont donc bénéficié aussi Marie-Amélie, tant ce mode de garde s'accommode plus facilement aux temporalités familiales complexes comme celle qu'exige la situation de l'enquêtée qui habite à Paris et travaillait à Lyon.

Deuxièmement, la facilité d'avoir recours à une « nounou » permet également aux familles des classes moyennes et supérieures de faire face aux aléas liés aux mobilités résidentielles. Ayant pu bénéficier d'une place en crèche pour leur premier enfant quand ils habitaient Paris, Hélène (mariée, 3 enfants, coach indépendante) et son mari (producteur pour radios classiques) n'ont pas pu accéder à ce mode de garde une fois emménagés à Saint Ouen et ils ont donc eu recours à une « nounou » (en garde partagée) pour garder les enfants suivants : *« [...] J'ai eu crèche pour le premier. Une crèche associative avec des places municipales à Paris. Ensuite, quand on a déménagé à Saint-Ouen j'ai plus eu de place en crèche. J'ai eu une nounou en garde partagée pour mes deux enfants ».*

Enfin, en rendant plus aisée l'embauche de personnel à domicile, le régime de reproduction permet également à ces familles d'avoir recours à une femme de ménage afin de faire face à l'augmentation des charges domestiques dont se double l'arrivée d'un nouveau-né. C'est le cas de Lauryn (mariée, 3 enfants, écrivaine), d'origine États-unienne, qui, dès l'arrivée de son troisième enfant, commence à chercher une femme de ménage pouvant effectuer suffisamment d'heures pour qu'elle puisse s'affranchir davantage des activités ménagères. Après avoir réalisé quelques entretiens auprès de différentes candidates, elle propose à la salariée travaillant déjà chez elle, et dont elle connaît la qualité de l'intervention, d'augmenter son temps de travail pour s'en occuper :

« [...] Cette femme de ménage, quand j'avais que deux enfants, elle venait juste pour quelques heures par semaine et après que mon troisième arrive, c'était "ouf, je vais avoir

besoin de plus de temps”. Donc j’ai fait des entretiens avec 7-8 personnes et je n’étais pas impressionnée et je me suis dit “mais on a quelqu’un, on connaît quelqu’un qui me connaît tout ça, sur qui on a confiance” donc petit à petit on a demandé de faire plus d’heures ».

Nos observations nous permettent ainsi de voir que dans le cadre du régime de reproduction où le recours au personnel à domicile s’avère plutôt aisée, les familles des classes moyennes et supérieures se saisissent de l’offre de services à domicile lors de l’arrivée d’un nouveau-né. Alors que le recours aux gardes à domicile va permettre aux familles de contourner les difficultés de garde liées aux établissements d’accueil collectif ou aux aléas propres aux parcours de vie, l’appel à une femme de ménage viendra également soulager le travail de prise en charge des activités domestiques à la suite d’une naissance. Enfin, c’est en ayant recours aux services à domicile dans le contexte d’un tel évènement biographique que les familles, dont les mères notamment, parviennent à maintenir leurs engagements sur la sphère de l’emploi.

1.1.2. Les situations de dépendance ou de maladie : deuxième grand facteur de délégation des activités anthropomiques

L’état de santé des membres de la famille peut, lui aussi, être un facteur incitant les familles à faire appel à l’emploi à domicile. En rendant plus aisé le recours aux services à domicile visant à entretenir la vie des individus malades ou handicapés, les politiques du « faire-faire » vont permettre aux familles des classes moyennes et supérieures d’être accompagnées dans leurs charges du *care*. Ainsi, les enquêté-e-s parviennent à maintenir leurs engagements sur d’autres sphères de la vie quotidienne, notamment sur celle de l’emploi. Également, quand la dépendance ou la maladie atteint les chef-fe-s de famille, ce recours aisé aux services à domicile va permettre aux familles de soulager leurs charges domestiques.

Le cas d’Anaëlle (séparée, 2 enfants, garde principale, fonctionnaire catégorie A) en est une bonne illustration. Séparée depuis trois ans de son ancien compagnon, elle détient la garde principale de ses deux enfants âgés de 7 et 9 ans. L’aîné, Marcelo, a été diagnostiqué autiste et reconnu handicapé par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Anaëlle

organise alors ses temps professionnels de façon à pouvoir participer à la prise en charge de son fils. En étant chargée d'ingénierie et de certification en milieu universitaire, elle est à temps partiel modulable au mois par mois en fonction des rendez-vous médicaux de son fils. La reconnaissance du handicap de son fils lui permet également de bénéficier de congés pour enfant malade auprès de son employeur ainsi que de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé). Grâce à cette allocation, elle est en mesure de couvrir partiellement les frais de recours à une aide à domicile (au travers d'une structure prestataire) qui s'occupe de garder Marcelo les mercredis après-midi. Ainsi, le recours à l'aide à domicile permet à l'enquêtée de tenir ses engagements professionnels, lesquels ont déjà été largement impactés par le handicap de son fils :

« Enq. : Et si tu ne travaillais pas le mercredi après-midi, tu perdrais plus que... »

Anaëlle : Ah non je perdrais encore plus quoi. Après, c'est un choix personnel. Je pourrais aussi euh... là mon établissement pourrait me... du fait de cette reconnaissance tout ça, je pourrais aussi arrêter complètement le travail et finalement, je ne suis pas sûr que... je perde plus. Je pense que ce serait pareil, mais ça veut dire que... mais j'ai besoin moi... de travailler...psychologiquement, de me sentir...exister autrement. »

Comme Anaëlle, Charles (séparé, 2 enfants, garde principale et autorité parentale), enseignant dans une école privée, a commencé à avoir recours à des aides-soignantes et des aides à domicile, par le biais d'une structure prestataire, en raison de l'Alzheimer de sa mère. Depuis un an et demi, sa mère habite chez lui sur sa proposition afin de pouvoir la prendre en charge. Plus tard, son frère vient aussi s'y installer afin de l'aider. Au moment de l'enquête, cinq personnes habitent au domicile de l'enquêté : l'enquêté lui-même, ses deux enfants (8 et 10 ans), son frère et sa mère. Le personnel embauché se charge des toilettes et de la stimuler. Ainsi, ce personnel lui tient également compagnie pendant la journée et permettent à l'enquêté de respecter ses engagements professionnels :

« [...] Jusqu'à maintenant on est arrivé constamment à... ça arrive rarement, j'ai dû être absent une ou deux fois au travail pour gérer ma mère. Sinon, on s'arrange toujours. Je »

pars au travail, on dit aux aides ménagères ou à l'assistante de vie de venir souvent ou un peu plus et elles sont un peu plus là. Donc au final elle n'est seule qu'une ou deux fois dans la journée. Mais ça arrive rarement. L'année dernière, il y a eu deux maladies où elle était comme ça, très malade et j'ai dû être absent une demi-journée ou deux au travail. »

Quand c'est la santé du ou de la chef-fe de famille qui se dégrade, le recours aux services à domicile devient indispensable pour éviter que la famille se noie dans l'océan des charges quotidiennes. En atteste le cas de Daphné (mariée, 3 enfants, chargée de valorisation du patrimoine) qui a eu un cancer quelques années avant l'enquête. Pendant cette période elle ne faisait « *plus rien* », dit-elle, et c'est d'abord son mari (ingénieur informatique) qui a pris le relais des activités domestiques et parentales. Mais très vite, faire appel à une femme de ménage, sous la forme de travail « au noir », va apparaître comme un choix judicieux pour aider le père. Cet arrangement perdure toujours et se traduit par quatre heures hebdomadaires : « [...] *Effectivement, je déteste faire ça [le repassage] et... c'est un choix hein. C'est-à-dire que... j'ai été très malade il y a quelque temps et donc je pouvais plus et on a pris quelqu'un. Et depuis on a gardé cette personne* ».

Maella (mariée, 1 enfant, contractuelle catégorie A) en est aussi un cas de figure. Avec son mari (chef de projet), Amir, ils ont un enfant de 3 ans et demi. L'enquêtée a une sclérose en plaques et cette maladie lui procure « *une grosse, grosse fatigue* » qui rend très dur l'accomplissement des activités professionnelles et anthropomiques quotidiennes. Parmi ces tâches, la prise en charge de son fils est très énergivore et prend du temps. Il en est de même pour les tâches ménagères, dont le partage inégal entre elle et son conjoint est par ailleurs source de tensions. À un moment, Amir partait au travail le matin avant sa conjointe, vers 7h30, et faire le lit, aérer l'appartement, etc., restaient alors à charge de Maella :

« [...] je lui avais demandé de faire, de contribuer parce que... ça me fatiguait énormément le matin de me lever et d'être tout le temps en action. Mais même physique, c'est à dire, je prépare les lits, ouvrir les fenêtres, c'est plein de choses physiques qui moi me fatiguaient. Je sortais de la maison, j'étais déjà crevée. Je lui ai dit : "Il faut que tu me donnes un coup

de main parce que tous les gestes me fatiguent, donc, si je peux être soulagé de certains gestes...” ».

C'est dans ce contexte que l'idée d'être aidée par une femme de ménage trouve sa place. Recrutée « au noir », elle intervient « 5 heures par semaine pour s'occuper du ménage et du repassage ».

Comme nous l'avons décrit, la maladie ou la dépendance au sein d'une famille alourdit le « reste à faire » anthroponomique et rend souvent indispensable le recours aux services à domicile. Dans ce contexte, les familles des classes moyennes et supérieures profitent de l'offre proposée par le régime de reproduction pour s'en saisir et soulager les charges du quotidien (*care* ou tâches domestiques). Ainsi, les parents parviennent à maintenir leurs engagements hors famille, notamment au niveau de la sphère professionnelle.

1.2. NE PAS AVOIR RECOURS A L'EMPLOI A DOMICILE : LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITE ANTHROPONOMIQUES PARMIS LES FAMILLES DES CLASSES POPULAIRES OU A REVENUS MODESTES

En revanche, quelles sont les familles qui ne se font pas accompagner par les services à domicile ? Dans le cadre de notre enquête de terrain, certaines familles rencontrées prennent tout en charge, même dans des conditions extrêmes, alors même que l'offre de services est là, en théorie autant pour elles que pour d'autres. Nous verrons désormais que leur *refus* de déléguer s'explique par des argumentaires parfois moins intuitifs qu'il n'y paraît.

1.2.1. « Faire soi-même » : une question budgétaire

Alors même que le régime fait exploser l'offre de services à domicile, certaines des familles de notre échantillon ne se font pas accompagner dans la prise en charge des activités

reproductives. Bien au contraire, ces familles assurent les activités domestiques et parentales par le biais du travail anthropomique non rémunéré des mères.

Une première raison souvent évoquée pour ne pas avoir recours au personnel à domicile a trait au coût des services. Parmi les familles populaires, le montant de la prestation à domicile peut être dissuasif et encourage les familles à faire plutôt elles-mêmes le travail de reproduction dont elles ont besoin. C'est le cas d'Hanane (mariée, 2 enfants), chauffeuse scolaire et surveillante dans une école privée : elle travaille, dort sur son lieu de travail pendant la semaine et rentre chez elle le samedi matin. Son mari, chauffeur de poids lourd, travaille, lui, de 3 heures du matin à 16 heures tous les jours et, pendant la semaine, prend en charge les activités domestiques (ménage, courses, préparation alimentaire) et parentales (leurs deux enfants de 12 et 14 ans). Cette répartition du travail n'empêche pas Hanane d'y penser au jour le jour et de s'y consacrer dès son retour le samedi : « *Bah c'est la maison, l'entretien de la maison, le ménage, la vaisselle, les enfants, les devoirs, tout [...] c'est ça ce qui me prend la tête.* » En tout état de cause, elle n'envisage pas de « faire-faire » ce travail par une tierce personne rémunérée. Même si cela pourrait alléger ses responsabilités domestiques et ainsi soulager sa « charge mentale » (Haicault, 2020), la délégation demeure trop onéreuse pour la famille de l'enquêtée : « [...] *ça devient cher donc ça sert à rien, je préfère le faire [le ménage] moi-même* ».

Pour les mêmes raisons, Tiphaine (union libre, 2 enfants) préfère, elle aussi, faire elle-même le travail ménager. Après avoir occupé des postes de direction dans le secteur de la restauration, Tiphaine est prestataire de services indépendante et en reconversion professionnelle pour devenir herboriste. Comme elle est moins contrainte par ses activités professionnelles que son conjoint, Tiphaine gère une partie importante des charges domestiques et familiales. Si l'enquêtée s'abstient de déléguer une partie de ces charges c'est en raison des revenus du foyer qui ne permettent pas d'embaucher quelqu'un « *tous les jours* ». Certes, leurs revenus leur permettraient d'avoir recours à une aide quelques heures par semaine, mais, d'après Tiphaine, cette modalité ne convient pas car il faudrait attendre le passage de la femme de ménage pour que les nécessités soient comblées. Dès lors, faire elle-même apparaît comme le choix le plus adéquat :

« [...] si j'avais beaucoup d'argent, peut-être que je prendrais quelqu'un pour vraiment rien faire, c'est-à-dire, ce qui est embêtant, je trouve, c'est les tâches quotidiennes... quotidiennes... de vaisselle, de rangement de bordel, de vêtements et sur les gros trucs, changer les draps, la salle de bains, les vitres [...] Mais je ne me verrais pas en fait comme mes copines, une fois par semaine, il faut que le linge... il faut attendre la femme de ménage pour que le linge diminue ou que les draps soient faits. Moi ce dont j'ai envie, c'est que ce soit fait tout de suite. Il faut que ça soit fait tout de suite. Donc soit il faut que j'aie beaucoup d'argent et j'ai tous les jours quelqu'un, ou tous les deux jours quelqu'un. Ou alors avoir une fois par semaine. Deux heures, ça ne m'intéresse pas. Deux heures, j'arrive à les faire. Parce qu'en fait je... je ne fais pas comme les autres... comme je ne travaille pas tous les jours de telle heure à telle heure, en fait, tous les jours, je m'oblige à faire quelque chose, même si c'est pas... donc en fait, c'est lissé le ménage chez moi. »

Or, la prise en charge des activités domestiques vient ainsi interrompre son activité professionnelle indépendante. Car, en travaillant depuis chez elle, son activité se voit souvent concurrencée par les responsabilités familiales :

« De toute façon, je suis obligée [de s'occuper de la maison] ... c'est-à-dire, on dit toujours travailler à la maison c'est difficile parce qu'il faut s'empêcher de faire le quotidien. Il faut se forcer à se dire "non, là c'est le temps de travail, je fais pas le repas, je mets pas de machine". Donc c'est la difficulté quand on est à la maison, quand on travaille à la maison. Le télétravail, c'est très bien, mais voilà. [...] Parce qu'en ayant de la disponibilité à la maison, ça nous force ».

Le recours aux services à domicile demeure donc une pratique qui dépasse le pouvoir d'achat de certaines familles. Dans un tel contexte, les familles populaires et les familles à revenus modestes ne délèguent pas. Par conséquent, ce sont les mères qui se doivent de prendre en charge les activités familiales au quotidien, travail qui empiète parfois sur leurs temps d'activité professionnelle et est source d'une charge mentale non négligeable.

1.2.2. « Faire soi-même » : une pratique qui s'accommode aux attentes des familles populaires

Une deuxième raison souvent évoquée pour ne pas avoir recours à l'emploi à domicile a trait aux attentes des familles, notamment parmi les familles populaires. Dans ces familles, « faire soi-même » permet d'atteindre des résultats plus conformes à leurs attentes en termes de temporalités et de qualité du travail fait.

Si l'on revient au cas d'Hanane (mariée, 2 enfants, chauffeuse scolaire et surveillante), la qualité incertaine du travail fait apparaît comme un facteur qui, outre le coût de la délégation, décourage le recours à une femme de ménage. En effet, en sachant *comment* prendre en charge les activités ménagères, elle pense être plus à même qu'une tierce personne rémunérée à produire un travail dont la qualité du résultat sera satisfaisante : « [...] *je préfère le faire [le ménage] moi-même, je sais ce que je fais... en profondeur.* »

Les temporalités d'une prise en charge extérieure des activités anthroponomiques peuvent aussi constituer une raison pour ne pas déléguer ce travail. En témoigne le cas de Tiphaine qui a été abordé précédemment : faire venir une femme de ménage quelques heures par semaines reviendrait à reporter la satisfaction des besoins (vestimentaires, ménagers) des membres de la famille.

C'est pour cette même raison que Saria (mariée, 3 enfants, étudiante en Licence de droit), d'origine Libanaise (cf. Encadré 17), refuse de déléguer les tâches ménagères.

Encadré 17. Une femme qualifiée et étudiante en droit parmi les classes populaires : le cas de Saria

Saria est une enquêtée que nous classons parmi les classes populaires, malgré le fait qu'elle détienne un niveau de diplôme (Bac+4) propre à un individu appartenant aux classes moyennes et supérieures. D'origine Libanaise, l'expérience sociale quotidienne de Saria ressemble en effet davantage à celle d'une femme du monde populaire. Mère de trois enfants (6, 8 et 9 ans) et mariée avec un infirmier à domicile, elle habite

dans un logement social à Paris. Les revenus du foyer s'élèvent à 1700 euros mensuels, aides sociales comprises. Même si les ressources du ménage peuvent sembler insuffisantes par rapport à la taille de la famille, Saria a fait le choix de rester inactive. Au lieu de s'insérer sur le marché du travail, elle décide de refaire sa formation en droit dès la Licence 1 afin d'améliorer sa maîtrise du français ainsi que pour être en mesure de s'occuper de ses enfants. Or, elle est déjà passée par les dispositifs de Pôle Emploi et s'est vue proposée, en dépit même de son niveau de diplôme, un travail peu qualifié : un emploi de caissière à Carrefour. Dans un tel cadre de vie, Saria est la principale responsable des activités domestiques et parentales, à savoir un engagement qui contraint fortement ses temps de vie au jour le jour. En effet, en même temps qu'elle peine à se consacrer à ses activités universitaires, le travail anthropométrique à sa charge l'empêche de jouir du temps pour nouer des liens sociaux, que ce soit à l'université ou avec ses voisin-e-s.

Saria préfère cumuler travail universitaire et responsabilités domestiques et familiales, même si l'intensité de ces engagements multiples empêche l'enquêtée de se consacrer pleinement à ses études : « [...] *quand je reviens à la maison [de l'université], je m'en occupe des enfants, de la maison et après quand eux ils dorment je travaille pour l'université.* » En effet, Saria n'envisage pas de déléguer les activités ménagères car, comme Tiphaine, elle considère que « faire soi-même » est plus flexible :

« Enq. : Et vous envisagez par exemple, d'embaucher quelqu'un pour ce faire ou... »

Saria : Non c'est moi [qui fais les tâches ménagères] parce que... je supporte pas qu'on... je peux pas dormir si la maison n'est pas bien rangée le soir...je peux pas, je peux pas supporter, même si j'ai rien le lendemain. Par exemple, si je... si je suis euh... par exemple, je ne peux pas manger, même les enfants sont comme ça...avec une table un peu sale, même si ici, c'est propre, si c'est sale là-bas, je ne peux pas. Une maison avec les enfants c'est trop difficile et c'est fatigant mais c'est mieux de faire. »

Pour les familles populaires ou les familles à revenus modestes, l'offre de services qui est proposée par le régime de reproduction contemporain se révèle donc peu séduisante. En effet, celle-ci ne semble s'accommoder ni à leur pouvoir d'achat ni à leurs attentes en termes de temporalités et de qualité de travail fait. Par conséquent, « faire soi-même » apparaît comme la pratique de prise en charge des activités domestiques la plus adéquate. Or, conjuguée au féminin, la prise en charge du travail reproductif est susceptible de contraindre, voire de mettre en péril la participation des mères aux autres sphères sociétales. Ainsi, le « faire soi-même »

est une réalité davantage vécue parmi ces catégories de familles modestes où, par conséquent, les accomplissements féminins sont particulièrement compromis.

*

* *

Les pratiques de prise en charge des activités sont variables selon la position sociale des familles : alors même que les encouragements aux recours à l'offre de services à domicile proposée par le régime de reproduction visent l'*ensemble* des familles, l'accès à ces services demeure inégal. En effet, nous avons d'une part des familles de classes moyennes et supérieures qui se saisissent de l'offre des services à domicile et délèguent les activités domestiques, de soins et de prise en charge de l'enfant, et d'autre part des familles de classes populaires et/ou à revenus modestes n'ayant pas recours aux services à domiciles autant pour des motifs budgétaires qu'en raison de leurs attentes en matière de prise en charge des activités reproductives. En d'autres termes, la « neutralité » de l'offre de prise en charge des activités reproductives se traduit, dans ses conséquences, par des pratiques socialement différenciées et sexuellement inégalitaires : alors que les classes moyennes et supérieures parviennent à « faire-faire » et, ainsi, à tenir leurs engagements sur la sphère de l'emploi, les familles populaires ou à faibles revenus, dont les femmes principalement, voient leurs engagements quotidiens de plus en plus contraints par les charges anthroponomiques qu'elles fournissent au jour le jour au profit de la famille.

2. DES PRATIQUES DIFFERENCIEES SELON LA CLASSE SOCIALE ET LA « COMMUNAUTE » A LA REPRODUCTION ET AMPLIFICATION DES INEGALITES SOCIALES

Pourquoi le rapport aux services à domicile et, par conséquent, les pratiques de prise en charge des activités anthroponomiques demeurent-ils aussi différents entre les familles alors même que l'offre de services qui est proposée par le régime de reproduction est censée être

universelle ? Si le refus de déléguer se traduit par l'assignation sexuée des tâches familiales, qu'en est-il parmi les familles qui se font accompagner par les services à domicile ? Cette section se propose de répondre à ces questions en interprétant nos observations de terrain.

Dans un premier temps, nous allons comprendre ces différences de pratiques et nous mettrons en évidence la façon dont le référentiel du régime de reproduction imprime de façon différenciée les pratiques selon la classe sociale et l'origine culturelle. Puis, dans un deuxième temps, nous verrons dans quelle mesure les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, une fois saisies par les familles, secrètent des mécanismes inégalitaires qui vont creuser les inégalités de classe et de culture.

2.1. CLASSE ET « COMMUNAUTE » DES PRATIQUES DE PRISE EN CHARGE DU TRAVAIL ANTHROPONOMIQUE

Nous avons vu que la prise en charge des activités anthroponomiques variait selon les milieux sociaux : tandis que les familles des classes moyennes et supérieures vont plutôt profiter de l'offre croissante de « faire-faire » pour déléguer, celles des classes populaires ou à revenus modestes vont plutôt les négliger et s'occuper elles-mêmes de ces activités. Afin de comprendre les variations de pratiques, nous allons observer ce que la délégation du travail reproduction engage comme ressources, capacités et normes sociales.

2.1.1. « Faire-faire » : une pratique qui repose sur des ressources économiques aisées

Le capital économique de la délégation

Qu'est-ce que la pratique du « faire-faire » implique comme capital économique ? En même temps que notre travail de terrain nous a permis d'observer les écarts de pratiques de prise en charge du travail de reproduction selon la classe sociale des familles, il nous permet d'aller plus loin et de voir que le périmètre d'activités déléguées est d'autant plus important que les revenus sont élevés.

Considérons dans notre échantillon les familles de Lauryn (mariée, 3 enfants), de Marie-Amélie (mariée, 2 enfants) et d'Angèle (mariée, 2 enfants) qui représentent le groupe de familles à plus hauts revenus : les revenus mensuels des foyers se situent dans la tranche des 13.000-20.000 euros. Ces familles délèguent une gamme très large d'activités nécessaires à l'entretien de la vie. Ainsi, Lauryn, écrivaine, se fait accompagner pendant la semaine par une femme de ménage d'origine Capverdienne qui intervient chez elle six heures par jour du lundi au vendredi à partir de 13 heures : elle s'occupe alors de la cuisine (conception des recettes pour les repas de la semaine, préparation du dîner) ; du domestique (propreté et rangement de l'appartement, tâches ménagères) ; du linge (lavage des vêtements, repassage, remise à l'armoire) ; et des enfants (bain, sorties des écoles). De même Marie-Amélie, directrice de communication, emploie un homme de ménage assurant les activités ménagères du foyer (cuisine, salle de bain, poussière, activités de réparation, repassage) deux fois par semaine (de quatre à six heures d'intervention à chaque fois) et une « nounou », Alma, d'origine Colombienne, qui intervient hors temps scolaire (du lundi au vendredi à partir de 16h30 à 20h et le mercredi) pour prendre en charge les enfants (travail de garde le soir ou en cas de maladie ; retour de l'école et/ou de la crèche ; préparation alimentaire ; entretien de leur linge, etc.). Enfin, Angèle, cadre dans le secteur financier, compte sur de multiples aides : deux « nounous » étudiantes en alternance pour assurer la garde de ses filles et une femme de ménage : tandis que les « nounou » interviennent tous les jours sauf le mercredi hors temps scolaire (retour de l'école et de la crèche, jeux, bain), la femme de ménage vient deux heures trois fois par semaine.

Ces employées à domicile remplissent clairement une fonction, à savoir celle de favoriser un engagement professionnel fort du côté des mères car elles permettent l'existence de journées de travail sereines pour elles :

« [...] on rentre [dit Marie-Amélie] effectivement... on rentre assez tard. [...] On relève la nounou à 20h00, donc ça m'arrive parfois de rentrer plus tôt et puis de temps en temps prendre des moments, soit les mercredis après-midi pour être avec les enfants, soit participer aux sorties scolaires... ça mange un peu sur les plages mais... oui, de manière générale, c'est entre 19h30 et 20h00 ».

De même Angèle se sent bien secondée : « *elle s'occupe de quasiment tout* » : « [...] *le ménage, elle passe l'aspirateur, elle fait des carreaux, elle nettoie partout, elle fait les poussières et elle fait le repassage, nettoyer la salle de bain, la douche, tout ça.* »

Pour ces mères, la délégation des activités ménagères commence à se développer au tout début de leur carrière professionnelle, ce qui leur permet depuis longtemps de se faire accompagner dans la prise en charge des activités domestiques et, ainsi, de se consacrer aisément à leur vie professionnelle : « *La femme de ménage [est arrivée] assez tôt [dit Angèle], parce que du coup, avant, quand je travaillais en cabinet d'audit, j'avais des horaires lourds et du coup, ni mon mari ni moi n'avions trop le temps de faire le ménage.* »

La délégation des activités anthroponomiques est donc une pratique plutôt réservée aux familles détenant un capital économique aisé et on peut remarquer que la gamme d'activités confiées aux services à domicile est d'autant plus élevée que les revenus sont importants. Ainsi, si le régime de reproduction contemporain offre aux familles des services leur permettant de se faire accompagner dans la prise en charge de tâches quotidiennes diverses, ce sont les familles les plus fortunées qui vont s'en saisir davantage. De cette façon, la délégation donne lieu à un « reste à faire » négligeable en même temps qu'il permet aux familles, notamment aux mères, de tenir aisément leurs engagements professionnels.

Nous rejoignons donc ici le constat issu des travaux sur l'évaluation des politiques socio-fiscales (Carbonnier, Morel, 2018) : compte tenu du coût économique du recours aux services à domicile, la sous-traitance du travail domestique et de soins constitue un arrangement de prise charge des activités reproductives qui sera mis en place majoritairement par les familles à hauts revenus. Est-ce à dire que les familles de milieu social aisé et éduqué sont systématiquement privilégiées ? Oui et non.

La délégation comme une pratique des familles fortunées et bi-actives

En effet, on observe que ce sont les familles aisées qui plus est sont bi-actives celles qui se font majoritairement accompagner par les services à domicile (cf. Encadré 16). En revanche, nous avons constaté que les divorces ou séparations vont entraver la capacité des enquêtées des classes moyennes et supérieures à déléguer les activités anthropomiques.

En effet, à l'issue d'une séparation ou d'un divorce, les enquêtées qui pratiquaient la délégation dans le cadre de leur vie en couple vont faire ensuite l'expérience d'un retour en arrière : les tâches domestiques auparavant déléguées reviennent à la sphère familiale et sont reprises en charge par les parents, notamment par les mères. La raison en est financière principalement. La séparation va, en effet, souvent se traduire par un réaménagement du cadre matériel de vie (par exemple, par l'achat d'un nouveau logement) qui ponctionnera fortement le budget disponible pour « faire-faire » le travail domestique ou la garde de l'enfant. En atteste le cas de figure de Louna (divorcée, 3 enfants, garde principale, vendeuse dans la haute couture) qui, une fois séparée du père de ses trois enfants (5, 13 et 18 ans), a acheté un appartement à Saint-Ouen pour s'y installer avec eux. Au moment de l'enquête, elle est toujours en train d'en rembourser le prêt et considère comme « impossible » de déléguer les activités ménagères à une tierce personne rémunérée : « [...] *J'avais une femme de ménage avant. Avant de déménager, j'avais une femme de ménage. Elle venait travailler chez moi, mais bon, j'ai dû arrêter parce qu'après la séparation ce n'était pas possible financièrement... c'était 500 euros pas moi.* »

C'est aussi le cas de Margaux (divorcée, 1 enfant, garde alternée, orthophoniste libérale) pour qui la rupture conjugale s'est doublée d'un changement de résidence, de l'achat d'un nouvel appartement et donc du remboursement de prêt. Avant, elle confiait les activités ménagères à une femme de ménage et engageait souvent une « nounou » pour garder sa fille. Néanmoins, son budget actuel ne lui permet plus d'envisager l'embauche de personnel à domicile : « [...] *pour le ménage, pour l'instant, ça tient. Le jour où j'en pourrai plus, oui, je prendrai quelqu'un, mais pour l'instant, ça ne rentre pas encore dans mon budget.* »

Le cas de Maella (mariée, 1 enfant, contractuelle catégorie A) est aussi très illustratif de la façon dont le divorce va à l'encontre du recours à l'aide à domicile. Quelques mois après le premier entretien, elle nous fait part des « *problèmes de couple* » qu'elle traverse avec son conjoint et l'empêchent d'avoir de la visibilité concernant la régularisation de sa femme de ménage qui, jusqu'ici, travaille « au noir ». En effet, en cas de divorce, Maella ne serait plus en mesure financièrement de continuer de déléguer activités ménagères : « [...] *Et puis là je pensais éventuellement la régulariser au mois de... au mois de septembre mais euh... sous toute réserve parce que j'ai... on a des problèmes de couple et que... si on se sépare moi, j'aurais pas les moyens de la garder... je... je sais pas... c'est un peu l'incertitude là en ce moment.* »

Cela montre à nouveau ce que de nombreux travaux pointent depuis longtemps, à savoir que la rupture conjugale est un facteur d'appauvrissement des familles qui pèse fortement sur les femmes notamment (Bessière, Gollac, 2019). Ainsi, nous voyons ici que l'orientation du régime de reproduction vers le « faire-faire », sans remettre en cause l'affectation sexuée des tâches anthropomiques, est lourde de conséquence pour les mères en cas de rupture conjugale. Basés sur une capacité financière forte, les services à domicile seront un des premiers budgets contraints en cas d'appauvrissement et, en termes de conséquences sociale, la rupture conjugale sera donc un des facteurs les plus discriminants au regard des conditions de vie des mères.

Notre enquête permet donc d'apporter des précisions concernant les caractéristiques des familles qui profitent de l'encouragement récent du régime de reproduction au « faire-faire » : ce sont des familles qui, outre leur appartenance aux classes moyennes et supérieures, peuvent se caractériser également par leur configuration biparentale à double pourvoyeur. Car en cas de rupture conjugale, la baisse du niveau de vie des familles s'accompagne d'un appauvrissement qui enrayer la dynamique de délégation des tâches ; diminue la capacité à se faire seconder ; et accuse la division sexuelle du travail en concentrant sur les mères un travail domestique, déjà peu partagé avant mais fortement contraint après par l'exclusivité de la prise en charge et l'incapacité financière à avoir recours aux services à domicile.

Les services à domicile favorisent donc les familles à hauts revenus, mais encore et surtout les couples bi-actifs dont l'économie familiale est plus solide. En raison du caractère onéreux de l'offre de services proposée par le régime de reproduction, les mères divorcées ou séparées vont rencontrer des obstacles économiques à se faire aider et retrouveront les obstacles classiques de toutes les mères devant les engagements professionnels à l'épreuve de la prise en charge d'un « reste à faire » anthroponomique très important.

Par conséquent, se faire accompagner dans la prise en charge du « reste à faire » ne va pas de soi. Au contraire, il implique de détenir un capital économique relativement aisé afin de pouvoir assumer les coûts de la délégation par le biais services à domicile. Ce sont donc principalement les familles des classes moyennes et supérieures, souvent bi-actives, qui vont se saisir de l'offre d'accompagnement proposée par le régime de reproduction français et qui pourront, ainsi, maintenir de multiples engagements sociaux hors famille. Pour le dire autrement, le régime de reproduction, à visée universel dans sa *mise en forme*, aboutit, en laissant inchangée la division sexuelle du travail et en négligeant la composante de classe des pratiques sociales, à la reproduction, voire à l'accentuation des inégalités de classe et de genre : les femmes auront à leur charge un « reste à faire » d'autant plus important et contraignant qu'elles ne vont pas jouir des configurations économique-familiales favorables à la délégation.

2.1.2. « Faire-faire » : une pratique adossée à des aptitudes culturelles et à une division sexuelle du travail

Au-delà de la question financière liée au recours aux services à domicile, quels sont les autres aspects qui se « cachent » derrière l'aptitude à déléguer ? Nous mettrons en évidence une autre dimension, plutôt d'ordre « culturel », qui va à l'encontre d'un accès universel aux services à domicile. Nous allons donc à présent analyser le recours aux services à domicile comme une pratique qui s'adosse à des compétences culturelles socialement situées.

Dans le sillage des travaux de Yasmine Siblot (2006), nous allons considérer que la facilité de penser et d'acter un recours légal aux services à domicile s'explique aussi par des habitus

de classe ; par une « continuité » entre les savoir-faire des familles et ce que la pratique de la délégation engage comme « capacités » : le niveau de diplôme, le savoir-être et les dispositions culturelles à gérer administrativement et humainement les rapports sociaux. Pour le démontrer, nous verrons que l'embauche à domicile implique la réalisation de différentes activités par les familles et que celles-ci exigent des savoir non négligeables, qui vont des démarches administratives à la coordination des interventions, en passant par la gestion de la relation d'emploi.

La gestion de la relation d'emploi : le recrutement

Si les familles, en concertation avec la personne intéressée, acceptent de déclarer leur employé-e à domicile, elles ont plusieurs solutions : soit c'est le recours aux structures mandataires, soit c'est l'emploi direct. La France n'a pas pour tradition de réguler les services à domicile ni de s'occuper de ce qu'elle rejette dans le domaine des « arrangements familiaux » (Devetter, Jany-Catrice, Ribault, 2015) et c'est ce qui explique que le recours aux entreprises mandataires soit très minoritaire en regard de l'emploi direct. Les familles font donc encore confiance en France au « bouche à oreille » et à l'embauche de « gré à gré » pour trouver leur personnel à domicile dont elles seront donc les « employeurs ». Nous nous intéresserons donc à cette figure (les familles *employeuses*) dans notre échantillon d'enquêté-e-s pour rendre compte des aptitudes mobilisées lors de la délégation avec emploi déclaré.

Ces familles employeuses vont souvent exercer plusieurs fonctions liées à la relation d'emploi avec le-la salarié-e : le recrutement, la gestion du rapport contractuel, la rémunération et la déclaration du personnel. Si, néanmoins nous incluons les familles qui acceptent l'intermédiation d'une structure prestataire, nous pouvons alors identifier une autre fonction : les démarches visant à la solvabilisation de la demande.

À partir du moment où la famille fait le choix de se tourner vers un acteur social rémunéré pour qu'il intervienne à son domicile, celle-ci se doit d'agir comme n'importe quel offreur d'emploi avec un recrutement. Comme la personne embauchée a vocation à s'insérer

dans le monde intime des familles, ce moment est très investi et les familles peuvent être amenées à effectuer plusieurs entretiens afin d'avoir le choix. C'est le cas de Lauryn (marié, 3 enfants, écrivaine) qui, après la naissance de son troisième enfant, a entamé une démarche de recrutement et a fait passer des entretiens auprès de plusieurs candidates. La confiance étant la valeur pivot du recrutement, elle se tourne finalement vers l'employée qui assurait déjà des activités de reproduction chez elle : « *Donc j'ai fait des entretiens avec 7-8 personnes et je n'étais pas impressionnée. Alors je me suis dit "mais on a quelqu'un, on connaît quelqu'un qui me connaît tout ça, sur qui on a confiance" donc petit à petit on a demandé de faire plus d'heures* ». Les entretiens se multiplient au rythme de la spécialisation souhaitée du personnel (des services d' « action sociale » v/s des services dits de « confort ») et cela explique pourquoi Angèle (mariée, 2 enfants, cadre dans le secteur financier) parle au pluriel lorsqu'elle fait référence aux personnes rencontrées dans cet objectif (deux « nounous » et une femme de ménage) : « *C'est moi qui ai employé les personnes [...], c'est moi qui les ai vu.* »

Ainsi, le recours à l'emploi à domicile par le gré à gré se traduit dès le départ par une fonction et un savoir-faire, ceux qu'exige le recrutement. Dans la plupart des cas, cette fonction se conjuguera au féminin (Delpierre, 2021). Les mères vont ainsi se mobiliser afin de trouver la (ou les) personne la plus adéquate. Par conséquent cela suppose non seulement des savoir-faire et du savoir-être pour le faire mais, en plus, cela suppose que ce soient plutôt les mères qui en disposent.

La gestion de la relation d'emploi : formation et dissolution du rapport contractuel

Une fois le choix du ou de la candidate est effectué, il faut formaliser la relation de travail par le biais d'un contrat qui exige, là encore, beaucoup de savoir-faire. Or, au vu du « taux élevé de rotation » dans le secteur des « services à la personne » (Devetter, Jany-Catrice, Ribault, 2015, 67), il est possible que les familles soient contraintes de s'occuper souvent de rompre le rapport contractuel et d'apprendre à s'acquitter d'une lettre de démission au nom de la salariée, d'une attestation de l'employeur, d'un solde de tout compte, etc. Pour l'illustrer, on peut se référer au cas d'Angèle. Le *turn-over* parmi les « nounous » qu'elle recrute est élevé

car elle puise dans le vivier des baby-sitters étudiantes et les heures de garde convenues ne correspondent pas toujours aux aléas de la vie universitaire. Dès lors, au moment où elle a dû endosser l'habit du « parent employeur » tout n'a pas été simple. Nous faisons l'hypothèse que sa socialisation à l'administration juridique de la délégation va puiser fortement dans ses pratiques professionnelles en tant que cadre dans le monde des finances où la « paperasse juridique » est affaire courante :

« C'est moi qui fais les contrats [...]. Et du coup, quand on termine le contrat, c'est moi qui gère, leur demande une lettre de démission alors que c'est elles qui démissionnent. C'est pas moi qui les renvoie, parce qu'elles ne peuvent plus venir, parce qu'elles ont leurs horaires de cours qui changent, des trucs comme ça. Donc, il faut faire une lettre de démission, il faut faire une attestation de l'employeur pour faire un solde de tout compte. Il faut faire je sais plus quel autre papier. Maintenant, je suis rodée. Mais bon, il faut quand même comprendre tout ce qu'il y a à faire. »

Les familles employeuses doivent donc également prendre en charge la gestion des aspects contractuels de la relation d'emploi et la réalisation de cette activité ne va pas de soi. Les entretiens recueillis révèlent combien cette tâche exige un rapport au langage juridique dont la maîtrise est le résultat certes de l'expérience, mais aussi de dispositions adossées aux savoir-faire scolaires et/ou professionnels (Commaille, 1992) qui ne sont donc pas distribués au hasard.

Nous faisons alors l'hypothèse que les modes de vie des classes populaires, composées de populations ayant des ressources culturelles souvent limitées et des emplois peu qualifiés (Amossé, 2015), ne favorisent guère la prise en charge des activités nécessitant de savoir-faire pointus dont se double la délégation des activités domestiques et parentales. Dans ce sens, certaines des familles populaires de notre échantillon nous font part des difficultés rencontrées au quotidien pour s'occuper de la « paperasse » administrative, comme c'est le cas de Zeya (divorcée, 1 enfant, garde principale) qui est garde à domicile : *« Après je suis perdue par la paperasse, je paie plus mes factures à l'heure parce que je suis envahie, j'ai du mal à gérer la paperasse ».*

La gestion de la relation d'emploi : la rémunération

La gestion de la relation salariale se compose aussi de la rémunération du personnel à domicile. Nous avons observé que la charge principale ici est *y penser*. En effet, en embauchant du personnel à domicile, les familles employeuses, dont les mères principalement, doivent faire l'effort de s'en souvenir et ce d'autant plus régulièrement que l'acte est fréquent. Par exemple, Angèle et sa « nounou » ont convenu que le versement du salaire aurait lieu toutes les semaines, ce qui contraint l'enquêtée de le garder à l'esprit : *« C'est pas juste employer les gens. Il faut les payer. [...] Mais vous voyez, Melly, par exemple, c'est une étudiante. Je la paye toutes les semaines. Donc il faut que je fasse un virement toutes les semaines parce que pour elle, c'est plus facile pour elle d'avoir un salaire toutes les semaines donc du coup il faut que toutes les semaines je fasse un virement. »*

Daphné (mariée, 3 enfants, chargée de valorisation du patrimoine), elle, paye la femme de ménage, qui travaille chez elle « au noir », un mercredi sur deux. Pour cela, elle doit prévoir de l'argent le mardi soir, à savoir à la fin de sa journée de travail. Sous peine que cette activité tombe dans l'oubli sous la force des différents engagements quotidiens, son mari est toujours présent le mardi matin pour lui rappeler : *« C'est moi qui paye. C'est moi qui suis responsable. Je dois gérer tous les mardis soir, elle vient les mercredis. Une fois toutes les deux semaines on s'est mis d'accord et il faut que je pense à prendre de l'argent et à le laisser le mercredi matin. Généralement mon mari me fait penser : "est-ce que tu as pensé à prendre de l'argent ?". »*

Cela dit, dans certains cas la gestion de la charge mentale liée au paiement des services à domicile s'avère plus complexe. En témoigne le cas de Charles (séparé, 2 enfants, garde complète, enseignant dans une école privée) qui a recours, *via* une structure prestataire, à une aide à domicile afin de soulager les charges en direction de sa mère qui habite chez lui et qui est atteinte d'Alzheimer. En étant le seul responsable, il lui est déjà arrivé d'accumuler des mois impayés :

« Tu vois, tous les papiers qu'il y a à faire dans une semaine. Il y en a beaucoup. Les impôts, les banques, les machins, les papiers pour ma mère. C'est... beaucoup, beaucoup de choses. Parce que je gère aussi les papiers de ma mère donc c'est vrai que ça dans la journée, je pense. Et le midi, pendant le temps du midi, je passe un ou deux coups de téléphone quand c'est nécessaire, que ça soit, je sais pas moi, à sa banque, à l'hôpital où elle doit aller... c'est quelque chose qui prend quand même du temps. [...] il y a une grosse gestion administrative. On dirait pas mais il y en a beaucoup quand même. [...] par exemple, hier j'ai reçu un mail. Ça fait deux mois que j'ai pas payé une facture pour l'hôpital... pour l'aide-ménagère. Donc il faut que je le fasse. C'est juste un oubli parce que ça cumule avec d'autres choses que j'ai moi-même à gérer. »

Nous voyons ainsi une fois de plus que le recours aux services à domicile favorise plutôt les familles en couple, et ce d'autant plus que la charge mentale que la délégation des tâches anthroponomiques peut engendrer se révèle plus facile à gérer au sein des familles en couple où les activités administratives ont plus de chances d'être réparties.

La gestion de la relation d'emploi : la déclaration du personnel à domicile

Une dernière dimension propre à la gestion de la relation d'emploi que nous avons pu relever porte sur la déclaration des salarié-e-s. La déclaration à effectuer est différente en fonction du type d'employé-e : tandis que celle d'une femme de ménage se fait auprès du CESU, celle des gardes à domicile (et des assistantes maternelles agréées⁸¹), se fait sur Pajemploi, à savoir auprès de l'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales). Pour Angèle, qui a deux « nounous » et une femme de ménage, cette tâche représente donc une charge de travail importante car elle exige des compétences intellectuelles non négligeables (compter les heures effectuées par le personnel,

⁸¹ <https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/qui-sommes-nous.html> (Consulté le 10 mars 2021)

se souvenir de leurs absences, etc.). L'enquêtée doit donc dégager du temps et se rendre tous les mois disponibles pour s'en occuper :

« Après tous les mois, comme j'ai deux baby-sitters, il faut que je fasse deux déclarations du nombre d'heures, de combien je les ai payés. Ce n'est pas très long. Ça prend trois minutes chacune. Mais il faut faire quand même. Faut y penser. Il faut le faire. Du coup, chaque mois, il y a trois déclarations : une femme de ménage et les deux baby-sitters. Du coup, il faut se souvenir... "la femme de ménage, quel jour elle n'a pas pu venir ? ". Donc, il faut compter le nombre d'heures qu'elles ont faites. Donc ça prend un peu de temps. »

Après avoir déclaré le travail assuré par le personnel à domicile auprès de ces différents organismes, une deuxième déclaration a lieu, cette fois-ci auprès du Trésor public. Elle a lieu à la fin de l'année fiscale et se révèle indispensable pour pouvoir bénéficier des mesures fiscales : *« C'est pas juste employer les gens. Il faut les payer. Il faut les déclarer. À la fin l'année, il faut avoir fait la déclaration fiscale pour pouvoir déduire des impôts. »* En raison de la prédominance du gré à gré en France, le travail de déclaration du personnel est important et ce d'autant plus que le personnel auquel on a recours est diversifié.

Solvabiliser la demande des familles : une démarche administrative qui exige un rapport aisé à la culture écrite

Considérons à présent le cas d'Anaëlle (séparée, 2 enfants, garde principale, fonctionnaire catégorie A). En raison de sa situation financière, Anaëlle, mère d'un garçon atteint d'autisme, est ayant droit à la MDPH et peut bénéficier de l'AEEH, une allocation qui lui permet de couvrir une partie des frais de prestation d'une aide à domicile : *« [...] Comme je suis dans une situation financière très délicate, je suis tributaire d'aide. J'ai un dossier MDPH. J'ai plein d'aides. Je dépends de plein d'aides. Je suis constamment en train de faire des dossiers dans tous les sens, justifier pour essayer d'avoir de l'aide. »*. Cela dit, compte tenu de la technicité et du niveau de langage nécessaires pour faire les démarches, elle va mettre un

an à soumettre le dossier : « [...] *Le dossier MDPH, j'ai mis un an et demi à le rédiger. J'arrivais pas. Je ne savais pas comment il fallait... comment il fallait dire les choses, comment il fallait rédiger et ça, ça prend un temps mais fou.* » À l'issue de cette expérience, Anaëlle prend conscience des inégalités sociales : à son avis certains parents vont rencontrer plus de difficultés que d'autres au moment d'entreprendre de telles démarches en raison des capacités exigées en culture écrite. Si elle y parvient, c'est grâce aux compétences rédactionnelles développées avant et pendant son parcours professionnel en tant que chargée d'ingénierie de certification et de formation en milieu universitaire :

« Je pense que dans les compétences, il devrait y avoir des compétences dans les métiers de maman ou papa [...] de parents qui ont certaines difficultés parce que je pense que les gens qui sont confortables, ils n'ont pas ça à faire, [...] Heureusement dans mon travail, on va dire à l'université [où elle travaille actuellement] et dans ma vie d'avant, j'ai appris, je sais rédiger, je sais argumenter, je sais faire des plans et ça m'aide beaucoup. Mais je me dis les gens qui ont du mal à recentrer leurs idées et à s'organiser... voilà. ».

Même en se faisant aider par les services de la structure prestataire qui est censée la décharger, Anaëlle pense qu'un lourd travail administratif reste à faire (cf. Encadré 15). Et plus les difficultés se cumulent (peu de moyens financiers, travail parental alourdit par des problèmes de santé des enfants), plus il y a de démarches et de contraintes à dépasser pour être aidé.

Quand les familles ne disposent pas d'un pouvoir d'achat suffisant, elles peuvent donc être ayant-droit à une solvabilisation de leur demande de services à domicile. Mais l'accès à cette solvabilisation nécessite des démarches qui restent très exigeantes. Or, nous l'avons vu, le savoir-faire nécessaire ne va pas de soi, suppose des compétences rédactionnelles pointues qui puisent dans un capital scolaire et/ou des expériences professionnelles qui ne sont pas distribuées au hasard. Cela signifie que l'offre croissante en matière de recours aux services à domicile doit être dûment accompagnée : si on veut que l'offre mise à disposition se transforme en véritable « capacité » pour le bénéficiaire de cette ressource, alors il faut plus qu'une offre

universelle apparemment neutre (Sen, 2000). En l'espèce, le régime de reproduction n'a rien prévu dans ce sens et l'offre qu'il propose devient inégalitaire dans ses conséquences. Les inégalités de capital culturel vont, en effet, à l'encontre d'un accès « universel » aux services à domicile qui, eux, se donnent alors à voir comme une forme d'accompagnement exclusive aux familles des classes moyennes et supérieures.

La délégation : la coordination du personnel à domicile

Il se peut aussi que les besoins à satisfaire pour les familles soient peu compatibles avec les disponibilités des candidats à l'embauche à domicile : en atteste le cas d'Angèle (37 ans, mariée, 2 enfants, cadre dans le secteur financier) qui a été contrainte d'embaucher deux « nounous » à temps partiel afin d'assurer la garde de ses enfants. Ces types d'arrangement sont souvent coûteux en charge mentale et organisation car ils demandent un travail de coordination non négligeable de la part des parents employeurs (Haicault, 2020).

Claire (42 ans, mariée, 2 enfants, infirmière hospitalière) en est un cas de figure. Pendant une période, son mari était architecte en entreprise et ses horaires ne lui permettaient pas de récupérer ses deux enfants (des jumeaux de 8 ans) à la sortie de l'école. De son côté, Claire finissait sa journée à des heures incompatibles avec les sorties scolaires (soit à 18 heures, soit à 20 heures). C'est dans ce contexte qu'elle a cherché à recruter une baby-sitter et qu'elle a été contrainte d'en recruter « deux ou trois » car elle n'a pas réussi à en trouver une seule disponible à chaque sortie scolaire : « *en fonction du jour de la semaine, c'était jamais la même* ». La gestion de la garde de sa fille dans ces conditions devient vite une source de perturbations chez l'enquêtée : « [...] *j'avais jamais l'esprit tranquille.* » Dans un tel contexte, l'enquêtée va se charger tous les mois de mettre à plat les différentes interventions menées par ses deux baby-sitters sous la forme d'un planning, à l'image de celui qu'elle produira pour son équipe à l'hôpital. Ainsi, la modalité dont le travail en lien avec la sortie scolaire des enfants est délégué donne lieu à un travail de coordination qui va solliciter sa capacité d'organisation de manière continue, laquelle sera déjà fortement mobilisée dans son activité professionnelle : « [...] *je fais le planning de mon équipe au travail pour le mois d'après et, dès que je l'avais fait, j'appelais les baby-sitters. Mais je passais mon temps à faire ça. En même temps que le*

planning de l'équipe, le planning des baby-sitter. Et après, je me disais : "bon, c'est bon". Et il fallait que j'y repense pendant tout le mois en me disant : "Est-ce que je l'ai bien appelé ?" ».

Le recours à l'emploi à domicile peut donc également solliciter des compétences organisationnelles chez les familles employeuses. Comme il a été vu pour les activités relevant de la gestion de la relation d'emploi et pour celles portant sur les démarches administratives, la prise en charge de ce travail de coordination se conjugue au féminin et puise dans des pratiques professionnelles socialement situées. En effet, le travail de coordination de l'emploi à domicile peut s'appuyer sur l'expérience professionnelle des familles employeuses, dont les parents appartiennent aux catégories socioprofessionnelles supérieures et exercent parfois, à ce titre, des tâches de coordination dans leur vie professionnelle.

Au terme de ces analyses, on peut donc conclure que les caractéristiques de l'offre des services à domicile proposée par le régime de reproduction français contemporain questionnent les caractères « universel » et « soulageant » de l'aide aux familles.

D'une part, sur leur caractère universel. Les services à domicile impliquent des charges de travail qui exigent des compétences organisationnelles, administratives, rédactionnelles et juridiques dont la complexité rend nécessaire en retour la détention d'un capital culturel fort du côté des familles. Dès lors, seules les personnes dotées d'un capital scolaire conséquent semblent être le plus à même de se faire seconder dans la prise en charge des travaux reproductifs.

D'autre part, sur leur caractère « *women friendly* ». L'enquête montre que la gestion de la délégation des activités anthropomique mobilise en priorité les mères. En effet, le développement de services en direction des familles est à l'origine d'activités administratives qui vont solliciter en continue les capacités intellectuelles, cognitives et organisationnelles des femmes (Commaille, 1992 ; Haicault, 2000 ; Delaunay, 2003b) et vont ainsi engendrer une charge mentale quotidienne. Dès lors, loin de soulager le travail domestique des femmes, le

régime de reproduction laisse donc intacte, voire renforce dans certaines familles la division sexuelle du travail qui, elle, portera sur l'administration du « faire-faire ».

L'offre croissante de services à domicile va donc principalement être saisie par les familles des classes moyennes et supérieures, souvent bi-actives, pendant que d'autres familles, plus modestes en capital scolaire et financier, vont être interpellées mais, au final, vont y renoncer. Dès lors, on peut dire qu'en maintenant le mode d'organisation fondé sur la division sexuelle du travail et en négligeant les inégalités de classe, les politiques du régime de reproduction voient ruinées leurs objectifs universels et égalitaires : à l'inverse, elles se caractérisent par une dérive inégalitaire qui reproduit, voire renforce les inégalités de classe et de genre.

2.1.3. Déléguer les tâches liées à la parentalité : des réticences communes mais issues de normes sociales et culturelles clivantes

Nous allons voir à présent que dans l'ampleur du « reste à faire », toutes les tâches ne sont pas évaluées comme des « corvées ». Les familles auront d'autant plus recours à la délégation que les tâches concernées ont peu de poids sur l'échelle des valeurs. À ce titre, si les tâches ménagères sont redoutées, le rôle parental est considéré. Dès lors, nous verrons que pour toutes les familles, notamment pour celles des classes moyennes et supérieures, les « tâches «nobles» du *care* » (Molinier, 2020, 72) seront privilégiées. Cela dit, des dimensions culturelles agissent aussi. Ainsi, la manière dont on conçoit la « bonne parentalité » (Martin, 2014) peut soit encourager les familles à déléguer, soit limiter, voire décourager cette pratique.

Déléguer le travail ménager au nom de l'enfant : une pratique de prise en charge des activités domestiques spécifique aux familles des classes moyennes et supérieures

Beaucoup de familles délèguent une partie de leur « reste à faire » anthropométrique, notamment les tâches ménagères, afin de pouvoir se consacrer à la prise en charge des enfants. C'est ce que nous explique Nicole (divorcée, 2 enfants, garde principale, fonctionnaire catégorie A) qui se saisit de l'encouragement au « faire-faire » pour se rendre davantage disponible pour ses enfants (7 et 9 ans) : « [...] pour le moment ça me paraît important [d'avoir recours à une femme de ménage] pour... euh... passer quand même un peu de temps avec les enfants ». Comme elle, Maella (mariée, 1 enfant, contractuelle catégorie A) a recours à une femme de ménage afin de disposer du temps pour son fils (3 ans et demi) pendant le week-end (au travers des jeux, des lectures, etc.) : « Parce que sinon, on passerait la moitié du week-end à faire le ménage. » Également, Anaëlle (séparée, 2 enfants, garde principale, fonctionnaire catégorie A) a recours aux services de restauration et aux services de livraison. Débordée le soir entre le travail de préparation du dîner et l'aide aux devoirs, l'enquêtée a souvent recours aux plateformes de livraison afin de se faire livrer des plats préparés et de dégager ainsi du temps pour s'occuper du travail scolaire de ses enfants (7 et 9 ans) : « [...] je me fais livrer des repas à domicile du style Uber Eats où je commande et le repas il arrive une demi-heure plus tard, tout chaud, tout servi. Je le fais de plus en plus souvent parce que je n'ai pas le temps. Parce que comme mon fils a de plus en plus de devoirs, ma fille aussi, qu'on arrive tard le soir, je fais souvent... enfin je fais une à deux fois par semaine. » Enfin, c'est dans l'intérêt de mieux s'occuper de ses enfants (2, 5 et 7 ans) qu'Hélène (mariée, 3 enfants, coach indépendante), qui a déjà recours à une femme de ménage et à une « nounou », aimerait confier davantage d'activités ménagères : « Dans l'idéal, si j'étais très riche, [elle aurait recours à quelqu'un] pour préparer les repas, pour faire les courses. J'aurais quelqu'un pour s'occuper de nettoyer... que quelqu'un vienne ranger, faire les lits, aérer les chambres, etc. Ça j'adorerais. Ce que je garderais, coucher les enfants le soir, leur lire une histoire, faire les devoirs avec mon fils. »

Pour les mêmes raisons liées à la volonté d'être un « bon parent », beaucoup de familles à hauts revenus délèguent partie importante du travail domestique, comme Lauryn (mariée, 3 enfants, écrivaine), d'origine États-unienne. Depuis l'arrivée de son troisième enfant, elle confie à une salariée la plupart des activités d'entretien de la vie dont la famille a besoin et ainsi, l'enquêtée est en mesure de se consacrer principalement à l'éducation de ses enfants (3, 6 et 9 ans) : « [...] *C'est pour ça qu'on a cette nounou parce qu'elle fait tout le reste, donc moi je peux consacrer ce temps pour l'éducation pour les enfants* ». Cette éducation se compose d'activités effectuées en dehors du cadre scolaire et a pour objectif d'encourager chez ses enfants une appétence pour l'acquisition de connaissances plutôt qu'envers les valeurs d'une culture matérielle : « *On lit beaucoup, on lit beaucoup. Je suis un petit peu... j'essaie de combattre le matérialisme de notre société. [...] On va chaque semaine à la bibliothèque américaine pour prendre un livre.* »

Face à la forte concurrence scolaire, Lauryn se mobilise également pour donner un contenu éducatif au temps libre de ses enfants (Haicault, 1996) : l'intérêt est d'encourager chez eux le développement de compétences multiples (artistiques, manuelles, langagières, physiques et sportives, etc.). Afin d'offrir à ses enfants leurs activités parascolaires (judo, natation, chorale et théâtre) Lauryn doit coordonner cette « pluralité d'espaces-temps » (Haicault, 2000, 75) et doit fortement s'organiser dans les espaces (domicile, écoles) et les temps quotidiens (scolaires, professionnels). À cet égard, son employée à domicile constitue une ressource précieuse car elle accompagne Lauryn dans cette coordination : « *Donc on est un petit peu à droite et à gauche l'après-midi. Chorale, théâtre... c'est bien d'avoir deux personnes.* » En d'autres termes, le recours aux services à domicile peut être appréhendé comme un rouage essentiel dans l'exercice d'une « bonne parentalité », celle-ci consistant ici à permettre aux enfants de se rendre aux différentes activités qui participent à leur « production culturelle » (Bertaux, 1977).

En revanche, s'il y a délégation des activités directement liées aux enfants, dont la garde, celle-ci reste modérée tellement la prise en charge du travail parental constitue le socle de la figure du « bon parent ». On le voit clairement avec Angèle (mariée, 2 enfants, cadre dans le secteur financier) qui en plus de se faire aider par une femme de ménage, confie des activités de garde d'enfant à deux « nounous » mais ne souhaite pas le faire davantage : « [...] *là,*

honnêtement, je ne pense pas, je trouve que j'ai déjà beaucoup d'aide. Moi, ça me coûte déjà de pas être à la sortie de l'école pour mes filles. [...] parce qu'après il faut être aussi impliqué dans la vie de ses enfants. Si on est pas présent du tout c'est... moins parent quelque part. »

Le recours aux services à domicile, notamment parmi les familles les plus fortunées, leur permet donc surtout d'être aidées dans la prise en charge des tâches domestiques et/ou celles des déplacements liés aux activités parascolaires des enfants, gardant pour elles ce qu'elles considèrent comme porteur de tâches « nobles », à savoir leur rôle parental. Cela suggère que le régime de reproduction propose des services qui s'adaptent aisément aux conceptions sociales des familles des classes moyennes et supérieures en matière de « bonne parentalité ».

« Faire soi-même » pour préserver son rôle en tant que « parent » : comment les familles populaires et/ou d'origine étrangère prennent en charge la reproduction de la vie

Les familles des classes populaires et/ou issues de l'immigration vont, elles aussi, être réticentes à déléguer les tâches liées à la parentalité. Mais pour des raisons différentes de celles dont nous venons de parler concernant les familles aisées et/ou plus éduquées.

Dans les familles de milieux populaires de notre échantillon, la prise en charge de la production du bien-être familial risque de mettre en cause le rôle parental : c'est donc au nom du lien avec l'enfant que l'on décidera de « faire soi-même ». Ce refus de déléguer va même souvent porter sur l'intégralité des activités reproductives qui sont nécessaires à la vie familiale car, dans ces milieux modestes, « s'occuper des enfants » renvoie à prendre en charge l'ensemble des activités anthroponomiques (ménagères et parentales). Dans ces milieux, en effet, le domestique et le parental se mêlent à travers l'idée de famille, vecteur majeur de transmission des normes de conduite (rôle parental) et de protection (alimentation, travail ménager, entretien du linge, etc.) de tous les membres de la famille.

En témoigne le cas de Samia (mariée, 3 enfants), assistante maternelle au chômage au moment de l'enquête. Samia a pris un congé parental dans le but de s'occuper de sa fille cadette et, à l'issue de celui-ci, elle peine à trouver de nouveaux employeurs. Puis, l'année précédant l'enquête, on lui découvre un cancer. Après avoir subi différentes interventions médicales, elle n'est toujours pas en mesure de reprendre son activité professionnelle au moment de l'enquête et, dit-elle, en « *profite* » pour continuer de prendre en charge sa fille qui « *est encore petite* ». À présent, elle consacre ses journées à l'entretien du foyer et à la prise en charge de ses deux enfants les plus jeunes, l'aîné ayant quitté le nid parental quelque temps avant l'entretien. Cette prise en charge de l'intégralité des activités nécessaires à la vie du foyer lui convient davantage que l'idée d'en déléguer une partie. Samia refuse ainsi de faire garder sa fille de 7 ans sauf, dit-elle, par une personne de confiance et « [...] *la seule personne à qui je pourrais confier mes enfants serait que ma mère* ». La plupart des activités domestiques sont prises en charge par elle-même également. À titre d'exemple, la fille de l'enquêtée ne va pas à la cantine. Samia la récupère chaque jour à l'école pour qu'elle rentre manger à la maison :

« [...] *Alors le réveil du matin, je réveille ma fille, je descends, on se lave, on déjeune. Je l'accompagne à l'école. Quand je n'ai pas de rendez-vous, je rentre à la maison, je range la vaisselle du matin, je prépare le déjeuner du midi. 11h30, je retourne récupérer ma fille à l'école. On rentre. Je fini de préparer le repas s'il n'est pas fini. On se met à table, on mange. Ensuite, elle se repose pendant que je range la vaisselle et je nettoie la cuisine. Je la dépose à 13h30 à l'école* ».

Autrement dit, c'est en raison de la méfiance vis-à-vis des services étrangers à l'univers familial et de la valeur accordée à l'identité maternelle (Commaille, 1992) que l'injonction à la « bonne parentalité » parmi les classes populaires ne passe pas par la délégation des activités reproductives mais, au contraire, par la prise en charge par soi-même d'un ensemble assez large d'activités nécessaires à la vie du foyer. Or, du côté de Samia cela se traduit par des difficultés à retrouver un emploi qui s'accroissent au fil du temps : « *Là pour ma fille qui a 7 ans et demi, bah, pareil, j'ai pris un congé parental de 3 ans. Ensuite, pour retrouver du travail, il faut se mettre sur les listes, etc. Donc c'est ce que j'ai fait. Après j'ai eu un peu du mal à trouver...* ».

Cela dit, parmi les classes populaires, la prise en charge par soi-même du travail reproductif semble avoir tendance à se renforcer à la lumière des normes de « bonne parentalité » qui sont culturellement spécifiques. En effet, les familles de classes populaires, d'autant plus si elles sont composées de parents venus en France suite à un parcours migratoire, vont livrer des arguments d'ordre culturel contre la délégation des activités anthroponomiques. Le cas de Saria (mariée, 3 enfants, étudiante) est à cet égard éloquent. D'origine libanaise, l'enquêtée décide de refaire ses études universitaires certes pour améliorer sa maîtrise de la langue française, mais aussi dans le but de prendre en charge ses enfants (6, 8 et 9 ans) (cf. Encadré 17). En effet, l'université et le travail qui en découle (assister aux cours, révisions et devoirs) s'ajustent davantage à l'entretien de ses trois enfants qu'un éventuel engagement professionnel. Ainsi elle peut les élever et les surveiller : « [...] *j'aime moi donner... dire à mes enfants qu'est-ce qu'il faut faire, qu'est-ce qu'il faut pas. Euh... quand ils sont malades je ne sais pas laisser mes enfants, par exemple, quelqu'un là... quelqu'un lui donner à manger et moi, je suis là.* » « Faire soi-même » apparaît alors comme un moyen permettant à l'enquêtée de continuer de détenir et de développer le « capital ménager » (Mounir, 2013) sur lequel repose l'identité maternelle à laquelle elle attache beaucoup de valeur. Or, la manière dont elle envisage le rôle de mère, à savoir à « temps plein », puise dans les impératifs culturels de son pays d'origine : s'occuper soi-même du jeune enfant en tant que parent et, plus particulièrement, en tant que mère. C'est donc sur la base du schéma issu de sa culture d'origine, qui articule des attentes culturelles et genrées et donne ainsi lieu à la figure de la « bonne mère », que Saria a fait le choix de ne pas avoir recours à la crèche pour assurer la garde de sa fille : « [...] *j'ai dit "non, je veux pas, je vais m'occuper". Parce que j'ai dit que laisser la fille, elle est petite et surtout que nous, on n'a pas cette habitude. Vous savez, je viens d'un pays qu'on... qu'on s'occupe nous-mêmes des enfants.* » Saria ne se fait donc pas aider ni seconder même si, en conséquence, elle peine à se consacrer pleinement à ses études :

« Il faut se réveiller, faire manger aux enfants, nettoyer la maison et après les faire sortir, on revient. Il faut qu'ils mangent le petit... le déjeuner. On peut compter si c'est un jour où il n'y a pas école, alors il faut compter... dès qu'on se réveille jusqu'à 14 heures je ne peux pas travailler [pour l'université], je peux rien... je peux pas réviser. Donc, c'est juste à partir de 14 heures, jusqu'à 16 heures, parce que... après, eux, ils ont des devoirs à faire, je les aide aux devoirs euh... Ça c'est le jour où je peux travailler par exemple trois heures parce qu'il ne faut pas oublier que... après une journée de faire plein de choses, je ne peux

pas me concentrer, je peux pas.... J'ai besoin de me reposer un peu. Les jours où ils ont d'école et moi de l'université, je ne peux pas travailler avant qu'ils dorment la nuit, à peu près à 9 heures le soir. Si je compte, si c'est un week-end, je peux faire par exemple 4 heures, si je me sers bien, mais pendant les jours euh... normal pas plus que 3 heures. »

Autrement dit, la conception de la « bonne parentalité » dans les familles populaires et/ou étrangères va se traduire par la prise en charge l'intégralité du travail reproductif du foyer, souvent au prix de la capacité des mères à participer aux sphères de l'emploi et de la formation.

Nous avons donc vu qu'au nom de la « bonne parentalité », certaines familles appartenant aux classes moyennes et supérieures vont refuser l'offre de « faire-faire » concernant le rôle parental (tâche relationnelle). Mais, grâce à leur pouvoir d'achat, elles s'empareront de cette offre pour déléguer les tâches moins « nobles » de la production anthroponomique (travail ménager, alimentaire, entretien du linge ou « taxi » pour activités extra-scolaire, tâches techniques) en vue de dégager du temps et prendre en charge elles-mêmes l'éducation, le jeu et/ou la transmission des valeurs en direction de l'enfant. Dans ce cas, en dépit de la persistance du référentiel de la division sexuelle du travail production/reproduction, le refus de faire prendre en charge la partie « noble » des activités anthroponomiques (à savoir le rôle parental) ne va pas limiter l'engagement professionnel de la mère, même si, il ne faut pas l'oublier, cela peut peser sur une ascendance de leur carrière (Jacquemart, 2014).

En revanche, les familles appartenant aux classes populaires et/ou d'origine étrangère vont, elles aussi, refuser l'offre de « faire-faire » concernant le rôle parental (tâche relationnelle), mais dans des configurations très différentes qui auront de lourdes conséquences. En effet, on savait que dans ces familles, la méfiance à utiliser des services exogènes à l'univers familial et la centralité de la Famille pour prendre en charge les tâches anthroponomiques au quotidien étaient courantes (Pitrou, 1992). Mais actuellement, parmi les familles populaires, souvent issues d'un parcours migratoire et donc porteuses de schémas culturels plus traditionnels accordant une place centrale à la Famille dans la prise en charge de la reproduction (Destremau, 2021), ces postures demeurent très prégnantes : alors que la modernisation du régime de reproduction des pays développés tend de plus en plus à séparer les tâches techniques (ménage,

rangement, linge, etc.) des tâches relationnelles (soin, jeux, transmission) et à les hiérarchiser (les corvées techniques v/s les tâches « nobles » relationnelles) (Molinier, 2020), les familles des classes populaires et/ou étrangères enquêtées restent dans un schéma très classique des tâches anthroponomiques et les défendent encore comme un ensemble cohérent de devoirs envers la Famille. Pour le dire autrement, techniques ou relationnelles, directement ou directement liées aux enfants, les activités parentales et domestiques sont *indivisibles*. Au contraire, en externaliser une partie peut représenter une effraction du monde familial associée à la remise en cause du rôle parental. Cette conception très englobante de la « bonne parentalité » aura de lourdes conséquences car cela conduit les familles à internaliser l'*intégralité* du travail familial et désigne les mères comme les responsables de leur prise en charge.

Ainsi, nous observons que cette dimension du régime de reproduction contemporain non seulement ne parvient pas à réparer les inégalités mais il tend à entretenir les inégalités de sexe, à renforcer celles de classe et à ignorer les différences de culture. Insister aujourd'hui sur la « bonne parentalité » débouche en effet sur des effets contrastés dans toutes les familles : pendant que les familles des classes moyennes et supérieures pourront se concentrer sur la partie « noble » une fois l'autre partie du travail anthroponomique déléguée, les familles populaires et/ou d'origine culturelle plus traditionnelle assureront la totalité du travail anthroponomique afin de préserver et entretenir l'esprit de famille et le lien avec l'enfant.

En conclusion, si l'on revient sur nos dernières observations :

Dans quelle mesure le régime de reproduction encourage ou, au contraire, pénalise la capacité des familles à se faire accompagner dans la prise en charge du travail anthroponomique ? Telle est notre question de recherche et nous pouvons donc commencer à y répondre à ce stade :

- En restant dans des référentiels de base des sociétés salariales de première modernité et en ne tenant pas compte de la segmentation de sexe, de classe et de culture qu'elles

induisent, les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, loin d'être universelles et égalitaires, vont reproduire et renforcer les inégalités. En effet, si ces politiques facilitent le recours aux services à domicile, d'une part elles font appel à des capitaux culturels et scolaires exigeants, et d'autre part elles alourdissent considérablement les tâches des mères en augmentant la charge mentale quotidienne que demande la coordination/gestion de l'aide. Par ailleurs, les politiques socio-fiscales, comme leur nom l'indique, visent les familles payant l'impôt : en étant exemptées, les familles modestes se sentent peu concernées. Ces politiques socio-fiscales sont donc principalement saisies par des familles de milieux aisés et éduqués et méconnues dans les milieux modestes.

- De même, en restant dans des référentiels de base issus des sociétés salariales de première modernité et en ne tenant pas compte de la segmentation de sexe, de classe et de culture qu'elles induisent, les normes de « bonne parentalité » associées à l'offre de service de délégation d'activité anthroponomiques sont, elles aussi, loin d'être universelles : elles semblent privilégier les familles des classes moyennes et supérieures, souvent bi-actives qui vont s'en saisir à géométrie variable, contrairement aux familles modestes et/ou étrangères qui vont s'y perdre, notamment les mères qui y puiseront la justification de toutes les entraves à leur liberté de participation au monde professionnel et social. En effet, au nom de la « bonne parentalité », les mères des milieux favorisés parviennent à tenir leurs engagements professionnels ainsi qu'à se consacrer aux tâches les plus valorisées de la production de la vie d'autrui, dont la prise en charge des enfants. Au même titre, les mères des classes populaires et/ou d'origine étrangère se responsabilisent sur l'intégralité des charges anthroponomiques au prix de toute capacité à concilier engagement familial et vie professionnelle tout au long de la vie.

2.2. L'AMPLIFICATION DES INEGALITES DE CLASSE ET DE CULTURE

Le régime de reproduction va donc induire des inégalités multiples entre les familles dans leur capacité à se faire accompagner dans la prise en charge du « reste à faire ». Qu'elles en sont les conséquences au regard de leur aptitude à s'engager dans les différentes sphères de

la vie sociétale ? Désormais, nous allons voir qu'en laissant inchangé le référentiel d'organisation qui induit des inégalités culturelles et de classe, les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial du régime de reproduction français vont creuser les inégalités entre les familles.

2.2.1. L'amplification des inégalités de classe : la délégation des travaux anthroponomiques au profit des engagements pluriels des femmes des classes moyennes et supérieures

Les caractéristiques de l'offre d'accompagnement du régime de reproduction vont favoriser la capacité des femmes des classes moyennes et supérieures certes de s'investir dans la sphère professionnelle, mais aussi d'avoir du temps de loisirs « pur » (Wajcman, 2017, 122), à savoir du temps sans enfants. Par exemple, Lauryn (mariée, 3 enfants, écrivaine) parvient à retrouver du temps pour faire du yoga le weekend en déléguant la plupart des activités domestiques. De même, en ayant recours aux « nounous », Angèle (mariée, 2 enfants, cadre dans le secteur financier) réussit à sortir avec son mari pendant le weekend : « *mais sinon on sort avec mon mari, essentiellement le weekend de temps en temps* ». En se saisissant de l'offre de l'offre croissante des services à domicile, les femmes des classes moyennes et supérieures s'affranchissent donc d'un ensemble assez large de tâches quotidiennes et parviennent ainsi à se consacrer à l'emploi et aux loisirs.

En revanche, les femmes des classes populaires peinent à dégager du temps pour elles dans un contexte où les responsabilités domestiques et parentales qu'elles assument sont plus pesantes. Saria (mariée, 3 enfants, étudiante) considère ne pas s'octroyer suffisamment du temps pour elle compte tenu du double rôle d'étudiante et de « mère à temps plein » qu'elle endosse au quotidien (« *je donne pas beaucoup du temps pour moi* »). Samia (mariée, 3 enfants, assistante maternelle au chômage), quant à elle, renonce à la réalisation d'activités sportives pour prendre en charge l'ensemble des activités domestiques et parentales après la naissance de sa première fille. Les femmes des classes populaires continuent donc de faire l'expérience d'une charge mentale conséquente qui les pénalise certes pour travailler, mais aussi pour avoir des loisirs.

Donc, si la classe sociale en tant que dimension inégalitaire des rapports sociaux est négligée dans la mise en forme des politiques publiques, les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial vont creuser les inégalités de classe déjà existantes entre les femmes des classes populaires d'une part, et les femmes de classes moyennes et supérieures d'autre part, dans la capacité à tenir des engagements sociaux hors famille.

2.2.2. L'amplification des inégalités culturelles : la mise en cause de la capacité des femmes étrangères à tenir des engagements sociaux divers

Enfin, comment les politiques socio-fiscales d'incitation familial vont-elles creuser les inégalités culturelles ? Dans le cadre du régime de reproduction, les schémas culturels non occidentaux peuvent représenter un handicap dans la capacité des femmes étrangères à se saisir de l'offre de services à domicile. Or, en n'étant pas pris en compte, le caractère « handicapant » des schémas culturels et les inégalités culturelles qui en découlent dans l'aptitude à se faire accompagner dans la prise en charge des travaux anthropomiques sont amplifiés par les mesures publiques qui sont mises en œuvre.

Dans le cadre du régime de reproduction les expériences des femmes occidentales seront assez différentes de celles des femmes étrangères. Par « femmes occidentales » nous faisons certes références à nos enquêtées d'origine Française, mais aussi à celles comme Lauryn (mariée, 3 enfants, écrivaine) qui est d'origine États-unienne. Et nous l'avons vu, ces « femmes occidentales » parviennent à dégager du temps libre, du temps en couple et du temps professionnel. Contrairement à elles, les femmes étrangères comme Saria (mariée, 3 enfants, étudiante) vont perdre sur tous les tableaux. Les normes en cours sur la prise en charge des activités reproductives, dont celles en lien avec la prise en charge de l'enfant notamment, se traduisent par un « reste à faire » important qui renvoie à l'intégralité des activités domestiques et parentales. Ainsi, Saria peine non seulement à trouver du temps pour soi, mais ses engagements auprès de sa famille contraignent fortement sa capacité à suivre sa formation, à s'insérer sur le marché du travail ainsi qu'à nouer des liens sociaux avec autrui, que ce soit à l'université ou dans son espace résidentiel : « [...] à l'université [...] j'ai pas beaucoup des amis parce que j'ai pas le temps. Je vais à l'université après je dois retourner vite fait pour

mes enfants. Donc j'ai pas le temps d'échanger avec les copains. [On échange] Que [sur] des choses concernant le travail, c'est tout. Mais sortir à un café ou manger ensemble, j'ai pas le temps pour faire ça. »

Autrement dit, dans le cadre du régime de reproduction français qui induit des inégalités culturelles, les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial aboutissent au renforcement des inégalités dans la capacité à tenir des engagements hors famille en fonction de l'origine culturelle. Tandis que les femmes des familles « occidentales » vont se saisir de l'offre de services à domicile et ainsi multiplier, voire *démultiplier* leurs engagements sociaux, les femmes des familles étrangères vont se replier sur la sphère familiale et vont donc compromettre davantage leur capacité à participer aux différentes sphères de la vie sociale.

*

* *

En s'adossant au référentiel des sociétés salariales de première modernité caractérisé par la division sociale et sexuelle du travail de production et de reproduction et la non prise en compte des rapports sociaux inégalitaires, le régime de reproduction français contemporain va induire des inégalités de genre, de classe et culturelles. Dès lors, ce seront les femmes les plus dotées en capitaux économique et culturel et/ou « occidentales » qui vont, au prix d'un travail domestique administratif non négligeable, parvenir à se faire accompagner dans la prise en charge de leur « reste à faire ». Celles des classes populaires et/ou d'origine étrangères vont prendre en charge elles-mêmes ces activités et ainsi compromettre leur capacité à tenir des engagements sociaux multiples.

Ainsi, le maintien du vieux référentiel des sociétés salariales modernes va questionner fortement les principes d'égalité des politiques publiques françaises contemporaines. En effet, en restant inchangé, il va faire échouer les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial dans leur double mission de soulager et de s'adresser à l'*ensemble* des familles. Au

contraire, loin d'atteindre leurs objectifs, ces politiques *reproduisent*, voire *creusent* des inégalités sociales.

Conclusion du chapitre 5

En nous intéressant à la manière dont les familles se saisissent des politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, nous avons lors de ce chapitre tenté de comprendre dans quelle mesure le régime de reproduction encourage ou, au contraire, pénalise la capacité des familles de déléguer les activités anthropomiques. Nos observations de terrain nous ont permis d'établir le constat suivant : ce ne sont pas toutes les familles qui vont se saisir de l'offre de services du régime mais plutôt celles des classes moyennes et supérieures.

Nous avons interprété ces écarts de pratiques comme le résultat du référentiel d'organisation du régime de reproduction qui, adossé toujours aux sociétés salariales de première modernité, aboutit à la reproduction et au renforcement des inégalités sociales. Et nous avons vu que se faire accompagner par les services à domicile s'inscrit dans des rapports de classe et de culture qui favorisent la capacité de déléguer principalement parmi les familles les plus fortunées, dotées en capital culturel, souvent bi-actives et/ou « occidentales ». En effet, en même temps que le capital économique reste discriminant et que rien n'est prévu pour accompagner les familles dans la prise en charge des démarches relatives à l'administration du « faire-faire », la mise en forme des politiques publiques néglige les différences en termes de croyances culturelles entre les familles. En laissant intactes les inégalités face à la pratique de la délégation des activités reproductives, ces mesures vont ainsi contribuer à creuser les inégalités de classe et de culture dans la capacité à tenir et développer des engagements sociaux multiples. Or, nous avons également mis en question le caractère « soulageant » de ces mesures et montré comment celles-ci renforcent les inégalités de genre : si la division sexuelle du travail reste inchangée, ce sont les femmes qui, parmi les familles se faisant accompagner dans la prise en charge du « reste à faire », devront prendre en charge les activités administratives dont se double la pratique de la délégation. Par conséquent, si le mode d'organisation des pratiques de prise en charge de la reproduction de la vie reste inchangé et demeure, au contraire, celui issu des sociétés salariales de première modernité, les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial du régime de reproduction français vont, dans leurs conséquences, être profondément inégalitaires.

Chapitre 6. La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

Ce chapitre s'intéresse au deuxième programme politique que nous avons choisi comme figure forte du « *faire-faire* » parmi les trois politiques publiques emblématiques du régime de reproduction contemporain, à savoir : la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Guidée par le principe du « libre choix », la Paje propose aux familles d'avoir le « choix » du mode de garde en encourageant à la fois la prise en charge de l'enfant par la famille elle-même (avec la rémunération d'un congé parental) et la prise en charge externe de la garde du jeune enfant (par l'augmentation de l'offre d'accueil solvabilisée par des politiques socio-fiscales). Dès lors les parents pourront soit « faire-faire » en bénéficiant du CMG (Complément libre choix du mode de garde) qui aide à solvabiliser la garde en micro-crèche, par une assistante maternelle ou par une garde à domicile ; soit « faire eux-mêmes » avec le congé parental PréParE (Prestation partagée d'éducation de l'enfant) qui leur permet d'être indemnisés pour cet engagement.

Toutes les familles vont-elles se saisir de la Paje de la même façon ? Quels sont les mécanismes sociaux qui vont différencier la manière dont les familles vont s'emparer de cette politique publique ? Autrement dit, est-ce-que les pratiques du « faire-faire » d'une part, et du « faire soi-même » d'autre part renvoient-elles à des ressources et des dispositions sociales, économiques et culturelles spécifiques ?

Comme dans le chapitre précédent consacré aux politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, nous allons comprendre la façon dont les familles se saisissent de la Paje comme un *indicateur* de la nature réelle du régime de reproduction contemporain : soulage-t-elle toutes les familles aux prises avec les difficultés de conciliation Travail/Famille ou maintient-elle, voire accentue-t-elle les fractures sociales existantes ?

Afin de traiter ces questions, nous allons à nouveau voir ce qui passe à l'intérieur des familles. Dans un premier temps nous allons observer les pratiques familiales et rendre compte de leurs variations selon les milieux sociaux. Dans un deuxième temps nous allons interpréter les écarts de pratiques observés entre les familles et nous montrerons que, dans le contexte du régime de reproduction, les orientations proposées par la Paje vont reproduire, voire renforcer les inégalités sociales.

1. « FAIRE-FAIRE » OU « FAIRE SOI-MEME » ? : DES PRATIQUES DE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT CONTRASTEES

Comment vont faire les familles pour garder l'enfant ? Dans le cadre de travail de terrain, les pratiques de prise en charge de l'enfant se révèlent assez variables selon la classe sociale des familles. Ainsi, si le régime de reproduction offre à présent la possibilité de « faire-faire » ou de « faire soi-même » en matière de garde de l'enfant, nous allons voir que ces pratiques suivent les différences entre classe sociale. Cette section se propose alors dans un premier temps de rendre compte des familles qui assurent la prise en charge de l'enfant au travers des services de garde. Puis dans un deuxième temps nous allons aborder les familles qui vont, au contraire, assurer elles-mêmes la garde de l'enfant.

1.1. SE FAIRE ACCOMPAGNER DANS LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT : UNE PRATIQUE REPANDUE PARMI LES FAMILLES DES CLASSES MOYENNES ET SUPERIEURES

Quelles sont les familles qui vont déléguer le travail de garde de l'enfant ? Les familles de notre échantillon d'enquête qui ont recours aux services de garde de l'enfant se révèlent être hétérogènes socialement. Cela dit, il est de tout même possible de constater une prédominance des classes moyennes et supérieures en termes de niveau de diplôme et de catégorie socioprofessionnelle (cf. Tableaux 12 et 13).

Tableau 12. Familles des classes populaires

Enquêté-e (CSP/métier, Diplôme)	Conjoint-e (CSP/métier, Diplôme)	Service de garde
Fanta (Employée (chômage), BTS)	Oumar (Chef de chantier, Pas de diplômes)	Halte-garderie
Hanane (Employée, BEP/CAP)	Jalil (Employé, CAP Mécanique)	Halte-garderie
Astou (Employée, Sans diplômes)	Divorcée	Crèche
Sylvie (Employée, BEP/CAP Comptable)	Divorcée	« Nounous »
Maimouna (Invalidité professionnelle, BEP/CAP)	Séparée	Crèche

Tableau 13. Familles des classes moyennes et supérieures

Enquêté-e (CSP/métier, Diplôme)	Conjoint-e (CSP/métier, Diplôme)	Service de garde
Lauryl (Rédactrice indépendante, Bac+5)	Robin (Cadre administratif en milieu bancaire, Bac+3)	« Nounou »
Basil (Fonctionnaire catégorie A, Bac+8)	Laure (Cadre, Bac+5)	Assistante maternelle, crèche
María (Profession libérale, Bac+5)	Andreï (Employé, Sans diplômes ⁸²)	Crèche
Tiphaine (Auto-entrepreneuse herboriste, Bac+2)	Anatole (Intermittant du spectacle, Bac+3)	Crèche
Mayline (Profession intermédiaire, Bac+3)	Divorcée	Crèche
Charles (Enseignant, Bac+4)	Séparé	Assistante maternelle
Anne-Cécile (Chômage, Bac+5)	Mamadou (Niveau de diplômes NC, Educateur sportif)	Halte-garderie, crèche
Amélie (Étudiante, Bac+4)	Divorcée	Crèche (parentale et municipale)
Daphné (Cadre, Bac+8)	Anton (Bac+5, Cadre)	« Nounou », crèche

⁸² Andreï est d'origine Arménienne. Dans son pays d'origine il a décroché un diplôme d'Ingénieur en radiotechnique. Cependant, ce dernier n'est pas reconnu en France et est donc « sans diplômes ».

Anaëlle (Fonctionnaire catégorie A, Bac+4)	Séparée	Garde à domicile partagée, crèche
Maella (Cadre, Bac+4)	Amir (Bac+4, Cadre)	Crèche
Louna (Employée, Bac+5)	Divorcée	« Nounou », crèche
Margaux (Profession libérale, Bac+5)	Divorcée	Crèche
Claire (Fonctionnaire catégorie A, Bac+5)	Dimitri (Cadre, Bac+5)	Crèche
Paula (Fonctionnaire catégorie A, Bac+5)	Tristan (Cadre, Bac+5)	Crèche
Bruno (Fonctionnaire catégorie A, Bac+4)	Séparé	Crèche
Hélène (Indépendante, Bac+5)	Thibault (Cadre, Bac+5)	Garde à domicile partagée, crèche parentale
Eleanor (Cadre, Bac+5)	Daniel (Employé, Bac+2)	Crèche
Étienne (Profession intermédiaire, Bac+3)	Séparé	Crèche
Théodora (Fonctionnaire catégorie A, Bac+5)	Robert (Cadre, Bac+5)	Garde à domicile partagée
Clémentine (Fonctionnaire catégorie A, Bac+5)	Simon (Cadre, Bac+3)	Assistante maternelle
Marie-Amélie (Cadre, Bac+5)	Romain (Cadre, Bac+5)	« Nounou », crèche
Angèle (Cadre, Bac+5)	Pierre (Cadre, Bac+5)	Garde à domicile partagée, crèche
Louise (Cadre, Bac+5)	Nassim (Employé, Sans diplômes)	Assistante maternelle, crèche
Yann (Cadre, DEUG)	Divorcé	Crèche

On voit donc qu'une trentaine de familles sont concernées par la délégation de la garde de l'enfant dans notre échantillon et qu'elles se composent principalement de parents disposant d'un niveau de diplôme allant du DEUG (Bac+2) au Bac+8 et/ou appartenant aux catégories socioprofessionnelles moyennes ou supérieures : professions intermédiaires (éducateurs spécialisés, travailleur social) ou cadres.

Qu'est-ce qui motive le recours des familles aux services de garde ? Quels sont les facteurs qui sous-tendent le « choix » du type de service de garde (« nounou », crèche, etc.) ?

1.1.1. « Faire-faire » : une pratique inscrite dans les parcours professionnels et familiaux

Nous observons d'abord que se faire aider ou accompagner dans la garde de l'enfant va s'inscrire dans les parcours professionnels et familiaux des enquêté-e-s. Les parcours professionnels, notamment ceux des mères, vont façonner les modes de garde de l'enfant. Dès lors que l'on regarde l'influence de la vie professionnelle sur les modes de garde, on constate que le fait d'occuper un emploi va encourager les familles à déléguer la prise en charge de l'enfant, comme en témoigne Astou (divorcée, 4 enfants, garde principale, aide à domicile) :

« Enq. : À la naissance de vos enfants, avez-vous pu avoir accès à la crèche ?

Astou : Non, non, non, parce que j'ai pas cherché. Je n'avais pas de travail. J'étais là pour élever mes enfants en fait.

Enq. : Donc le premier enfant qui a eu accès à la crèche, c'est votre fille de 3 ans, la dernière...

Astou : Oui. »

L'exemple des choix d'Anne-Cécile (union libre, 3 enfants, journaliste) est aussi intéressant. Après un parcours de plusieurs années dans le monde du journalisme, Anne-Cécile s'occupe elle-même d'Aaron, son premier enfant, puis va entamer une démarche de réorientation professionnelle avec une formation de secrétaire de rédaction. Pour dégager du temps, elle décide d'avoir recours à la crèche pour faire garder Aaron, qui à l'époque avait 2 ans : *« [...] j'ai recommencé à vouloir bosser. Donc, en septembre 2015, je me suis inscrite pour une formation à domicile pour secrétariat de rédaction. Et donc, il fallait que je trouve des solutions parce que là, c'était de 9h00 vers 17 heures tous les jours, sur une année, jusqu'à de septembre à juin. [...] En fait, j'avais fait une demande, quand j'étais enceinte d'Aaron, j'avais fait une demande faite de place en crèche, mais pas publique, dans un truc privé qui*

s'appelle la Maison Koala à Paris, dans le 12^e. [...] Bah là, ils m'ont appelé pour me dire "bon, vous aviez fait une demande en 2011 [...] j'ai le bonheur de vous dire qu'une place s'est libérée" [elle rit]. »

Les parcours familiaux vont, eux aussi, façonner les pratiques de mode de garde. L'expérience de Charles (séparé, 2 enfants, garde principale, enseignant dans une école privée), l'illustre clairement. Au départ, la mère de ses enfants les gardait. Suite à la maladie de la mère, diagnostiquée « *bipolaire* », les parents se séparent. Charles récupère alors la garde principale et l'autorité parentale et se sent contraint d'avoir recours à une assistante maternelle pour maintenir ses engagements sur la sphère professionnelle : « [...] *Donc on va dire que pendant les deux premières années du grand c'était la maman qui s'en occupait. Ça allait... [...] Et puis après, la maladie s'est déclarée. Le petit, c'est moi qui m'en suis occupé, et puis effectivement, quand je devais aller travailler, c'était une assistante maternelle qui les gardait.* »

En proposant des services de garde de l'enfant afin de pouvoir faire-faire ce domaine du travail anthropomique, le régime de reproduction va soulager le « reste à faire » des familles, notamment de celles des classes moyennes et supérieures, et va les armer dans le cadre de leurs parcours familiaux et professionnels.

1.1.2. Une offre de services variée qui est mobilisée dans un monde de préférences et de contraintes diverses

Face à la fragilisation des solidarités familiales mais aussi afin de maintenir leurs engagements professionnels, les familles des classes moyennes et supérieures sauront se saisir des opportunités offertes par les pouvoirs publics. Elles sauront même « choisir » dans le maquis des offres ce qui leur convient le mieux.

L'exemple de Théodora (mariée, 2 enfants, fonctionnaire catégorie A) est à cet égard éloquent. Elle habite en banlieue Sud, travaille à Paris et, compte tenu des temps de trajet et des aléas de transport, a choisi une garde à domicile pour assurer la garde de son fils de 2 ans et sa fille de 4 ans. Elle peut ainsi demander à sa « nounou » de faire des heures supplémentaires s'il le faut et assouplir son organisation quotidienne : « [...] *moi, ce qui me donne de la flexibilité, c'est la nounou. C'est la nounou puisqu'elle arrive à domicile et si jamais je suis en retard le soir, si j'ai une réunion ou autre, je lui demande de rester plus tard et je la paie de manière complémentaire* ». Autrement dit, cette famille va faire le choix d'avoir recours à une garde à domicile plutôt qu'à la crèche en raison des avantages que présentent les services à domicile en termes d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale pour la mère.

On constate aussi que, face aux impasses, ces familles vont puiser par défaut dans la variété de l'offre de services de garde de l'enfant afin d'assurer la prise en charge de l'enfant « par tous les moyens ». C'est le cas de Charles (séparé, 2 enfants, garde principale, enseignant dans une école privée) qui préfère la crèche mais choisira une assistante maternelle car « *ici vers chez moi il n'y a pas de crèche et c'est des assistantes maternelles qui gardent les enfants chez elles.* » C'est également le cas d'autres familles qui, en dépit de leur préférence envers les modes d'accueil collectif, sont contraintes d'avoir recours à des gardes à domicile faute de place en crèche. En atteste le cas de Louna (divorcée, 3 enfants, garde principale, vendeuse dans la haute couture) : « *Ma grande fille, quand elle née, il y avait pas de place en crèche. J'ai dû prendre une nounou* ». Comme Louna, Lauryn (mariée, 3 enfants, écrivaine) a eu recours à des « nounous » à chacune des trois naissances faute de place en crèche.

Ainsi, les familles des classes moyennes et supérieures savent se saisir de l'offre de services variée du régime de reproduction contemporain pour faire garder leurs enfants, même au-delà de leurs préférences : la richesse de l'offre permet aux familles d'élargir l'horizon des possibles et favorise ainsi une pratique aisée de la délégation, notamment dans un contexte caractérisé par la rareté des places en crèche. De cette façon, ces familles des classes moyennes et supérieures parviennent à tenir leurs engagements sociaux, dont professionnels notamment.

1.2. « FAIRE SOI-MEME » : UNE PRATIQUE DE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT REPANDUE PARMIS LES FAMILLES DES CLASSES POPULAIRES

Quelles sont maintenant les familles qui vont assurer elles-mêmes le travail de garde de l'enfant ? Comme précédemment, elles sont hétérogènes mais les familles des classes populaires sont mieux représentées avec des familles dont les parents détiennent plutôt des « petits diplômes » (BEP/CAP, Bac ou BTS) et/ou occupent des positions d'exécutant-e-s sur le marché du travail soit dans les métiers du *care* (assistante maternelle, garde à domicile, aide à domicile, etc.), soit dans les secteurs du commerce, de l'administration ou du bâtiment (cf. Tableaux 14 et 15).

Tableau 14. Familles des classes populaires

Enquêté-e (CSP/métier, Diplôme)	Conjoint-e (CSP/métier, Diplôme)	Congé parental/Sans congé (Parent qui garde l'enfant)
Samia (Employée (chômage), BEP/CAP)	Ibrahim (Employé (chômage), Bac)	Congé parental (Mère)
Arya (Chômage, Sans diplômes)	Séparée	Sans congé (Mère)
Astou (Employée, Sans diplômes)	Divorcée	Sans congé (Mère)
Fanta (Employée (chômage), BTS)	Oumar (Chef de chantier, Pas de diplômes)	Sans congé (Mère)
Maimouna (Invalidité professionnelle, BEP/CAP)	Séparée	Congé parental (Mère)
Zeya (Employée, BEP Secrétariat)	Divorcée	Sans congé (Mère)

Tableau 15. Familles des classes moyennes et supérieures

Enquêté-e (CSP/métier, Diplôme)	Conjoint-e (CSP/métier, Diplôme)	Congé parental/Sans congé (Parent qui garde l'enfant)
Lauryn (Rédactrice indépendante, Bac+5)	Robin (Cadre administratif en milieu bancaire, Bac+3)	Sans congé (Mère)

Basil (Fonctionnaire catégorie A, Bac+8)	Laure (Cadre, Bac+5)	Congé parental (Mère)
María (Profession libérale, Bac+5)	Andreï (Employé, Sans diplômes)	Congé parental (Mère)
Eleanor (Cadre, Bac+5)	Daniel (Employé, Bac+2)	Sans congé (Mère), Congé parental (Mère)
Tiphaine (Auto-entrepreneuse herboriste, Bac+2)	Anatole (Intermittant du spectacle, Bac+3)	Sans congé (Mère)
Yann (Cadre, DEUG)	Divorcé	Congé parental (Mère)
Étienne (Profession intermédiaire, Bac+3)	Séparé	Congé parental (Mère et père)
Yasmina (Profession intermédiaire, Bac+3)	Divorcée	Congé parental (Mère)
Ámbar (Musicienne, Bac+3)	Ramón (Musicien, Bac+3)	Sans congé (Mère et père)
Anaëlle (Fonctionnaire catégorie A, Bac+4)	Séparée	Sans congé (Mère)
Achir (Enseignant, Bac+4)	Noûr (Profession intermédiaire, Bac+3)	Sans congé (Mère)
Saria ⁸³ (Inactive, Bac+4)	Lounis (Profession intermédiaire, Bac+4)	Sans congé (Mère)
Mayline (Profession intermédiaire, Bac+3)	Divorcée	Congé parental (sans solde) (Mère)
Charles (Enseignant, Bac+4)	Séparé	(Sans congé) (Mère)
Anne-Cécile (Chômage, Bac+5)	Mamadou (Niveau de diplômes NC, Éducateur sportif)	(Sans congé) (Mère)

Nous avons donc affaire ici à des familles où le parent va s'occuper de garder l'enfant. Et ce dans le cadre d'un congé parental ou pas (cf. Encadré 18).

⁸³ Pour des soucis de cohérence, nous classons Saria parmi les familles des classes moyennes et supérieures en raison de son niveau de diplôme (Bac+4). Cela dit, nous serons cohérents avec ce que nous avons précisé lors du chapitre 5 et nous allons donc appréhender Saria comme une femme du monde populaire compte tenu de son expérience sociale quotidienne.

Encadré 18. Les familles et la Paje

Parmi les familles rencontrées, toutes ne sont pas saisies de la Paje pour garder l'enfant, ce qui ne permet pas une analyse conséquente du rapport des familles à ce dispositif public. En effet, alors que certaines familles vont garder l'enfant elles-mêmes *en dehors d'un congé parental*, aucune des familles rencontrées ne s'est fait accompagner par des *micro-crèches* dans la prise en charge de cette activité. Cela dit, nous avons pu observer pour toutes les familles des pratiques de garde de l'enfant allant dans l'une des deux directions proposées par cette mesure : « faire-faire » ou « faire soi-même ». Nous avons alors fait le choix d'observer et d'analyser l'ensemble de ces données afin de mettre en lumière l'action de mécanismes sociaux similaires. Ainsi, l'intérêt est de rendre compte des rapports sociaux inégalitaires « non pensés » dans lesquels s'inscrivent les modes de garde de l'enfant véhiculés par la Paje.

1.2.1. « Faire soi-même » la garde de l'enfant : une question budgétaire

Les familles des classes populaires évoquent souvent des raisons budgétaires comme l'un des obstacles à la délégation du travail de garde de l'enfant.

Ainsi, Fanta (mariée, 1 enfant, employée au chômage) tombe enceinte alors qu'elle occupe un emploi administratif au marché de Rungis après son BTS. Elle décide alors de démissionner de son poste afin de garder son enfant elle-même. En démissionnant elle n'aura pas droit aux allocations de chômage, ce qui va réduire les revenus futurs du foyer et réduire l'horizon des possibles. Un peu plus tard elle souhaite, en effet, avoir recours à la crèche ou à une assistante maternelle pour le faire garder, mais le prix de ces modes de garde dépasse les capacités financières de la famille :

« J'allais solliciter la crèche, parce que je pensais vraiment pas prendre de congé parental. Mais après, la crèche était assez chère quand même. Il n'y avait qu'un seul revenu parce que j'avais démissionné. Donc je n'avais plus les droits, donc je trouvais ça cher. J'étais à 900 euros par mois pour les frais de garde par une assistante maternelle. Et je n'avais pas droit à beaucoup d'aide pour le paiement de la garde de l'enfant. Donc j'ai décidé de rester à la maison et profiter de lui et reprendre quand il ira à l'école maternelle. ».

Le caractère onéreux de la pratique de l'aide pénalise d'autant plus la capacité des familles populaires à déléguer la garde de l'enfant que le recours à des services telle que la crèche peut parfois s'accompagner de frais de garde supplémentaires. C'est ainsi que le donne à voir Astou (divorcée, 4 enfants, garde principale, aide à domicile) quand elle raconte comment les grèves de transport du personnel RATP (Régie autonome des transports parisiens) en 2019 ont bouleversé l'organisation de ses temps quotidiens. Elle devait quitter son domicile plus tôt pour pouvoir se rendre à son lieu de travail et, le soir, elle rentrait plus tard chez elle : « [...] *j'ai perdu énormément de temps. Au lieu de sortir 9 heures, je sors, je sais pas, 7 heures, parce que je sais que ce sera à pied.* ». Souvent dans l'impossibilité de récupérer sa fille cadette à temps, elle se trouve contrainte de payer des heures de garde supplémentaires : « *Ben, écoutez, j'ai dû payer des heures supplémentaires à la crèche. [...], c'est pas donné* ». De même Maimouna (séparée, 3 enfants⁸⁴, agent de bureau en invalidité professionnelle) a décidé de prendre un congé parental lors de l'arrivée de son troisième enfant et de ne pas avoir recours à la crèche. En effet, en habitant à Cergy et en travaillant à Paris, Maimouna va faire l'expérience des difficultés à articuler les temps et les espaces quotidiens et rencontrera ainsi plus de chances d'avoir à régler des frais de garde supplémentaires si son enfant était gardé dans son espace résidentiel : « [...] *j'ai même pas cherché [de place en crèche]. À ce moment-là, j'habitais à Cergy. [...] Cergy c'était trop loin, prendre le RER, il fallait courir le soir...* »

Le coût du recours aux services de garde de l'enfant va donc pénaliser l'aptitude des familles populaires à soulager leur « reste à faire » anthroponomique. Dans un tel contexte, ce sont les mères des familles populaires qui vont assurer la garde de l'enfant, tantôt dans le cadre d'un congé parental, tantôt en dehors de ce dernier, au prix de leurs engagements professionnels.

⁸⁴ Au moment de l'enquête, les enfants de Maimouna ont 28, 30 et 40 ans. Ils ne sont alors pas concernés par les modes de garde qui peuvent se définir à l'issue d'une rupture conjugale. Par ailleurs, elle garde son neveu de 19 ans qui est venu du Sénégal pour poursuivre sa scolarité en France.

1.2.2. L'âge de l'enfant comme facteur de « faire soi-même »

Dans les familles populaires, la délégation du travail de garde de l'enfant est d'autant moins envisageable que l'enfant a moins de trois ans.

Ainsi, Zeya (divorcée, 1 enfant, garde principale, garde à domicile) a fait le choix de garder sa fille jusqu'à l'âge de trois ans en dehors d'un congé parental à l'époque où elle n'était pas en emploi : « *Non, je ne voulais pas la laisser, j'étais avec son père encore, donc je voulais pas la laisser, je l'ai gardé jusqu'à ses trois ans à la maison.* » Il en est de même pour Saria (mariée, 3 enfants, étudiante) qui a considéré qu'après sa naissance, sa fille cadette était encore trop jeune pour confier sa garde à une crèche. Elle fait donc le choix d'assurer elle-même sa prise en charge en dehors d'un congé parental jusqu'à ce qu'elle aille à l'école maternelle et a fait pareil pour ses trois enfants : « *Parce que j'ai dit que laisser la fille, elle est petite [...] Et surtout, je ne suis pas obligée, j'ai pas de travail donc... même parce qu'au début, j'ai décidé de pas même... de pas chercher à travailler avant que mes enfants aillent à l'école* ». Samia (mariée, 3 enfants, assistante maternelle au chômage), quant à elle, va décider de ne pas travailler pour s'occuper de sa fille et en « profiter » et va prendre un congé parental à chacune des naissances même si elle sait qu'elle va rencontrer des difficultés à reprendre son activité professionnelle :

« Alors j'ai eu mes enfants. À chaque enfant j'ai pris mes congés parentaux. Là pour ma fille qui a 7 ans et demi, bah, pareil, j'ai pris un congé parental de 3 ans. Ensuite, pour retrouver du travail, il faut se mettre sur les listes, etc. Donc c'est ce que j'ai fait. Après j'ai eu un peu du mal à trouver... en fin j'ai moi-même pris mon temps. Je me suis dit que j'allais profiter que ma fille était encore petite, "je prends mon temps, je ne vais pas me presser" et vue que j'étais au chômage je me suis dit "bon, tant qu'il y a des sous qui rentrent c'est pas très méchant" ».

L'âge de l'enfant va donc représenter un critère que les familles populaires, dont les mères notamment, vont prendre au sérieux : loin de rendre la délégation du travail de garde envisageable, il va constituer un frein à l'exercice du « faire-faire ».

Le régime de reproduction contemporain entend encourager les familles à pratiquer la prise en charge de l'enfant selon deux modalités : « faire-faire » ou « faire soi-même ». Cela dit, dès lors que l'on s'intéresse aux pratiques mises en œuvre par les familles populaires on s'aperçoit de l'influence de deux facteurs qui vont différencier les pratiques de mode de garde : le budget et l'âge de l'enfant. En effet, si le pouvoir d'achat des familles populaires semble être trop faible pour assumer les services de garde qui sont proposés par le régime de reproduction, les familles populaires ne font non plus pas confiance à ces services pour s'occuper d'un enfant en bas âge. Dans ce contexte, « faire soi-même » apparaît comme la pratique de prise en charge de l'enfant la plus envisageable. Les femmes des classes populaires vont ainsi substituer leurs engagements auprès de l'enfant à leurs accomplissements sur d'autres sphères de la vie sociale, notamment sur celle de l'emploi.

*

* *

Alors que par le biais de la Paje, le régime de reproduction entend encourager l'*ensemble* des familles à « faire-faire » et à « faire soi-même » la garde de l'enfant, nos observations nous permettent de constater que les modes de garde de l'enfant s'inscrivent dans des clivages de classe : alors que les familles des classes moyennes et supérieures vont plutôt se saisir de l'offre de services de garde proposés par le régime de reproduction, celles des classes populaires, dont les femmes essentiellement, vont assurer elles-mêmes la prise en charge de l'enfant. Or, ces variations auront des conséquences genrées socialement variables : si en se saisissant des services de garde les mères des classes moyennes et supérieures parviennent à être soulagées dans la prise en charge du « reste à faire » anthropomique et sont ainsi en mesure de tenir leurs engagements professionnels, celles des classes populaires vont substituer leurs engagements auprès de l'enfant à leurs accomplissements sur la sphère emploi.

2. DES PRATIQUES DIFFERENCIÉES SELON LA CLASSE SOCIALE ET LA « COMMUNAUTÉ » A LA REPRODUCTION ET RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS SOCIALES

Lors de la section précédente nous avons vu que les familles des classes populaires et les familles des classes moyennes et supérieures ne vont pas assurer les modes de garde de l'enfant de la même façon. Ces écarts de pratiques sont la conséquence des manières socialement et culturellement variables dont sont envisagés les rôles féminins et le bien-être de l'enfant qui, à leur tour, vont entraîner des fractures sociales entre les familles dans leur double capacité à se faire accompagner dans la prise en charge du « reste à faire » et à tenir des engagements en dehors de la sphère familiale. Nous allons alors interpréter ces écarts et leurs conséquences comme l'expression de la nature réelle du régime de reproduction : en laissant inchangée la division sexuelle du travail et en ignorant les dimensions inégalitaires des rapports sociaux, ses politiques publiques cognent sur des pratiques sociales « non pensées » et aboutissent ainsi à la reproduction, voire au renforcement des inégalités sociales.

2.1. LA DELEGATION DU TRAVAIL DE GARDE DE L'ENFANT PARMIS LES FAMILLES DES CLASSES MOYENNES ET SUPÉRIEURES : LE RAPPORT DES FEMMES À L'EMPLOI ET LA CONCEPTION DU BIEN-ÊTRE ENFANTIN

La valorisation de l'emploi parmi les femmes des classes moyennes et supérieures

Comment expliquer le caractère socialement variable des pratiques ? On remarque que c'est principalement parmi les classes moyennes et supérieures, à savoir là où l'emploi des femmes sera fortement valorisé, que l'on va se saisir des services de garde de l'enfant. En effet, pour les femmes des classes moyennes et supérieures « faire-faire » le travail de garde de l'enfant va apparaître comme le seul de moyen leur permettant de se maintenir en emploi. Ainsi, Louna (divorcée, 3 enfants, garde principale, vendeuse dans la haute couture) va faire appel à une « nounou » afin de reprendre son activité professionnelle : « *Ma grande fille, quand*

elle née, il y avait pas de place en crèche. J'ai dû prendre une nounou. J'ai repris le travail rapidement ». De même Angèle (mariée, 2 enfants, cadre dans le secteur financier), ne trouvera pas de place en crèche suite à son congé de maternité, mais aura recours au plus vite à une « nounou » en garde partagée : « *En fait, notre Blandine, donc notre première fille, on a pas eu de place en crèche quand elle est née. On a donc cherché une nounou. On a eu sur le site bébénounou.com. C'était une garde partagée avec des gens qui habitaient à côté, avec qui ça s'est très bien passé.* » Anne-Cécile (union libre, 3 enfants, journaliste) va confier la garde de son premier enfant à une crèche pour mener librement sa reconversion professionnelle : « [...] *en septembre 2015, je me suis inscrite pour une formation à domicile pour secrétariat de rédaction. Et donc, il fallait que je trouve des solutions* ». Théodora (mariée, 2 enfants, fonctionnaire catégorie A) aura aussi recours à une garde à domicile pour garder son fils de 2 ans et jouit ainsi d'une grande flexibilité temporelle au quotidien : « *moi, ce qui me donne de la flexibilité, c'est la nounou.* »

Dans beaucoup d'autres cas on remarque que les femmes des classes moyennes et supérieures privilégient leur parcours professionnel et, de fait, se saisissent de la variété d'offre de services du régime de reproduction pour ne pas le déstabiliser. Elles peuvent ainsi mieux articuler leurs engagements professionnels et familiaux. Pour le dire autrement, déléguer la garde de l'enfant va représenter une pratique qui sera d'autant plus mise en œuvre que la vie professionnelle va se placer en haut du rang des priorités des femmes.

Ce lien étroit entre valorisation de l'activité féminine et le recours aux services de garde se donne à voir avec encore plus de finesse au travers des « mobilisations » de ces mères de classes moyennes et supérieures. En effet, faute de places en crèches, nos enquêtées vont parfois se mobiliser à fond pour faire aboutir leurs demandes : elles s'adresseront aux établissements d'accueil ainsi qu'aux administrations publiques (collectivités locales) afin de faire entendre leur besoin de garde. Ainsi, Anne-Cécile avait réussi à faire garder son premier enfant en crèche privée mais ce fut impossible à l'arrivée de son deuxième fils, ni dans le privé ni dans le public. Elle va alors chercher l'empathie du personnel d'une halte-garderie privée en se rendant sur place en étant enceinte : « *j'étais allée avec mon ventre comme ça [elle fait le geste avec la taille de son ventre] à une halte-garderie du 11^{ème} à côté de chez mon père et je suis arrivée... Normalement je n'aurais pas dû avoir de place mais j'ai dit "secondez-moi un*

peu”, ça sera pas du plein temps mais au moins les heures que vous me libérez, je peux récupérer, me reposer et faire autre chose. Donc j’ai eu ça. Cette halte-garderie semi-privé ». Pour Louna et Lauryn (mariée, 3 enfants, écrivaine), le refus de place en crèche va les conduire à s’adresser directement aux collectivités locales. Louna, de son côté, sait à qui s’adresser dans l’institution afin de faire passer sa demande, et cherchera à joindre par tous les moyens l’adjointe du maire. La connaissance des mécanismes d’attribution des places en crèche ainsi que la persévérance de l’enquêtée mèneront à des résultats positifs :

« [...] Et je dis à une nana “moi, maintenant, je veux parler à l’adjointe”, sa responsable, puisque j’arrivais pas à obtenir de rendez-vous. “Non, mais c’est par téléphone”. Et je lui dis “Non, mais écoutez, votre connerie par téléphone ça ne fonctionne pas”. Donc elle appelle, elle dit “je t’appelle, désolée de te déranger mais il y a une femme qui est en train de faire un scandale” et je lui dis “je ne suis pas en train de faire un scandale, je suis désespérée”. Et donc, ils m’ont fait monter dans les étages supérieurs et j’ai eu un rendez-vous avec la dame qui m’a dit “oh là là, désolée, oui mais vous savez, peut-être cette dame [la voisine de l’enquêtée qui, contrairement à elle, a réussi à obtenir une place en crèche] elle cherche du travail” et je lui dis “ouais, mais alors, très bien, gardez-lui sa place en crèche, trouvez-moi une place ! Moi, je veux une place”. Moi je pensais pas que j’allais... j’ai pleuré ce jour-là. Et bah, écoute, 15 jours après j’avais une place ! ».

Lauryn va, elle aussi, s’adresser à la Mairie de son quartier dès l’arrivée de son troisième enfant. Se sentant victime d’un système d’attribution de places en crèche profondément inégalitaire après l’impossible recours à la crèche pour garder ses deux premiers enfants, elle dénonce l’influence de l’appartenance à un réseau de relations étroites avec le personnel de la Mairie : *« On ne connaît personne à la Mairie, donc on n’a pas de connexion. C’est évident. Tous les gens... les familles du 7^{ème} qui connaissent des gens et qui ont des places. Les familles avec des commerces dans le 7^{ème}, elles ont des places. Mais nous on a pas de place ».* Autrement dit, elle accuse la puissance du « capital d’autochotonie » (Renahy, 2010). L’arrivée de son dernier enfant n’y changera rien et elle n’apparaîtra pas comme une personne méritante de services collectifs aux yeux des collectivités locales :

« [...] *il faut faire toute une scène. Je pense qu'il faut y aller un petit peu dans un état de stress. Parce que la dame... j'ai trouvé pas ça sympa. J'étais juste avant la naissance du petit. J'avais une question... elle m'a regardé... [...] "Ok donc vous voulez que je vienne sans me maquiller, dans des choses sales, ok, si ça marche comme ça". Mais c'est une manière de représenter... c'est n'importe quoi. Moi j'ai trouvé cette attitude pas correcte en fait, non ?* »

Les femmes des classes populaires ne vivent pas l'arrivée d'un enfant dans le même esprit. Le nouveau-né bouscule le rapport à l'activité des mères et ne suscite que très rarement la question de la délégation de la garde de l'enfant. Au contraire, pour les mères de ce milieu social, leur mise à disposition de l'enfant leur paraît « évidente ». Par conséquent, suite à la naissance elles vont souvent quitter le marché du travail afin de s'occuper elles-mêmes de l'enfant. Par exemple, Samia (mariée, 3 enfants, assistante maternelle au chômage) va prendre un congé parental pour s'occuper de chacun de ses trois enfants. Pour Astou (divorcée, 4 enfants, garde principale, aide à domicile) le recours à la crèche pour faire garder ses deux premiers enfants aura d'autant moins de sens qu'elle sera sans travail et disponible pour les prendre en charge : « [...] *j'ai pas cherché [de crèche]. Je n'avais pas de travail. J'étais là pour élever mes enfants en fait* ». Fanta (mariée, 1 enfant, employée au chômage), de son côté, montre bien la façon dont l'emploi des mères populaires constitue la première variable d'ajustement à la suite de l'arrivée d'un nouveau-né. En effet, dans un contexte où les ressources économiques du foyer sont faibles, seul une démission de son poste pour économiser le prix d'une garde extérieure est envisagée : « [...] *quand j'ai appris que j'étais enceinte, je suis restée dans l'entreprise et avant de revenir j'ai déposé ma démission.* ».

De même, Fanta va faire ses choix à partir d'un calcul financier en mettant dans la balance ce que rapporte et coûte de travailler et ce que rapporte et coûte de ne pas le faire : autrement dit elle met sur le même pied d'égalité le fait d'être travailleuse et le fait d'être « mère au foyer ». La prise en charge de l'enfant étant plus valorisée que l'exercice d'une activité professionnelle, Fanta va décider de démissionner de son poste pour s'occuper de son enfant. Par ailleurs, rester en emploi apparaît comme d'autant moins avantageux que cela peut entraîner des dépenses liées à la prise en charge de l'enfant susceptibles de grever un budget familial déjà assez modeste :

« [...] quand je regarde les offres d'emploi, bah je fais attention aux horaires de l'entreprise et aux horaires de temps de trajet... le temps de trajet de la maison au boulot pour évaluer la logistique entre combien de temps je vais devoir payer... Bon là il va à l'école, mais avant l'école il y a la garderie qu'il faut payer, s'il veut à manger à la cantine, il faut payer. Et après l'école, à 16h30, il y a la garderie encore qu'il faut payer. Donc plus mon emploi sera loin, plus je devrais payer tout ça. C'est pour ça que je privilégie vraiment de travailler à côté. »

Saria (mariée, 3 enfants, étudiante) fait le même raisonnement que Fanta :

« [...] honnêtement, si je travaille maintenant... du matin jusqu'à 18 heures, alors... je suis obligée à laisser les enfants aussi aux activités jusqu'à 18 heures à l'école... et on sait pas... j'ai pensé du côté ... financier... si moi maintenant j'ai des aides et si je travaille, toutes les aides vont se partir. [...] Après, je suis obligée chaque vacance de les mettre au centre des loisirs et c'est payant le centre de loisirs. »

La Paje cogne donc sur deux rapports à l'emploi socialement situés qui, négligés dans sa mise en forme, se traduisent par la reproduction des inégalités de classe. En effet, alors que les mères de classes moyennes et supérieures vont déléguer le travail de garde de l'enfant afin de maintenir et développer leurs engagements professionnels, les mères des classes populaires vont se plier à la division sexuelle du travail et vont donc substituer leur travail de prise en charge de l'enfant à leurs accomplissements sur la sphère de l'emploi. En d'autres termes, si cette dimension est niée, si l'offre ne tient pas compte des capacités sociales de s'en emparer, les politiques des modes de garde vont alors renforcer ces différences et les transformer en fractures sociales. Or, force est de souligner le point en commun entre les mères enquêtées en dépit de leurs différences en termes de propriétés sociales : le choix du mode de garde (« faire-faire » ou « faire soi-même ») reste une charge mentale principalement féminine et c'est donc aux mères de veiller à la mise en place des conditions organisationnelles pour garder l'enfant. Autrement dit, en laissant inchangé le référentiel de la division sexuelle du travail, les politiques du régime de reproduction vont renforcer également les inégalités de genre.

Des conceptions socialement situées du bien-être enfantin

Les variations des pratiques en matière de mode de garde vont également s'expliquer par des conceptions différentes du bien-être de l'enfant : selon la façon d'envisager le bien-être de l'enfant, les mères des classes populaires et les mères des classes moyennes et supérieures vont assurer différemment le mode de garde.

Parmi les mères des classes moyennes et supérieures, la conception que l'on a du bien-être de l'enfant est liée à l'idée que l'on a des conditions de son développement. À cet égard, la crèche va s'ériger comme le service de garde le plus adapté. D'abord, par sa capacité à favoriser le développement cognitif de l'enfant. Angèle (mariée, 2 enfants, cadre dans le secteur financier) exprime cela quand elle décide de substituer la crèche à la « nounou » en garde partagée : « [...] *Et c'était aussi mieux parce que Blandine avait un an et demi et à partir d'un an et demi, avec juste une nounou à domicile, ils sont moins éveillés qu'en crèche* ». L'enquêtée souhaitera montrer une grande maîtrise de la thématique de l'éveil lors de notre entretien :

« Alors pour l'éveil, je dirais l'apprentissage de tout ce qui se passe dans le monde, je leur lis beaucoup d'histoires. On essaie de jouer avec elles, on les fait dessiner. Des jeux, on les emmène au parc. On essaie de sortir autant que possible, sachant qu'après les sorties, c'est compliqué jusqu'à maintenant mais ça commence à se faciliter. [...] Mais voilà, c'est des sorties, surtout dehors. Leur apprendre à faire... je les ai mis au sport assez tôt. Dès 3 ans, elles font de l'éveil corporel. Constance va faire aussi l'année prochaine de l'éveil musical. Blandine, elle, n'avait pas pu en faire parce qu'elle avait besoin de faire la sieste encore et du coup l'horaire ça calait pas sur l'éveil musical. Mais ma fille Blandine, elle a 5 ans, elle fait de la gym et de la natation, par exemple, on essaie de les inscrire à des activités extrascolaires pour qu'elles s'ouvrent... qu'elles trouvent des choses. »

Par ailleurs, pour ces mères diplômées la crèche est aussi préférée à d'autres services de garde (dont l'accueil à domicile notamment) car, au contact de nombreux pairs, l'enfant peut développer son système immunitaire. C'est l'une des limites soulevées par Louise (mariée, 1 enfant, cadre dans le milieu associatif) qui, faute de places en crèche, a fait garder sa fille par une assistante maternelle : « [...] *Elle était avec une assistante maternelle, donc ils étaient 4. C'était quand même plusieurs, mais elle n'a pas eu toutes les maladies de la crèche, avec tout ce qu'attrapent les enfants quand ils sont à la crèche. Comme ça, ils ne les ont plus. Elle n'a jamais eu tout ça. Elle a jamais eu de la varicelle. Ça va bientôt tomber.* »

À l'inverse, dans les familles populaires les services de garde collectif ou extérieurs à l'univers familial ne vont pas susciter un avis aussi positif. Si certaines des enquêtées vont questionner la qualité de la garde au sein de la crèche, d'autres seront méfiantes quant au fait de confier à un « inconnu » l'entretien d'un enfant en bas âge. En témoigne le discours de Zeya (divorcée, 1 enfant, garde principale, garde à domicile) qui refuse d'avoir recours à la crèche, bien qu'ayant de l'expérience professionnelle en tant que salariée au sein de ces services. D'après l'enquêtée la crèche ne serait pas en mesure d'assurer un entretien de sa fille de bonne qualité faute d'affect et de bienveillance. Au contraire, les enfants seraient appréhendés comme des objets alors qu'une mère est plus attentionnée et plus humaine :

« C'est compliqué parce que moi, j'ai fait ce métier. Donc je sais... ce qui me gêne... les gens... manquent de bienveillance... le manque d'attention... le manque... Il faut qu'il y ait de l'affect dans ce métier. Alors il y a beaucoup de gens qui mettent pas l'affect. C'est des jobs alimentaires et ils mettent pas d'affect donc voilà. Ils veulent le machin qu'on laisse le matin et qu'on récupère le soir et je voulais pas que... je voulais pas que... même si je sais que moi, je le fais avec de la bienveillance et de l'affect, on peut pas faire autrement avec les enfants, à moins qu'on soit un robot, mais je sais que tout le monde ne fait pas. Donc je ne voulais pas... je ne voulais pas laisser ma fille toute la journée... je voulais pas. »

Autrement dit, l'entretien du jeune enfant c'est une affaire de Famille, et de Famille au sens large. Ainsi, Samia (mariée, 3 enfants, assistante maternelle au chômage) n'a jamais fait

de demande de place en crèche, car ces établissements sont tenus par des « inconnus ». Or, « inconnu » s'entend ici comme « extérieur à l'univers familial » car Samia aurait pu faire garder son enfant par des personnes d'autres qu'elle dès que cela ne sort pas de la Famille : « [...] *c'est vrai que j'ai pas fait de demande [de place en crèche] ... voilà pour moi c'était... c'était dur pour moi de... la seule personne à qui je pourrais confier mes enfants serait ma mère.* »

Si la Paje se propose de favoriser la capacité de l'ensemble des familles à « faire-faire » et « faire soi-même » en matière de garde de l'enfant, nous constatons que les pratiques vont, malgré cela, se différencier selon des conceptions socialement situées du bien-être enfantin : tandis que les familles des classes moyennes et supérieures vont déléguer le travail de garde au nom du développement de l'enfant, celles des classes populaires s'en occuperont elles-mêmes pour les mêmes raisons, c'est-à-dire au nom du développement de l'enfant. Autrement dit, nous soutenons que c'est en niant les manières socialement variables dont on entend le bien-être enfantin que les politiques du régime de reproduction échouent dans sa démarche « universelle » et parviennent, au contraire, à la reproduction des inégalités de classe : ce sont principalement les mères des classes moyennes et supérieures qui se saisissent des services de garde de l'enfant.

2.2. LA DELEGATION DU TRAVAIL DE GARDE DE L'ENFANT : UNE PRATIQUE QUI PUISE DANS DES SCHEMAS CULTURELS OCCIDENTAUX

Si les pratiques de prise en charge de l'enfant se révèlent aussi contrastées, c'est également en raison de l'influence de schémas culturels variés.

Les mères des classes moyennes et supérieures qui se mobilisent auprès des établissements d'accueil, auprès des collectivités locales, qui ne pensent que du bien des services de garde se caractérisent par leur appartenance à une même communauté de croyances culturelles : ce sont des femmes d'origine certes Française, mais aussi États-unienne comme c'est le cas de Lauryn (mariée, 3 enfants, écrivaine). Autrement dit, il s'agit de femmes « occidentales ». En miroir

de ces femmes « occidentales », les mères des « Suds » vont souvent mobiliser des arguments culturels pour justifier leur refus de se saisir des services de garde du régime de reproduction français.

En témoigne le cas d'Ámbar (mariée, 2 enfants, musicienne), d'origine Argentine, qui a refusé de déléguer la garde de ses deux enfants et fait le choix de quitter le marché du travail pour s'en occuper avec son mari (musicien). L'un des motifs : au sein des crèches, les enfants sont réduits à des choses, des « *colis* » comme elle dit. Dès lors, elle s'est assurée de leur « éveil », phase du développement de l'enfant qu'elle considère n'être pas assez accompagnée en crèche : « [...] *no tienen mayor estímulo que los niños más grandes que están a su lado, que van que vienen. No tienen otro estímulo. Los niños están ahí, ven un paquete, voilà, el niño se estimula porque ve cosas que van y vienen, voces, niñitos que corren, pero el niño bebe es un paquete*⁸⁵ ». Le refus d'Ámbar de se saisir des services de garde s'inscrit, de manière plus large, dans son rejet du modèle culturel français de la « mère travailleuse » qui, à son avis, n'est autre que celui d'une mère qui est prête à renoncer à la prise en charge de l'enfant au profit de son activité professionnelle : autrement dit, une mère égoïste et négligente. Or, l'échelle de priorités d'Ámbar s'y oppose complètement. En effet, pour elle les enfants passent avant tout engagement professionnel, et ce d'autant plus qu'en faisant elle-même elle peut éprouver toute la richesse du lien avec l'enfant : l'amour, l'apprentissage, etc. Dès lors, ne pas déléguer revient à rejeter le modèle de la « mère travailleuse » qui fait l'impasse sur le caractère central et enrichissant de « faire soi-même » le travail de garde de l'enfant :

« Ni Ainhoa ni Abundio, ninguno de los dos fue a la crèche. Los cuidamos, los dos. [...] como nos ocupamos nosotros de ellos, no se ocupa nadie. Y sigo manteniendo que voy a canjear el tiempo de mi hijo... voy a canjearlo por una plata que no va me va a valer mucho más que el tiempo que yo estoy con mis hijos, educándolos, amándolos, aprendiendo de ellos, aprendiendo con ellos. No me dije “no, yo no me voy a ir trabajar para pasarle la plata a alguien que lo cuide”. Porque yo estoy totalmente en desacuerdo que un niño

⁸⁵ Traduction : « [...] ils n'ont pas plus de stimulation que les enfants plus âgés qui sont à leurs côtés, qui vont et viennent. Ils n'ont pas d'autre stimulus. Les enfants sont là, ils voient un colis, voilà, l'enfant est stimulé parce qu'il voit des choses qui vont et viennent, des voix, des petits enfants qui courent, [...] mais le bébé est un colis. »

chiquitito... viste que acá las mamás entran a los tres meses de los niños a trabajar, y el bebe de tres meses va a una crèche, el bebe de tres meses va y lo ponen en una cuna y le dan a horas lo que tiene que comer, le dan la leche, a horas que le tienen que cambiar el pañal, se fijan, lo cambian⁸⁶ ».

C'est aussi pour des raisons culturelles que Saria (mariée, 3 enfants, étudiante) va refuser d'avoir recours aux services de garde proposés par le régime de reproduction français. En effet, faire garder un enfant par autrui représente pour elle une attitude négligente à son égard. C'est pourquoi l'enquêtée décide de ne pas travailler : *« je ne travaille pas euh...pourquoi je vais le mettre dans la crèche si je ne travaille pas...surtout un bébé délaissé à la crèche. Et surtout, je ne suis pas obligée, j'ai pas de travail donc... même parce qu'au début, j'ai décidé de pas même... de pas chercher à travailler avant que mes enfants aillent à l'école »*. Ce rapport négatif aux services de garde puise tout particulièrement dans la culture du Liban, son pays d'origine. Lors de la naissance de sa première fille, Saria est imprégnée de l'influence de la norme parentale libanaise, à savoir l'obligation de s'occuper soi-même du jeune enfant en tant que parent : *« [...] j'ai dit "non, je veux pas, je vais m'occuper". Parce que j'ai dit que laisser la fille, elle est petite et surtout que nous, on n'a pas cette habitude. Vous savez, je viens d'un pays qu'on...qu'on s'occupe nous-mêmes des enfants. »* Le refus de María (mariée, 1 enfant, traductrice-interprète), d'origine Argentine, est du même ordre. Avant de devenir traductrice-interprète, María a un emploi de serveuse (CDI à temps partiel) et prendra un congé parental pour élever sa fille, même si c'est très pénalisant financièrement : *« [...] J'aime pas lâcher les enfants à trois mois en crèche. Si on peut le faire quand même... mais c'était très difficile financièrement parce que déjà, je gagnais pas tout à fait... à peine un peu plus d'un demi-SMIC. Donc quand on est en congé parental, on touche encore moins, on touche*

⁸⁶ Traduction : *« Ni Ainhoa ni Abundio, ni l'un ni l'autre ne sont allés à la crèche. Nous avons pris soin d'eux, tous les deux. [...] personne ne prend soin d'eux comme nous. Et je maintiens toujours [sa position] que je vais échanger le temps de mon fils... je vais l'échanger contre de l'argent qui ne vaudra pas beaucoup plus que le temps que je passe avec mes enfants, à les éduquer, à les aimer, à apprendre d'eux, à apprendre avec eux. Je ne me suis pas dit "non, je ne vais pas aller travailler pour donner de l'argent à quelqu'un pour prendre soin de lui". Parce que je ne suis pas du tout d'accord qu'un petit garçon ... tu as vu qu'ici les mères reprennent le travail aux trois mois des enfants, et le bébé de trois mois va à une crèche, le bébé de trois mois y va et ils le mettent dans un berceau et ils lui donnent à manger aux heures convenues, ils lui donnent du lait, quand ils doivent changer sa couche, ils font attention, ils la changent »*.

pas le même salaire. Donc déjà si on touche un salaire bas, partir en congé parental, c'est encore plus pénalisant parce on ne touche pas tout à fait le même salaire. Mais bon c'était un choix. »

La Prestation d'accueil du jeune enfant va donc cogner sur des schémas culturels variés. En effet, « faire-faire » d'une part, et « faire soi-même » d'autre part, ne vont pas faire écho aux mêmes conceptions culturelles en matière de garde de l'enfant. Ainsi, et contrairement aux mères « occidentales », les mères des « Suds » vont refuser de déléguer la prise en charge de l'enfant, ce qui pèsera fortement sur leurs accomplissements extra-familiaux, dont professionnels notamment. Autrement dit, si le régime de reproduction reste dans des référentiels de base issus des sociétés salariales de première modernité et si la Paje ne tient pas compte des spécificités culturelles et des « cultures du *care* », notamment de celles des pays en voie de développement où la place de la Famille dans la prise en charge des soins d'autrui demeure importante (Destremau, 2021), les modes de garde proposés aux familles sont loin d'être universels et favorables à une capacité égale à tenir des engagements professionnels. Au contraire, ils participent à la reproduction des inégalités culturelles dans la capacité à se faire accompagner dans la prise en charge du « reste à faire » lié à l'enfant et dans celle à participer à la sphère de l'emploi.

*

* *

Nous avons montré que l'encouragement à « faire-faire » et à « faire soi-même » renvoient à des « choix » inscrits dans des rapports de classe et de culture qui demeurent « non pensés » dans la formulation des politiques publiques spécifiques au régime de reproduction issus des sociétés salariales de première modernité. En effet, parmi les mères enquêtées, le rapport à l'emploi et les conceptions socioculturelles du bien-être enfantin vont influencer le mode de garde de l'enfant. Même si nous voyons que le mode de garde de l'enfant représente une charge mentale qui incombe l'ensemble des femmes, les mères qui se font donc davantage accompagner dans la prise en charge de l'enfant et qui parviennent ainsi à tenir leurs

engagements professionnels appartiennent aux classes moyennes et supérieures et/ou sont d'origine « occidentale ». Au contraire, les mères populaires et/ou venant des « Suds » refusent de déléguer et prennent en charge elles-mêmes l'enfant : en même temps que l'activité professionnelle ne saurait concurrencer l'identité maternelle à laquelle elles attachent beaucoup d'importance, leur « culture » en matière de mode de garde de l'enfant se révèle être en décalage avec l'encouragement à « faire-faire ». Pour le dire autrement, si les dimensions sociales et culturelles dans lesquelles s'inscrivent les modes de garde de l'enfant sont ignorées dans la *mise en forme* des politiques publiques en la matière, c'est toute leur *mise en œuvre* « universelle » qui va échouer : loin d'encourager la double capacité de l'ensemble des familles à se faire accompagner dans la prise en charge du « reste à faire » lié à l'enfant et à tenir des engagements professionnels, ces mesures vont reproduire les inégalités sociales entre les mères.

Conclusion du chapitre 6

Nous avons cherché à comprendre dans quelle mesure un deuxième dispositif emblématique du régime de reproduction français contemporain, la Prestation d'accueil du jeune enfant, va parvenir à soulager le « reste à faire » anthropométrique. En proposant, pour l'ensemble des familles, de favoriser le développement du « faire-faire » et du « faire soi-même » en matière de prise en charge de l'enfant, nous avons cherché à montrer que dans le contexte du régime de reproduction ces pratiques restent inscrites dans des rapports de classe et culturels qui favorisent la délégation du travail de garde de l'enfant parmi les familles des classes moyennes et supérieures et/ou « occidentales » principalement.

Nos observations nous ont permis de constater que les modes de garde de l'enfant vont varier selon la classe sociale et l'origine culturelle des familles : alors que les familles des classes moyennes et supérieures et/ou « occidentales » vont se saisir des services de garde de l'enfant, les familles populaires et/ou étrangères vont prendre en charge elles-mêmes l'enfant. Les mères des classes moyennes et supérieures et/ou « occidentales » vont volontiers vers le « faire-faire » tout en puisant dans l'offre variée de services de garde et par ce biais, elles vont se maintenir en emploi (ou prendre le temps de développer de nouveaux projets professionnels). À l'inverse, les mères des classes populaires semblent plus réservées devant l'encouragement et l'offre de « faire-faire » des pouvoirs publics. Nous l'avons vu, les coûts de la délégation du travail de garde de l'enfant peuvent outrepasser les ressources financières des familles populaires. Dans un tel cadre, les mères sont les premières à être appelées, au prix de leurs engagements extra-familiaux, à remplacer l'aide envisagée par le choix de prendre en charge elles-mêmes l'enfant. On savait que « faire soi-même » était une figure forte des pratiques féminines de gestion de l'« économie familiale » parmi les familles à revenus modestes (Cottureau, Mohatar, 2012, 128) mais nos travaux nous montrent quelques-uns des mécanismes (peu travaillés jusqu'ici) qui y conduisent et en attestent.

En effet, les différences en matière de préférences concernant le mode de garde vont s'inscrire dans des rapports sociaux de classe, culturels et de sexe existants qui vont avoir des conséquences pour l'ensemble des mères (et uniquement pour elles), quoique de manière

contrastée selon les situations sociales et économiques des familles. D'abord, la définition du mode de garde de l'enfant continue d'être source d'une charge mentale essentiellement féminine : c'est aux mères à qui revient la responsabilité de garantir les conditions organisationnelles pour garder l'enfant (par soi-même ou en se faisant aider). Mais en fonction de leurs propriétés sociales, les conséquences de ce double encouragement au « faire-faire » et au « faire soi-même » seront socialement variables : alors que pour les mères des classes moyennes et supérieures et/ou « occidentales » la délégation favorise leur vie professionnelle, les mères des milieux populaires et/ou étrangères se réclamant de postures culturelles traditionnelles substituent la prise en charge de l'enfant par elles-mêmes à leurs engagements sur d'autres sphères de la vie sociétale (dont celle de l'emploi) et se doivent par conséquent de gérer avec un « reste à faire » anthropomique considérable. Ainsi, ces dernières constituent dans notre enquête les « grandes perdantes » des dispositifs publics portant sur les modes de garde de l'enfant. Ces choix différenciés et leurs conséquences inégalitaires s'expliquent d'abord par le rapport socialement variable à l'emploi. Autrement dit, « faire-faire » sera d'autant plus admis que le rapport des mères à l'activité est fort et « faire soi-même » sera d'autant plus valorisé que le rapport des mères à l'activité est faible. C'est donc à partir des variations sociales du rapport des femmes à l'emploi (Kergoat, 2012 [1984] ; Cartier, Letrait, Sorin, 2018) que nous expliquons les variations sociales des pratiques de prise en charge de l'enfant : tandis qu'il se révèle positif parmi les mères des milieux aisés et/ou « occidentales », l'activité professionnelle parmi celles des classes populaires et/ou d'origine étrangère ne revêt pas de la même force « identitaire » que l'activité maternelle et apparaît, au contraire, comme un question uniquement économique (Commaille, 1992). Également, les conceptions socioculturelles en matière de prise en charge de l'enfant vont influencer le « choix » de mode de garde formulé par les familles : c'est au sein des familles populaires et/ou étrangères, à savoir où la Famille apparaît comme le seul acteur pouvant assurer la garde de l'enfant, que les mères vont substituer la prise en charge de l'enfant par elles-mêmes à leurs engagements extra-familiaux.

Dès lors, malgré le basculement du régime de reproduction du « faire soi-même » vers le « faire-faire », les politiques des modes de garde de l'enfant laissent inchangé son mode d'organisation. Certes les politiques publiques contemporaines se proposent d'accompagner les familles dans la prise en charge du « reste à faire » afin de permettre aux individus de s'engager librement dans la vie sociétale. Mais ces dispositifs n'inscrivent pas cette double capacité à se faire aider et à participer dans les différentes sphères de la société dans des

rapports de sexe, de classe et de culture. Par conséquent, pour des dispositifs dits et pensés comme « neutres », les conséquences sont, au contraire, profondément inégalitaires. En effet, au final, ce sont toujours les femmes qui se doivent de gérer avec la charge mentale concernant le mode de garde de l'enfant. Et, plus particulièrement, ce sont les mères populaires et/ou « étrangères » qui peinent le plus à articuler harmonieusement la production des choses avec la production-reproduction des personnes. C'est donc à ce titre que nous pouvons affirmer que le référentiel du régime de reproduction va ruiner les objectifs « universels » et « égalitaires » des politiques publiques qui vont, au contraire, reproduire et renforcer des inégalités sociales multiples.

Chapitre 7. Les politiques de soutien à la parentalité : Le soutien des familles par les « pairs »

Ce chapitre s'intéresse au troisième programme politique que nous avons choisi comme figure forte du *faire-faire* parmi les trois politiques publiques emblématiques du régime de reproduction contemporain, à savoir : la Stratégie nationale de soutien à la parentalité (2018-2022). Les objectifs des politiques de soutien à la parentalité se structurent autour de trois grands axes complémentaires : le droit au répit et l'encouragement au « faire-faire » (avec le développement du relais et du répit parentaux ou le soutien à l'accès des familles à l'offre de services) ; l'accompagnement des parents vulnérables (aux différents âges de la vie de l'enfant ; face à la précarité, aux enjeux du handicap, aux conflits familiaux ou aux difficultés scolaires de l'enfant) ; et le soutien des familles par les « pairs » ou les « solidarités interfamiliales », c'est-à-dire l'encouragement à se tourner vers d'autres familles pour se faire accompagner dans la prise en charge des activités anthropomiques.

C'est à partir de la capacité des familles à s'emparer des « solidarités interfamiliales » que nous allons interroger la pertinence des orientations récentes du régime de reproduction. Comme nous l'avons précisé au Chapitre 2, les mesures de soutien à la parentalité conseillent à présent aux parents de s'investir au niveau local : au sein des organisations de parents, au travers de l'animation des ateliers et de leur implication dans les établissements d'accueil du jeune enfant ou dans les écoles en tant que parents élus, etc. Le pari des pouvoirs publics c'est la conviction qu'une participation active et citoyenne permet de lutter contre l'isolement, permet d'être informé, et permet de profiter du réseau d'entraide et/ou d'accompagnement des institutions. Par ce biais, ils entendent promouvoir également le renouveau des « solidarités interfamiliales » : une participation accrue des parents à la vie locale renforce les sociabilités et débouche sur la construction de liens sociaux et de l'entraide entre les familles. En atteste le dispositif de « parrainage de proximité » qui cherche à favoriser « la construction d'un lien

affectif entre un enfant et un parrain ou une marraine bénévole » (Ministère des Solidarités et de la Santé, 2018, 47).

L'observation des pratiques d'entraide, de socialité et de sociabilité des familles de l'échantillon va donc nous servir, à nouveau, d'*indicateur* pour comprendre dans quelle mesure des politiques qui s'affichent comme étant neutres vont atteindre leur objectif d'universalité. En quoi ces mesures vont-elles soulager l'ensemble des familles ? Qu'est-ce que signifie un « soutien par les pairs » ? Grâce au développement de ces politiques, le « reste à faire » anthroponomique va-t-il s'alléger pour toutes les familles ? Quelles ressources les familles doivent-elles mobiliser afin de pouvoir nouer des liens avec leur entourage ? Quelle est la nature des liens sur lesquels reposent les « solidarités interfamiliales » ?

Pour répondre à ces questions, nous allons procéder en deux sections. Lors d'un premier temps nous allons observer le rapport entre les familles et les « solidarités interfamiliales » : nous nous intéresserons aux familles qui se font aider par les « pairs » dans la prise en charge des activités anthroponomiques ainsi qu'à celles qui n'ont pas recours à ces liens sociaux. Puis, lors d'un deuxième temps, nous allons interpréter ces écarts de pratiques dans le contexte du régime de reproduction contemporain.

1. AVOIR OU NE PAS AVOIR RECOURS AUX « PAIRS » ? : DES PRATIQUES CONTRASTEES

Le régime de reproduction contemporain va proposer aux familles de se tourner vers les « pairs », c'est-à-dire vers d'autres familles en vue de bénéficier d'entraide dans la prise en charge des activités anthroponomiques. Concernant notre échantillon d'enquête, le recours aux « pairs » représente une pratique au final peu répandue si ce n'est qu'il semble surtout concerner des réalités sociales et familiales particulières.

Dans un premier temps nous allons observer la façon dont les familles, des classes moyennes et supérieures principalement, vont se tourner vers les « pairs ». Puis, dans un deuxième temps, nous allons nous pencher sur les familles, parfois des classes populaires et/ou dont les engagements familiaux s'avèrent très contraignants, qui ne se saisissent pas des « solidarités interfamiliales ».

1.1. SE TOURNER VERS LES « PAIRS » : UNE PRATIQUE REPANDUE PARMIS LES CLASSES MOYENNES ET SUPÉRIEURES

Si le régime de reproduction contemporain propose à toutes les familles d'avoir recours aux « pairs » dans la prise en charge des activités anthropomiques, nous allons voir que parmi les familles rencontrées dans le cadre de notre enquête celles qui vont se tourner davantage vers les « solidarités interfamiliales » appartiennent principalement aux classes moyennes et supérieures.

1.1.1. Se faire accompagner par les « pairs » dans la prise en charge de l'enfant

« Les soirées pyjamas » : un mode de garde interfamilial de l'enfant

Nous avons constaté l'importance d'un type de soirée très spéciale dans les familles aisées : les « soirées pyjamas ». Il s'agit d'une pratique consistant à faire « tourner » la garde des enfants entre les familles, notamment les vendredis soir : les familles s'y impliquant parviennent par ce biais à dégager du temps libre. C'est ainsi que Basil (marié, 2 enfants, médecin hospitalier) et son épouse (orthophoniste hospitalière et photographe) assurent parfois la garde de leurs enfants (5 et 8 ans) les vendredis soir. En échange, ils s'engagent à s'occuper de la garde à la fois de leurs propres enfants et de ceux d'autrui lors d'une occasion ultérieure. Il s'agit donc, en quelque sorte, d'un « échange », bien que le terme ne soit pas aisément employé par l'enquêté : « [...] *Et puis, il y a aussi les pyjama party qu'on fait souvent [...] avec certains amis on s'échange les enfants [rires]. Enfin, on les échange pas. Ils vont dormir chez*

eux et des fois c'est les autres qui viennent, ce qui fait qu'on ait une soirée libre. Entre parents on fait souvent ça [...] et la fois suivante c'est à nous notre tour de garder leurs enfants. »

C'est également au travers des « soirées pyjamas » que Paula (pacsée, 1 enfant, fonctionnaire catégorie A) et son conjoint (chargé d'études à la Chambre de commerce) assurent parfois la garde de leur fils de 5 ans : l'enfant va chez les copines de Paula les vendredis soir, ce qui permet à l'enquêtée et à son conjoint de dégager du temps en couple. Comme Basil, l'enquêtée fait référence à ce mode de garde interfamilial en employant le terme d'« échange » : la garde des enfants, à soi et à autrui, a lieu à tour de rôle et a comme contrepartie une soirée en couple sans enfants. Afin de rendre pérenne cet arrangement, Paula s'efforce de se rendre disponible, notamment pendant les vacances scolaires, pour assurer la garde des enfants de ses copines. À cet effet, elle mobilise les jours de congés auxquels elle a droit en tant que fonctionnaire publique :

« [...] De temps en temps, on fait des soirées pyjama, on prend plusieurs gosses en même temps. C'est des soirées terribles, ils sont si nombreux [elle rit]. [...] Donc on échange les vendredis, comme ça les autres peuvent sortir, aller au cinéma, faire un truc. Ils restent dormir à la maison. Chacun son tour. Ça fait un moment qu'on n'a pas fait. Et là, on s'est mis à prendre des jours pour... quand on prend les congés, pendant les congés scolaires, moi, j'ai pris une journée... une journée j'ai pris sa fille [la fille de sa copine], et elle, la semaine d'après, elle prend mon fils une journée. On échange les enfants comme ça. »

Enfin, du côté de Louise (mariée, 1 enfant, cadre dans le milieu associatif), ce mode de garde de l'enfant est aussi mis en place pour rendre plus flexible l'articulation entre engagements familiaux et professionnels. En effet, Louise et son mari exercent leurs activités professionnelles en horaires atypiques, ce qui ne rend pas aisée la prise en charge de leur fille de 3 ans : lui, matelot dans les bateaux mouches, travaille du mercredi au dimanche de 7h à 16h30 ; elle, coordinatrice dans une association, n'a, en revanche, pas « d'horaires fixes », week-end compris : « [...] je travaille dans une association militante, donc c'est déjà à titre personnel, il y a ce que je fais en tant que salarié et puis ce que je ferais même si je n'étais pas salariée, en tant que militante. Au final, ça fait des horaires un peu un peu larges dans tous les

sens. ». Une telle configuration rend donc problématique la garde de leur fille : « [...] *En fait, tout le week-end, moi, je suis toute seule avec elle. Souvent, j'ai des trucs à faire. J'ai souvent des réunions et tout le week-end, donc c'est un peu compliqué* ». Le recours aux « pairs » va alors jouer un rôle clé : souvent, tantôt les week-ends, tantôt pendant la semaine, Louise et son mari confient leur fille à deux familles « du coin » qui, elles aussi, ont des enfants⁸⁷. Comme pour Basil et Paula, le recours aux « pairs » s'inscrit ici dans une logique d'échange, où l'on confie la garde de l'enfant tout en s'engageant à s'occuper de l'enfant d'autrui plus tard :

« Enq. : Et les week-ends lorsque vous avez des réunions, comment vous faites avec votre fille ? Vous la ramener avec vous ?

Louise : Après, on a là, dans le coin, pas très loin, à dix minutes à pied, on a deux couples d'amis qu'ont des enfants du même âge et qui s'entendent bien. Donc on fait souvent...on se dépanne souvent les uns les autres.

Enq. : Si eux ils en ont besoin, c'est vous qui les garder et l'inverse...

Louise : C'est souvent ça. Donc souvent, c'est ça le week-end, parce qu'en plus comme ça les enfants ne sont pas tous seuls. C'est plus sympa quoi. Et puis enfin, les autres, il y en a un qui ont plusieurs enfants, donc ils ne sont pas tout seuls. Et puis, il y en a une autre qui a une fille aussi. Et donc souvent on se dépanne, par exemple, que ça soit pour le week-end, que ça soit pour dormir le soir. Parce que moi, par exemple, ça m'arrive de me déplacer pour mon boulot, de devoir dormir ailleurs, d'avoir des réunions loin où je ne peux pas rentrer le soir où je dors dans d'autres villes ou tout ça. »

Pour les classes moyennes et supérieures, se faire accompagner par les « pairs » dans la prise en charge de l'enfant prend donc souvent la forme d'une logique d'échange pour dégager du temps libre.

⁸⁷ Comme nous l'avons précisé, le mari de Louise se rend à son lieu de travail le matin avant 7 heures. Son départ a ainsi lieu quelques heures avant le début de la journée scolaire et ne peut donc pas déposer leur fille. Alors, au cas où Louise ne pourrait pas rentrer dormir chez elle en raison de son activité professionnelle, elle confie la garde de leur fille à d'autres parents pendant la semaine afin qu'ils se chargent, à sa place, de la déposer à l'école.

Se tourner vers les « pairs » en cas d'imprévus : le cas des grèves des enseignant-e-s de l'Éducation Nationale contre la « Loi Blanquer »

Les familles des classes moyennes et supérieures vont également déployer les « solidarités interfamiliales » pour faire garder l'enfant en cas d'imprévus. À cet égard, les grèves qui ont eu lieu dans les écoles, notamment primaires, contre la « Loi Blanquer⁸⁸ » (printemps 2019) nous ont permis d'observer le rôle des « pairs » dans l'accompagnement des familles face à la fermeture des écoles. Dans ce contexte, ce sont principalement les mères qui se rendent disponibles pour accompagner les parents et garder leurs enfants. Nous le remarquons d'abord à partir du cas de Tiphaine (union libre, 2 enfants) qui est, rappelons-le, en pleine démarche de reconversion professionnelle et est étudiante herboriste en même temps qu'elle assure des interventions dans ce domaine en tant qu'indépendante. Comme elle n'a pas de contraintes majeures, les grèves d'enseignant-e-s dans l'école de ses enfants au 19^{ème} arrondissement parisien n'ont pas de répercussions sur son organisation quotidienne. C'est pourquoi elle va souvent assurer la garde des enfants des parents de son entourage : *« Pour le moment, c'est toujours moi qui ai gardé les enfants des autres. C'est pour ça, quand vous me posez la question... j'ai ma voisine, en fait, dont ça m'arrive de garder la fille qui travaille à la maison. Donc, si j'étais bloquée, je pense que je lui demanderais si elle peut s'occuper de mes enfants. »*

Margaux (divorcée, 1 enfant, garde alternée, orthophoniste libérale) parent d'élève dans la même école que Tiphaine a, elle aussi, servi de recours car en tant qu'orthophoniste en libéral, elle est en mesure d'aménager sa journée professionnelle : *« Moi, je prends quatre ou cinq enfants de la classe et quelqu'un prend l'après-midi. Moi, je prends le matin jusqu'à 14*

⁸⁸ La loi « École de la confiance » (« Loi Blanquer »), promulguée le 26 juillet 2019, a suscité l'opposition du corps enseignant de l'Éducation Nationale en raison de ses répercussions sur les conditions d'exercice professionnel du personnel scolaire (élargissement du droit de réserve aux enseignant-e-s, attribution des fonctions d'enseignement aux assistant-e-s d'éducation et aux surveillant-e-s, création des établissements publics locaux) et du financement des écoles maternelles sous contrat d'association avec l'État par les collectivités locales comme conséquence de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire. Voir : <https://www.vie-publique.fr/loi/269264-loi-ecole-de-la-confiance-du-26-juillet-2019-loi-blanquer#:~:text=La%20loi%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20promulgu%C3%A9e%20le%2026%20juillet%202019.,officiel%20du%2028%20juillet%202019.&text=La%20loi%20abaisse%20l'%C3%A2ge,d%C3%A8s%20la%20rentr%C3%A9e%20scolaire%202019> (Consulté le 20 mai 2021).

heures, je prends cinq enfants de la classe jusqu'à 14 heures. Et ensuite, un autre parent prend. La dernière fois il y a un papa qui a pris les cinq enfants jusqu'à 19 heures. Comme ça, ça nous permet de travailler chacun un petit peu ». En l'espèce, cette pratique semble fréquente dans le milieu libéral : *« Il y a surtout des papas de l'autre côté [...] mais surtout des papas en profession libérale aussi. Un journaliste, puis l'autre il est architecte et du coup, les deux papas se débrouillent. »*

Enfin, comme Tiphaine et Margaux, Claire (mariée, 2 enfants, infirmière hospitalière) s'est aussi rendue disponible dans ce contexte de grève pour assurer la garde à la fois de ses enfants et de ceux des parents de l'école. À cet effet, Claire s'est appuyée sur la maîtrise de ses temps professionnels (modification des horaires de travail) et sur la mobilisation de ses jours de congés :

« [...] c'est souvent moi qui ai été le plus disponible et qui ait pris les autres enfants. [...] Ça m'est arrivé plusieurs fois. Parce que moi, j'ai deux enfants donc forcément... les autres parents n'ont qu'un enfant à caser, alors que moi, en général c'est les deux, donc il vaut mieux que je compte sur moi-même que sur les autres. [...] Donc en général, j'ai réussi à changer ma journée de travail, à échanger ou à demander ma journée de repos. J'échange [ses jours de repos] avec quelqu'un et du coup je prends les enfants de quelqu'un d'autre. Ça m'est arrivé d'en prendre plusieurs. »

Nous remarquons ainsi que ce sont souvent les mères des classes moyennes et supérieures qui vont se rendre disponibles pour aider les parents de leur entourage. Par ailleurs nous observons que la mobilisation des « pairs » ne va pas de soi. Au contraire, le déploiement des « solidarités interfamiliales » s'adosse à des formes de maîtrise des temps quotidiens qui sont plus souvent présentes parmi les familles des classes moyennes et supérieures.

1.1.2. Le recours aux « solidarités interfamiliales » parmi les classes populaires : les cas d'Arya et d'Hanane

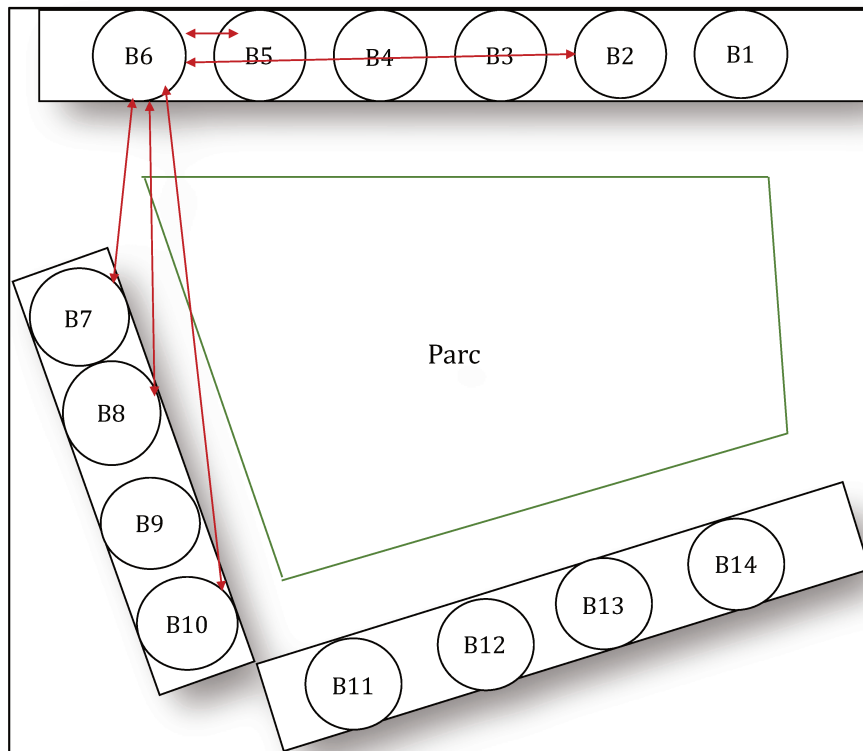
Concernant les « solidarités interfamiliales » dans l'accompagnement des familles, nous constatons que les familles populaires semblent moins bien loties. Les cas d'Arya (séparée, 3 enfants, garde principale, chômage) et d'Hanane (mariée, 2 enfants, chauffeuse scolaire et surveillante) illustrent assez bien la façon dont les « solidarités interfamiliales » vont se construire et se mobiliser pour accompagner les familles populaires dans la prise en charge d'un « reste à faire » anthroponomique assez varié.

L'entraide comme un outil contre la précarité : le cas d'Arya

Penchons-nous d'abord sur le cas d'Arya. L'enquêtée habite dans un logement social à Champigny avec ses deux enfants (7 et 18 ans). Au chômage au moment de l'enquête, Arya dispose d'une grande latitude temporelle qu'elle consacre à la production et l'entretien de liens sociaux avec son entourage au quotidien. D'une part, au niveau de son espace résidentiel. En effet, c'est en se rendant souvent avec ses enfants au parc en face du bâtiment où elle habite (Bâtiment 6, B6) qu'elle va établir contact avec des familles du voisinage. C'est ainsi que, sur un total de six familles (cf. Figure 2), elle fait connaissance avec Ghofrane (B2) :

« [...] elle me voyait avec mon fils, toute seule, en train de jouer en bas et on a en plus devant chez nous un toboggan et une table de ping-pong et moi je m'assois et mon petit il jouait avec les enfants de la résidence et moi, j'étais là en train de surveiller mon fils et elle me voyait souvent. [...] Un jour, j'ai descendu en bas et on s'est sympathisées et voilà. Il y a 2 ans. Et depuis, on est restée amies. »

Figure 2. Le système de « solidarités interfamiliales » d'Arya



D'autre part, au niveau de l'espace associatif auquel elle participe de manière intense : la Maison pour Tous. En effet, cette structure de la CAF (Caisse des Allocations Familiales) va proposer plusieurs activités (de loisirs, de formations, réunions, etc.) qui vont permettre à Arya de développer des liens avec des familles voisines. En témoigne le lien qu'elle va nouer avec Nadia (B5) au fil de leurs rencontres aux réunions organisées par la Maison pour Tous.

C'est donc par le biais de son investissement aux échelles résidentielle et associative qu'Arya parvient à se munir d'un tissu de « solidarités interfamiliales » (cf. Figure 2) assez vaste sur lequel elle va souvent s'appuyer compte tenu de la situation économique fragile dans laquelle se trouve son foyer, et ce particulièrement au moment de l'enquête⁸⁹.

⁸⁹ Arya va rencontrer au moment de l'enquête des difficultés économiques supplémentaires à cause de son fils aîné qui d'une part perd son statut « d'étudiant » (car il rompt son apprentissage pour raison de santé), et d'autre part se prend une amende pour fraude dans les transports en commun, ce qui oblige sa mère à rembourser sa prime de rentrée scolaire et à payer l'amende.

« *On vit mais on vit pas confortablement, on vit pour les nécessités* » dit Arya pour qui le RSA (Revenu de Solidarité Active) et l'aide au logement vont représenter ses seules sources de revenus. Les « solidarités interfamiliales » vont donc devenir *le* moyen qui permet à Arya d'accéder à des biens et des services qu'elle ne peut s'offrir par le biais du marché. Or, dans le cas d'Arya le recours au « pairs » ne va pas de soi : même s'il s'inscrit dans une logique d'« échange », les termes des échanges sont loin de ceux connus dans les familles aisées :

« [mon fils] *a eu la maladie, la galle [...] et [comme il a quitté son apprentissage] j'ai donc été obligée pour rembourser la CAF de 402 euros. Et il y avait une autre amende qu'il est monté dans le train avec ses copains, quatre billets "aller" mais comme son copain, il a menti, c'était deux billets "aller", deux billets "retour" [...] mon fils a été obligé de payer une amende de 281 euros. Donc il fallait que je paie ça, donc je me suis trouvée à découvert à cause de cette dette. Du coup ça m'a mise en difficulté mais heureusement je fais de la couture à la main pour mes voisines et on échange, on a toujours échangé un repas ou échangé quelque chose. Moi je fais de la couture [...] on va m'offrir des bananes, on va m'offrir quelque chose. On échange.* »

Il s'agit donc essentiellement de l'échange en nature, la monétarisation de l'entraide n'étant pas envisagée par Arya : « [Je fais de la couture] *pour eux, pour une autre voisine, pour une mamie, mais je ne prends pas d'argent. On se rend service mutuellement.* »

Entre Arya et son entourage, cette logique d'échange va ainsi donner lieu à des flux d'activités à contenu diversifié (travail de couture, plats préparés, etc.) qui entraîneront, à leur tour, des flux au contenu similaire en contrepartie (denrées alimentaires, plats préparés, garde d'animaux) (cf. Tableau 16).

Tableau 16. Flux d'activités entre la famille d'Arya et les familles des bâtiments 2,5,7,8 et 10

	B2 ⁹⁰	B5 ⁹¹	B7 ⁹²	B8 ⁹³	B10 ⁹⁴
In	Travail de couture, garde d'enfants	Plats cuisinés	Shanil : Plats cuisinés Fanny : Plats cuisinés	Plats cuisinés	Informations sur livraison de paniers alimentaires
Out	Denrées alimentaires, travail mécanique (réparation voiture)	Plats cuisinés	Shanil : Plats cuisinés Fanny : Rien	Service de garde d'animaux (chat)	Rien

Lecture : La ligne « In » rend compte des flux de biens et de services qui vont d'Arya en direction des « pairs » et la ligne « Out » informe sur les flux d'activités qui émanent des « pairs » en direction d'Arya.

Si le régime de reproduction contemporain encourage les familles à se tourner vers les « pairs » afin d'être accompagnés dans la prise en charge du « reste à faire » anthropomique, cet arrangement peut être un moyen permettant aux fractions précaires des classes populaires de subvenir à leurs besoins de base (Collectif Rosa Bonheur, 2019). Or, comme il a été observé pour l'accompagnement des familles des classes moyennes et supérieures, le recours aux « pairs » s'inscrit dans une logique d'échange de biens et de services qui va s'appuyer sur le travail anthropomique non rémunéré féminin.

⁹⁰ Ghofrane (Directrice d'association), mari (Mécanicien), 2 enfants.

⁹¹ Nadia (Femme de ménage), mari (Ouvrier dans les chantiers), 4 enfants.

⁹² Shanil (Salariée dans la restauration scolaire), 5 enfants (famille monoparentale) ; Fanny, personne âgée (87 ans).

⁹³ Dora (Femme au foyer), mari (Métier inconnu par l'enquêtée), 1 enfant.

⁹⁴ Feriel (Salariée dans la restauration scolaire), mari (Métier inconnu par l'enquêtée), 5 enfants.

Rendre service aux familles malgré un temps de travail « super-plein » : le cas d'Hanane

Comme Arya, Hanane va, elle aussi, jouer d'un réseau social où elle participera à l'échange d'activités anthropomiques variées avec d'autres familles et dont elle se servira notamment pour faire garder ses enfants en cas d'imprévus. Pour saisir les ressorts du fonctionnement de ce tissu relationnel, nous ferons un détour par son activité professionnelle.

Nous l'avons vu, l'enquêtée est chauffeuse scolaire et surveillante dans un établissement scolaire privé (cf. Chapitre 5). Son activité professionnelle a lieu du dimanche au samedi : elle dort sur son lieu de travail pendant la semaine, rentre chez elle le samedi matin et reprend son activité le dimanche dans l'après-midi. Ainsi, elle qualifie son temps de travail de « *super-plein* ». Par ailleurs, son activité professionnelle, tel qu'elle est décrite par l'enquêtée, est marquée par des imprévus constants. Elle peine donc à signaler autant le début que la fin de sa journée de travail :

« [...] *une journée type commence on va dire le dimanche... le dimanche ça commence à 18 heures mais il faut être là-bas vers 17h30 euh... Ensuite il y a des navettes à faire à 18h30 euh... [...] ça commence dimanche et ça fini le dimanche. [...] On commence à 7 heures euh... à 6 heures et demie, 6h45 jusqu'à... jusqu'à... jusqu'à je ne sais pas, jusqu'à même pas d'heure...de 6h45 jusqu'à... jusqu'à...jusqu'à 23h30... jusqu'à 3 heures du matin. Ça dépend des fois. »*

Ce temps et rythme de travail comportent des sacrifices dans la vie hors travail professionnel d'Hanane. En parallèle à son activité professionnelle, Hanane suit une formation pour décrocher le diplôme de BJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) afin de devenir plus tard éducatrice sportive. Elle nous fait part de ne pas pouvoir assister à certains des séminaires à cause des sollicitations professionnelles. Au demeurant, en ce qui concerne sa vie familiale, elle ne bénéficie pas de mesures lui permettant de s'absenter en cas de maladie des enfants : « [...] *certaines* [en faisant référence à son

employeur], *ils comprennent pas ce qu'est d'avoir des enfants.* » Enfin, en matière de temps de loisirs, elle avoue avoir supprimé le temps qu'elle s'accordait pour jouer au football avec ses copines : « [...] *j'ai arrêté parce que j'arrivais plus... j'étais trop fatiguée. Je venais pas aux entraînements parce que je travaillais. Mais quand il fallait venir pour les matchs j'étais fatiguée en fait. Les semaines au travail et tout, on est épuisé... puis je fais pas les entraînements. C'est encore pire parce qu'on se fatigue encore plus parce qu'on entraîne pas.* »

Dès lors, le travail salarié de Hanane a une forte emprise sur l'ensemble de ses temps de vie. Cela dit, elle compense en tirant certaines gratifications de son activité professionnelle (comme se servir du lave-linge et du séchoir de l'école, mis à disposition pour les élèves en internat, afin d'assurer l'entretien des vêtements de sa famille). Elle considère que l'usage qu'elle en fait est une forme de contrepartie des différents « services » qu'elle rend à son employeur, comme le fait d'être régulièrement disponible pour assurer le déplacement des professeurs ou des élèves : « [...] *j'utilise le matériel là-bas. En même temps avec tous les services que je leur rends... [...] je pense que je le mérite, je pense que je donne assez et que je fais... dès qu'ils sont en galère on m'appelle toujours. Pour venir récupérer des professeurs, pour emmener des élèves, pour récupérer des élèves, pour aller chez le médecin donc... »*

C'est dans cette même logique compensatrice qu'elle utilise la navette que son employeur lui confie. Ce moyen de transport lui sert pour rendre certains services en direction d'autres familles avec lesquelles elle est en lien. C'est ainsi que le jour de l'entretien, Hanane me récupère avec la navette de l'école, juste après avoir fait des courses pour une amie à elle et avant de rendre service à une deuxième copine : « *Ils me la laissent le week-end [la navette] parce que comme je fais beaucoup... je leur rend service et tout du coup, en échange, ils me la laissent. Comme j'ai ma voiture qui est en panne, ça m'arrange énormément. Bah là on va chercher le gâteau.* ». Elle emmène aussi avec la navette de l'école, une enfant aux cours d'équitation afin de permettre à sa mère de se décharger de cette activité. En échange, la mère, boulangère va lui proposer des gâteaux à prix réduit : « [...] *Comme moi je rends service à sa fille, en échange elle m'arrange quand j'ai besoin. C'est entre nous ça [...] sa maman elle travaille beaucoup [...] moi je la soulage.* »

En dépit de la prégnance de ses engagements professionnels, Hanane est donc parvenue à développer un réseau constitué de différentes familles où des services variés sont échangés. La plupart de ces services concernent les enfants. Par exemple, faute de temps disponible pour emmener son fils chez le coiffeur, Hanane confie cette tâche à une amie coiffeuse qui se rend chez l'enquêtée pour couper ses cheveux : « [...] *Là maintenant c'est une amie à moi qui vient et qui lui coupe les cheveux parce qu'elle est coiffeuse et puis voilà.* » Par ailleurs, Hanane et ses copines se rendent disponibles, les unes envers les autres, pour assurer la garde des enfants en cas d'imprévu : « *On est là l'une pour l'autre* ». Ce faisant, elle n'a jamais eu besoin de payer à une tierce personne pour s'occuper de ses enfants : « [...] *j'ai de l'entourage donc euh... j'ai pas euh... bah là ils sont grands donc ça va mais lorsqu'ils étaient un peu plus jeunes et tout je comptais sur ma mère, sur mes sœurs, mes copines* ». C'est ainsi également qu'Hanane réussit à s'épargner de conflits avec son employeur autour des absences liées à ses enfants.

Cela dit, si le régime de reproduction contemporain encourage les familles à se tourner vers les « pairs », cette pratique semble suivre les clivages des classes. Même si des familles populaires ont recours aux « solidarités interfamiliales », cette pratique est davantage répandue parmi les familles des classes moyennes et supérieures et nos observations nous permettent de saisir le fonctionnement de ce recours aux « pairs » : se faire accompagner semble impliquer la mobilisation de ressources (temporelles et matérielles) et de travaux reproductifs importants. En effet, en vue de développer et d'entretenir des liens avec « autrui », les familles, et notamment les femmes, doivent se rendre disponibles pour nouer des liens sociaux mais aussi pour les alimenter au travers d'échanges qui sont, par nécessité, réciprocaires : les plats préparés, la livraison des courses, le travail de couture, la garde des enfants sont tous des services « prêtés » qui se doivent d'être « rendus ».

1.2. NE PAS SE TOURNER VERS LES « PAIRS » : DES REALITES SOCIALES ET FAMILIALES CONTRAIGNANTES

Nous venons de voir que les familles des classes moyennes et supérieures et, dans une moindre mesure, les familles des classes populaires ont recours aux « solidarités

interfamiliales » dans des logiques d'échange qui s'appuient sur des productions réciproques de biens et de services domestiques et de garde de l'enfant. Désormais nous allons voir que ces pratiques sont parfois écartées de l'horizon des possibles par certaines familles. Nous observerons alors les familles, parfois des classes populaires, pour qui le recours aux « pairs » est exclu soit à cause du regard négatif qui y est porté, soit en raison des difficultés à s'engager dans la production des liens sociaux.

1.2.1. Du rapport négatif aux « solidarités interfamiliales » ...

En effet, toutes les familles ne vont pas vouloir recourir aux « solidarités interfamiliales ». Nous pouvons observer cela à partir du cas de Samia (mariée 3 enfants, assistante maternelle au chômage) qui, nous l'avons vu, va prendre un congé parental pour s'occuper de chacun de ses enfants (cf. Chapitre 6) car elle considère que le seule la Famille peut assurer cette responsabilité : « [...] *la seule personne à qui je pourrais confier mes enfants serait que ma mère.* ». Ce rapport négatif aux acteurs « extérieurs » à la famille réduit, ainsi, sa capacité à s'appuyer sur le voisinage en cas d'imprévu. Quand un aléa organisationnel survient dans la prise en charge de sa fille de 7 ans, nous constatons que les recours qui apparaissent relèvent principalement du réseau de parenté, à savoir sa mère, voire son frère et sa sœur, et, de façon très marginale, ses voisin-e-s :

« Enq. : Et si ce n'était le cas, par exemple, vous pensez pouvoir confier votre fille à quelqu'un d'autre ? »

Samia : Ah non maintenant oui, ma mère peut. Maintenant, ça y est, elle n'est plus en activité donc... D'ailleurs les soirs où euh... de temps en temps avec mon mari on sort entre adultes, c'est ma maman qui vient dormir à la maison et elle garde les enfants.

Enq. : Sinon, les voisins, les amis...

Samia : Oui, sinon ça m'est déjà arrivé. Une fois j'ai déjà laissé ma fille à une amie, à une voisine. À mon frère qui habite à Saint-Maur, parce que j'ai un grand frère qui habite à Saint-Maur. J'ai une autre sœur... Ils me le disent [son frère et sa sœur] : "si tu as besoin, tu nous laisses les enfants, il n'y a pas de souci"».

Dans certains cas, les familles populaires ont donc un rapport négatif à l'aide d'acteurs sociaux extérieurs à la sphère familiale comme forme de recours en cas de débordement.

1.2.2. ... aux difficultés pour se faire accompagner par les « pairs » : le poids des contraintes familiales dans la production des liens sociaux

Cependant, ne pas avoir recours aux « solidarités interfamiliales » n'est pas seulement le résultat d'un rapport négatif au recours à l'aide extérieure à la sphère familiale. Il se peut également que le défaut d'accompagnement par les « pairs » soit la conséquence des difficultés rencontrées par certaines familles à se rendre disponibles pour produire des liens sociaux en raison de leurs engagements familiaux.

En témoigne d'abord le cas de Yasmina (3 enfants, « garde principale », assistante sociale à la CAF). L'enquêtée est divorcée depuis 2013 et détient officiellement la garde principale de ses trois enfants (14, 18 et 22 ans) car son ex-mari ne respecte plus les responsabilités définies par la justice : « [...] *Le père est absent on va dire. Il s'en occupe pas du tout. Ça fait plus d'un an et demi qu'ils ont plus de contact [le père et ses enfants]. Il respecte plus la garde quoi. Ça fait des années qu'il respecte pas.* ». En découle une charge de travail qui est d'autant plus difficile à assumer par l'enquêtée qu'elle manque de soutien ainsi que de reconnaissance de la part de ses enfants. C'est ainsi que l'enquêtée le donne à voir lors de l'observation que nous avons réalisée chez elle :

« Enq. : Elle [sa fille] vous aide aussi à faire à la maison... »

Yasmina : Tout à l'heure elle a fait des pâtes parce qu'elle avait faim, parce qu'elle en voulait, sinon elle aurait pas fait. D'ailleurs, je fais le ménage depuis tout à l'heure, elle vient pas. Elle refuse... voilà.

Enq. : elle ne vous aide pas ... »

Yasmina : Ah non, non, elle fait exactement comme ses frères. Ils vont avoir fini de manger ensemble. Chacun va ramener son assiette. Si moi j'ai laissé la mienne, elle va rester sur la table. »

L'ampleur de ses charges va contraindre la capacité de l'enquêtée à prendre du temps pour elle-même ou dans ses relations sociales : *« Moi, je connais plus personne ici. Quand mes enfants étaient en primaire, maternelle, oui, j'avais le temps, j'avais les mercredis, on se voyait dans le parc. Mais aujourd'hui, je sors plus. Moi, dès que je rentre chez moi, je suis prise par les tâches ménagères. Je connais personne moi. J'ai pas le temps. »*

Il en est de même pour Saria (mariée, 3 enfants) qui fait ses études en droit et s'occupe de ses trois enfants (6, 8 et 9 ans). L'enquêtée ne connaît pas son entourage (voisin-e-s du bâtiment, parents d'élève, étudiant-e-s à l'université) d'autant que le travail domestique et parental dont elle est la principale responsable prend toute la place sur ses temps quotidiens. Le seul endroit qui fait cas d'exception est le centre social, où ça lui arrive parfois d'échanger brièvement avec les animatrices et animateurs qui assurent certaines des activités de loisirs en direction de ses enfants les mercredis après-midi :

« Enq. : Sinon avec vos voisins, vos voisines du bâtiment vous n'échangez pas... »

Saria : Non j'ai pas... je connais pas mes voisines euh... non. Il y a pas de relations entre nous

Enq. : L'essentiel de vos relations se trouve plutôt à l'université ou au centre social...

Saria : C'est juste au centre social et... à l'université c'est juste à peu près... moi j'ai pas beaucoup des amis parce que j'ai pas le temps. Je vais à l'université, après je dois retourner vite fait pour mes enfants. Donc j'ai pas le temps d'échanger avec les copains. [...] sortir à un café ou manger ensemble, j'ai pas le temps pour faire ça. »

Dans ce contexte, Saria n'a aucun recours sur lequel s'appuyer en cas d'imprévu. Quand cela arrive, elle fait le choix de s'absenter à l'université. Quand elle doit assister aux travaux dirigés (TD) et que c'est impossible, elle se charge de prévenir l'un des enseignants qui la dispense de lui soumettre un justificatif afin de ne pas la pénaliser ; quand ce n'est pas possible elle se plie aux consignes ; quand c'est un cours magistral (CM), elle n'y assiste pas :

« Moi, ça ne me pose pas problème le CM. Ce qui me pose problème, c'est les TD, car il y a des chargés de TD qui sont bien. Par exemple, j'ai un chargé de TD qui, même si je suis absente quatre fois, même sans justificatif, il dit rien. Même il demande pas de justificatif parce qu'il sait que j'ai des enfants. Mais il y a d'autres même ils savent que j'ai des enfants mais non, il faut des justificatifs pour moi [...] parce que aux TD, au-delà de 3 absences, on est... on a juste droit à trois absences. Plus, on sera défaillant. »

Comme pour Yasmina, l'engagement familial de Saria l'empêche d'avoir du temps à consacrer au développement de liens sociaux avec les familles de son entourage. Dès lors, et contrairement à ce que nous avons surtout observé pour les familles des classes moyennes et supérieures, Saria ne dispose pas de support relationnel sur qui compter en cas d'imprévu et est, au contraire, contrainte d'y faire face de façon individuelle. Or, ce mode de gestion a des répercussions négatives sur ses engagements hors famille : elle s'absente à l'université, sous peine de compromettre son parcours, pour pouvoir prendre en charge soi-même ses enfants.

Alors que le régime de reproduction contemporain encourage les familles à se tourner vers les « solidarités interfamiliales », pour certaines d'entre elles ce recours aux « pairs » n'est guère envisageable, soit compte tenu du rapport négatif à la prise en charge des tâches anthropomiques par des acteurs sociaux extra-familiaux, soit par manque de temps pour pouvoir nouer des relations sociales. Ces freins au recours aux « pairs » se retrouvent majoritairement dans les familles populaires où les responsabilités familiales se révèlent souvent et de surcroît très lourdes.

*

* *

En conclusion de cette section, nous avons donc observé les variations du rapport entre les familles et les « solidarités interfamiliales » : alors que ce sont souvent les familles des classes moyennes et supérieures qui vont se tourner vers les « pairs » pour se faire accompagner dans la prise en charge des activités reproductives, celles des classes populaires ne vont guère avoir recours à cette forme d'accompagnement. D'après nos observations, ces écarts de pratiques semblent avoir trait à la capacité inégalement répartie de mobiliser du temps au quotidien pour se consacrer à la production et entretien des « solidarités interfamiliales ».

2. DES PRATIQUES DIFFERENCIÉES SELON LA CLASSE SOCIALE ET LE GENRE A LA REPRODUCTION ET RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS SOCIALES

Pourquoi malgré l'encouragement à se faire accompagner par les « pairs » toutes les familles rencontrées ne s'en saisissent pas ? D'ores et déjà nous allons montrer que si le régime de reproduction contemporain propose aux familles de se tourner vers les « solidarités interfamiliales », les inégalités d'accès au temps, ressource qui est par ailleurs nécessaire pour se doter de relations sociales, ne sont pas prises en compte. Au contraire, celles-ci se maintiennent : la capacité du recours aux « pairs » est donc loin d'être universelle.

2.1. LE TEMPS POUR PRODUIRE ET REPRODUIRE DES LIENS SOCIAUX : UNE RESSOURCE SOCIALEMENT SITUÉE

Nous avons vu que dans notre échantillon, le recours aux « pairs » est une pratique qui est mise en œuvre par les familles des classes moyennes et supérieures principalement. Nous considérons que cela s'explique par leur capacité à mobiliser une ressource fondamentale pour produire et entretenir des « solidarités interfamiliales » : le *temps*. Or, si elles sont davantage

en mesure à dégager du temps, c'est notamment en raison de leur position socioprofessionnelle qui leur confère des marges de manœuvre considérables (Lesnard, 2009). Autrement dit, c'est en mobilisant leurs jours de congé ou en aménageant leurs temps de travail que ces familles vont pouvoir participer à la production et entretien des liens sociaux.

Nous le voyons avec Paula (pacsée, 1 enfant, fonctionnaire catégorie A) qui va mobiliser ses jours de congés pour pérenniser les arrangements qu'elle a établi avec ses copines et cherchera à se rendre disponible pendant les vacances scolaires pour assurer des services de garde en mode réciprocaire. En effet, ce que les pouvoirs publics désignent par « solidarités interfamiliales » s'inscrivent moins dans une logique solidaire que dans une logique de don/contre-don (Weber, 2009) qui contraint les parents à *disposer* et à *mobiliser* du temps pour autrui. En d'autres termes, pour recevoir il faut donner et surtout avoir ... et Paula a : « [...] *Et là, on s'est mis à prendre des jours pour... quand on prend les congés, pendant les congés scolaires, moi, j'ai pris une journée... une journée j'ai pris sa fille [la fille de sa copine], et elle, la semaine d'après, elle prend mon fils une journée.* »

À l'instar de Paula, c'est sur la base de la capacité à organiser leur activité professionnelle que Margaux (divorcée, 1 enfant, garde alternée, orthophoniste libérale) et Claire (mariée, 2 enfants, infirmière hospitalière) vont parvenir à entretenir les liens sociaux qui leur permettent d'être accompagnées dans la prise en charge de l'enfant. D'une part, c'est en exerçant son activité en mode libéral que Margaux réussit à dégager du temps pour assurer la garde des enfants des parents de l'école de sa fille dans le contexte des grèves des enseignant-es (printemps 2019). D'autre part, c'est en mobilisant ses jours de congés et en échangeant avec ses collègues ses jours de travail que Claire est parvenue à garder à la fois ses enfants et ceux d'autres parents dans ce même contexte : « [...] *j'ai réussi à changer ma journée de travail, à échanger ou à demander ma journée de repos. J'échange avec quelqu'un et du coup je prends les enfants de quelqu'un d'autre.* »

Pour le dire autrement, c'est parce qu'elles bénéficient d'une flexibilité dans l'organisation de leur activité professionnelle, que ces familles (et notamment ces mères) parviennent à dégager du temps qu'elles mettent au service des échanges réciprocaires avec les « pairs ».

En témoigne aussi le cas d'Eleanor (mariée, 2 enfants, contractuelle catégorie A, mariée à un sapeur-pompier). Eleanor et son conjoint habitent dans un logement de fonction en banlieue parisienne. L'enquêtée partage sa condition de « femme de pompier » avec plusieurs femmes du même bâtiment qui, comme elle, ont des enfants à charge : « [...] *Comme on est 82 pompiers dans le même bâtiment bah en fait, tous les enfants sont scolarisés dans la même école. Dans la classe de ma fille, ils sont 8 enfants de pompiers* ». Dans une telle configuration résidentielle, Eleanor parvient à contourner les contraintes qui découlent du métier de son mari : « *S'il s'agit de poser une journée, c'est toujours le même principe : s'il est de garde, c'est inenvisageable qu'il pose une journée enfant malade donc c'est nécessairement moi [...]. Et s'il est au repos, du coup c'est lui. Par contre, c'est sûr que même si moi j'ai un rendez-vous important pendant que lui est de garde, c'est clairement la garde qui passe avant moi* ». En effet, quand ni elle ni son mari ne peuvent s'occuper de la garde de leurs filles (4 ans et demi et 2 ans), l'enquêtée a recours à ses voisines : « [...] *Moi aussi, je peux avoir parfois des conflits, parfois, ça m'est arrivé de travailler des samedis ici et mon mari était de garde aussi. Du coup, je pouvais les confier la journée à mes voisins. Et du coup, je sais que les voisins... je les récupère... c'est à côté quoi.* » En contrepartie, l'enquêtée leur rend aussi service en matière de garde d'enfant, notamment pendant la semaine. Or, si cela est possible c'est en raison de la maîtrise non négligeable qu'a Eleanor sur son temps de travail et qui lui permet parfois d'entamer sa journée professionnelle en fin de matinée :

« [sa voisine] *a ramené ses filles comme ça à 8h30. La petite je lui ai dit : "Écoute, si tu veux, tu peux même te recouchée sur mon lit si t'as envie". Elle est repartie dormir un peu. Elles ont pris le petit déjeuner et se sont habillées à la maison et elle est rentrée à 11h40. Du coup, elle [sa voisine] est arrivée un peu plus tard, mais parce qu'elle savait que j'allais les garder. Je pense qu'elle est partie un peu plus tard du travail mais c'est pas grave. Elle est arrivée à 11h50 à la maison et du coup, elle a récupéré ses filles. Et ça se sont des choses qu'on peut faire.* »

Si l'espace résidentiel s'avère un véritable « lieu ressource » (Delcroix, 2013, 125) où Eleanor parvient à accéder à des services de garde qui dépannent elle et son mari en cas d'imprévu ou des difficultés de garde, c'est donc grâce à sa capacité de dégager du temps au quotidien pour entretenir des rapports fondés sur l'échange.

En revanche, rares sont les familles populaires qui peuvent bénéficier d'une telle marge de manœuvre pour gérer leurs temps professionnels et s'organiser. On le constate en particulier à partir de l'expérience d'Hanane qui, en dépit des « services » qu'elle rend à son employeur, peine à s'absenter au travail et ce même en cas d'enfants malades de son côté :

« Enq. : Et ça vous est arrivé de poser une journée auprès de votre employeur pour rester avec eux [en cas de maladie] ? »

Hanane : J'ai essayé mais on m'a pas laissé

Enq. : Et qu'est-ce que vous faites alors ?

Hanane : Bah du coup j'ai laissé ma fille toute seule, se gérer toute seule alors qu'elle avait de la fièvre et qu'elle avait la grippe euh... certains, ils comprennent pas ce qu'est d'avoir des enfants. »

La construction d'un réseau d'entraide à partir du principe de soutien des familles par les « pairs » est donc une pratique de classe (familles aisées à un actif ou familles à deux actifs sur emplois qualifiés et flexibles) que les milieux populaires peuvent difficilement suivre et adopter sauf cas exceptionnel. Et si les familles des classes moyennes et supérieures ont davantage recours que les familles populaires aux « solidarités interfamiliales » c'est qu'elles vont jouir de la maîtrise d'une ressource fondamentale : le *temps*. En effet, en appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures, ces familles auront souvent la possibilité d'organiser leur temps de travail, ce qui leur permettra d'entretenir la production et reproduction des pratiques de don et contre-don qui les fondent et les légitiment. Sinon, seule l'inactivité de la mère permet une disponibilité et c'est ce qui sauve les pratiques d'entraide communautaires classiques dans les milieux populaires comme Arya en témoigne : le fait d'être au chômage et donc affranchie de toute contrainte professionnelle lui permet à présent de soutenir et d'entretenir ses liens avec les « pairs ».

Ainsi, les politiques de soutien des familles les pairs se heurtent à un premier grand obstacle à leur mise en œuvre universelle : le maintien des inégalités de classe. En effet, les

inégalités de classe dans la capacité à disposer du *temps* pour produire et entretenir des liens réciprocaires semblent tout à fait niées dans la mise en forme des politiques de soutien des familles par les « pairs ». C'est notamment parmi les familles de classes moyennes et supérieures où l'on observe une plus grande aptitude à se rendre disponible pour rendre service aux autres familles et à alimenter donc des rapports fondés sur l'échange. Par conséquent, c'est où l'on bénéficie le plus souvent du soutien des « pairs ». Pour le dire autrement, si l'encouragement au recours aux « pairs » ne tient pas compte des inégalités de classe face au temps, ces mesures vont échouer dans leur souci de neutralité et vont, au contraire, *reproduire* les inégalités sociales dans la capacité à se faire accompagner dans la prise en charge du « reste à faire » et ce au profit des classes moyennes et supérieures dont l'*économie temporelle*, c'est-à-dire les ressources et pratiques de gestion temporelles, semble la plus favorable à la production et entretien des liens sociaux.

2.2. LE TEMPS SOUS LA CONTRAINTE DU GENRE ET LE GENRE DES « SOLIDARITES INTERFAMILIALES »

La ressource « temps » ne s'inscrit pas seulement dans une problématique de classe : cette ressource s'inscrit aussi dans des rapports de genre. En effet, en étant assignés aux activités familiales, les mères vont rencontrer des difficultés à dégager du temps au quotidien pour tisser leur filet de « solidarités interfamiliales ».

Nous l'avons vu à partir de l'expérience de Yasmina (divorcée, 3 enfants, « garde principale », assistante sociale à la CAF) qui gère au quotidien l'intégralité du travail reproductif nécessaire à la vie du foyer dans des conditions peu confortables. Elle travaille à plein temps, elle manque à la fois de reconnaissance et de soutien de la part de ses enfants et ses responsabilités ou charges quotidiennes sont d'autant plus lourdes que son ex-mari ne les partage plus. Autant d'obstacles qui limitent l'énergie qu'elle pourrait consacrer à la construction de liens sociaux avec les familles du voisinage : « *Moi, je connais plus personne ici. [...] Moi, dès que je rentre chez moi, je suis prise par les tâches ménagères. Je connais personne moi. J'ai pas le temps.* »

Comme Yasmina, c'est en raison de l'assignation des tâches domestiques et parentales aux mères que Saria (mariée, 3 enfants, étudiante) n'entretient pas de « solidarités interfamiliales ». Les répercussions de la prégnance de ses engagements familiaux sur sa capacité à construire des liens sociaux se donne à voir clairement quand elle fait référence à la faible densité de son réseau de sociabilités à l'université où elle poursuit ses études en droit : « à l'université [...] j'ai pas beaucoup des amis parce que j'ai pas le temps. Je vais à l'université après je dois retourner vite fait pour mes enfants. Donc j'ai pas le temps d'échanger avec les copains ».

Les politiques de soutien des familles par les « pairs » rencontrent donc un deuxième obstacle dans leur mise en œuvre dite « universelle » : la persistance des inégalités de genre. En effet, celles-ci ne sont pas prise en compte dans leur mise en forme et, au final, se reproduisent.

Par ailleurs, en plus de parvenir à leur reproduction, le régime de reproduction aboutit également au renforcement des inégalités de genre. En effet, la construction des « solidarités interfamiliales » se révèle être une tâche essentiellement féminine. Parmi nos enquêté-e-s, ce sont principalement les mères qui vont penser à dégager du temps pour se doter de liens avec les « pairs », tellement ces derniers peuvent les accompagner dans la prise en charge du « reste à faire » en lien avec les enfants. C'est ainsi que le montre Louna (divorcée, 3 enfants, garde principale, vendeuse dans la haute couture) qui, après le divorce et le changement de résidence qui en découle, se tâche de nouer des liens avec les parents d'élèves de l'école dans son nouveau quartier afin d'être accompagnée face à des imprévus de garde : « [...] j'essaie de faire connaissance avec les autres parents d'élèves et tout pour essayer... parce que l'entraide, c'est très important ». Dans cette lignée, Claire (mariée, 2 enfants, infirmière hospitalière) constitue la personne qui dans le couple va se charger d'« administrer » les « solidarités interfamiliales » du foyer : « C'est moi qui les connaît [les parents d'élèves], c'est moi qui ai leurs numéros. [...] Romain [son mari], il les dépose juste le matin, donc il voit presque personne. » Enfin, ce sont les mères de notre enquête qui s'investissent le plus dans les espaces d'interconnaissance disponibles, dont l'école, afin de construire ces « solidarités » : c'est, en effet, pour « connaître les parents » avec qui elle échange de services de garde d'enfant que Margaux (divorcée, 1 enfant, garde alternée, orthophoniste libérale) est parent d'élève.

Les politiques de soutien des familles par les « pairs » se heurtent donc également à la manière dont le genre constitue un mécanisme inégalitaire dans la capacité à disposer et à maîtriser une ressource essentielle pour se faire accompagner par d'autres familles : le *temps*. Ainsi, et comme en témoigne clairement le cas de Saria, c'est la double capacité des femmes à se faire aider dans la prise en charge du « reste à faire » et à tenir des engagements en dehors de la famille qui est mise en cause. Et les difficultés pour disposer des relations avec les « pairs » semblent d'autant plus importantes que la production des liens sociaux sera désignée comme une activité exclusivement féminine et donc inégalement répartie. Autrement dit, dans le contexte du régime de reproduction qui se caractérise par le maintien de la division sexuelle du travail, ces mesures peinent à « soulager » les femmes en même temps qu'elles vont augmenter leurs charges quotidiennes tout en leur assignant le rôle de produire des liens sociaux. Autant d'éléments qui montrent pourquoi et comment les politiques du régime de reproduction échouent dans leur souci d'universalité et d'égalité et aboutissent, au contraire, à la reproduction et renforcement des inégalités sociales.

*

* *

En conclusion de cette section, nous avons donc vu que les politiques de soutien des familles par les « pairs » échouent dans leur mise en œuvre universelle et égalitaire. En effet, les inégalités de classe et de genre dans la capacité à disposer du temps, à savoir une ressource essentielle pour produire et entretenir des liens sociaux et donc pour avoir recours aux « pairs », se maintiennent, voire se renforcent si l'on tient compte de la manière dont le travail sur les liens sociaux est assigné aux femmes. Autrement dit, tant qu'un régime alternatif au vieux régime des sociétés salariales de première modernité n'émerge pas et tant que les politiques de soutien des familles par les « pairs » n'inscrivent pas la capacité à s'en saisir dans des rapports de classe et de genre, ces mesures vont être, dans leurs conséquences, profondément inégalitaires.

Conclusion du chapitre 7

Ce chapitre a cherché à comprendre en quoi les politiques de soutien à la parentalité par les « pairs » encouragent ou, au contraire, découragent la capacité des familles à se faire accompagner par les « solidarités interfamiliales » dans la prise en charge du « reste à faire » anthropologique. Nos observations nous ont permis de constater des pratiques assez constatées avec d'une part des familles, notamment des classes moyennes et supérieures, qui se font aider par les « pairs », et d'autre part des familles, parfois des classes populaires et/ou dont les engagements familiaux se révèlent contraignants, où le recours aux « pairs » n'est guère pratiqué.

Nous avons ainsi montré que si les politiques publiques peinent à soulager l'ensemble des familles, c'est car elles cognent sur des rapports sociaux inégalitaires qui, eux, sont négligés dans leur mise en forme. En effet, nous constatons que ces mesures maintiennent et reproduisent les inégalités de classe et de genre dans la capacité à dégager du temps pour construire et entretenir des rapports fondés sur l'échange : alors que les familles des classes moyennes et supérieures jouissent d'un tissu relationnel qu'elles entretiennent tout en s'appuyant sur une économie temporelle étroitement liée à leurs activités professionnelles, l'assignation sexuée des tâches domestiques et parentales vient parfois contraindre la capacité des femmes à se rendre disponibles pour nouer des liens avec les « pairs » et donc également leur aptitude à se faire accompagner dans la prise en charge du « reste à faire ». Or, nous avons également constaté en quoi le maintien du mode d'organisation sexué des pratiques de prise en charge des activités reproductives participe au renforcement des inégalités de genre : le travail de production des liens avec les « pairs » est assigné aux femmes et va donc s'ajouter à leurs charges quotidiennes déjà assez prégnantes. Dès lors, loin d'atteindre leurs objectifs universels et égalitaires, les politiques de soutien des familles par les « pairs » du régime de reproduction contemporain vont *reproduire et renforcer* les inégalités sociales.

Conclusion de la deuxième partie

Lors de cette deuxième partie nous nous sommes intéressés à trois politiques-phare du régime de reproduction contemporain : les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, la Prestation d'accueil du jeune enfant et les politiques de soutien des familles par les « pairs ». Ainsi, nous avons cherché à évaluer les obstacles rencontrés par des politiques publiques qui s'affichent comme étant « universelles », « égalitaires » et « *women friendly* » dans leur ambition de soulager les charges anthroponomiques de l'ensemble des familles et, en particulier, celles des femmes. Nous nous sommes alors demandé dans quelle mesure le régime de reproduction va favoriser ou, au contraire, pénaliser la capacité des familles à « *faire-faire* » leur travail anthroponomique. Ce faisant, nous avons cherché à cerner en quoi le régime de reproduction questionne les principes d'égalités des politiques publiques françaises contemporaines.

À cet effet, nous avons observé et analysé ce qui se passe à l'intérieur des familles, c'est-à-dire les pratiques familiales. Par le biais de nos observations nous avons constaté que loin de favoriser la capacité de l'ensemble des familles de « faire-faire » leur « reste à faire » anthroponomique, les pratiques de prise en charge des activités reproductives (ménagères, de garde de l'enfant, alimentaires, vestimentaires, de soins d'autrui) se révèlent fort contrastées.

Nous avons interprété ces écarts de pratiques entre les familles comme l'expression de la persistance du référentiel du régime de reproduction issu des sociétés salariales de première modernité. Autrement dit, nous avons montré que ces écarts résultent du fait que, malgré la mise en œuvre de mesures d'« intérêt général », celles-ci laissent inchangé la division sexuelle du travail reproductif et négligent les rapports de genre, de classe et de culture qui viennent à différencier les pratiques familiales. Dès lors, ce sont principalement les familles dotées en capital économique et culturel, souvent bi-actives et/ou « occidentales » qui vont se faire accompagner par l'offre de services (à domicile, de garde de l'enfant) et par les « solidarités interfamiliales » et qui parviennent, ainsi, à tenir leurs engagements extra-familiaux. Au contraire, parmi les familles des classes populaires et/ou d'origine étrangère, le défaut

d'accompagnement va se traduire par un « reste à faire » anthroponomique conséquent qui, en s'inscrivant dans la division sexuelle du travail, pénalisera l'aptitude des femmes à maintenir leurs engagements en dehors de la sphère familiale (professionnels, universitaires, etc.). Or, si les politiques du régime de reproduction peinent à soulager l'*ensemble* des familles, elles contribuent ainsi à creuser les inégalités de classe et de culture dans l'aptitude à tenir et développer des engagements sociaux pluriels, à savoir dans les sphères de l'emploi, de la formation, de la famille et des loisirs. Et même parmi les familles qui se saisissent de l'encouragement au « faire-faire », l'on constate l'apparition de nouvelles activités au sein de l'espace domestique (administration de la délégation du travail ménager et parental, production et entretien des liens sociaux) qui sont par ailleurs assignées aux femmes : dans le contexte du régime de reproduction où la division sexuelle du travail est maintenue, ses politiques publiques vont donc aussi renforcer les inégalités de genre.

En quoi le régime favorise ou, au contraire, pénalise la capacité de l'*ensemble* des familles à se faire accompagner dans la prise en charge de leur « reste à faire » ? Comment cela répercute-t-il sur l'aptitude des individus à tenir des engagements sociaux pluriels ? Nos résultats montrent donc qu'en laissant inchangé le vieux référentiel du régime de reproduction contemporain et en n'inscrivant pas la capacité à se saisir de l'encouragement au « faire-faire » dans des rapports de genre, de classe et de culture, les politiques publiques ciblées vont être profondément inégalitaires dans leurs conséquences : elles *reproduisent* et *creusent* les inégalités de classe, de genre et de culture dans la capacité à soulager le « reste à faire » anthroponomique et dans l'aptitude à s'engager librement dans les différentes sphères de la vie sociale.

Troisième partie. Discussion des résultats :
L'impact social du confinement : un révélateur
du caractère inégalitaire du régime de
reproduction français

Introduction de la troisième partie

Cette dernière partie portera sur l'impact social du premier confinement (mars-mai 2020) et de ses mesures (cf. Encadré 14). Ainsi, elle s'appuie sur une enquête complémentaire qui a été menée auprès de quelques individus de notre échantillon dans le cadre de la recherche collective conduite par le Collectif d'Analyse des Familles en Confinement (CAFC, 2021) (cf. Encadré 19).

Encadré 19. Méthodologie de l'enquête pendant le confinement

Le complément d'enquête mené pendant le premier confinement et dès les premières semaines de la mise en place des restrictions va s'inscrire dans les réflexions de cette thèse. Nous avons cherché alors à comprendre dans quelle mesure cette situation inédite pouvait être un révélateur des mécanismes inégalitaires du régime de reproduction qui ont été étudiés dans les chapitres précédents.

Menée dans le cadre d'une recherche collective, cette enquête s'est appuyée notamment sur le dispositif mis en place par le CAFC. Nous avons donc suivi pendant la période du confinement (jusqu'au mois de mai 2020) des familles socialement hétérogènes tout en menant des entretiens hebdomadaires par voie téléphonique. Ainsi, cette partie s'appuiera sur les données récoltées auprès de six enquêté-e-s (cf. Annexe 3) : Samia, Saria, Arya, Anaëlle, Marie-Amélie et Achir.

En nous intéressant à cette situation sanitaire inédite nous nous sommes aperçus que le confinement et les mesures d'exception qui ont été mises en place pendant cette période ont eu des conséquences à géométrie variable selon les populations qui s'en sont saisies. Par ailleurs, nous avons vu que les mesures de distanciation sociale du premier confinement (développement de l'« éducation à distance », suspension des services à domicile, fermeture des lieux de restauration, etc.) se sont traduites en France par le basculement provisoire dans la sphère domestique de pans entiers du travail anthropomique dont les conséquences ont véritablement fait éclater la *vitrine* égalitaire du régime de reproduction français contemporain. C'est pourquoi nous avons choisi de nous ré-emparer des données recueillies dans l'enquête collective à laquelle j'ai participé (cf. Encadré 19) en termes d'outils d'analyse *révélateurs et complémentaires* des résultats acquis jusqu'ici concernant les inégalités de classe, de genre et culturelles induites par le régime de reproduction français contemporain.

Dans cette perspective, nous allons observer les pratiques et arrangements familiaux mis en place pendant le confinement et nous en rendrons compte en deux sections. Dans un premier temps nous allons observer ce que le confinement a fait aux pratiques de prise en charge des activités anthroponomiques et aux engagements sur les sphères en dehors de la famille : sur celles de l'emploi et de la formation. Puis dans un deuxième temps nous allons interpréter l'expérience variable du confinement comme l'expression du caractère inégalitaire du régime de reproduction français contemporain.

1. CE QUE LE CONFINEMENT A FAIT AUX PRATIQUES FAMILIALES ET AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX

Comment les familles vont-elles vivre le confinement ? Quelles seront les activités reproductives qu'elles auront à prendre en charge pendant le confinement ? Quelles seront les répercussions des mesures mises en place sur les engagements sociaux des familles ? C'est à ces questions que cette première section se tâchera de répondre.

1.1. LE « RESTE A FAIRE » ANTHROPONOMIQUE DES FAMILLES PENDANT LE CONFINEMENT

Dans quelle mesure la suspension des possibilités d'externaliser la prise en charge des activités reproductives va-t-elle impacter le « reste à faire » anthroponomique dans les familles ? Comment la prise en charge des travaux d'entretien de la vie humaine est-elle vécue ? Qui s'en chargera ? Quelles variations selon les milieux sociaux ?

1.1.1. Le travail domestique et parental pendant le confinement

La suspension provisoire des substituts au travail domestique et parental

Le confinement s'est traduit par la suspension provisoire des services à domicile et extérieurs à la famille : les familles ont donc dû prendre le relais en interne et ce sera difficile, tant dans les milieux aisés que dans les milieux modestes.

Dans les milieux aisés prenons le cas de Marie-Amélie (mariée, 2 enfants, directrice de communication), qui bénéficiait des services d'une « nounou » Colombienne, Alma, qui s'occupe au quotidien de ses deux enfants depuis plusieurs années (du cadet de 22 mois qui va à la crèche et de l'aîné de 4 ans qui va à l'école). Tout s'arrête quand s'annonce le premier confinement : Alma est alors placée en « chômage technique ». Cela contraint Marie-Amélie et son conjoint (chargé d'affaires publiques) d'assurer eux-mêmes les différentes activités participant à l'entretien de leurs enfants. L'internalisation de ces activités domestiques et parentales en parallèle de la poursuite de leur activité professionnelle va susciter pour le couple de véritables défis en termes d'articulation des temps quotidiens :

« [...] ils [leurs enfants] nous sollicitent... j'entends beaucoup d'amis qui ont d'enfants plus grands me parler de sur-sollicitation mais c'est vrai que nous, la sur-sollicitation, le mot est particulièrement adapté parce qu'on est sollicité de toute part et en permanence. Ce qui est très, très dur à gérer vraiment c'est qu'il y a pas d'espace du tout réservé au travail. On peut pas avec des enfants aussi petits. Ils connaissent pas les limites, c'est un fait. Donc les limites géographiques "je m'enferme pour travailler" ou "je m'isole" c'est pas possible. »

La suspension de l'aide externe sera aussi ressentie parmi les familles des classes populaires. À ce titre reprenons le cas de Samia (mariée, 3 enfants, assistante maternelle au chômage). Avec le confinement, le service des cantines scolaires est également suspendu et Samia devra donc assurer la préparation des repas de ses enfants, notamment ceux de son fils

de 15 ans qui est habitué aux repas copieux : « [...] *Faut faire plus à manger le midi parce que le grand de 15 ans, d'habitude il mange à la cantine, donc là il mange à la maison tous les jours et puis bon, c'est bon mangeur.* »

Préserver la santé de la famille : le travail domestique à l'épreuve de la crise sanitaire

L'enquête menée pendant le confinement nous a permis également de saisir la façon dont les enjeux sanitaires soulevés par la pandémie viennent révéler le rôle du travail domestique dans la préservation de la santé des membres de la famille, notamment parmi les familles des classes populaires. En atteste le cas de Saria (mariée, 3 enfants, étudiante) qui va mettre en œuvre un véritable « travail sanitaire profane » (Cresson, 1995) : elle va en effet laver les produits alimentaires achetés au supermarché et se méfier des emballages des denrées alimentaires (en lavant les packs de lait, en supprimant les contenants des produits, etc.). Autrement dit, la crise sanitaire va participer à une surenchère de l'investissement consacré au travail anthroponomique familial et à l'apparition de nouvelles tâches dans la sphère domestique :

« [...] ce qui est changé c'est que même, moi normalement quand je fais les courses, toujours, avant le virus, je lave et je mets dans le frigo propre. Mais ce qui est changé maintenant c'est que je le fais avec le savon et je prends plus de temps pour le nettoyer [...] pour laver bien les légumes, les fruits, tout ça avec le savon, le vinaigre, tout ça. Au niveau des courses, tout ce qui est emballage, tout ce qui est emballé, par exemple, de riz, de biscuits, tout ça. Tout ce qui est le carton, on le jette. On garde que le sachet qui est dedans. Tout ce qui est carton extérieur on le jette. [...] J'enlève tout l'emballage extérieur. Par exemple, les boîtes de fromage, je lave les boîtes extérieures même avec le savon avant de le mettre dans le frigo. Pour le riz, les pattes, tout ça, je vide dans des sacs propres chez moi. C'est comme ça [...] Même les packs du lait, les packs de l'eau, avant, quand j'achète l'eau, je lave pas les bouteilles mais maintenant je lave tout. Les packs de lait, les bouteilles, les bouteilles de l'huile, le... [...] je vide tous les cartons, je mets dans un sac de... de la

congélation. Tout ce qui est... tout ce que je peux laver à l'extérieur, je lave, sinon je vide dans des autres sacs. »

Cela dit, la manière dont sont saisis les enjeux sanitaires pendant cette période se révèle variable selon les milieux sociaux. En attestent les regards contrastés portés par les familles populaires d'une part, et les familles des classes moyennes et supérieures d'autre part, à l'annonce gouvernemental concernant la reprise des activités scolaires en présentiel vers la mi-mai 2020. On constate, en effet, une certaine réticence des familles populaires à envoyer les enfants à l'école car, disent certaines, la situation sanitaire n'est à leurs yeux pas encore réglée. À cet égard, Arya (séparée, 2 enfants, garde principale, chômage) dit : *« Je voudrais pas, je voudrais pas pour mon fils parce que euh... après tout ça je veux que mon fils il retourne à l'école, c'est normal... C'est trop tôt. Je trouve que c'est trop tôt pour les enfants. »* Il en est de même pour Samia, qui s'oppose fermement à envoyer ses enfants à l'école : *« Non, non. Moi je les ai prévenu, non, non, ils retourneront pas à l'école ».*

Si les mères dans ces familles sont prêtes à se mettre entièrement au service de la « bonne santé » de l'enfant, ce n'est pas le cas de celles plus privilégiées qui ont attendu avec impatience la reprise en présentiel des activités scolaires et la levée des restrictions liées à la distanciation sociale. C'est ainsi que le fait entendre Marie-Amélie, qui attend le déconfinement pour que sa « nounou » puisse revenir au domicile s'occuper des enfants et pour qu'elle, de son côté, puisse reprendre normalement son activité professionnelle : *« Dès que le confinement est levé, je peux me rendre au travail. Donc elle [sa « nounou »] elle va reprendre son activité normale, voire même un peu élargie... voilà. »*

On voit donc que le confinement non seulement met prioritairement à contribution les mères afin de prendre le relais du travail anthroponomique « en interne », mais on constate qu'il va aussi soulever des enjeux sanitaires qui seront saisis par les familles de manière socialement variable.

Saisir le confinement comme une « occasion » : l'investissement dans les activités anthroponomiques

Le confinement sera aussi parfois saisi comme une « occasion » pour se consacrer davantage à sa famille. Ce sera le cas parmi les mères des classes populaires qui se retrouvent au chômage et vont donc être affranchies de contraintes professionnelles pendant la période. Pour Arya, par exemple, le confinement se traduit par la suspension de toutes les activités associatives auxquelles elle se consacrait de manière intense auparavant au sein de la Maison pour Tous. Cela lui permet de retrouver du temps qu'elle va dédier aux activités domestiques (préparations de plats de son pays d'origine, couture, ménage à fond, rangement, etc.) :

« Donc le matin j'essaie de faire par exemple un gâteau à la semoule indienne avec de la cardamome, avec des épices et tout. J'ai fait des gâteaux, l'autre jour j'ai fait des pois chiches noirs, des pois chiches noirs qui viennent d'Inde, je les ai trouvés et il y avait sur Youtube la recette et aussi j'ai demandé à ma maman. [...] J'avais regardé une autre recette pour faire autrement et j'ai fait des galettes indiennes, que je n'ai pas eu le temps de faire auparavant, tu vois. Je fais des plats que je n'avais pas fait. Ni ce gâteau à la semoule, je l'ai toujours acheté. Donc je voulais le faire moi-même et faire goûter à mes enfants, voilà. [...] « [...] j'ai tout le temps, je fais ma couture, il me reste que des leggings à coudre, mais j'ai déjà fait plein de choses, tu vois ? J'ai fait plein de choses que j'avais pas fait. La semaine prochaine, je vais laver mon sommier et mettre dans le couloir faire un courant d'air, tu vois ? »

Comme Arya, Samia va profiter de la suspension des activités associatives auxquelles elle participait avant le confinement⁹⁵ pour se consacrer à des activités d'entretien du domicile :

⁹⁵ Samia et Arya ont été rencontrées à la Maison Pour Tous du même quartier à Champigny lors de la même réunion qui avait pour but d'informer le public sur les activités à venir.

« [...] ce qui a changé c'est que je fais plus le ménage, la poussière, voilà. Il y a des choses que je laissais... pour moi il y avait pas d'urgence... c'était pas notre priorité, depuis que je suis malade ma priorité c'est profiter. Le ménage c'était en seconde position. Tant que le ménage était rangé et propre. Et là du coup, avec tout le temps qu'on a, je fais ma cuisine à fond, l'étage à fond... je fais pièce par pièce et je me dis au moins comme ça, quand le confinement sera fini, il y aura ça de fait quoi [elle rit]. »

Le confinement vient donc façonner le travail domestique et parental des familles. Alors que la suspension provisoire des substituts à la production domestique contraint les familles de prendre le relais, les enjeux sanitaires vont participer à la redéfinition des contours du travail domestique. Ainsi, le confinement va sur-mobiliser les mères, notamment parmi les classes populaires. Mais pas que par la « contrainte » : le confinement est parfois saisi également comme l'« occasion » pour se consacrer à des activités domestiques pour lesquelles le temps vient d'habitude à manquer.

1.1.2. L'« éducation à distance » : faire l'école à la maison

Avec le confinement, les familles vont devoir prendre en charge également une activité d'habitude assurée par l'établissement scolaire : l'éducation. En effet, parmi les mesures mises en place pendant cette période, celle de l'« éducation à distance » va conduire les familles à assurer des tâches éducatives variées en direction des enfants. Comme pour les activités domestiques et parentales, la continuité pédagogique va mobiliser principalement les mères.

De l'institution scolaire vers la sphère domestique : un transfert d'activités éducatives variées

Afin de permettre la continuité pédagogique pendant le confinement, les familles auront à assurer des tâches éducatives variées en direction de leurs enfants comme par exemple, imprimer les documents de travail à mettre à leur disposition ou, faute d'imprimante, recopier à la main les exercices envoyés par les enseignant-e-s. Saria (mariée, 3 enfants, étudiante)

recopiera ainsi les exercices envoyés par le « maître » pour ses trois enfants (6, 8 et 9 ans) : « Normalement moi j'ai pas une imprimante donc il y a des devoirs que je fais à la main ». Comme Saria, Arya (séparée, 2 enfants en garde principale, chômage) va procéder ainsi suite à se rendre compte que les cartouches qu'elle avait prévu pour imprimer les activités scolaires de son fils cadet (7 ans) s'avèrent inutilisables : « [...] parce que moi j'ai une imprimante et j'avais acheté des cartouches qui s'adaptent, c'est le même style, ça s'adapte à l'imprimante, et on a fait une mise à jour avec le fournisseur de cette cartouche et aujourd'hui, les anciennes cartouches ne marchent plus avec. [...] du coup je suis obligée de faire à la main. C'est beaucoup de travail ».

Les parents auront aussi à accompagner leurs enfants dans la réalisation des devoirs, leur expliquer les contenus des matières et rester contact avec le personnel enseignant comme en atteste l'expérience d'Achir (marié, 3 enfants, enseignant dans une école privée) : « On passe quasiment toute la journée à recevoir le travail de l'école, l'imprimer, le faire, les accompagner pour le faire, leur expliquer, de renvoyer à leurs maîtres pour la correction et ça c'est quotidien tu vois. » Les parents auront enfin, comme le fait Samia (mariée, 3 enfants, assistante maternelle au chômage) pour son fils de 15 ans, à faire le suivi des rendus des travaux et des résultats scolaires au travers des plateformes en ligne mis à disposition par l'établissement scolaire : « [...] je regarde sur Pronote à chaque fois s'il a bien rendu ce qu'il avait à rendre, je vois les notes. Parce que je l'ai prévenu. Je lui ai dit "si les notes chutent et tu ne rends pas les choses, l'ordi on le retire" ».

L'« éducation à distance » : un investissement à plein temps qui se conjugue au féminin

Afin que le confinement ne vienne pas à pénaliser leur réussite scolaire, les parents, et les mères essentiellement, maintiennent un cadre éducatif exigeant qui les contraint à consacrer parfois des journées entières à la prise en charge éducative de leurs enfants. Pour certaines de nos enquêtées, la journée « scolaire » démarre le matin et s'achève dans l'après-midi comme en témoigne le cadre qui est mis en place par Samia :

« Le travail à faire, déjà le travail à faire, vu que je ne suis pas maîtresse, la première semaine a été très dure de mettre en place. Ça a été dur parce qu'il fallait s'organiser, il fallait noter pour ne rien oublier, imprimer [...] Aujourd'hui on a commencé à 10 heures, bah là à 16 heures on avait fini. Il y avait de l'orthographe, de la grammaire... ce qu'il y a c'est que la grammaire c'est un nouveau temps, c'était l'imparfait, donc elle a mis du temps à comprendre. Du coup aujourd'hui elle a bien compris donc ça a été rapide. Il y a de la géométrie, calculs... en plus voilà, en maths elle est très bonne, donc ça va vite et euh... il y avait quoi d'autre ? De l'écriture ».

Comme Samia, Anaëlle (séparée, 2 enfants, garde principale, fonctionnaire catégorie A) s'est chargée de l'ensemble du suivi scolaire de ses enfants car par précaution, leur père voulait rester à l'écart pour, nous dit-elle, « éviter le risque de contagion » : « [...] et il me dit qu'il ne veut pas voir les enfants pendant cette période-là. Il ne s'occupe pas... il ne cherche pas... il ne se pose pas de question en fait sur tout ça ». Afin d'être plus disponible et d'être ainsi en mesure de s'occuper du travail scolaire de ses enfants (7 et 9 ans), Anaëlle va renouveler régulièrement ses demandes d'Autorisation spéciale d'absence (ASA) auprès de son employeur : « [...] j'ai eu 15 jours pour autorisation d'absence... comment ça s'appelle ? Autorisation spéciale d'absence. Je crois que ça s'appelle comme ça. C'est des jours qu'on donne aux salariés... aux agents en l'occurrence à l'université, qui ont des enfants de moins de 16 ans et qui sont contraint de garder à la maison et de faire l'école à la maison ». Elle a pu ainsi consacrer des journées entières à l'aide au travail scolaire de ses enfants : « [...] c'est vraiment du temps plein quoi [elle rit] c'est vraiment beaucoup de travail, oui. [...] On passe 5 à 6 heures par jour à faire les leçons et les devoirs ».

En suspendant la prise en charge d'éducation d'habitude assurée par l'École, le confinement va donc conduire les familles à prendre le relais de l'institution et parfois à consacrer des journées entières à l'accompagnement scolaire des enfants. Or, nous l'avons vu, dans ce contexte ce sont principalement les mères qui vont se mobiliser.

Nos données de terrain nous permettent donc d'observer ce que le confinement a fait au « reste à faire » anthropomique des familles : en suspendant provisoirement la possibilité

d'externaliser le travail domestique, parental et scolaire (services à domicile, cantines scolaires, École, etc.), le confinement va conduire les familles à les prendre en charge. Or, ce sera principalement au travers de la mobilisation des mères que les familles vont faire face à l'alourdissement de leur « reste à faire ».

1.2. LES ENGAGEMENTS SOCIAUX DES FAMILLES PENDANT LE CONFINEMENT

Si le confinement vient se traduire par une augmentation du « reste à faire » des familles et si la gestion de ce surplus se conjugue principalement au féminin, comment les mères vont-elles s'en sortir ?

1.2.1. Les engagements professionnels à l'épreuve du confinement

Nous avons vu qu'en raison de la suspension provisoire du « faire-faire » ce sont les mères qui vont « faire elles-mêmes ». Qu'en sera-t-il de leurs engagements professionnels ?

Revenons à l'expérience de Marie-Amélie (mariée, 2 enfants, directrice de communication) que le confinement prive de sa « nounou » Colombienne et à qui il impose une présence continue des enfants. Ainsi, le confinement va lui faire vivre une expérience inédite : Marie-Amélie et son conjoint vont avoir des difficultés à poursuivre leurs activités professionnelles respectives à l'épreuve de la « maudite conciliation » (Périver, Silvera, 2010) entre emploi et famille. C'est ainsi que le donne à voir Marie-Amélie :

« [...] on est sollicité de toute part et en permanence. Ce qui est très, très dur à gérer vraiment c'est qu'il y a pas d'espace du tout réservé au travail... on peut pas avec des enfants aussi petits, ils connaissent pas les limites, c'est un fait. [...] parfois le soir on en profite aussi pour travailler parce qu'il y a des moments... les réunions on peut les tenir

dans la journée, mais il y a beaucoup de moments où en fait on doit aussi travailler, produire, réfléchir, écrire des documents, relire des choses et ça on peut pas le faire en présence des enfants, c'est difficile. Donc, en fait, le temps de travail c'est très, très étendu. »

Dans certains cas cette difficile articulation entre travail professionnel et familial va se traduire par la suspension pure et simple de l'activité professionnelle. En témoigne le cas d'Anaëlle (séparée, 2 enfants, garde principale, fonctionnaire catégorie A) qui renouvelle régulièrement ses ASA (Autorisations spéciales d'absence) :

« Enq. : Tu aurais du mal à télétravailler et à t'occuper d'eux...

Anaëlle : Ah pour moi c'est impossible hein. Pour ma situation personnelle avec mes enfants c'est impossible. On passe 5 à 6 heures par jour à faire les leçons et les devoirs... que le suivi scolaire quoi. Sachant que... après essayer de les divertir, essayer de souffler un peu... voilà.

Enq. : C'est une journée de travail...

Anaëlle : Oui, c'est ça, c'est une journée de travail, absolument. Sans compter les temps annexes qui prennent aussi beaucoup de temps, c'est-à-dire faire les courses, parce que c'est compliqué d'aller faire les courses, faire à manger, tout ça en milieu de deux enfants qui sont là à côté... Je pense que le temps des tâches ménagères est... plus important euh... qu'en temps normal parce que c'est en permanence avec les enfants donc ça prend plus de temps puisque... on va dire dans la vie normale on arrive à dégager du temps, on est tous seuls pour faire les tâches ménagères, pour faire les courses, pour faire le ménage. Mais là c'est plus compliqué parce que les enfants sont en permanence là et ils sont pas pour l'instant en capacité d'aider beaucoup quoi. »

1.2.2. Les engagements dans le monde de la formation à l'épreuve du confinement

La mise en place de l'« éducation à distance » et l'augmentation de l'investissement domestique et parental, notamment à la lumière de la présence en continue des enfants dans la sphère domestique, va donc entraver fortement la capacité féminine à tenir des engagements pluriels.

Dans cette lignée, l'expérience de Saria témoigne des difficultés à tenir ses engagements en tant qu'étudiante universitaire pendant le confinement. Avec trois enfants à charge et étudiante en parallèle, l'enquêtée combine déjà difficilement au quotidien travail universitaire et gestion intégrale des tâches familiales et domestiques. Le confinement aura raison de ce fragile équilibre quand Saria va devoir, en plus, s'occuper d'accompagner ses enfants dans leur travail scolaire : « [...] *pour les devoirs c'est moi que je m'occupe parce que normalement le maître il envoie chaque jour du travail à faire pour les enfants et donc au niveau du travail pour les enfants c'est moi qui m'en occupe de tout* ». La fermeture des écoles va aussi augmenter sa charge de travail domestique :

« [...] maintenant il faut préparer à manger tout le temps parce qu'ils sont à la maison, ils ont toujours faim. Il y a beaucoup de vaisselle à faire. Par exemple avant quand ils étaient à l'école, je fais de vaisselle le matin, le midi, le soir mais maintenant il faut faire à peu près tout le temps parce qu'ils mangent le matin, il faut faire la vaisselle. Après entre le matin et le déjeuner, ils mangent quelque chose, ils boivent de l'eau, ils utilisent les verres, les assiettes, tout ça. Donc il y a plus de travail au niveau de vaisselle ».

Dans ce contexte, Saria ne trouve plus les forces nécessaires pour se consacrer à son travail universitaire :

« [...] ce qui est un peu compliqué c'est que les enfants sont toute la journée à la maison donc il y a pas du calme pour travailler.

Enq. : Oui puisque vous m'avez raconté la dernière fois qu'en période normale vous travaillez pendant la nuit...

Saria : Oui c'est vrai [...] Oui c'est pas la même chose puisque toute la journée avec les enfants ... je suis fatiguée la nuit donc pas de forces pour travailler la nuit. Et donc maintenant ils sont à la maison. Vous savez, ils se disputent, ils font ça, ils font ci, ils veulent ça donc c'est un peu... c'est un peu difficile pour gérer tout ça parce qu'avant ils étaient à l'école toute la journée, j'étais tranquille, je vais à l'université le matin toute la journée, je reviens et ils reviennent de l'école et à 20 heures ils dorment. Donc j'ai le temps pour travailler 3 heures mais maintenant ils dorment à 10 heures la nuit. Même je suis fatiguée donc je peux pas travailler. »

En raison des configurations qu'il va imposer, le confinement vient donc répercuter fortement sur les engagements féminins. En effet, dans un contexte où le « reste à faire » anthroponomique devient plus important, les familles, dont les femmes principalement, vont difficilement faire face à la fois aux charges extra-familiales et familiales et, dans le cadre d'une gestion genrée du travail de reproduction, le confinement va parfois mettre en péril les engagements féminins en dehors de la sphère familiale.

*

*

*

Les mesures de distanciation sociale se traduisent par la suspension provisoire du travail de prise en charge de l'anthroponomique par des acteurs sociaux hors famille. Dans ce contexte, les familles font alors face à l'alourdissement du « reste à faire » qui, lui, portera sur des activités reproductives assez variées, dont domestiques, parentales et éducatives notamment. Ainsi, pendant cette période se sont principalement les mères qui vont se mobiliser pour prendre le relais de la prise en charge extérieure à la famille (par les services à domicile, les établissements scolaires, etc.). Cela dit, nous avons observé que toutes les familles ne vont pas vivre l'augmentation des charges domestiques, parentales et éducatives de la même manière. De même, l'annonce de la levée des restrictions est appréhendée de façon fort variable

selon les milieux sociaux. Comment ces constats viennent-ils confirmer le caractère inégalitaire du régime de reproduction français ? C'est à cette question que nous tâcherons de répondre par la suite.

2. LE CONFINEMENT : UN REVELATEUR DES MECANISMES INEGALITAIRES DU REGIME DE REPRODUCTION

Comment interpréter ces observations à la lumière de notre question de recherche qui se propose de comprendre dans quelle mesure le régime de reproduction encourage ou, au contraire, pénalise la capacité des familles à « *faire-faire* » ? En quoi le confinement permet-il de mettre en évidence les mécanismes inégalitaires qui pénalisent la capacité des individus à externaliser une partie du « reste à faire » anthroponomique pour tenir des engagements sociaux diversifiés ?

2.1. LE CONFINEMENT COMME REVELATEUR DES INEGALITES DE CLASSE : LA PLACE DE LA FAMILLE DANS LA PRODUCTION DE LA VIE

En quoi le confinement va-t-il révéler les conséquences du régime de reproduction contemporain en matière d'inégalités de classe ? Si la suspension des possibilités d'externalisation d'une partie du « reste à faire » anthroponomique touche l'ensemble des familles, l'ensemble des familles sera inégalement impacté.

Parmi les classes moyennes et supérieures, tel qu'en témoigne le cas de Marie-Amélie (mariée, 2 enfants, directrice de communication), l'augmentation du « reste à faire » anthroponomique sera d'autant plus difficile à assurer que les deux parents auront à poursuivre leurs activités professionnelles : en présentiel comme en distanciel, l'obligation de travailler ajoutée à une prise en charge de la scolarité et de la garde journalière des enfants, questionne fondamentalement toute possibilité d'articulation soutenable des temps professionnels et familiaux. Dans la lignée des travaux récents sur les répercussions du confinement sur les

familles (Lambert *et al.*, 2020 ; CAFC, 2021), nous constatons ainsi que le confinement est très mal vécu parmi les familles où les deux parents travaillent et donc, tout particulièrement dans les catégories sociales supérieures où l'on sait par ailleurs que les mères sacrifient moins leurs engagements professionnels au bénéfice de leur engagement familial que dans les milieux modestes. En revanche, parmi les familles des classes populaires le vécu du confinement est d'autant moins négatif que la plupart des familles enquêtées se retrouvent au chômage pendant cette période et que celle-ci vient, par ailleurs, représenter une « occasion » pour prendre en charge d'activités anthroponomiques (par exemple, tâches ménagères, alimentaires, etc.) pour lesquelles le temps vient d'habitude à manquer.

Notre interprétation est que ces vécus socialement contrastés du confinement s'expliquent par la manière dont, en fonction de la classe sociale, les familles vont appréhender le travail de production de la vie et la place de la Famille, en tant qu'acteur social, dans sa prise en charge.

Dans les chapitres précédents nous avons montré, en effet, que les familles des classes moyennes et supérieures d'une part, et les familles des classes populaires d'autre part, n'appréhendent pas la prise en charge du travail reproductif de la même façon. Parmi les premières, l'habitude est de se faire accompagner par les services à domicile, les services de garde de l'enfant et les « pairs » : la délégation est une pratique mise en place soit pour assurer des activités peu estimées (par exemple, le travail ménager), soit pour satisfaire des critères en termes de bien-être de l'enfant ou bien pour faire face à des imprévus de garde. À l'inverse, les deuxièmes vont moins souvent déléguer les activités familiales et prendront, au contraire, ces travaux par elles-mêmes d'autant que l'on se méfie de la qualité de prise en charge par les services extra-familiaux et que, malgré leur diversité, les activités anthroponomiques se mêlent au travers de l'idée de famille entendue comme vecteur majeur de protection et de transmission (cf. Chapitre 5).

En d'autres termes, si les vécus du confinement se révèlent contrastés, c'est en raison de la manière dont les mesures de distanciation sociale mettent en cause ou, au contraire, font écho aux pratiques familiales habituelles et prisées en matière de prise en charge du travail

anthroponomique. À ce titre, ces vécus viennent alors confirmer que dans le contexte du régime de reproduction, les inégalités de classe dans la prise en charge du travail sont loin d'être dépassées : bien au contraire, elles sont maintenues et s'expriment de manière très claire dans le cadre de cette situation inédite.

C'est ce qui explique, à notre sens, les perceptions qu'ont les familles du déconfinement et des mesures annoncés par le gouvernement concernant la reprise des activités scolaires en présentiel. Pour Marie-Amélie, le déconfinement représente, en effet, la possibilité de remettre en œuvre des pratiques de prise en charge du travail reproductif qui sont en phase avec sa conception du bien-être enfantin et la place de l'activité professionnelle dans son quotidien, à savoir autant d'éléments inscrits dans des rapports de classe que nous avons déterminés comme étant négligés par les politiques du régime de reproduction (cf. Chapitre 6) alors même qu'ils façonnent les pratiques de prise en charge des activités domestiques et parentales :

« Dès que le confinement est levé, je peux me rendre au travail. Donc elle [sa « nounou »], elle va reprendre son activité normale, voire même un peu élargie... voilà. [...] Je sais pas du tout ce que ça va donner pour mon fils parce qu'il est en petite section maternelle donc il est pas du tout prioritaire. On sait juste qu'il y ira probablement. Ce que je trouve très sain comme point de repère pour lui à son âge... [...] Je trouve ça très bien qu'il puisse revoir sa maitresse, revoir l'école. À leur âge je pense que c'est important de maintenir des repères ».

En miroir, parmi les familles populaires le déconfinement est appréhendé négativement tellement il marque une rupture (la délégation) avec les pratiques de prise en charge de la reproduction, notamment de l'enfant, qu'elles valorisent. Dans cette lignée, on constate que le déconfinement est même redouté, et ce d'autant plus que, dans un contexte de pandémie qui aux yeux des enquêtées ne semble pas encore contrôlée, cela implique de faire sortir les enfants du cadre protecteur de la famille. C'est pourquoi Samia (mariée, 3 enfants, assistante maternelle au chômage) a fait part à l'établissement scolaire de ses enfants de sa ferme opposition à la reprise des activités en présentiel : *« Non, non. Moi je les ai prévenus, non, non, ils retourneront pas à l'école ».* Comme elle, Arya (séparée, 2 enfants, garde principale,

chômage) pense qu'envoyer son fils à l'école s'avère précipité compte tenu de la situation sanitaire et préfère continuer d'assurer l'« école à la maison » même si cela peut contraindre sa recherche d'emploi (cf. Encadré 20) : « *Je voudrais pas, je voudrais pas pour mon fils parce que euh... après tout ça je veux que mon fils il retourne à l'école, c'est normal... C'est trop tôt. Je trouve c'est trop tôt pour les enfants.* »

Encadré 20. « *En sortant du confinement je m'occuperai davantage de moi et ma situation professionnelle* »

Pendant le confinement, Arya est interviewée par le service de presse du magazine municipal qui était à la recherche de témoignages des habitant-e-s de la ville sur l'expérience du confinement. À l'occasion de l'un de nos entretiens, Arya me fait part du témoignage qu'elle leur a livré et où l'un des points soulevés est sa volonté de reprendre sa recherche d'emploi après la levée des mesures de distanciation sociale : « *Avec mes enfants de 18 et de 7 ans je fais en sorte que chaque jour ne ressemble pas au précédent. On planifie le soir les activités du lendemain. Le petit est très content. Nous faisons ensemble en ligne avec Youtube, des dessins, des pâtes à modeler, etc. Et les devoirs c'est la maitresse qui nous corrige par internet. On cuisine. Je revisite des plats et des recettes indiennes traditionnelles que ma mère faisait quand j'étais petite. Je communique avec elle par internet. Elle m'a tout expliqué. On joue aussi aux jeux de société comme le Uno. Et même le grand m'a appris les échecs. Je ne savais qu'il jouait avec ses copains. Le yoga je n'aime pas. Pour moi il faut que ça bouge. Je préfère chanter dans la cuisine, ou danser. Ça m'aide à garder le moral et rester optimiste. En sortant du confinement je m'occuperai davantage de moi et ma situation professionnelle* » (Entretien du 15 avril 2020).

Le confinement engendre des vécus socialement variés que nous interprétons donc comme la preuve de la persistance du vieux référentiel du régime de reproduction issu des sociétés salariales de première modernité. En suspendant la prise en charge des activités domestiques et parentales par des acteurs extra-familiaux, la mise en place du confinement va, en effet, faire écho ou, au contraire, questionner les schémas prisés par les familles. Or, ces derniers s'inscrivent dans des rapports de classe qui sont négligés par les politiques du régime de reproduction et qui, hors confinement, rendent inégales les pratiques familiales.

2.2. LE CONFINEMENT COMME REVELATEUR DES INEGALITES DE GENRE : FAIRE APPEL AU TRAVAIL ANTHROPONOMIQUE DES FEMMES EN TEMPS DE CRISE

L'enquête menée pendant le confinement nous permet aussi de voir combien le régime de reproduction peut induire et renforcer des inégalités de genre : le confinement est un révélateur de la façon dont le régime de reproduction continue d'inscrire la prise en charge des travaux d'entretien de la vie dans la division sexuelle du travail et ce au prix de la capacité des femmes de tenir et de développer des engagements sociaux pluriels.

Dans certains cas la hausse du « reste à faire » anthroponomique à la charge des femmes va rendre impossible l'engagement professionnel féminin. En atteste le cas d'Anaëlle (séparée, 2 enfants, garde principale, fonctionnaire catégorie A) qui, bien que placée en télétravail, va renouveler successivement ses ASA pour être en mesure de se consacrer pleinement au travail scolaire de ses enfants (7 et 9 ans) :

« Ah pour moi c'est impossible [de télétravailler] hein. Pour ma situation personnelle avec mes enfants c'est impossible. On passe 5 à 6 heures par jour à faire les leçons et les devoirs... que le suivi scolaire quoi. Sachant que... après essayer de les divertir, essayer de souffler un peu... voilà [...] Sans compter les temps annexes qui prennent aussi beaucoup de temps, c'est-à-dire faire les courses, parce que c'est compliqué d'aller faire les courses, faire à manger, tout ça en milieu de deux enfants qui sont là à côté... ».

C'est en raison également de l'assignation sexuée des tâches reproductives que Saria (mariée, 3 enfants, étudiante) va rencontrer des difficultés à poursuivre ses accomplissements universitaires.

Autrement dit, le confinement a été un révélateur du caractère sexué de la prise en charge des activités domestiques et parentales, voire est venu *creuser* les inégalités de genre d'autant

que dans ce contexte marqué par un alourdissement du « reste à faire », sa prise en charge s'inscrit dans la division sexuelle du travail tout en pénalisant ainsi la capacité des femmes à tenir leurs engagements hors famille. Ainsi, nous considérons que le confinement permet de rendre compte du maintien du référentiel andro-genré issu des sociétés salariales de première modernité (Nicole-Drancourt, 2015) : comme cela était le cas dans les sociétés modernes, l'identité des femmes demeure toujours structurée par la prise en charge du *care* et leur engagement prioritaire reste donc celui d'entretenir la vie des membres de la famille. Et c'est ce qui explique qu'en dépit du développement des politiques du « faire-faire » qui se veulent « favorables aux femmes », celles-ci se révèlent profondément inégalitaires dans leurs conséquences : l'administration de la délégation reste à la charge des femmes des classes moyennes et supérieures (cf. Chapitre 5) ; la définition du mode de garde de l'enfant et la prise en charge de ce dernier continuent d'être sexuées (cf. Chapitre 6) ; et, enfin, s'appuyer sur les « pairs » fait face à l'obstacle des inégalités de genre dans l'accès au temps qui est indispensable pour se doter de liens sociaux en même temps que la production des « solidarités interfamiliales » est une tâche qui sera assignée aux femmes (cf. Chapitre 7).

Le confinement vient donc confirmer en quoi le référentiel du régime de reproduction va induire et renforcer des inégalités de genre. Et c'est donc le maintien du mode d'organisation sexuée du régime de reproduction qui va faire échouer les politiques publiques du « faire-faire » dans leur objectif de « soulager » les femmes.

2.3. LE CONFINEMENT COMME REVELATEUR DES INEGALITES CULTURELLES : UNE APPROCHE A PARTIR DES DISTANCES CULTURELLES ENTRE LA FAMILLE ET L'ÉCOLE

Enfin, l'enquête menée pendant le confinement nous a éclairé sur la manière dont le régime de reproduction est à même de produire et de creuser des inégalités culturelles.

À partir de l'expérience concrète du confinement, nous saisissons encore une fois l'influence de l'origine culturelle sur les pratiques familiales de prise en charge des activités reproductives. Le cas de Saria (mariée, 3 enfants, étudiante) est à cet égard éloquent.

L'enquêtée gère l'ensemble du travail scolaire de ses enfants pendant cette période sans se faire aider par son mari qui, étant au chômage technique en tant qu'infirmier à domicile, serait pourtant disponible pour participer :

« [...] parce que... moi j'ai une raison pour faire comprendre les enfants les trucs, les devoirs et moi... lui il s'ennuie, il a pas envie d'être... il s'ennuie vite fait. Donc moi je cherche pas... surtout que moi, c'est pas longtemps que j'ai fini mes études alors que lui ça fait longtemps qu'il a fini ses études. À peu près 20 ans, et plus. [...] Et en tout cas les enfants, ils ont pas peur de leur papa au niveau des études parce qu'ils font les études avec lui comme... [...] comme un jeu. Ils sont pas sérieux avec lui. Mais avec moi non. Quand on travaille on travaille sérieusement ».

Cela dit, Saria va tout de même s'interroger sur ses compétences pédagogiques compte tenu de l'écart culturel entre ce qu'elle sait faire et la culture de l'École Française. C'est pourquoi elle se prononcera en faveur de la reprise en présentiel des activités scolaires : ses enfants pourraient ainsi revenir aux « bonnes façons » en matière scolaire. Son discours témoigne ainsi de la façon dont les individus d'origine étrangère mobilisent des arguments « culturalistes » pour justifier leur choix d'avoir ou, au contraire, de ne pas avoir recours à « autrui » pour se faire accompagner dans la prise en charge des activités anthroponomiques : *« Même pour moi, ma façon d'expliquer les choses pour mes enfants c'est pas la même façon que le maître et la maîtresse. Je suis capable à leur expliquer les choses mais selon la façon que j'ai appris à l'école, pas selon la façon d'ici. »*

Le confinement nous permet donc de saisir encore une fois la dimension culturelle du régime de reproduction contemporain qui, elle, est à même d'induire des inégalités sociales. En effet, le cas de Saria montre en quoi les écarts culturels peuvent favoriser ou, contraire,

pénaliser la capacité des familles à se saisir de l'encouragement au « faire-faire ». Autrement dit, loin d'être dépassées, les spécificités culturelles sont négligées dans la mise en forme des politiques publiques contemporaines et, à ce titre, représentent encore un facteur discriminant dans la capacité à se faire accompagner dans la prise en charge des activités anthroponomiques.

*

*

*

En conclusion de cette section, nous avons donc montré que l'expérience du confinement a été un véritable révélateur de la manière dont le référentiel du régime de reproduction demeure celui issu des sociétés salariales de première modernité. Cette expérience inédite nous a permis, en effet, de confirmer les mécanismes sociaux qui différencient les pratiques de prise en charge des activités reproductives selon les familles et qui sont néanmoins négligées dans la *mise en forme* des politiques publiques du « faire-faire » : la classe sociale, le genre et culture. Autant de dimensions qui, « non pensées », rendent les politiques du « faire-faire » profondément inégalitaires dans leur *mise en œuvre*, et ce en dépit de leurs objectifs « universaliste », « égalitaire » et « *women friendly* ».

Conclusion de la troisième partie

À partir du complément d'enquête menée pendant le confinement (mars-mai 2020), cette partie a cherché à montrer que le confinement a été un *révélateur* du caractère inégalitaire du régime de reproduction français.

Le travail anthroponomique à fournir par les familles va augmenter sous la pression du confinement avec le rapatriement de l' « école à la maison », avec les risques sanitaires et la avec la disparition temporaire des supports d'externalisation des tâches domestiques et parentales quotidiennes. Dans ce contexte, c'est avant tout la disponibilité des mères qui sera sollicitée. Néanmoins, outre le genre, l'expérience du confinement sera variable également selon la classe sociale et l'origine culturelle : autant de dimensions qui, nous l'avons vu, façonnent les pratiques des prises en charge des activités reproductives et qui sont pourtant niées dans la mise en forme des politiques publiques du « faire-faire » analysées dans le cadre de cette thèse.

Pour le dire autrement, nous avons confirmé que le référentiel du régime de reproduction contemporain demeure encore celui issu des sociétés salariales de première modernité. Au contraire, un régime alternatif peine à émerger et c'est ce qui, à notre sens, permet d'expliquer les échecs des politiques publiques visant à favoriser la capacité de l'*ensemble* des familles, notamment des femmes, à se faire accompagner dans la prise en charge de leur « reste à faire » pour ainsi pouvoir s'engager librement dans les différentes sphères de la vie sociale.

Conclusion finale

Comment les activités reproductives sont-elles prises en charge dans la société française contemporaine ? En ciblant l'observation sur ce qui se passe dans les familles, à savoir un des acteurs de cette prise en charge, et en cherchant à comprendre comment et pourquoi les familles vont se saisir (ou pas) des mesures et arrangements proposés par le régime de reproduction, nous avons poursuivi deux objectifs pour répondre à cette question :

- rendre compte de la capacité du régime de reproduction français contemporain à assurer l'universalité de son soutien à la conciliation Travail/Famille nécessaire à la survie de toute société ;
- cerner en quoi la diversité des pratiques familiales vient, au final, questionner le souci de « neutralité » des politiques publiques du régime de reproduction qui, encore trop souvent, se caractérisent par la dérive inégalitaire dans leur mise en œuvre

Notre objectif a donc été de comprendre les facteurs de la persistance d'un « reste à faire » anthroponomique qui continue de pénaliser la capacité des individus, notamment des femmes, à tenir et développer des engagements pluriels. Pour cela, nous avons choisi d'observer la façon dont les familles se saisissaient de trois politiques-phare du virage au « *faire-faire* » du régime de reproduction : les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, la Paje et les politiques de soutien à la parentalité par les « pairs ».

Au terme de ce travail, nous affirmons qu'en dépit du caractère « universel » de ces mesures, des écarts de pratiques importants s'observent entre les familles : selon les conceptions sociales et culturelles du bien-être et développement de l'enfant ; selon les variations de la notion de « bonne parentalité », selon le rapport à l'emploi des mères ; selon les capitaux économique et culturel ; ou selon la maîtrise sociale et genrée des temps quotidiens. Et ces écarts, nous l'avons montré, résultent du référentiel d'organisation du régime

de reproduction contemporain qui, en dépit des évolutions des modes de prise en charge des activités reproductives (du « *faire soi-même* » vers le « *faire-faire* »), reste celui issu des sociétés salariales de première modernité : en même temps que les politiques saisies comme *indicateurs* laissent inchangé la division socio-sexuelle du travail (productif et reproductif), elles négligent les dimensions de classantes, genrées et culturelles qui rendent inégalitaires les rapports sociaux. Ainsi, nous considérons que c'est l'*incohérence* entre le vieux référentiel du régime de reproduction et les pratiques sociales contemporaines qui fait échouer les politiques publiques du « *faire-faire* ». En d'autres termes, c'est la *mise en forme* des politiques publiques qui fait obstacle à leur *mise en œuvre* « universelle », « égalitaire » et « *women friendly* » tout en les faisant aboutir, au contraire, à une reproduction, voire à une accentuation des inégalités sociales dans la double capacité à se faire accompagner dans la prise en charge du « reste à faire » et à s'engager librement dans les différentes sphères de la vie sociétale.

Résumons le fil de nos démonstrations qui a permis de répondre à notre question de recherche.

Le chapitre 5 nous a permis de voir qu'en dépit des nombreuses incitations socio-fiscales encourageant le développement de l'offre de services à domicile, ce seront principalement les familles les plus fortunées, dotées en capital culturel, souvent bi-actives et/ou « occidentales » qui se saisissent des services proposés par le régime de reproduction. D'une part, les services à domicile véhiculent des conceptions de la « bonne parentalité » (Martin, 2014) qui seront plus en phase avec les styles de vie des familles aisées et/ou diplômées qu'avec celles issues de milieux modestes au capital culturel plus traditionnel. D'autre part, les services proposés par le régime de reproduction du « faire-faire » vont également impliquer des charges de gestion administrative complexes qui exigent donc des compétences et des capitaux culturels élevés. Autrement dit, le développement d'une professionnalisation des services marchands à domicile modifie le contenu du travail domestique (Haicault, 2000) et conduit vers une « intellectualisation du travail domestique » qui se traduit enfin par la mobilisation de « savoir liés à des fonds socioculturels » (Delaunay, 2003b, 277). On voit que beaucoup de ces « fonds socioculturels » ont trait aux capitaux culturels des familles : certes au niveau de diplôme, mais aussi aux pratiques professionnelles. Dans ce sens, et dans la lignée de la recherche menée par Yasmine Siblot, se saisir des services

du régime de reproduction sera tributaire du degré de « continuité » (Siblot, 2006, 41) existant entre les compétences sollicitées par les pouvoirs publics d'une part, et les pratiques professionnelles au sein des familles d'autre part.

Par ailleurs, nous avons constamment pu voir que le double caractère « soulageant » et « favorable aux femmes » est questionné quel que soit la dimension « *women friendly* » des politiques publiques de conciliation : quel que soit le milieu social concerné, les femmes, au final, ne bénéficient pas de réelles améliorations de leur condition face au « reste à faire » comme face à leur choix d'engagement professionnel. En effet, que ce soient les charges administratives supplémentaires issues du recours aux services à domicile (au prix d'une charge mentale complexe) ou les charges croissantes issues du non-recours (au prix d'un épuisement qui débouche parfois sur l'impossibilité de se remettre en emploi), elles restent à charge des mères, actives ou inactives.

Ainsi, les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial non seulement n'ont rien prévu pour accompagner les familles dans la prise en charge des tâches administratives relatives à la délégation, mais nient les différences culturelles et laissent intacte la division sexuelle du travail. Dès lors, les politiques du régime de reproduction en matière de services à domicile ne vont pas s'adresser à toutes les familles en même temps qu'elles rencontrent des obstacles au moment de « soulager » les femmes : ce seront principalement les familles des classes moyennes et supérieures, bi-actives et/ou « occidentales » qui seront encouragées à se saisir des services à domicile et qui, sur fond de travail administratif féminin, vont se faire aider dans la prise en charge de leur « reste à faire » et parviendront enfin à développer des engagements pluriels (dans les sphères de la famille, de l'emploi et des loisirs).

Le chapitre 6 nous a permis de voir qu'en dépit de la volonté de la puissance publique de favoriser la capacité de l'*ensemble* des familles à « faire-faire » ou à « faire soi-même » la garde de l'enfant, la politique familiale Prestation d'accueil du jeune enfant va déboucher sur des pratiques qui reproduisent et renforcent les inégalités. En effet nous avons vu que l'arrivée de l'enfant va soulever des enjeux en termes de disponibilité de la mère, de choix d'engagement professionnel des femmes ou de bien-être de l'enfant qui, saisis de manière variable selon les familles, auront des conséquences différenciées pour les femmes en fonction de la classe

sociale et l'origine culturelle. Autant d'éléments qui rendent compte des dimensions sociales, économiques et culturelles qui sont négligées dans la mise en forme de cette politique publique. Dès lors, loin d'impacter favorablement toutes les familles, cette mesure débouche sur des situations inégalitaires avec :

- d'un côté des mères de classes moyennes et supérieures et/ou « occidentales » qui, à la lumière de leur pouvoir d'achat, de leur rapport à l'emploi, au nom du développement de l'enfant et parfois de leur « rapport aux institutions » (Thin, 2019), vont puiser sur l'offre de service de garde et se mobiliser afin de faire garder l'enfant et se maintenir en emploi dans un relatif équilibre des temps quotidiens ;
- et d'un autre côté des mères de milieux populaires et/ou étrangères dont le rapport à l'emploi, la valeur accordée à l'identité maternelle (Commaille, 1992), la méfiance à l'égard des services extérieurs à l'univers familial (Pitrou, 1992) et/ou les façons culturellement spécifiques d' « *entender el cuidado* » [« entendre le *care* »] (Anderson, 2020, 76) pénalisent leurs accomplissements dans les sphères sociales extérieures à la famille.

Néanmoins, nous avons vu le point en commun entre les mères enquêtées malgré leur hétérogénéité en termes de propriétés sociales : la mise en place des conditions organisationnelles pour garder l'enfant demeure une responsabilité sexuée et constitue donc encore une charge mentale féminine. Ainsi, paradoxalement, à partir d'un cadre dit « neutre » du régime de reproduction, les différences de pratiques de prise en charge de l'enfant deviennent des facteurs de reproduction des inégalités de classe et de culture (voire de renforcement des inégalités de genre) qui favorisent principalement la capacité des mères des classes moyennes et supérieures et/ou « occidentales » à se faire aider et à tenir l'ensemble des engagements sociaux, familiaux, professionnels en dépit du droit à l'accessibilité aux services de base pour tou-te-s dans le principe du régime de reproduction contemporain.

Dans le chapitre 7 nous avons traité d'une nouvelle politique-phare du virage au « *faire-faire* » du régime de reproduction, celle concernant l'encouragement aux « solidarités

interfamiliales » dans la Stratégie nationale de soutien à la parentalité (2018-2022). En phase avec notre ambition de saisir des réalités sociales négligées par les travaux mobilisant le concept de *care*, nous avons ainsi observé et analysé les pratiques sociales de prise en charge des activités de reproduction à l'échelle de la communauté. À l'instar des politiques précédentes, loin d'être « neutre », nous avons vu que l'encouragement à l'accompagnement par les « pairs » va, dans le cadre des rapports sociaux de classe et de sexe dont les politiques du régime de reproduction ne tiennent pas compte, maintenir (voire renforcer) des inégalités de classe et de genre. Le mécanisme en cause que nous avons mis en évidence est celui-ci : en désignant « l'accompagnement par les pairs » comme un outil de conciliation souhaitable et disponible pour tou-te-s, cette politique s'adosse à une maîtrise des temps quotidiens qui permettrait aux individus de se consacrer à la production et entretien des liens sociaux. Or, le recours aux « pairs » repose sur une ressource qui s'inscrit dans une dimension classée et genrée : le *temps*. Dans le cadre de la permanence de la division sexuelle du travail qui rabat sur les femmes la responsabilité des charges d'activités reproductives, certaines mères parviennent à dégager du temps grâce à différents atouts (conjoint aidant, maîtrise des temps professionnels, une conception du rôle de mère plus relationnelle que technique, etc.) mais d'autres n'y parviendront pas car, sans ces atouts, elles ont à faire face à des contraintes difficilement soutenables qui les privent de temps. Dès lors, dans le cadre d'une permanence de la division sexuelle, une politique comme celle de recours aux « pairs » qui exige du temps pour construire les « solidarités interfamiliales », à savoir une charge qui est par ailleurs assignée aux femmes⁹⁶, sera discriminante selon les atouts à disposition des mères dans les familles.

Or, il se trouve que les « atouts » se retrouvent *essentiellement* dans les familles des classes moyennes et supérieures. Par conséquent, en encourageant les familles à se tourner vers les « solidarités interfamiliales », le régime de reproduction s'adresse *essentiellement* aux mères « dotées d'atouts », à savoir les mères des classes moyennes et supérieures. *A contrario*, souvent privées d'atouts émancipateurs, les mères de milieux modestes manqueront du temps

⁹⁶ En effet, nous avons vu que c'est aux mères de produire les liens sociaux, notamment dans le cadre des mobilités résidentielles susceptibles de déstabiliser les tissus de sociabilités (Faure, Gilbert, 2019).

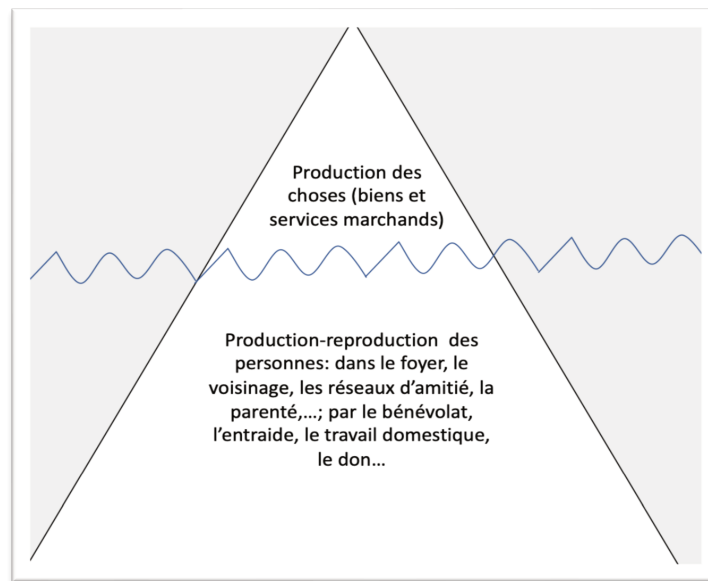
nécessaire pour se mobiliser et construire les « solidarités interfamiliales » qui pourraient les soulager dans les moments critiques.

C'est ainsi qu'à travers l'encouragement aux solidarités par les « pairs » pour résoudre « l'impossible conciliation Travail/Famille », cette mesure perpétue, voire renforce les inégalités de classe et de genre entre les familles.

Enfin, dans le complément d'enquête menée pendant le confinement, nous avons vu comment une « crise » révèle au grand jour des inégalités cachées : dans le cadre de ce travail de thèse, les impacts du confinement sur les pratiques anthropomiques et professionnelles dans les familles, se sont en effet présentés comme des révélateurs du caractère inégalitaire du régime de reproduction.

En éclairant la « face cachée » de l'iceberg (cf. Figure 1), nous avons donc pu montrer combien le « reste à faire » anthropomique à la charge des familles demeure conséquent et empêche les mères de tenir des engagements sociaux pluriels. Et nous n'avons pas parlé ici des femmes, mères ou pas, qui en tant que filles ont à assurer une grande part du soin à leur parents dépendants dans une société mal adaptée à un vieillissement rapide de sa population (cf. Chapitre 2). Plus particulièrement, en employant le concept de « reproduction » nous permettant de recouvrir un large spectre de pratiques sociales portant sur la recomposition des forces humaines, nous avons montré la pertinence de tenir en compte des tâches d'habitude exclues du périmètre d'étude, dont les activités ménagères par exemple, pour comprendre en quoi le rapport à celles-ci freine la portée de l'encouragement au « faire-faire » et donc l'aptitude des politiques en la matière à soulager les charges des femmes (cf. Chapitre 5) ; ou bien, dans quelle mesure leur prise en charge entrave la capacité des familles, et notamment des femmes, à se tourner vers d'autres acteurs sociaux susceptibles de les accompagner (cf. Chapitre 7).

Figure1. L' « économie de l'iceberg »



Sources : Pérez (2014) ; Kruzynski (2017).

Avec cette thèse, nous avons tenté de circonscrire les raisons de la persistance du « reste à faire » qui plus est contraint toujours les engagements sociaux féminins, dans la mesure où, depuis près d'un siècle, l'organisation sociale et politique des sociétés salariales s'attachent à socialiser les activités anthropomiques pour en soulager la charge aux familles et émanciper les hommes et les femmes face à leur droits de participation à toutes les sphères d'activité.

Nous avons conclu que, tant que le régime de reproduction ne revient pas sur les fondements de la division sociale et sexuée du travail des sociétés salariales de première modernité et tant qu'il néglige les dimensions inégalitaires des rapports sociaux, toute politique, mesure ou dispositif « neutre » dans sa *mise en forme*, se perdra dans des dérives inégalitaires une fois inscrits et *mis en œuvre* dans les rapports sociaux de classe, de sexe et de communautés des sociétés contemporaines.

Au regard de cela, une question mérite d'être posée : comment parvenir à une relation plus harmonieuse entre la production des choses et la production de la vie ? Nous pensons que cela ramène à interroger le *statut* des activités d'entretien de la vie dans la société

contemporaine. Si le MIVC, à savoir le « modèle institutionnalisé de valeurs culturelles » (Fraser, 2011, 79) constitue les activités anthroponomiques comme « inférieures » et/ou « invisibles », des voix s'élèvent de plus en plus pour en revaloriser l'importance aujourd'hui. Et paradoxalement, l'expérience de la crise sanitaire et des périodes de confinement ont été salutaires de ce point de vue : on a vu combien l'« éducation à distance » a avant tout pénalisé les enfants des classes populaires⁹⁷ ; on a vu l'importance des métiers, dits « petits » et donc mal rémunérés et peu reconnus, comme les « nounous », les auxiliaires de vie, les femmes de ménage, les livreurs, les soignants, les caissières, les éboueurs, etc., c'est-à-dire tou-te-s les travailleuses et travailleurs qui exercent ces activités de services qui affranchissent en « temps normal » les « travailleurs productifs⁹⁸ » et assurent l'économie de base permettant la survie⁹⁹ ; on a vu aussi combien il est urgent de réinscrire la question des « lois du marché » dans le débat démocratique et ce d'autant plus qu'elle peut concerner des services qui se sont révélés fondamentaux pour faire face à la crise sanitaire (tels que les services sanitaires)¹⁰⁰. Or, si la pandémie a mis en exergue le caractère fondamental du travail de reproduction du point de vue du fonctionnement de la société, elle a aussi mis en relief les conditions délétères dans lesquelles ce travail continue d'être exercé : Alain Touraine s'est fait, entre autres, porte-parole pour une amélioration de la rémunération des pourvoyeurs de soins¹⁰¹ reprenant ainsi la proposition de la formule de « société de *care* » par Martine Aubry en 2010 qui, à l'époque avait suscité des discussions politiques « enflammées » (Hirata, 2021, 27).

Cela dit, les constats et propositions portent davantage sur le marché et les services publics. Pour le dire autrement, loin de replacer la prise en charge de l'*ensemble* du travail

⁹⁷https://www.liberation.fr/debats/2020/04/01/le-confinement-une-catastrophe-pour-les-enfants-pauvres_1783813/?redirected=1 (Consulté le 3 avril 2020).

⁹⁸<https://blogs.alternatives-economiques.fr/peugny/2010/05/17/le-care-ou-comment-accorder-une-place-a-la-hauteur-de-leur-importance-aux-pourvoyeurs-de-soin> (Consulté le 28 mars 2020).

⁹⁹https://www.liberation.fr/france/2020/03/24/cette-crise-rend-visibles-ceux-qui-sont-d-ordinaire-invisibles_1782955/ (Consulté le 28 mars 2020).

¹⁰⁰ https://www.liberation.fr/debats/2020/04/15/les-lois-du-marche-sont-politiques_1785349/ (Consulté le 18 avril 2020).

¹⁰¹<https://elpais.com/ideas/2020-03-28/alain-touraine-esta-crisis-va-a-empujar-hacia-arriba-a-los-cuidadores.html> (Consulté le 11 octobre 2021).

anthroponomique au cœur du débat public portant sur le fond et la forme du « monde d'après », ces différentes propositions se penchent principalement sur la partie aujourd'hui socialisée de ce travail. Or, qu'en est-il de celle qui reste à la charge des familles ? Le débat public et, plus particulièrement, le débat académique français ne paraissent guère sensible au travail qui reste à la charge des familles en vue de maintenir la vie de leurs membres au quotidien, voire l'*exclut* tout simplement de la discussion¹⁰².

C'est pourquoi, notre de travail de recherche a cherché à restituer l'importance du travail reproductif effectué au sein de la famille et la complexe mise en œuvre des politiques visant à encourager les familles à « faire-faire » leur « reste à faire » anthroponomique. Dans cette lignée, l'hypothèse d'organisation sociale qui semble la plus satisfaisante est celle de l'*universal caregiver* postulée par Nancy Fraser (1994) : structurer la société autour de la prise en charge du *care* de façon à favoriser la capacité des individus à tenir des engagements multiples, à savoir à la fois dans le monde du travail et, hors travail, dans l'espace public et dans la sphère familiale. Un tel modèle de société supposerait alors une véritable disruption organisationnelle : celle de la division sexuelle et sociale du travail, celle du régime d'activité, celle du régime temporel, celle du régime de protection sociale, celle du régime de *care*, celle des contrats de sexe, etc. Autrement dit, il demanderait la mise en œuvre de mesures *transformatrices* qui ouvrent la voie vers une société permettant aux individus de tenir à part égales les engagements sociaux nécessaires à la vie en société.

Les dispositifs qui aspirent à présent à garantir à la fois le « droit à la subsistance » et le « droit à vivre en société » (Nicole-Drancourt, 2013) vont, à notre avis, dans ce sens. Leur intérêt est d'inscrire toutes les « activités socialement utiles » (à savoir l'emploi mais aussi

¹⁰² À part dans certains cas. Mentionnons par exemple, dans le contexte de confinement, la recherche collective menée le Collectif d'Analyse des Familles en Confinement et intitulée *Familles confinées. Le cours anormal des choses* (2021) qui s'est penchée sur la réorganisation du travail professionnel et la prise en charge des activités domestiques et parentales pendant le confinement. Par ailleurs, le texte d'Émilie Biland-Curinier intitulé « Télétravail et travail domestique : nos vies confinées sont inégalitaires » va s'intéresser également aux effets du confinement sur les temporalités quotidiennes et, plus particulièrement, aux inégalités sociales d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale pendant cette période. Voir : <https://blogs.mediapart.fr/ebiland/blog/200320/teletravail-et-travail-domestique-nos-vies-confinées-sont-inegalitaires> (Consulté le 22 mars 2020).

les activités civiques, familiales, parentales, communautaires) dans un « lien de droit » (*ibid.*, 124 ; Fusulier, Nicole-Drancourt, 2018). Une telle configuration consiste alors à garantir « une rétribution (en argent et en droits sociaux) » en échange de ce qui est alors entendu comme « une contribution de ressource et de richesse tout en préservant et en favorisant la liberté des engagements contributifs de chacun » (*ibid.*, 10).

De ce point de vue, le Compte Personnel d'Activité (CPA) (cf. Encadré 21) mis en place en France en 2017 est peut-être un premier pas dans cette direction¹⁰³. Le CPA cherche à comptabiliser les engagements professionnels et non professionnels. Reconnus, protégés, compensés (voire rétribués), leur reconnaissance encourage le développement de « libre choix d'investissement » tout au long de la vie (Nicole-Drancourt, 2013, 125) et peut constituer une étape transformatrice vers une « société “multi-active” » à venir (Fusulier, Nicole-Drancourt, 2018, 10).

Encadré 21. Qu'est-ce que le CPA ?

À partir de l'âge de 16 ans, les individus peuvent cumuler des droits à la qualification à partir des trois comptes qui composent le CPA : le Compte Personnel de Formation (CPF) pour les salarié-e-s des secteurs public et privé ; le Compte Professionnel de Prévention (C2P) pour les salarié-e-s du secteur privé¹⁰⁴ ; et le Compte d'Engagement Citoyen qui recense les activités de bénévolat, de volontariat ou de maître d'apprentissage. Cela dit, ce dispositif exclut à ce jour les activités participant à la production-reproduction des personnes.

Dans le sillage de ces réflexions, quatre chantiers de recherche peuvent découler de ce travail de thèse.

¹⁰³ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34029> (Consulté le 13 octobre 2021).

¹⁰⁴ Le Compte Professionnel de Prévention (C2P) permet aux salarié-e-s du secteur privé de cumuler des points en fonction des facteurs de risque supportés dans le cadre de leur activité professionnelle. Les points cumulés peuvent être utilisés pour suivre une formation leur permettant d'accéder à des postes moins exposés à la pénibilité, mais aussi pour bénéficier d'un temps partiel sans perte de salaire ou, enfin, pour partir plus tôt à la retraite.

Dans un premier temps, continuer d'explorer la question des usages des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics en insistant sur l'importance des rapports sociaux inégalitaires dans lesquels les dispositifs s'inscrivent. Autrement dit, continuer d'observer les éventuels décalages entre les pratiques concrètes des familles et les catégories de l'action publique (Heredia, 2014) à partir des pratiques familiales. Cette thèse nous a permis de comprendre en quoi des mesures dites « universelles » ne parviennent pas pour autant à s'adresser à des familles aux profils sociologiques variés. Il s'agirait alors de poursuivre nos interrogations sur le caractère inégalitaire du régime de reproduction français : comprendre dans quelle mesure les politiques publiques à venir parviennent à améliorer ou à maintenir (voire à dégrader) l'existant. Dans ce sens, des explorations du côté des compétences sollicitées par les pouvoirs publics et les ressources disponibles au sein des familles pourraient être menées : les usages dans le contexte de numérisation des services publics sont certainement à mieux explorer (Koubi, 2013 ; Algan, Bacache-Beauvallet, Perrot, 2016) ; ou les écarts entre la manière dont les pouvoirs publics entendent la prise en charge des activités reproductives et les croyances sociales et culturelles existantes au sein des familles ; ou, enfin, le rôle des politiques publiques contemporaines dans la transformation du contenu du travail anthropomique à l'intérieur des familles.

Dans un deuxième temps, continuer d'explorer les pratiques de prise en charge du travail reproductif, notamment en milieu rural. Des recherches récentes montrent les difficultés des familles rurales à se faire accompagner dans la prise en charge du travail de reproduction dans un contexte de rareté de services marchands ou publics (Coquard, 2019) et dans des environnements où les sociabilités s'inscrivent dans des logiques générationnelles et sociales excluant parfois les habitants des « sociabilités locales » et des « réseaux d'entraide locaux » (Amsellem-Mainguy, 2021, 64 ; 106).

Dans un troisième temps, explorer l'articulation entre technologie et « reste à faire » anthropomique. Dans cette perspective, il s'agirait alors de prolonger les travaux cherchant d'une part à comprendre la façon dont les familles s'emparent des technologies domestiques (Schwartz, 1976 ; Gras *et al.*, 1992 ; Desjeux, Berthier, Jarrafoux, Orhant, Taponier, 1996 ; Delaunay, 2003b ; Wajcman, 2017), et d'autre part à analyser les répercussions des électroménagers sur le travail familial, notamment sur la prise en charge de tâches

chronophages (par exemple, les soins aux personnes âgées, malades et/ou en situation de handicap) comme c'est le cas des travaux sur les *carebots* (Mackenzie, 2015), et ce dans un contexte caractérisé par l'existence d'un « reste à faire » anthroponomique toujours « colossal » (Fusulier, Nicole-Drancourt, 2018, 5).

Dans un quatrième temps, interroger les conséquences des normes contemporaines sur les pratiques de prise en charge des activités reproductives dans la sphère familiale. À cet égard, nous considérons que l'urgence écologique (Lalanne, Lapeyre, 2009) ou les politiques de « maintien à domicile » (Cresson, 1995 ; Cresson, 2006) concourent aujourd'hui à l'intensification du travail domestique féminin. En d'autres termes, il s'agirait de resituer le travail anthroponomique des familles au centre de la production des normes dans la société contemporaine.

Ces quatre chantiers de recherche, nous semble-t-il, pourraient permettre d'avancer dans la compréhension des logiques sociales multiples dans lesquelles s'inscrivent les activités reproductives et leurs pratiques de prise en charge et, plus particulièrement, de rendre le « reste à faire » anthroponomique un champ de recherche à part entière.

Annexes

Annexe 1. Enquêté-e-s concerné-e-s par la méthode de l'observation

Enquêté-e	Durée de l'observation
Hélène	61 minutes
Charles	118 minutes
Saria	61 minutes
Marie-Amélie	64 minutes
Margaux	116 minutes
Sylvie	32 minutes
Paula	112 minutes
Ambar	61 minutes
Tiphaine	46 minutes
Amélie	62 minutes
Basil	70 minutes
Yasmina	59 minutes
Bruno	92 minutes
Etienne	55 minutes
Louna	78 minutes
Angèle	66 minutes
Lauryn	55 minutes
Theodora	98 minutes
Louise	72 minutes
Eleanor	52 minutes
Daphné	61 minutes
Anaëlle	82 minutes
Anne-Cécile	73 minutes
Hanane	102 minutes
Zeya	57 minutes
Maria	72 minutes
Maella	62 minutes
Nicole	79 minutes
Claire	58 minutes
Durée totale	2076 minutes (environ 35 heures)

Annexe 2 : Enquêté-e-s concernées par la méthode de l'entretien

Enquêté-e	Modalité de l'entretien	Durée de l'entretien
Hélène	Face à face	59 minutes
Charles	Téléphonique	38 minutes
Saria	Face à face	59 minutes
Marie-Amélie	Téléphonique	47 minutes
Margaux	Face à face	63 minutes
Sylvie	Face à face	35 minutes
Paula	Face à face	116 minutes
Ambar	Face à face	118 minutes
Tiphaine	Face à face	95 minutes
Amélie	Téléphonique	37 minutes
Basil	Face à face	86 minutes
Yasmina	Téléphonique	63 minutes
Bruno	Face à face	71 minutes
Etienne	Face à face	80 minutes
Louna	Face à face	55 minutes
Angèle	Face à face	59 minutes
Lauryn	Face à face	82 minutes
Theodora	Face à face	43 minutes
Louise	Face à face	57 minutes
Eleanor	Face à face	51 minutes
Daphné	Face à face	50 minutes
Anaëlle	Face à face	91 minutes
Anne-Cécile	Face à face	83 minutes
Hanane	Téléphonique	46 minutes
Zeya	Téléphonique	57 minutes
Maria	Face à face	76 minutes
Maella	Face à face	60 minutes
Nicole	Face à face	80 minutes
Achir	Téléphonique	50 minutes
Clémentine	Face à face	58 minutes
Samia	Téléphonique	44 minutes
Maimouna	Face à face	57 minutes
Mayline	Face à face	43 minutes
Claire	Face à face	60 minutes
Yann	Téléphonique	24 minutes
Fanta	Face à face	44 minutes
Astou	Face à face	38 minutes
Arya	Téléphonique	48 minutes
Durée totale		2224 minutes (environ 37 heures)

Annexe 3. Enquêté-e-s concernées par l'enquête menée pendant le confinement (mars-mai 2020)

Enquêté-e	Nombre d'entretiens	Durée totale
Samia	5	68 minutes
Saria	5	76 minutes
Anaëlle	1	50 minutes
Achir	4	114 minutes
Arya	7	227 minutes
Marie-Amélie	1	47 minutes

Annexe 4. Guide d'entretien

I. Parcours (de formation, professionnel), niveau de vie et type de ménage

Égo :

- État civil ? Enfants ? (Marié-e, divorcé-e, autre; garde partagée, garde complète, etc.)
- Niveau de diplôme ?
- Activités principales actuellement (Salariées ? Non salariées ? Chômage ?) ? Évolutions ?

- Dans le cas de ne pas réaliser une activité salariée, quelles en sont les raisons ? Depuis combien de temps ?

- Dans le cas d'exercer une activité professionnelle, dans quel établissement ? Depuis quand ? Type de contrat ? Temps de travail ?

- Conditions d'habitation : parcours résidentiel, propriétaire, locataire, etc.
- Salaire (mensuel ou annuel)

Si conjoint-e :

- Niveau de diplôme ?
- Activités principales actuellement (Salariées ? Non salariées ? Chômage ?) ? Évolutions ?

- Dans le cas de ne pas réaliser une activité salariée, quelles en sont les raisons ? Depuis combien de temps ?

- Dans le cas d'exercer une activité professionnelle, dans quel établissement ? Depuis quand ? Type de contrat ? Temps de travail ?

- Conditions d'habitation : parcours résidentiel, propriétaire, locataire, etc.
- Salaire (mensuel ou annuel)

II. Activités éducatives

- Activités réalisées afin d'éduquer les enfants (jeux, sorties, lecture, leçons banales, aide aux devoirs, etc.) ?
- Au moment d'éduquer les enfants, qui s'en occupe régulièrement ? Évolutions ?
- Si c'est vous qui s'en occupez, recevez-vous de l'aide pour le faire ?
- Informations sur l'établissement éducatif

- Qui s'occupe régulièrement d'aller le ou les chercher à l'école ? Et au centre de loisirs ? Évolutions ?
- Autres déplacements effectués pour les enfants ?

III. Activités alimentaires

- Modes d'approvisionnement des aliments (achat, don, préparation...) ? (Quoi ? Où ? Quand ?)
- Personne chargée de l'approvisionnement alimentaire ? Évolutions ?
- Activités d'entretien des aliments (tri des aliments, conservation des aliments, lavage, etc.) ?
- Personne chargée de la transformation des aliments (petit-déjeuner, déjeuner, etc. ; plats préparés par soi-même, par « autrui » ou achetés) ? Évolutions ?
- Temporalités de la préparation des repas ?
- Approvisionnement en denrées alimentaires ou plats préparés pour une personne extérieure au foyer ?

IV. Activités vestimentaires

- Modes d'approvisionnement des vêtements (achat, don, confection par soi-même...) ? (Quoi ? Où ? Quand ?)
- Personne chargée de l'approvisionnement vestimentaire ? En direction de qui (enfants, adultes, autres) ? Évolutions ?
- Activités d'entretien des vêtements (lavage, tri des vêtements, etc.) ? Personne qui s'en charge (soi-même, « autrui », etc.) ? Quand ? Évolutions ?
- Modes d'approvisionnement des produits d'entretien des vêtements ?
- Aider quelqu'un d'autre à s'habiller ? Au sein du ménage ? Ailleurs (personne âgée et/ou handicapée, etc.) ?
- Approvisionnement en vêtements pour une personne extérieure au foyer ?

V. Activités ménagères et entretien du domicile

- Activités d'entretien du domicile ? Personne qui s'en charge ? Évolutions ?
- Objets ou produits utilisés pour entretenir le domicile ? Quels modes d'approvisionnement (achat, don, préparation...) ?
- Activités de réparation ? Personne qui s'en charge ? Évolutions ?
- Entretien du domicile de quelqu'un d'autre (travail non rémunéré) ?

VI. Activités d'hygiène de vie, beauté, santé

- Modes d'approvisionnement de produits d'hygiène (achat, don, préparation...) ? Personne qui s'en charge ? Évolutions ?

- Soins de beauté/esthétiques le plus couramment réalisés par les intégrants de votre ménage (coiffure, manucure, sourcils, barbe, épilation...) ? Comment ? Qui ?
- Soutenir l'hygiène de vie de quelqu'un d'un tiers (aide à faire sa toilette, accompagner aux toilettes, etc.) (Au sein du ménage ? Ailleurs (personne âgée et/ou handicapée) ?
- Activités réalisées en direction d'un tiers malade (aller au médecin, rester au lit, acheter des médicaments, préparer des médicaments...) ? Personne qui s'en charge ? Évolutions ?

VII. Politiques publiques, conciliation travail-famille : services publics, transferts monétaires, instruments de conciliation

- Aides monétaires publiques visant financer des activités nécessaires à la vie familiales (APL, RSA, AF, PreParE, APA, PCH...) ?
- Recours à des services (aide-ménagère, aide à domicile, TISF...) ?
- De mesures permettant d'aménager les temps de travail ?

VIII. Activités de reproduction : des contraintes ?

- Parmi les tâches dont nous avons parlé, quelles sont celles que vous aimeriez laisser à quelqu'un d'autre pour les faire ? À qui ? Pourquoi ?
- Y-aurait-il une activité en particulier pour laquelle vous aimeriez avoir plus de temps pour vous y consacrer ? Pourquoi ?
- Lorsqu'il s'agit d'acheter les différents produits alimentaires, ménagers, d'hygiène, ainsi que les vêtements, pensez-vous avoir suffisamment de ressources économiques pour y parvenir ?
- Dans le cas de payer quelqu'un d'autre pour réaliser, par exemple, les tâches ménagères ou garde d'enfants, pensez-vous que cela est tenable dans le temps ?
- Dans le cas de ne pas payer, par exemple, quelqu'un d'autre pour réaliser les tâches ménagères ou garde d'enfants, aimeriez-vous (pouvoir) le faire ?
- Quelles sont les activités qui vous prennent le plus la tête le jour au jour ?
- Ça vous est-il arrivé de changer de travail pour pouvoir assumer les tâches dont nous venons de parler ? Si c'est le cas, y aurait-ils des évolutions ?
- Ça vous est-il arrivé d'arrêter complètement de travailler pour assumer les tâches en question ?
- Ça vous est-il arrivé de ne pas aller au travail pour assumer l'une des tâches dont nous venons de parler ?
- Ça vous est-il arrivé de changer votre temps de travail de manière durable pour vous occuper de ces tâches ?
- Avez-vous déjà refusé une offre d'emploi ? Si oui, pour quelles raisons ?
- Avez-vous le temps pour vous consacrer à des activités associatives (associations, partis politiques, autres) ? Ça vous est-il arrivé de laisser tomber une activité de loisir (amis, sports ou autres) pour assumer l'une des tâches dont nous venons de parler ?
- Ces tâches vous ont-ils empêcher de prendre des vacances ?
- En cas d'imprévu où la garde de vos enfants n'est-elle pas assurée (grèves, canicule, épisodes de neige, autres), pouvez-vous compter sur quelqu'un d'autre pour s'en

occuper (conjoint-e, famille, autres) ? Comment vous arrangez-vous pour pallier l'imprévu (embaucher quelqu'un, absence au travail, etc.) ?

IX. Représentation de la journée

- Définition d'une journée type en quelques mots ?
- Y-aurait-il quelque chose que vous aimeriez changer dans votre journée ?
- A quel moment sentez-vous que fini votre journée ?

X. Autres

- Souhaitez-vous rajouter quelque chose ?
- Y-aurait-il un autre plan de la vie quotidienne important pour vous et que je n'ai pas mentionné (loisirs, etc.) ?

Annexe 5. Guide d'observation

1) Date : ____ / ____ / ____

2) Informations sociodémographiques :

Prénom/NOM : _____

Âge Égo : _____

Sexe Égo : _____

État civil : _____

Métier : _____

Âge conjoint-e : _____

Sexe conjoint-e : _____

Métier conjoint-e : _____

Nombre d'enfants : _____

Âge des enfants : _____

Département/Ville/Arrondissement : _____

3) Acteur social

Famille = 1

- Égo = a
- Personne habitant dans le foyer = b ; **Préciser si :** Conjoint ou conjointe = x

Enfants = y

Parents = z

Autre = w

Et si :

Masculin = M

Féminin = F

- Réseau de parenté (personne extérieure au foyer) = c

Marché = 2

- Supermarché = a
- Marché du quartier = b
- Autre magasin = c ; **Préciser si :**
 - Boulangerie = 1 ;
 - Charcuterie = 2 ;
 - Magasin de vêtements = 3 ;
 - Pharmacie = 4

- Restaurant ou autre service de restauration (pizzeria, kebab, etc.) = d
- Personnel à domicile = e ; **Préciser si** : Masculin = M
Féminin = F
- Établissement éducatif privé = f ; **Préciser si** : Crèche = w
École élémentaire = x
Collège/Lycée = y
Autre = z
- Établissement sanitaire privé = g ; **Préciser si** : Clinique = x
EHPAD = y
Autre = z

Communauté = 3

- Voisin-e-s = a
- Ami-e-s (extérieurs au ménage) ou voisins = b
- Associations, ONG, Fondations = c

État/Services publics = 4

- Établissement éducatif public = a ; **Préciser si** : Crèche = w
École élémentaire = x
Collège/Lycée = y
Autre = z
- Établissement sanitaire public = b ; **Préciser si** : Hôpital = x
EHPAD = y
Autre = Z
- Salarié-e = ; **Préciser si** : Masculin = M
Féminin = F
- Autre = d

4) Grille à remplir

Tâches ménagères et gestion du ménage (1/2)				
Activités	Ménage	Marché	Communauté	État/Services publics
Balayer				
Laver le sol				
Passer l'aspirateur				
Faire la cuisine (petit-déjeuner, déjeuner, dîner, etc), préparer à manger				
Trier les aliments				
Mettre la table				
Débarasser la table				
Faire la vaisselle, mettre le lave-vaisselle				
Ranger la vaisselle				
Laver le linge, mettre la machine à laver				
Faire sécher les vêtements dans la machine ou pendre les vêtements				
Dépendre les vêtements				
Repasser les vêtements				
Plier les vêtements				
Ranger les vêtements				
Trier les vêtements				
Ranger les jouets				
Ranger les affaires (livres, etc.), préciser:				
Acheter ou manger des plats préparés (livraison, restaurants, etc.)				
Faire les courses				
Bricolage, réparation d'objets				
Réalisation de liste ou inventaire				
Nettoyer la cuisine				
Nettoyer les toilettes				

Observations :

Tâches ménagères et gestion du ménage (2/2)				
Activités	Ménage	Marché	Communauté	État/Services publics
Nettoyer salle de bain				
Nettoyer d'autres surfaces, préciser:				
Épousetter				
Changer les draps				
Faire le lit conjugal				
Faire le lit de ou des enfants				
Ranger la chambre conjugale				
Ranger la chambre de ou des enfants				
Acheter des vêtements pour les enfants				
Acheter des vêtements pour autre personne (adulte, personne âgée, etc.), préciser:				
Confectionner des vêtements				
Tâches de coordination (appels, mails, etc.)				
Autres activités, préciser:				
Autres activités, préciser:				

Observations :

Éducation et accompagnements des enfants				
Activités	Ménage	Marché	Communauté	État/Services publics
Éducation des enfants (cours, leçons, etc.)				
Aide aux devoirs				
Jouer, autres activités extrascolaires (musique, arts plastiques, lecture, etc.)				
Accompagner les enfants au parc, à la place				
Déposer les enfants à l'école ou autre institution éducative				
Chercher les enfants à l'école ou autre institution éducative				
Déposer ou accompagner les enfants dans une institution de loisirs (bibliothèque, centre de loisirs, musées, etc.)				
Chercher les enfants dans une institution de loisirs (bibliothèque, centre de loisirs, musées, etc.)				
Déposer ou accompagner les enfants dans une institution sanitaire				
Chercher les enfants dans une institution sanitaire				
Déposer ou accompagner les enfants dans un autre ménage				
Chercher les enfants dans un autre ménage				
Autres, préciser:				
Autres, préciser:				

Observations :

S'occuper d'un tiers: en direction des enfants				
Activités	Ménage	Marché	Communauté	État/Services publics
Donner à manger				
Faire prendre son bain ou sa douche				
Changer les couches				
Secher les cheveux				
Coiffer les cheveux				
Couper les cheveux				
Aider à laver les dents				
Accompagner aux toilettes				
Habiller				
Faire dormir				
Autres soins, préciser:				
Autres soins, préciser:				

Observations :

S'occuper d'un tiers: en direction des personnes âgées et/ou handicapées				
Activités	Ménage	Marché	Communauté	État/Services publics
Donner à manger				
Faire prendre son bain ou sa douche				
Changer les couches				
Secher les cheveux				
Coiffer les cheveux				
Couper les cheveux				
Aider à laver les dents				
Accompagner aux toilettes				
Habiller				
Faire dormir				
Autres soins, préciser:				
Autres soins, préciser:				

Observations :

S'occuper d'un tiers: en direction des animaux				
Activités	Ménage	Marché	Communauté	État/Services publics
Donner à manger				
Promener				
Laver				
S'occuper de ses déchets				
Autres soins, préciser:				
Autres soins, préciser:				

Observations :

Annexe 6. Retranscription de l'entretien avec Anaëlle

S : Merci encore pour ton temps. J'aimerais te poser quelques questions sur les tâches que j'ai observé la dernière fois. Mais avant, j'aimerais te poser quelques questions sur ton parcours, si tu es mariée, divorcée, nombre d'enfants, études que tu as faites, l'activité professionnelle...

A : Alors j'ai vécu pendant 23 ans avec le père de mes enfants avec qui j'ai eu deux enfants et je suis séparée de lui depuis 3 ans. Et je vis seule avec mes 2 enfants et leur père les garde un week-end sur deux par décision de justice. J'ai demandé au juge de mettre en place un système, d'officialiser un système de garde et il les garde un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Cela veut dire que j'ai la garde principale de mes enfants. En parallèle, j'ai un compagnon qui vit avec nous et qui participe à notre vie. Nous sommes en train de nous construire une nouvelle vie avec mon compagnon, mes deux enfants et sa fille.

S : Quel est son métier ?

A : Il est ingénieur mécanique, ingénieur mécanique automobile. Il est fonctionnaire.

S : Et avant de travailler à l'Université, tu as travaillé ailleurs ?

A : Donc je suis fonctionnaire depuis 5 ans. Avant d'être fonctionnaire à l'Université, j'étais dans le privé. J'ai toujours travaillé dans le privé. J'ai une maîtrise, un diplôme universitaire, une maîtrise d'archéologie spécialisée en préhistoire. Je suis archéologue et j'ai eu beaucoup de mal à trouver un travail en rapport avec mes études. J'ai été plus ou moins forcée de me

réorienter sur d'autres sujets. On va dire que j'ai, tout au long de ma vie, travaillé sur tout ce qui est la médiation culturelle et tout ce qui pédagogique. Donc, j'ai travaillé, j'ai fait beaucoup, beaucoup de travaux différents, mais principalement, j'ai travaillé dans le milieu associatif, pour tout ce qui est sport et culture, où j'ai développé des associations, j'ai aidé des associations à se créer, à créer de l'emploi et à faire du développement local pour aider notamment les communes à générer du lien, du réseau, organiser des activités sportives, culturelles, sociales pour lutter contre l'isolement des personnes. Principalement c'est ce que j'ai fait dans toute ma carrière, à travers plusieurs postes. J'ai occupé un poste pendant assez longtemps dans une fédération sportive où j'étais responsable du réseau associatif, donc de toutes les associations qui étaient rattachées à la Fédération sportive. Et donc, j'ai aidé les associations à se développer et en gros, à chercher de l'argent pour se développer et créer du lien social et créer de l'emploi. Il y avait 3500 associations à peu près. Là je suis restée un certain temps à la Fédération de randonnée pédestre. C'était autour de la randonnée. Et j'ai dernièrement occupé un poste avant d'intégrer l'Université, j'ai occupé un poste de directrice opérationnelle dans une agence de communication pédagogique.

S : Là c'était secteur privé plutôt ?

A : Tout ça c'était privé. Mais l'association, la fédération sportive, c'était privé. C'était une association reconnue d'utilité sociale et publique, donc avec une forme de partenariat avec l'État, sous la tutelle d'un ministère. Donc le ministère des Sports. Mais c'était des contrats de travail privés. On avait un objet social et public et social ou social, mais dans mon statut, moi, dans ma vie, les salariés ont été de droit privé.

S : Et c'était en CDI ?

A : En CDI, j'ai toujours eu que des CDI. Donc juste avant d'intégrer l'Université, j'étais dans une agence de communication pédagogique qui avait pour mission de créer et d'organiser et de proposer des conférences et des animations pédagogiques dans les écoles maternelles,

primaires, collèges, lycées et dans certaines universités pour appuyer les programmes, les programmes scientifiques. En fait, c'était de la vulgarisation scientifique qu'on faisait, des conférenciers extérieurs que je recrutais. Moi, j'étais responsable du réseau des conférenciers. Je recrutais les conférenciers, les former. C'était plutôt des gens qui avaient des profils scientifiques. Je les formais à la pédagogie scientifique. On créait des conférences et des supports d'animation avec la communication. Comme c'était une agence de communication, on avait tous les outils pour la création de supports pédagogiques. On intervenait dans toutes les écoles et les universités de France. Pour du coup, dans les cours de sciences, aller appuyer les programmes scolaires et aider les professeurs scientifiques. C'étaient des conférences gratuites qui étaient proposées aux écoles et qui étaient financées par... nous on avait des commanditaires et nos donneurs d'ordre. Et par exemple notre principal client c'était EDF qui nous payait un peu plus bas pour eux. Mais c'était aussi, par exemple sur des thèmes, ont interpellé sur l'électricité. C'était pour prévenir les accidents domestiques liés à l'utilisation de l'électricité. Donc là, une de nos conférences, qui était l'une des plus demandées et les plus réputées, c'était comment fonctionne l'électricité. Qu'est-ce que c'est qu'un choc électrique ? Les conduites à tenir par rapport à l'électricité quand on est enfant, notamment. En primaire, leur montrer comment ça marche. Quels sont les dangers ? Pas mettre les doigts dans la prise ? Qu'est ce qui est conducteur ? Qu'est ce qui n'est pas conducteur ? Avec des petites manipulations. L'objectif, c'était vraiment faire diminuer le nombre d'accidents domestiques liés à l'électricité.

S : Et après ça t'es venue à l'Université ?

A : Alors j'ai eu deux licenciements économiques dans ma vie. Donc ça m'a fait réfléchir sur ma condition de salarié du privé. Alors oui, et en parallèle, j'ai monté une association qui existe encore depuis. Depuis que je suis sortie de l'université à peu près. Ça fait maintenant plus de 20 ans qu'elle existe. J'ai monté une association de développement local en Bourgogne, parce que je suis un peu originaire de Bourgogne, et donc je fais sur mon temps libre quand j'en est, de la médiation culturelle autour de l'archéologie, je fais toujours de l'archéologie, notamment avec les enfants, pour leur expliquer ce qu'est l'archéologie, ce qui est le patrimoine historique, le patrimoine naturel. Qu'est-ce que c'est quand on trouve... alors

moi ma spécialisation c'est la préhistoire...qu'est-ce qu'on fait quand on trouve des outils en silex taillés dans un champ ? Comment on les reconnaît ? Qu'est-ce que l'homme préhistorique ? Moi, mon objectif, c'est faire un parallèle entre l'homme préhistorique et l'homme qu'on est devenu aujourd'hui. Et qu'est-ce qu'on en fait. Comment on peut réfléchir ? Est-ce que l'homme préhistorique était plus intelligent que nous ? Qu'est-ce qu'on fait de cet héritage-là ? Et mon objectif, c'est montrer que tout ce qu'on produit, tout ce qu'on réfléchit, tout ce qu'on crée n'est pas très éloigné de la démarche de l'homme préhistorique. C'est tout un ensemble de réflexion. J'essaie d'aider les enfants à mener une réflexion plus large sur notre condition d'homme sur cette terre.

S : Et cette association elle est en Bourgogne ?

A : Alors elle est en Bourgogne. C'est une association loi 1901 et moi, je suis donc du coup dirigeante de cette association. Donc je fais ça de manière gratuite, c'est à dire que je suis pas payée puisque je suis dirigeante et bénévole. J'interviens bénévolement. Mais c'est, on va dire, mon loisir. Depuis que j'ai des enfants, je suis moins active.

S : Et donc tu as eu deux licenciements économiques....

A : Donc j'ai eu deux licenciements économiques qui, en fait, m'ont fait réfléchir sur ma condition de salarié dans le privé. Et du coup, j'ai décidé de tenter d'intégrer la fonction publique pour ne pas être...parce que... J'ai eu deux licenciements économiques et j'habitais encore à l'époque avec mon compagnon qui lui-même était instable professionnellement. Donc, on ne vivait que sur mon salaire, donc il était régulièrement au chômage et régulièrement en fin de droits. Donc les seules rentrées d'argent, c'était mon salaire pour 4. Donc c'est pour ça que me suis dit : « il faut que je trouve en situation de stable parce que je suis la seule à potentiellement avoir une situation stable parce que j'ai des diplômes... ». Voilà. Et puis, j'ai eu la chance d'avoir fait plein, plein de métiers différents et je me suis dit peut-être que je pourrai trouver plus facilement. Et c'est ce que j'ai fait. Et donc j'ai tenté un

concours dans la fonction publique donc il y a cinq ans, pour m'exercer et pour m'entraîner. Je me suis dit : « je ne l'aurais jamais et je l'ai eu » [elle rit].

S : Et tu m'avais dit la dernière qu'en raison des absences fréquentes à cause de l'un de tes enfant...

A : Alors, absolument. Oui, alors, c'est le fait que pour avoir une situation stable et effectivement, à l'époque, je ne savais pas que mon fils était autiste et il n'était pas encore reconnu handicapé. Mais effectivement, je pressentais qu'il fallait que je trouve une situation professionnelle qui me protège. Moi, en tant que mère, pour gérer mon fils, ses difficultés. Et ça s'est avéré vrai parce qu'avec le temps, ses difficultés se sont accrues et j'ai été absente très souvent dans mon travail. Et à l'époque, comme il n'avait pas de reconnaissance, j'ai pris des congés maladie parce que moi, je n'en pouvais plus. Ces congés maladie qui faisaient que physiquement et nerveusement je n'étais plus en état de travailler pour pouvoir gérer mon fils. Mais aujourd'hui, maintenant qu'il est handicapé, qu'il est reconnu handicapé, et on sait ce qu'il a, qu'il est reconnu autiste, qu'il est diagnostiqué autiste, j'ai du coup des congés spécifiques propres à la fonction publique qui font que du coup, on accepte mes absences.

S : Et lorsque tu étais dans l'autre secteur, est-ce que ton compagnon t'aidait à gérer ton fils ?

A : Non, c'était moi. Le père de mon fils a été dans le déni et n'a pas compris les difficultés de mon fils. Et du coup, il était désemparé, en étant dans le déni, il s'en occupait pas parce qu'il était perdu. Il ne savait pas faire. Après, il ne savait pas faire, mais il était lui-même pas en état.

S : Et donc là actuellement tu travailles à temps complet, à temps partiel...

A : Je suis à temps partiel. Modulable. Et ça c'est la chance. C'est à dire que tous les mois, au mois par mois, je réévalue ma charge... mon temps de travail. Je dois déclarer à mon employeur, un mois à l'avance, combien de temps je vais travailler le mois suivant en fonction des rendez-vous médicaux de mon fils. Parce qu'en fait, le suivi médical de mon fils est très contraignant. Et donc, du coup, il n'y a que moi aujourd'hui qui peut assurer, en partie, les rendez-vous de mon fils parce que mon fils ne supporte pas que ce soient des inconnus qui l'accompagnent à ses rendez-vous.

S : Donc du coup tu peux pas demander à ta famille...

A : Si ma famille oui, mais ma famille est restreinte, mais je peux pas. Parce qu'en fait, il y a des structures, des associations, notamment à Paris, qui proposent d'accompagner les enfants, qui vont les chercher à l'école, pour l'emmener au rendez-vous médical et les ramènent à l'école. Mais le souci c'est que c'est des animateurs, des éducateurs spécialisés, ce n'est pas tant que l'enfant change de tête tout le temps, il n'est jamais avec la même personne. Pour mon fils c'est pas adapté.

S : Et du as droit à l'A...

A : L'AEEH.

S : Et donc tu peux avoir recours à une aide à domicile...

A : C'est tout récent. Ça fait 3-4 mois que j'ai droit à ça. J'ai le droit...En fait, j'ai une enveloppe, J'ai un complément qui englobe ma perte de salaire, parce que j'ai une perte de salaire, et qui prend en charge un salarié à domicile qui a commencé la semaine dernière. J'ai embauché la semaine dernière. Elle n'est pas pour accompagner aux rendez-vous médicaux

pour l'instant, c'est trop compliqué pour mon fils, mais elle garde mon fils, par exemple le mercredi après-midi, parce qu'il ne peut pas être gardé au centre de loisirs. Et donc ça c'est pris en charge par le complément de l'AEEH.

S : Et elle fait d'autres tâches aussi ? Faire à manger...

A : Pour l'instant non, parce que c'est tout récent. Donc je sais pas encore si je vais lui demander. Déjà, si elle va tenir le coup parce que c'est pas évident. Donc je vais progressivement. Après, on verra si, à terme, je peux lui demander plus. Je ne sais pas encore, mais potentiellement, oui. C'est le but en fait. Que j'ai une aide plus régulière.

S : Tu pourrais me donner à peu près tes revenus annuels ?

A : Je crois que 23000, je crois que c'est à peu près ça.

S : Et tu reçois de l'aide économique de ton ancien compagnon ?

A : 300 par mois.

S : Donc n va commencer par les tâches éducatives. Quelle sont les tâches que tu fais pour éduquer tes enfants ? Faire des lectures ? Aller au parc...

A : Dans une logique éducative... culturelle et l'apprentissage de la vie ?

S : Oui, même les tâches administratives, inscription à l'école, au centre de loisirs...

A : Bah c'est moi qui fais toutes les démarches, les papiers, les dossiers, les demandes... puisque que je demande... Comme je suis dans une situation financière très délicate, je suis tributaire d'aide. J'ai un dossier MDPH. J'ai plein d'aides. Je dépends de plein d'aides. Je suis constamment en train de faire des dossiers dans tous les sens, justifier pour essayer d'avoir de l'aide. Parce que là, le complément de l'AEEH ne me suffit pas. Le complément de l'AEEH ça m'aide à compenser une partie de ma perte de salaire, mais pas totalement. Et puis, des dépenses qui sont liées aux difficultés de mon fils, qui sont pour l'instant pas prises en charge. Dans mes tâches administratives, je passe beaucoup de temps sur tout ce qui est montage d'aide, par exemple, l'inscription à l'école, les papiers, tous les impôts, tout. Il n'y a que moi.

S : Donc ça, ça te prend beaucoup de temps.

A : Ça me prend beaucoup de temps. Mais tu veux savoir à quel moment, comment je m'organise pour faire ça, par rapport à...

S : Non pas spécialement, plutôt ce que tu fais, quelles sont les tâches...

A : L'avantage avec la pathologie de l'autisme, c'est que tout est assez réglé, il faut essayer de respecter une forme de protocole d'organisation régulière. Il n'aime pas les imprévus. Il a besoin que tout se passe de la même manière quasiment tous les jours. Donc, c'est assez bien réglé. Par exemple, la lecture est très importante pour lui. Il a besoin de lire, mais c'est que le soir, c'est que dormir. Jamais dans la journée, il ne supporte pas. Pour lui, il a pris cette habitude parce qu'il a des troubles du sommeil important. La lecture l'aide à s'endormir. Il prend des médicaments pour dormir, mais c'est un complément. Donc pour lui, il y a une chose, une fonction. Pour lui, la lecture aide égale aide à l'endormissement. C'est pas un

plaisir dans la journée. Donc lui c'est simple : la lecture, c'est le soir. Voilà. Donc des temps qui sont très importants. J'essaie de me coucher plus tôt le soir pour qu'il ait un temps de lecture plus large parce qu'il adore lire, mais je n'arrive pas à le faire dans la journée. Du coup, c'est un temps important de lecture le soir.

S : Et tu arrives vers quelle heure chez toi ?

A : Je vais les chercher à 18h le soir à l'école. C'est simple. Donc on arrive à 18 heures, le soir je vais chercher à l'école. On va parfois souvent faire deux-trois courses, sur le chemin du retour, alimentaires, parce que je n'ai pas le temps que je sors du travail. Je cours en fait, je suis tout le temps en train de courir. On rentre à la maison. C'est très ritualisé. On se lave les mains. C'est vraiment ritualisé, c'est vraiment dans ce sens-là. Tout ça c'est lié à sa...

S : À sa maladie ?

A : C'est ça.

S : On dit « maladie » ou...

A : Je sais pas comment on fit. Je dis sa « pathologie » parce que... je ne sais pas comment je caract... Je dis « pathologie » ... C'est un trouble ! Donc, on se lave les mains. On fait les devoirs. Donc lavage des mains, c'est important. Si on ne peut pas se laver les mains, tout, tout est déconstruit et là on sait que la soirée va être catastrophique. C'est vraiment... Il faut se laver les mains tous les trois. On s'assoit. On fait les devoirs de mon fils en premier, alors qu'il les a fait à l'étude au préalable mais... Donc je fais les devoirs avec lui. Donc il a fini. Il a un temps de détente. Soit il reste un peu à côté de nous, soit il va dans sa chambre et il va jouer un peu de jeux vidéo. Pendant ce temps, je fais les devoirs de ma fille et de là, elle

a un temps de détente. Souvent, elle va jouer ou alors elle regarde un peu la télé. Pendant ce temps, je prépare le dîner.

S : Et c'est toi qui va les déposer à l'école le matin ?

A : Ah oui, oui. Donc, ça c'est une journée type d'école. Donc, le temps de... on va dire que tout ce qui aide éducative c'est restreint... C'est-à-dire que c'est jeux vidéo et de lecture pour s'en dormir. Ça c'est une journée type...on va dire d'hiver. Les journées type d'été, quand il fait chaud, c'est quand même plus souple. Je vais chercher à l'école et là, on va au parc, on va rejoindre les copains et là, c'est quand même plus... On part tous les trois. Toujours tous les trois. Et là, on rejoint les copains et là, c'est mieux parce que, à mon sens, on a des vrais jeux quoi. Eux ils jouent aux aventuriers avec ses copains, ou à la guerre, et ils se tuent, et ils crient et ils défoulent et c'est super. Et ma fille, elle voit des copines jouent à la princesse dans leur château. Et là, je trouve que c'est beaucoup plus sain. J'essaie au maximum d'aller au parc. Mais ce n'est pas forcément possible parce qu'il y a les devoirs aussi. C'est compliqué, parce que le problème, c'est comme je vais chercher à six heures, ça fait tard. C'est qu'au parc qu'on arrive à 6 heures et demie parce... Non, parce qu'en plus, mon fils, il a besoin de rentrer à la maison avant d'aller au parc pour aller se laver les mains pour poser son cartable. Il ne peut pas aller au parc s'il ne s'est pas lavé les mains et s'il n'a pas posé son cartable. Ça veut dire qu'on n'est pas au parc avant 6 heures et demie, sept heures moins quart. Ça veut dire quoi qu'on arrive à la maison après le parc à 20 heures. Et là, il faut refaire les devoirs, et là il faut préparer le repas. Et donc, ça veut dire qu'on se couche super tard.

S : Et ta fille est plus autonome par rapport aux devoirs ?

A : Non, non. Parce qu'elle est petite. Elle a besoin de moi. Elle a 7 ans et mon fils va avoir 10 ans. Mon fils devrait être autonome, mais il n'y arrive pas pour l'instant.

S : Et tu reçois de l'aide pour faire ces activités de la part de ton compagnon ?

A : Oui, quand il est là, il nous aide, par exemple... Non, il ne vient pas avec au parc nous parce qu'il n'a pas le temps, mais pour la préparation... Ouais non... Il est là à 21 heures. Non, non, sur ce moment-là, je n'ai pas d'aide. En revanche, il y a une journée par semaine, je ne parle pas de week-end, il y a une journée par semaine où mon compagnon... mon fils a un rendez-vous médical le mardi à 15 heures, et je ne peux pas l'accompagner. Et c'est mon compagnon qui prend en charge. Donc tous les mardis, mon compagnon va chercher mon fils à l'école, l'emmène au rendez-vous médical. Don c'est un temps tous les deux, et c'est aussi un choix de notre part. Et c'est leur moment à eux tous les deux. Ça se passe super bien et ça lui fait du bien à mon fils parce qu'ils sont garçons. Et donc... il l'emmène au rendez-vous et après c'est temps libre tous les deux, et ils sont tous les deux à la maison.

S : Et s'il n'y avait pas été lui, par exemple, qu'est-ce que tu aurais fait ?

A : J'aurais dû aussi diminuer encore plus mon activité professionnelle. J'aurais dû aussi ne pas travailler les mardis. Déjà, je travaille pas le vendredi. Des fois, je ne travaille pas euh...une autre après-midi parce qu'il faut aller à l'hôpital avec mon fils. Donc des fois, je pose une journée et demie, voire deux jours par semaine. J'aurais dû aussi que je passe une troisième journée... Mais aussi parce que je ne peux pas, mais aussi parce que c'est un choix qui fait que...comme ils s'entendent bien, ça leur fait du bien d'être ensemble, et puis aussi parce que pour mon fils, il a besoin de voir quelqu'un d'autre que moi.

S : Et tu aurais pu demander cela au père ?

A : J'ai demandé au père. Mais il refuse, parce que le juge en a décidé autrement. Le juge a dit que le père ne devait garder les enfants qu'un week-end sur deux et donc le père a dit : « non, le juge a dit ça alors moi, je ne vais pas en faire plus ».

S : Et ça a été tout le temps comme au niveau du partage avec lui ?

A : Oui, principalement. Alors il n'y avait pas de partage [rires]. Donc, mardi, mon fils, il est pris en charge par mon compagnon jusqu'à 18 heures à peu près, heure à laquelle le mardi j'ai fini le travail et je vais chercher ma fille et du coup, j'ai un temps à moi avec ma fille. Donc mardi on est chacun de notre côté. On est chacun notre famille et du coup, c'est le mardi. On rentre que vers 18 heures avec ma fille après avoir passé un temps toutes les deux. Pour moi, c'est vraiment un des points phares de l'éducation. C'est-à-dire qu'ils ont du temps... on a chacun... moi, je suis que pour ma fille et mon compagnon que pour mon fils. Ça leur arrive jamais parce qu'ils sont toujours là l'un sur l'autre mon fils et ma fille. S'il n'avait pas été là [son compagnon], il aurait fallu que j'embauche quelqu'un à la maison mais remplacer mon compagnon par quelqu'un que je paye ça me fait bizarre parce que c'est pas pour... il est dans ma vie [elle rit]. C'est participer effectivement, construire une vie familiale, construire un foyer.

S : Et il emmène sa fille aussi ?

A : De temps en temps, mais pas souvent parce que sa fille a 15 ans. C'est compliqué pour elle. Elle a du mal. Elle a du mal à accepter les difficultés liées à l'autisme. Elle a du mal à comprendre parce qu'elle est dans son univers d'adolescent et voilà.

S : Donc on va passer aux tâches liées à l'alimentations. Qu'est-ce que tu fais pour avoir de quoi à manger chez toi ? Tu l'achètes, on te l'offre, tu vas au supermarché...

A : J'achète moi-même au supermarché. J'essaie de, comme je n'ai pas les enfants un week-end sur deux, j'essaye de faire un maximum de courses quand je ne les ai pas. C'est compliqué pour moi d'aller au supermarché avec mes enfants parce que mon fils ne supporte pas les endroits où il y a du bruit, du monde. Et pour lui, c'est très dur pour lui de faire des courses. J'essaye de concentrer, de faire des grosses courses le week-end où je ne les ai pas, donc un week-end sur deux.

S : Donc tu fais les courses pour deux semaines ?

A : C'est ça. Donc j'achète beaucoup de congeler, beaucoup de viande hachée car mon fils ne mange que du steak haché. Donc j'ai beaucoup de steak haché dans mon congélateur, mais c'est pratique. Du coup, des fois, lors du déjeuner, quand je travaille, je vais faire des courses...on a la chance qu'on a un réfrigérateur à mon bureau...quand je vais faire les courses à l'heure du déjeuner, je range ici et comme ça, quand je vais aller chercher à l'école, j'ai les courses avec moi

S : Et ça c'est pour...

A : Pour avoir des produits frais pour le soir quoi. Ou alors j'essaye de ne pas partir en retard du travail et sur le chemin j'achète avant, ou alors j'essaye...j'arrive à les emmener avec moi à la sortie de l'école. Mais c'est toujours compliqué, mais c'est principalement comme ça. Ou alors sur le chemin, en sortant du travail. Mais c'est au pas de course, au pas de course, toujours en courant ou alors en dépêchant. Je vis toujours avec du coup 14...14 sacs, j'ai plein de sacs toujours.

S : Et tu as une voiture ?

A : Si mais là, je ne peux pas prendre la voiture pour du travail à l'école. Je ne peux me garer.

S : Et pour préparer à manger, c'est tout le temps toi ?

A : C'est tout le temps moi. Souvent... là j'ai une nouvelle pratique qui n'est pas bien, mais c'est parce que je n'ai plus le temps, c'est... je me fais livrer des repas à domicile du style Uber Eat où je commande et le repas il arrive une demi-heure plus tard, tout chaud, tout servi. Je le fais de plus en plus souvent parce que je n'ai pas le temps. Parce que comme mon fils a de plus en plus de devoirs, ma fille aussi, qu'on arrive tard le soir, je fais souvent... enfin je fais une à deux fois par semaine. Pour moi, c'est trop parce que c'est très cher. Et puis, c'est de la mauvaise qualité. KFC...c'est de la mal bouffe quoi

S : Tu fais le fais pour te dépanner

A : Pour me dépanner, mais ça me coûte très cher. Ça me coûte très cher. Pour une commande pour trois, j'en ai pour 30 euros. C'est un repas qui coûte 30 euros, je ne peux pas me le permettre. Mais je le fais et du coup c'est au détriment d'autres choses. Mais bon, c'est une façon d'organisation.

S : Et ça vous arrive d'aller manger ailleurs ? Par exemple au restaurant, kebab...

A : Euh... c'est très rare. Parce que mon fils a du mal. Il n'y a qu'un restaurant. C'est le Burger King de la Vilette parce qu'on y va en voiture, parce que mon fils n'aime pas prendre les transports en commun. Donc oui, de temps en temps, le week-end, on y va, mais on y va en voiture et on va toujours à celui-là, par ailleurs. Voilà. De temps en temps. C'est le seul endroit où il aime aller, c'est à la Vilette. Parce qu'en fait, il y va depuis qu'il est tout petit

el connaît par cœur. Donc, c'est comme s'il était chez lui. Il se sent en sécurité là-bas. Mais je ne vais pas au restaurant comme ça : « Allez, on se fait plaisir, on va au restaurant ce soir ». Non, parce que c'est pas possible, parce que ça ne fait pas plaisir. Parce que lui, c'est une souffrance pour lui d'aller dans un endroit qu'on ne connaît pas, avec des gens qu'on ne connaît, pas pour savoir ce qu'on va manger, pas savoir à quoi ça va ressembler. Là, c'est vraiment lié encore à...

S : À son trouble...

A : Voilà, c'est comme je t'avais dit... je crois que quand on s'était vu la première fois, ma vie, notre vie à trois est gouvernée par les troubles.

S : Donc « gouvernée » ... tu aimerais faire autrement ?

A : Oui, absolument. Que... oui, c'est négatif. Mais je devrais pas. Je devrais positiver. Mais pour l'instant, je trouve que c'est... parce que ça impacte ma fille et ma fille elle se développe par rapport à ça et je trouve que c'est...euh...ça fait partie de la thérapie que suit mon fils. Moi aussi, je suis partie prenante dans la thérapie et j'essaye d'apprendre à accepter que c'est normal et que on est obligé de faire avec, on est obligé à s'adapter mais j'ai du mal à l'accepter parce que je trouve que c'est trop handicapant et trop dur pour ma fille.

S : Surtout qu'entre toi et le père des enfants, c'est toi qui prends...

A : Oui aussi, et qu'il y a l'autre qui s'en fiche complètement [rires]. Mais je n'exclus pas que son père, le père de mes enfants, je pense est dans le déni. Parce qu'en fait quand on lui parle, on lui demande tout ça il dit : « mais tout va bien. Ma fille va bien. Mes enfants vont bien ». Il ne reconnaît pas parce qu'en fait, quand il a ses enfants avec lui, ses enfants euh...

Mon fils a une capacité de repli sur lui très impressionnante. Donc, quand il est avec son père, il va suivre. Il va rien dire, mais il prend sur lui, il prend sur lui. C'est dur, mais il va le faire. Et quand il va rentrer à la maison, il expose tout ce qu'il a pris sur lui, qu'il a été obligé de faire et qu'il n'aime pas faire.

S : Pour être avec son père...

A : Pour être avec son père. C'est pour ça que son père. Parce qu'il voit pas. Mais il le sait, parce qu'il a vécu avec nous. Mais il n'a pas envie de le reconnaître. Parce qu'on le voit quand mon fils il prend sur lui, parce qu'il est comme ça, il est comme ça. Il prend... voilà.

S : Et là, un peu la même question. S'habiller. Comment tu fais pour avoir de quoi vous habillez chez vous ? Qui s'en occupe ? On vous l'offre ? Vous achetez ?

A : Alors c'est moi qui achète tout le temps, principalement je commande sur Internet, parce que c'est compliqué de faire les magasins. Mon fils a des obsessions vestimentaires. Et donc achète toujours le même pantalon, le même modèle, la même marque depuis des années, des H&M Gris. Voilà, donc je commande toujours des stocks d'avance parce qu'en fait, il les met et une fois qu'ils sont lavés, il ne veut plus les mettre parce qu'il a une hypersensibilité corporelle qui... une fois que c'est lavé ça y est. Du coup, j'ai besoin de brasser des stocks importants de pantalons. J'en commande un maximum sur Internet. Mais au bout d'un moment, souvent, les stocks sont... il y en a plus. Donc après, je fais tous les magasins H&M de toute l'Ile de France pour aller en racheter. Donc là, mon compagnon m'aide beaucoup et il m'aide et dès qu'il va dans un endroit, dès qu'il y a un H&M, hop ! Il Y va acheter les bons pantalons. Voilà donc lui il m'aide beaucoup là-dessus parce que c'est vraiment un problème.

S : Donc, pour bien comprendre. C'est des pantalons qu'il ne peut utiliser qu'une seule fois ?

A : Bah, en fait, il les met une semaine à peu près, sans les laver. Voilà, au bout d'une semaine, ça commence à sentir un peu [rires]. C'est sale, donc là, j'essaye de les laver et une fois que c'est lavé, souvent, ils les rejettent, mais des fois, il les accepte et du coup ça nécessite d'avoir beaucoup de.

S : En fait tu ne peux pas tout en acheter dans un même magasin parce qu'il y en a plus.

A : Voilà ce que les stocks sont limités. Et puis parce que mon fils grandit. Je ne peux pas acheter 50...parce qu'il est grand et donc il grandit pas mal. Donc souvent, il faut changer de taille. Sinon, je ne peux pas trop anticiper non plus. Souvent, j'en achète, si quand même 15 quand même. Après, dans les magasins H&M, il n'y 'a jamais 15. J'en achète 4 là, 4 là...

S : C'est la texture H&M qu'il aime ?

A : Voilà. Alors... j'ai peut-être poussé ce H&M parce qu'il faisait une fixation sur les pantalons gris, les pantalons survêtements gris parce que c'est doux à l'intérieur. On va dire que j'ai peut-être conditionné pour qu'il focalise plus sur telle marque parce que je sais que les produits étaient suivis, alors que dans d'autres marques, je me suis dit... parce que c'était pareil avec les T-shirts, les pantalons, avec les chaussures. Et donc force de cette expérience, je me suis dit il faut absolument qu'il se met...si il a des lubies et des obsessions, il vaut mieux que ce soit dans un endroit où je sais que je vais trouver [rires]. Voilà, j'ai peut-être un peu aidé pour le choix de H&M.

S : Et pour le budget de l'AEEH, c'est compris ?

A : Oui, c'est compris. J'ai monté le dossier. Pareil pour les chaussures, parce que là, il fait une fixation sur les Nike à 100 euros la paire [elle rit].

S : Et les chaussures il les utilise plus longtemps parce qu'on les lave pas donc...

A : Ah si, si. Parce qu'il ne met pas de chaussettes, il supporte pas les chaussettes, mais comme du coup il les met pieds nus, il transpire dans les chaussures. Les Nike sont pas en cuir, elles sont en tissu et ça sent pas bon [rires]. Donc je lui mets des semelles en cuir pour qu'il ne transpire pas, pour que ça sente pas et pour que ce soit plus doux, parce que sinon...ça le gêne. Et donc, c'est des semelles en cuir qui coûtent 5 euros la paire et que je lui change à peu près tous les jours. Donc, j'achète à peu près de 30 paires de semelles par mois [elle rit]. De semelles en cuir, donc ça fait 150 euros par mois, juste pour les semelles. Ça aussi, je l'ai monté dans le dossier, donc c'est compris, sauf que j'ai eu un forfait. Mais le forfait ne couvre pas tout le temps. Donc c'est pas suffisant.

S : Donc c'est à toi aussi de mettre de ta poche.

A : Oui, absolument.

S : Pour ce qui est de la gestion des vêtements. Laver, prendre...

A : C'est moi.

S : Et ça a été tout le temps comme ça ?

A : Oui [elle rit].

S : Et ça t'arrive qu'on t'offre des vêtements ? Pour lui par exemple

A : Non lui c'est impossible [elle rit]. Ça m'arrive, mais il ne les met pas. J'avais une amie qui me donnait des vêtements parce qu'elle voyait que j'avais des difficultés financières. Elle me donnait plein de vêtements, mais il ne les a jamais mis parce que... ils avaient été portés et ils étaient pas...Donc voilà. Donc c'était rêches pour lui, ça lui faisait mal. Et puis, ce n'était pas des pantalons gris [rires]

S : Oui parce que c'est la texture et la couleur

A : La texture et la couleur. Oui, parce que ces mêmes pantalons existent en toutes couleurs c'est H&M. Donc j'n achète régulièrement dans d'autres couleurs pour qu'il comprenne qu'il peut changer de couleur. Mais ce n'est pas possible.

S : Et avant l'AEEH, tu m'avais dit, si j'ai bien compris, tu m'avais dit que tu allais aux Resto du Cœur...

A : Oui, je suis allée aux Resto du Cœur pour pouvoir bénéficier de l'aide alimentaire et des couches quand il était plus petit et du lait, du lait maternel quand il buvait le biberon mais pas les vêtements. Je n'ai pas demandé... Ah oui, je ne t'ai pas dit. Pour ma fille, j'en achète, mais on m'en donne. Ma sœur me donne des vêtements pour ma fille. C'est plus simple. J'en achète et on m'en donne. Donc à l'époque, je n'avais jamais demandé des vêtements aux Restos du Cœur parce que comme ma fille était plus petite, elle mettait que les vêtements ma sœur. Après, en grandissant, elle est plus difficile, j'en achète, mais je n'ai jamais

demandé. J'aurais pu y avoir droit, mais j'estimais que, heureusement, j'avais encore de l'aide par ailleurs.

S : Et tout ce dont tu as besoin pour faire la lessive, tu l'achètes au supermarché ou tu prépares par toi-même...

A : Non je ne prépare rien par moi-même faute de temps en fait.

S : D'accord, donc là on passe à la propreté du domicile. Quelles sont ces tâches que tu fais...

A : Alors oui, j'ai oublié de te dire. J'ai une dame qui vient, mais depuis...ça a commencé en juin. En fait, tout ça, c'est récent parce que c'est lié à la reconnaissance du handicap. Et donc, il y a une dame qui vient m'aider à faire le ménage une fois par semaine.

S : Et c'est compris dans la AEEH ?

A : Alors...en fait parce que dans l'aide, ils ne sont pas détaillés... enfin si. Ils ont détaillé trois grands champs : perte de salaire embauche d'une personne à domicile. Tout ça la perte de salaire, perte de salaire, embauche d'une personne à domicile et les dépenses diverses. Mais c'est pas... Et pour tout ça, je vais dire, je touche 500 euros. Donc ça ne va pas loin quoi. Tu vois, la personne que j'ai embauché pour le mercredi après-midi, déjà, j'en ai pour 430 euros par mois et la MDPH me donne...et je perds...et mon salaire, je perds à peu près 300-400 euros par mois. Donc déjà rien que ça, tu vois, ça couvre pas assez. Mais bon, c'est déjà ça. Mais il y a, en plus, de l'allocation de base...comme j'ai l'allocation de base, mon employeur me donne aussi un petit peu d'argent. Il me donne 160 euros. Tu vois, j'arrive à grappiller un petit peu par-ci par-là. La Ville de Paris me donne 650 euros. Donc grâce à cette...parce qu'il est reconnu handicapé, du coup, j'ai réussi à grappiller d'autres aides pour

m'aider à combler...Donc, du coup, l'AEEH couvre une embauche à domicile. Mais ils n'ont pas précisé donc... dans l'embauche de cette personne du mercredi après-midi et la personne qui va faire le ménage. Mais c'est évidemment pas assez. Donc voilà, ça me coûte 430 euros [l'aide à domicile]et la femme de ménage, du coup, elle me coûte 150 euros par mois.

S : Et si tu ne travaillais pas le mercredi après-midi, tu perdrais plus que...

A : Ah non je perdrais encore plus quoi. Après, c'est un choix personnel. Je pourrais aussi euh... là mon établissement pourrait me... du fait de cette reconnaissance tout ça, je pourrais aussi arrêter complètement le travail et finalement, je ne suis pas sûr que... je perde plus. Je pense que ce serait pareil, mais ça veut dire que... mais j'ai besoin moi... de travailler...psychologiquement, de me sentir...exister autrement. Comme plein de gens. Mais j'aurais... je serais légitime... par rapport à tout ce statut de l'établissement et tout ça... euh... voilà, c'est un choix de ma part, de me maintenir en activité.

S : Donc cette femme qui vient plus récemment pour faire le ménage, elle vient combien de temps ?

A : Deux heures et demie par semaine, mais ce n'est pas assez. C'est pour ça que je continue à faire le ménage. Mais ça m'aide énormément. C'est pas assez, mais c'est déjà énorme parce que ça m'aide quand même.

S : Quelles sont les tâches qu'elle fait ?

A : Elle fait l'aspirateur partout, serpillière partout, poussière et vitres. C'est tout. Elle ne fait pas le repassage, elle ne fait pas, par exemple, et ne change pas les draps. Je ne veux pas parce que parce que mon fils, c'est tellement compliqué

S : Et pour les activités de réparation ?

A : Ça, c'est mon compagnon qui fait tout ça. Il fait tout. Ça je ne sais rien du tout. Et la réparation et d'entretien de l'appartement, il a beaucoup de choses à faire parce qu'il n'est pas dans un bon état. Et ça fait deux ans que je suis dans cet appartement là et petit à petit, on est en train de faire des travaux. Mais on le fait, lui et moi. C'est lui qui fait le tout. Moi, je l'aide quand je peux, mais typiquement, on est en train de refaire la cuisine petit à petit. Dès qu'on a un peu de temps...il casse les murs...et là il a cassé, en fait un mur qu'on a cassé enfin... c'est fait tout de ses mains quoi. Puis moi je l'aide, mais c'est vraiment lui qui fait 95% des choses.

S : Et tous les produits dont tu as besoin pour faire le ménage, tu les achètes au supermarché ?

A : Oui... et par manque de temps aussi puisque ça me coûte beaucoup plus cher, mais bon.

S : Et pour ce qui est de l'hygiène de vie, tu te procures ce dont tu as besoin au supermarché ?

A : Oui, au supermarché

S : Et quels sont les soins esthétiques ou de beauté que vous faites à la maison ? Par exemple, la coupe des cheveux...

A : Mes enfants ne vont pas chez le coiffeur car...mon fils, il a les cheveux longs. Il ne veut pas qu'on lui coupe les cheveux. Il en est presque au stade des dreadlocks [elle rit]. Et ma fille, c'est moi qui lui coupe pour faire des économies. Et moi, par contre, c'est coiffeur. Mais j'ai un coiffeur... enfin j'ai une amie coiffeuse qui vient à la maison, qui me coupe les cheveux et du coup elle me fait payer beaucoup moins cher que dans un salon de coiffure pour faire des économies.

S : Et par exemple tu soutiens l'hygiène corporelle de ton fils ou il est autonome sur ce point ?

A : Je suis obligée de le stimuler pour le laver et il a beaucoup de mal à se laver...Concrètement, il n'est pas propre, mon fils. Il prend une douche une fois ou deux par semaine. C'est tout. C'est tout. C'est parce qu'il faut ...une fois qu'il est dans la douche, il est autonome...sauf pour se laver les cheveux. Il sait pas faire. Il n'y arrive pas. Il dit qu'il ne sait pas alors qu'il sait mais...

S : Et alors c'est toi qui laves ses cheveux

A : C'est moi qui lui lave les cheveux... Et ma fille, par contre, ma fille, parce qu'on parle que de mon fils. Tu as vu à quel point... Mais c'est pour ça là que je trouve que c'est négatif. On oublie ma fille. Ma fille, elle par contre, elle se lave tous les jours, comme moi quoi. Elle est totalement autonome. Alors il faut monter dans la baignoire parce qu'elle est trop petite en taille, par exemple. Mais c'est elle qui gère, c'est elle qui éteint, c'est elle qui allume, c'est elle qui sort...

S : Alors, lorsque quelqu'un est malade chez toi, ton fils ou ta fille, ça t'arrive de rester à la maison ?

A : Oui. Alors, ça peut moi, ça peut être mon compagnon. Ça lui est arrivé des fois. Il me dépanne beaucoup. Et mon frère et ma mère.

S : Ton frère et ta mère, ils sont très présents ?

A : Oui, oui, ils sont très présents. Le problème c'est que mon frère s'occupait de mes enfants jusqu'à il y a le mois de juin et pendant trois ans, deux ans, c'est lui qui gardait mes enfants le mercredi après-midi. Mais là, il a trouvé un travail, dans cette même boîte d'ailleurs. Et du coup, il ne peut plus le faire. C'est pour ça que j'ai été obligée de trouver quelqu'un d'autre. Mais dès qu'il peut, si j'ai besoin, je l'appelle, il viendra. Y'a pas de souci. Mais il habite loin, c'est ça le problème.

S : Et lui, il a des enfants aussi ?

A : Non, il est seul, non, justement. Et ma mère, elle habite loin aussi. Puis elle est... mon fils n'a pas toujours été facile avec ma mère, ça n'a pas été tout le temps facile, mais là ça va mieux donc elle vient. Mais après, elle est âgée... Elle pouvait pas rester longtemps avec lui. Mais là, ça va un peu mieux. Mais après, c'est compliqué de demander à une personne âgée de venir s'installer, dormir à la maison pour garder mes enfants quand ils sont malades parce que je n'ai pas de chambre d'amis puis elle, elle est mieux chez elle. Après, je sais que potentiellement, elle peut le faire si je lui demande. La plupart du temps, elle habite à 300 kilomètres. Mais je sais que si je l'appelle, elle sera là. Il n'y a pas de souci. Je lui dis : « Tiens, ça ne va pas. Il faut que tu viennes me soutenir ». Dans trois heures plus tard elle sera là. Ça m'est déjà arrivé. Il y a des moments où ça se passait très mal avec Marcelo [son fils]. Il faisait des crises, parce qu'à un moment il faisait des crises de violence extrême.

S : Lorsque tu étais avec le père ?

A : Voilà, et là je l'ai appelé : « au secours, au secours, viens m'aider, ça ne va pas, il va tout casser ». Et elle venait, elle faisait 300 kilomètres sans problème. Elle lâchait tout et elle venait. Là-dessus j'ai de la chance. Oh la la. Un grand soutien.

S : Donc tu as trois personnes qui te...

A : Trois personnes : mon frère, ma sœur et mon compagnon

S : Et ta sœur ?

A : Non ma sœur non parce qu'elle-même est seule avec sa fille. Et... elle a sa problématique à elle.

S : D'accord, et donc si quelqu'un est malade chez toi, ça t'arrive de ne pas venir travailler

A : Ça m'arrive souvent. Et l'avantage d'être fonctionnaire, je ne perds pas mon poste et j'ai droit à des congés enfants malades. Ça existe dans le privé, mais ici, on en a plus. En tout cas, moi... j'en ai plus que ce que j'en ai eu dans mes anciens postes. J'ai droit à 12 jours de congés par an. Et du coup, ça ne prend pas sur des congés payés, pas sur mes vacances, parce que mes vacances j'en ai besoin pour m'occuper. Et je ne perds pas mon salaire, je ne perds pas mon poste. Personne ne me dit rien. Il faut juste un certificat médical. C'est lié à mon statut qui fait que...

S : Et c'est particulier à cet établissement ?

A : En fait on a droit à un nombre... à 6 jours par an par parent. C'est un choix de cet établissement, c'est peut-être particulier à la fonction publique peut-être, que quand un des deux parents est seul ou a la garde principale, comme c'est mon cas, c'est multiplié par deux. Donc j'ai le droit à six fois deux. Après, peut-être dans d'autres établissements t'en a peut-être pas 6, peut-être que la base c'est 4. Ça dépend de chaque établissement je pense. Dans le privé, moi, dans mon agence de communication, par exemple, j'avais le droit à 3 jours par an. Donc ce n'est pas beaucoup d'argent. Là aujourd'hui j'en ai 12.

S : Et outre les l'AEEH, y aurait-il d'autres aides auquel tu as accès ?

A : Alors, j'ai la Ville de Paris. Une par l'établissement... c'est l'allocation... Comment ça s'appelle ? Là par contre c'est propre à la fonction publique... non... en fin... il faut que je regarde sur mon ordinateur.

S : Et sinon d'autres aides pour payer des services ? Il y l'AEEH...

A : Oui, c'est l'AEEH. Après par le chèque emploi service. Du coup, je suis devenue employeur. Ça veut dire que je paye le salaire plus les charges patronales. Et en fait, au bout d'un an, ce qui est déductible des impôts, et comme moi je ne suis pas imposable, je récupère en crédit les charges patronales un an plus tard. Je récupère de l'argent. L'État, me restitue. En gros là je paye 300 euros par mois, plus 50% de charges patronales. Donc 150. Ça me coûte donc 450. Donc ça tous les mois et dans un an je récupérerais les 150 multiplié par 12. Alors c'est bien parce que je récupère, mais ce qui est pas bien, c'est qu'il faut que j'avance. Et je dois attendre un an. Et j'ai entendu à la radio que l'État allait réfléchir sur la question, justement, de l'avance des charges patronales pour les employeurs d'un salarié à domicile et

qu'il allait mettre en place des tests pour éventuellement faire en sorte qu'il... que ce soit l'État qui avance directement ça tous les mois. Parce que c'est un problème pour les ménages.

S : Donc pour le tri des tâches. Quelles sont les tâches que tu aimerais laisser à quelqu'un d'autre ?

A : Bah le ménage, c'est ce que j'ai fait et ce que j'aimerais faire davantage. Enfin, davantage... c'est déjà pas mal puisqu'en même temps j'aime bien faire le ménage [elle rit]. Est-ce accompagner mon fils au rendez-vous médical fait partie de ça ?

S : Oui

A : J'aimerais que ce soit quelqu'un qui gère ça. Ça implique beaucoup de déplacements, de temps de travail en moins. Et puis, en plus, le système est un peu mal foutu. Parce que quand je dois du coup accompagner mon fils à l'école, c'est pour un rendez-vous une demi-heure parfois, un rendez-vous médical, je suis obligée de poser ma journée entière. Je ne peux pas fractionner parce que comme ce sont des congés spécifiques, ça s'appelle des congés pour présence parentale, ça c'est l'État français, la loi, qui dit que quand ils ont créé ce congé, ça me permet moi d'être protégée et d'être reconnue... Alors j'ai une perte de salaire, mais au moins mon employeur ne me dit rien. Mais du coup, je ne peux pas poser une demi-journée. Je suis obligée de poser la journée entière.

S : Pour 30 minutes de rendez-vous...

A : Par exemple, quand j'ai 30 minutes de rendez-vous, je te donne les situations les plus farfelues, je suis obligée de poser de la journée entière.

S : Et là c'est pris de ton salaire ?

A : Ça me coûte une journée de salaire. Et ça je trouve que c'est mal foutu. Ça devrait être fractionnable.

S : Puisque tu peux être disponible 30 minutes après...

A : Alors pas 30 minutes parce qu'il faut que j'aille à l'école, l'accompagner, attendre, le ramener, des fois, il y a des temps d'attente. Voilà, c'est à peu près une demi-journée. Des fois, j'en profite avec lui. On va faire autre chose ou pas. Bon, après, j'avoue que des fois, ça m'aide. Par exemple, quand on sait que 30 minutes. Allé, pour un rendez-vous de 30 minutes, ça me prend à peu près trois heures quand même. Après, je peux rentrer et j'ai quasiment l'après-midi devant moi. Il faut que je prenne mon fils...du coup, ça m'aide. Du coup là je m'occupe à faire d'autres tâches à la maison.

S : Aller au supermarché par exemple

A : Exactement. Je vais au supermarché, les papiers...je fais toutes les démarches administratives...

S : Et ces démarches administratives tu les fais une fois par an ?

A : Ah non, tout le temps, toutes les semaines, j'ai toujours des dossiers, des papiers, toutes les semaines. C'est pour ça que je cumule après des tas quand j'ai pas le temps. Entre les papiers pour l'école, les papiers pour les impôts, les papiers pour... même pour ici [son

établissement de travail] je dois justifier, pour motif de ce statut particulier, je dois justifier tout ça. Donc je dois régulièrement mettre à jour tout ce statut. Concrètement, c'est remplir des questionnaires, des formulaires très institutionnels, mais c'est aussi du coup aller chez le médecin. Je dois toujours aller chez le médecin pour réactualiser des certificats médicaux pour dire qu'effectivement, Marcelo, il est toujours reconnu autiste et qu'il est...même si c'est des pathologies qui s'inscrivent dans le temps, l'administration fait que...il faut toujours remettre un constat... confirmer qui toujours, tous les six mois, par exemple, ici [auprès de son établissement de travail].

S : Et par exemple, tu es portée à faire des déplacements pour des rendez-vous médicaux pour ta fille ?

A : Oui, tout à fait. Oui, tout à fait. Si parce qu'elle est souvent malade. Mais pour mon fils des fois je suis obligée d'aller euh... comme l'établissement du coup le demande... faire des rendez-vous spécifiques juste pour avoir un certificat médical alors qu'il n'est pas malade. Je suis obligée d'aller avec lui pour qu'on établit ce certificat à la demande de l'établissement.

S : Et...

A : Oui, en fait je n'ai pas fini de répondre à ta question sur la délégation... Euh... les courses. J'aimerais bien avoir de l'aide. Et avoir une aide spécifique, par exemple, pour me dégager davantage de temps pour encore avoir plus de temps pour des temps séparés. Un pour mon fils et un pour ma fille. Très souvent, mais ça, c'est lié au fait que je sois souvent seule parce que très souvent... parce que mon compagnon est là mais il n'est pas aux mêmes horaires et puis il a sa fille aussi, mais très souvent ma fille, elle a envie d'aller au parc et mon fils non. Et du coup je ne peux pas me couper en deux.

S : Et tu ne peux pas laisser ton fils seul à la maison ?

A : Non, pas pour aller au parc

S : Et tu ne peux pas laisser ta fille aller seule au parc.

A : Non, voilà. Donc là sur la délégation, typiquement, avoir quelqu'un qui reste à la maison pour gérer mon fils alors que je vais au parc et réciproquement, faire le contraire après...je peux essayer, des fois avec des copines, avec des parents de copines de ma fille on y arrive par exemple, mais mon entourage et mes copines, notamment...les parents des enfants et mes copines sont au courant de ma situation et me dépannent et des fois ils me disent : « Tu veux qu'on emmène Olga au parc, on l'emmène et te la ramène dans une heure ». Et c'est super. Mais ça n'arrive pas souvent parce que c'est un peu lourd, mais des fois on va avec d'autres...

S : Donc les parents sont au courant...

A : Oui, pas tous mais certains

S : Et ceux qui sont au courant t'aident à...

A : Oui, essayent de m'aider. Donc il y a une sorte d'entraide entre parents d'élèves, mais c'est que vis à vis de ma fille...Par exemple, je souffre énormément du fait que mon fils... moi, je souffre parce que mon fils n'en souffre pas aujourd'hui, qu'il soit vu comme un animal un peu sauvage. Donc il est très... il est jamais invité chez les copains... Il a le pote à lui mais jamais il l'invite chez lui. C'est toujours moi qui invite les copains à la maison quoi. Jamais il l'invite. Jamais, jamais, jamais. Ça commence à se faire un peu mais... peut être une fois par an il est invité chez des copains quoi. Et encore c'est pas longtemps quoi. Voilà

je souffre du fait que... c'est une forme d'exclusion. Absolument, parce que c'est lié au fait que dans le trouble, il est violent et agressif, il regarde pas les gens dans les yeux. Il est comme ça, il se cache dans sa capuche, donc on a pas envie de prendre en charge un enfant comme ça. Il donne pas envie. Peut-être que dans les aides, tu vois, dans les aides à domicile ou je ne sais pas... ou comment la prise en charge de l'éducation d'enfants spécifiques comme ça... moi, je souffre d'un manque de soutien, de reconnaissance, mais c'est normal... Quand avec Marcelo on est dans un supermarché, qu'il fait une crise parce qu'il y a du bruit, parce qu'il y a la queue et il supporte plus et qui commence à tout casser autour de lui. Les gens vont dire : « Il faut tenir votre sale gosse, mais comment on éduque les enfants aujourd'hui ! » Et là, je dis rien. Il n'y a rien à dire, mais prendre des remarques tout le temps... c'est rien en fait, on s'en fiche. Sauf que ça a pu arriver que j'ai besoin d'aide et que j'essaie... ne serait-ce que pour contenir des fois et les gens : « Oh la la ! Mais vous n'avez pas honte quand même de sortir cet animal ». Ça m'arrive moins, mais ça m'arrivait très souvent, très longtemps, et j'ai été obligé d'appeler les pompiers pour intervenir. Et là, les gens partent parce qu'ils ont peur... parce qu'ils ont peur... mais je pense que c'est un manque de... voilà si on resitue dans ta problématique sur la politique publique euh... c'est un manque de connaissance quoi... de conscience. Mais je ne jette pas la pierre enfin... voilà, manque de conscience. Mais c'est pas évident. Je ne sais pas comment faire.

S : Donc on pourrait qu'à cause de ça, tu évites d'être trop dans les espaces publics ?

A : Ah bah tout à fait. C'est pour ça que j'évite les espaces publics. Tout à fait, pour ne pas être confrontée à ces situations qui sont... je pense qu'ils sont plus durs à vivre pour moi quelque... ah non, parce que lui c'est une souffrance. Pour lui, c'est une souffrance. Et puis, pour ma fille aussi. Ma fille, elle est tiraillée entre tout ça. Elle fait les frais de tout ça alors qu'elle adore faire les courses, elle adore... mais c'est dans une situation...

S : Oui, vous devez être tout le temps tous les trois parce l'un ne peut pas rester seul...

A : Voilà. Alors là je commence un tout petit peu, mais c'est très... je commence un tout petit peu, mais peut être j'aurai besoin d'aide. Moi, j'aime faire mes courses avec ma fille. J'aime faire les courses comme j'aurais besoin d'aide. J'aurais besoin d'aide même pas parce que c'est une tâche lourde, mais c'est parce que physiquement, je ne peux pas tout porter. Par exemple, mon fils il boit de l'eau minérale, donc il faut que je porte les packs d'eau. Physiquement, je ne peux pas porter les packs d'eau, les trucs, les machins. C'est vraiment physique que j'ai besoin d'aide. Ce n'est pas parce que j'ai envie de me dire : « ça ça me fatigue trop, je demande à quelqu'un ». Non, j'aime...j'apprécie...j'aime le faire, mais j'aimerais le faire dans d'autres conditions. Du coup, peut être avoir une aide pour mon fils, ou savoir que mes enfants sont en sécurité pendant que je fais des courses. Ça m'est arrivé en allant acheter un pot de confiture... non, un truc urgent, du steak à haché, et laisser mes enfants à la maison. Mais je n'étais pas tranquille du tout parce que mon fils... je ne sais pas de quoi il peut être capable. Il a déjà pris des couteaux. Il a essayé de me blesser donc... Mais par exemple là, depuis la MDPH, j'ai une carte priorité mais je n'ai pas osé l'utiliser

S : Pourquoi ?

A : Pareil parce que j'ai du mal à... euh... Parce que... c'est parce que j'ai du mal à... pour moi aller au supermarché que mon fils, c'est une souffrance, mais pour moi, c'est une souffrance nécessaire parce qu'il faut qu'il vive avec cette vie, parce que dans la vie, on est obligé d'aller au supermarché pour s'acheter à manger. Alors peut être que je...je suis peut-être tyran. J'en sais rien. Peut-être que je devrais pas lui faire subir ces épreuves là et parce que malgré tout, il fait des efforts, il fait des progrès. Les progrès qu'on reconnaît, on y arrive dans la douleur, mais il arrive maintenant à aller au supermarché. Avant il n'y arrivait pas. Il accepte, alors c'est dur, mais il le fait et je me dis : « il faut le contraindre parce que quand je serai plus là... » ... c'est aussi parce que le fait qu'il ne dépend que de moi, je me dis : « si demain je meurs, eh bien, il va falloir qu'il arrive à se débrouiller sans moi ». Et si je lui donne cette carte, il va être dans l'évitement permanent... ce n'est pas la solution. Pour moi, ça fait partie de son approche thérapeutique, mais j'en discute avec les thérapeutes en permanence. On n'est pas forcément d'accord. Mais c'est ça qui est intéressant. C'est quand on fait chacun et après... Ce qui compte, c'est le résultat et aujourd'hui, le résultat c'est qu'il

franche des pas... des progressions importantes. Peut-être que c'est grâce à ça ou pas, mais cette carte de priorité, pour l'instant, je n'ai pas réussi à l'utiliser parce que pour moi, j'ai réussi à faire autrement et avec lui, dans sa présence. Peut-être qu'un jour, devant une situation de crise épouvantable je le ferais. Mais... « Mon fils est en crise, j'ai ma carte, alors s'il vous plaît... ». Enfin, je ne me vois pas faire ça...

S : C'est peut-être gênant pour toi de...

A : Oui, et pour mon fils aussi. Mon fils ne veut pas. Il ne sait pas qu'il a une reconnaissance handicap. Il ne sait pas qu'il est diagnostiqué autiste. Il sait qu'il a des troubles et des difficultés. Pour moi, c'est déjà pas mal qu'il sache qu'il a des difficultés et qu'on l'aide à essayer de gérer ces troubles. Pour moi, je pense que ce n'est pas la peine qu'on stigmatise dans une catégorie, mais peut être que j'ai tort, mais parce qu'il ne supporte pas d'être montrés du doigt. C'est ça en fait. Et c'est pour ça qu'il a ses cheveux comme ça [longs]. Il ne veut pas, il ne veut pas qu'on lui dise : « toi, t'es vraiment pas comme les autres ». Et avec cette carte... mais, sa psychiatre, par exemple, elle n'est pas d'accord. Elle me dit : « au contraire, il faut qu'il comprenne qu'on l'accepte tel qu'il est ». Sauf que pour lui, il n'est pas comme... il est comme les autres dans sa tête. Il veut être traité comme les autres.

S : Et y aurait-il des activités pour lesquelles tu aimerais avoir plus de temps ? En lien avec le ménage ou autres...

A : Du temps avec les enfants. Par exemple, le soir, quand je rentre à la course sans aller... les devoirs et ensuite le dîner... ça... je n'ai plus aucun plaisir à tout ça parce que je n'ai même pas le temps de cuisiner et j'avais du plaisir à cuisiner avant, quand j'avais le temps. Du coup, je fais tout à la va et vite. Du coup, je les surveille pas et du coup, ils font n'importe... bien il jouent aux jeux de vidéo... parce que je n'ai pas le temps. J'aimerais avoir du temps pour m'occuper... un temps devoirs et un temps où je joue avec eux. Et après un

temps où je fais le repas. Voilà un temps... un temps éducatif, mais de bouffer d'air quoi. On souffle, on cour, on...

S : Que ce soit pas chronométré...

A : Voilà, même le repas est chronométré. Voilà.

S : Et lorsqu'il s'agit d'acheter tout ce dont tu as besoin pour manger, habiller les enfants, etc., tu comptes avoir les ressources suffisantes pour y parvenir ? La dernière fois tu m'avais dit que pour te procurer un peu d'argent tu vendais des choses...

A : Oui oui, bah je continue. Non, non, je ne m'en sors pas, mais mon compagnon m'aide ponctuellement. Par exemple, quand il va faire les courses avec moi... le week-end, quand on fait les grosses courses, souvent, souvent, c'est lui qui paye, c'est lui qui prene les gros... Quand je fais des grosses courses, le week-end que j'ai pas les enfants, voilà il participe, il paye tout par exemple... Tu sais c'est des grosses courses... je peux m'en sortir à 250 ou 300 euros hein. Donc là il prend en charge, donc déjà ça me soulage. Mais je ne m'en sors pas. Mais en même temps j'ai toujours de l'aide. J'ai de la chance d'avoir maintenant... grâce à cette reconnaissance... donc là, quelque part, j'en suis qu'au début euh...

S : Puisque cette aide, tu l'as depuis...

A : Je l'ai perçu... je crois la première en mai ou en juin. La commission elle a eu lieu en février, la MDPH et j'ai eu les premières retombées financières en mai-juin.

S : Et avant c'était comment ?

A : Bah en fait... Je réfléchis... Peut-être que j'avais plus d'aide financière de ma mère. Non, mais si. J'avais plus d'aide de ma mère. Du fait que j'ai ça qu'elle m'a... bah normal, elle me laisse aussi me gérer. Je pense qu'elle m'aidait plus.

S : Et le père, il t'aidait à la hauteur de ta mère ?

A : Non, c'est que grâce au juge qu'il m'aide. C'est moi qui ai demandé à ce que le juge l'oblige à payer parce qu'il payait de temps en temps, c'était dérisoire. Mais je ne suis pas satisfaite de la décision. Pour moi, 300 euros par mois, c'est... pas assez. Après euh... il peut pas. C'est même pas ça. C'est le juge qui a décidé. Moi, je trouve que la décision du juge est contestable.

S : Et quelles sont les tâches qui te prennent le plus la tête au jour le jour ?

A : Euh... le repas.

PAUSE DÉJEUNER

S : Donc, on va reprendre. On était en train de parler avant sur les activités qui te prennent le plus la tête au jour le jour.

A : Ah oui. Le repas. Le repas, parce que... lié au fait qu'effectivement, la préparation, se fait toujours dans un rythme infernal qui ne fait... j'ai pas de temps à y consacrer. Ça me

prend la tête parce que je n'ai pas le temps qu'il faut et je ne le fais pas correctement. Et que c'est toujours compliqué d'anticiper la préparation d'un repas avec des enfants qui...encore une fois, lié aux difficultés de Marcelo. S'il n'avait pas ces difficultés, je pense que ce serait encore vécu comme une contrainte, mais différemment. Pas de la même manière en tout cas. En fait, la problématique... je pense à un parent... c'est essayer d'arriver à faire manger varié et sain avec des moyens restreints, c'est à dire pas beaucoup de temps pour préparer, par beaucoup de temps pour cuisiner. N'importe qui a envie de faire manger quelqu'un, quelque chose de sain à ses enfants quoi.

S : Et le changement de poste entre avant et maintenant, c'était pour prendre en charge les besoins de Marcelo ?

A : Alors, les besoins de Marcelo, mais aussi pour avoir plus de temps à consacrer à mes enfants parce que euh...dans mon activité précédente je travaillais beaucoup plus. J'étais à temps plein, mais en plus, les journées de travail étaient beaucoup plus longues parce que j'avais énormément de responsabilités. J'avais un très bon salaire, mais du coup, j'avais beaucoup de responsabilités et je ne voyais pas ou pas suffisamment mes enfants.

S : Et là tu étais en couple?

A : Oui, j'étais en couple... Non, j'étais avec mon ancien... le père de mes enfants à cette époque-là. Donc lui s'occupait quand même...quand je te disais qu'il s'occupait pas des tâches...il s'occupait quand même de chercher... oui et oui...c'est parce que ça a pas duré énormément de temps, mais il s'occupait d'aller chercher les enfants à l'école. Moi, j'arrivais pour le dîner, voilà. Et il n'y avait pas de devoirs à cette époque- là et donc c'était juste récupérer les enfants l'école, les ramener à la maison et attendre que j'arrive pour préparer le repas.

S : Et ce temps-là, lui il était au chômage ?

A : Il était au chômage, le chômage.

S : Alors, ce qui a changé entre ton emploi précédent et aujourd'hui c'est tu avais plus de temps de travail et tu étais mieux payée...

A : Voilà, plus de temps de travail et mieux payée. J'étais mieux payée, mais j'avais moins de congés. Moins de congés et de journées de travail plus longues.

S : Donc ça a été un choix...

A : J'ai été licenciée économique, donc ça n'était pas mon choix. Mais je l'ai bien vécu et je suis partie de ce point de départ pour me poser des bonnes questions. : « Est-ce que je reconduis ? Est-ce que je reproduis à nouveau cette situation où j'en peux plus parce que je travaille énormément ? Je gagne bien ma vie, certes, mais je ne vois plus ma famille. Je ne vois pas comme je le souhaite ». Je ne faisais que les tâches. J'étais encore plus prise par les tâches qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, j'ai quand même, malgré tout, plus de temps. Même si tout est gouverné par les troubles de Marcelo. À l'époque Marcelo avait quand même moins de troubles, enfin, des troubles moins envahissants, moins handicapants. Aujourd'hui, oui, c'est un choix, même si ça part d'un point de départ qui n'est pas de mon choix. Je me suis fait licencier, mais c'était vraiment... après, je me suis dit : « il faut que je tire des conclusions positives ». Et ma conclusion ça a été : « Il faut que je devienne fonctionnaire pour être protégée par rapport à l'évolution des troubles et des difficultés de Marcelo et que, du coup, j'ai plus de temps à consacrer à eux, à mes enfants ».

S : Et il t'est arrivé d'arrêter complètement de travailler ?

A : Non jamais... enfin, pour une fois, je me suis... mais c'était plus pour des raisons médicales. C'était ponctuel.

S : D'accord, ce n'était pas à cause de tes enfants

A : C'était fait pour ça. C'était les deux. C'est parce que leur encadrement était tellement lourd mentalement. À un moment, Marcelo allait très mal que je n'arrivais plus à concilier vie de famille et vie professionnelle et que j'étais en burnout. Mais en même temps, Marcelo avait expressément besoin de moi à ce moment-là, donc je me suis été arrêté pour raisons maladie, pour moi, mais aussi parce que Marcelo finalement aussi avait besoin de moi. J'étais fonctionnaire. Si j'avais été dans le privé, je pense que j'aurais démissionné.

S : Et par contre, ça t'est arrivé de changer ton temps de travail ?

A : Régulièrement, régulièrement.

S : Et ça t'es arrivé de laisser tomber les activités de loisirs pour pouvoir t'en occuper...

A : Complètement, j'ai complètement arrêté mes activités de loisir par mon association qui en a beaucoup souffert parce que je m'en occupe beaucoup moins. Concrètement, ça fait quatre ans que je n'ai pas réactivé. Ça fait quatre ans que je n'ai rien fait. Et je suis musicienne. Je joue dans une fanfare et ça c'est quelque chose que j'ai vraiment mis de côté. J'ai du mal à y aller.

S : Et quand est-ce que tu as commencé à diminuer le temps que tu...

A : Depuis la séparation. Disons que depuis la séparation avec leur père quand même, puisque...même s'il ne m'aidait pas, il était quand même là physiquement. Le soir, c'était le soir mes activités de musique. Une fois que les enfants étaient couchés. Au moins il était là pour les garder pendant que je pouvais aller en répétition ou en concert. Là, aujourd'hui, avec la séparation, c'est quasiment impossible.

S : Et donc là tu as complètement arrêté ?

A : Non, pas complètement, mais beaucoup moins. Mon compagnon, quand il peut... du coup à ce moment-là quoi il garde des enfants et j'y vais.

S : Et la dernière fois [avant l'été] tu m'avais dit que c'était la première fois que tu partais en vacances depuis, si j'ai bien compris, 14 ans ?

A : Oui, que je partais pas dans des endroits en vacances sans les enfants. Oui, des vacances sans enfants, c'est la première fois de ma vie. Je pense que je n'ai pas connu ça. Jamais. Oui, cette année, j'ai eu un mois sans mes enfants.

S : Et c'est le père qui les a gardés pendant...

A : Oui, c'est la première fois qu'il les a gardé vraiment la moitié des vacances, comme le juge l'a demandé. Il ne l'avait pas respecté jusqu'à présent. Et effectivement, c'était mon premier mois sans enfant coïncidant à des vacances.

S : Et pour le temps, en coupe, avec ton nouveau compagnon, est-ce que vous avez du temps pour partir ensemble ? Est-ce que vous avez du temps pour le couple ?

A : Concrètement, c'est quand il n'y a pas les enfants. Donc, c'est un week-end sur deux. Donc c'est 4 jours par mois où on a du temps de couple. Mais sinon, quand il y a les enfants, c'est impossible. Concrètement, il dort à la maison tous les jours, mais il arrive tard. Il part tôt le matin. On fait un début quand même de... voilà. Et les enfants le savent, donc je pense que ça joue... et ils savent que la nuit, il y a quelqu'un d'autre. Ils le voient un moment, il va leur dire bonne nuit mais il va pas forcément dîner avec nous. Il va pas forcément passer... voilà.

S : Et en cas d'imprévu, en cas de neige, de canicule, lorsque l'école ne prend pas en charge de l'enfant, est-ce que tu peux compter sur quelqu'un d'autre ?

A : Alors pour la canicule, c'est uniquement moi parce que ça a un effet sur Marcelo, encore lié à ces troubles par la canicule, le rend fou. C'est trop pression sur lui, donc il est physiquement pas bien. Donc il n'y a que moi parce que je ne peux pas le confier à n'importe qui. Il faut que ce soit quelqu'un qui soit spécialisé. Jusqu'à présent, je n'avais personne qui était spécialisé pour le garder, mis à part mon frère ou ma mère. Mais c'était en général moi, parce qu'un enfant qui souffre, il est difficile à garder. Par contre, en cas de neige ou des intempéries autres, comme Marcelo n'en souffrirait pas physiquement, je pourrais les faire garder par quelqu'un. Mon frère, ma mère ou même mon compagnon, ou je peux trouver des solutions, mais pas des inconnus. Mais toujours ça, c'est toujours parce qu'il y a des troubles. Si c'était un enfant normal, ça pourrait être un inconnu, par exemple.

S : Et s'il était un enfant, entre guillemets, normal, t'envisagerais de payer quelqu'un d'autre ?

A : Absolument. J'ai déjà embauché des baby-sitters pour, notamment, pour avoir une soirée entre amoureux avec mon compagnon, pour aller au restaurant, par exemple. Et ça s'est très mal passé. J'ai fait ça plusieurs fois. J'ai dû essayer d'être une vingtaine de fois et au bout d'un moment j'ai arrêté parce que c'est trop... Marcelo en souffre beaucoup. Ça ne le rend pas bien. Après, c'est comme les supermarchés et tu vois, je n'abandonne pas complètement. De temps en temps, je réactive. J'essaye de payer quelqu'un pour avoir du temps, même si je sais que c'est dur pour Marcelo. Mais je me dis... Il faut, il faut qu'ils sachent que la vie, c'est pas que moi. Il y a des gens qui peuvent le garder et ce n'est pas que moi. Il va s'en sortir et il va pas mourir parce que c'est pas moi. Sauf que lui, il a le sentiment que je l'abandonne. Il en joue avec ça. Il est très intelligent, il aime bien jouer. Il y a le fait qu'il se sente pas sécurisé quand il n'est pas dans un endroit qu'il connaît avec des gens qu'il connaît. Mais il aime bien en rajouter aussi après. C'est normal, c'est un enfant. Et le problème, c'est qu'il est désagréable, violent avec les baby-sitters. C'est ça le problème. C'est pas juste que : « non je suis pas d'accord et je vais pleurer ». Non, il donne des coups de poing et des coups de pieds, il casse les murs. Voilà donc c'est pour ça que j'ai arrêté. La dernière fois je m'étais dit : « Bon, je vais peut-être pas recommencer avant certain temps ». Parce que... parce qu'en gros, la baby-sitter, elle voulait plus revenir, parce qu'il est trop dur. Donc, il faut que ce soit des baby-sitters à l'aise avec ces difficultés.

S : Et pour finir, pourrais-tu me définir une journée type en quelques mots ? Si elle fatigante, épanouissante, rythmée...

A : Euh... [elle rit]. Très rythmée... Jamais ennuyante [elle rit]. Mais comme tout parent, je pense qu'il y a deux journées à la journée de travail et la journée à la maison. Mais pour moi, la journée de travail... ce que peut devenir fatigante c'est la journée à la maison et la journée de travail c'est la plus reposante. Je pense que c'est le contraire des gens qui n'ont pas d'enfants. Je pense que les gens qui n'ont pas d'enfants disent le contraire. Souvent, on s'amuse à dire : « ça y est, c'est la fin des vacances, on reprend le travail ». , En fait, c'est les vraies vacances qui commencent parce qu'on va au travail, on a notre rythme à nous qui nous

appartiennent qu'à nous. On ne dépend pas constamment quelqu'un qui dépend de nous en permanence quoi. Et à plus forte raison quand c'est quelqu'un qui a des difficultés quoi.

S : Et au niveau des arrangements, par exemple, au quotidien, tu aimerais qu'il y ait quelque chose qui change ou quelque chose qui ne change pas ?

A : Oui, bien sûr. J'aimerais que le père des enfants soit plus investi dans sa mission de père.

S : Et à quel moment sens-tu que c'est finie ta journée ?

A : À 3 heures du matin ? C'est l'heure où vraiment, tout est terminé dans ma tête, dans la maison... Non mais 1 heure du matin [elle rit]

S : Donc ça t'arrive de rester encore réveillée jusqu'à...

A : Ah je me couche jamais avant minuit, une heure du matin. Et je me lève à 6 heures et demie. Et souvent, entre les papiers, les rangements... Je regarde jamais de films, jamais. Je n'ai pas le temps de regarder. Je me mets pas devant la télé. Ça, voilà ! C'est quelque chose d'amélioration, de pouvoir regarder un film.

S : Et, aimerais-tu rajouter quelque chose ?

A : Ah si quand même, pour conclure. Parce que cet entretien, il est quand même comme tu vois, il est totalement... tu peux résumer tout, tout ce qui peut concerner l'organisation de mon foyer. C'est vraiment gouverné par les troubles du spectre autistique dont souffre

Marcelo. Et que, quand même, pour faire simple. Pour résumer, si c'était plus facilement diagnostiqué, plus tôt diagnostiqué, mieux pris en charge, peut-être que ça irait mieux pour plein de choses quoi. Il a été diagnostiqué très tardivement. Donc là, c'est plus par rapport à l'approche publique...l'approche médicale du syndrome... les médecins ne sont pas formés au diagnostic de l'autisme. C'est toujours, mais ça l'est encore un peu moins... mais ça a été une bataille véritable d'arriver à comprendre les difficultés dont il souffre et savoir comment on peut y répondre, comment on peut l'aider. La plus la politique publique générale liée à l'autisme. Et que même pour chercher des aides et tout ça, c'est un parcours du combattant. Même pour monter un dossier MDPH... j'y arrivais pas... je savais pas faire, j'ai mis un an peut-être à l'écrire ça. Ça fait un an qu'il aurait pu être reconnu handicapé. Oui, c'est ça. J'ai mis un an. Et Bruno [un autre enquêté qui travaille dans le même établissement qu'elle] en sait quelque chose puisqu'il fait partie de mes amis et il me stimulait, me motivait : « Allé, il faut que tu le fasses, mais tu perds du temps ! » J'ai perdu un an, mais je n'y arrivais pas. J'arrivais pas à trouver le temps... puisque j'y étais pas... pas forcément aidée je pense suffisamment... Après, là, on est en dehors de ton champ d'étude. Je pense mais... là moi pour ma problématique personnelle d'organisation de vie par rapport à l'autisme, il aurait fallu que j'ai quelqu'un qui m'aide à mes côtés à rédiger le dossier MDPH quoi. Compétent sur l'autisme. Mais je n'étais pas prête psychologiquement à le faire non plus. C'est aussi préparer les parents à accepter de faire la démarche.

S : Puisque pour Marcelo, tu as fait les dossiers toute seule...

A : Mais même non seulement toute seule, mais même ça, c'était une bataille parce que le père ne voulait pas que je fasse recours à la MDPH. Et là aussi le juge a tranché. C'est aussi pour ça que j'ai saisi le juge. Il m'a donné raison.

Annexe 7. Observation : retranscription des échanges avec Hanane

Hanane vient me récupérer à l'arrêt de bus tôt le matin (vers 8h00) dans la navette de l'école. Il est samedi. Reggaeton comme musique. Elle était en train de faire quelques courses d'appoint. On prend le chemin vers son appartement

S : Vous partez récupérer des élèves...

H : Oui, les élèves qui dorment là-bas pour emmener les élèves à Val d'Europe

S : Donc vous travaillez du lundi au...

H : Au dimanche

S : Donc vous travaillez à temps super plein

H : C'est ça, exactement. Et encore les vacances scolaires je travaille

S : Et ça fait longtemps que vous travaillez là?

H : À l'école?

S : Oui

H : Ça fait 4 ans. Avant j'étais éducatrice sportive sur Paris

S : Et qu'est-ce qui vous a fait changer...

H : J'adorais mais je faisais beaucoup d'heures mais j'étais pas bien payée et j'avais besoin de stabilité et d'un CDI.

S : Et là vous êtes en CDI

H : En CDI depuis l'année dernière, c'est plus mieux, c'est plus stable et plus sérieux

S : Et vous êtes mieux rémunérée aussi

H : Oui

[On arrive chez elle au parking. On descend de la navette et on monte à l'appartement. Son garçon est dans le salon en train de regarder la télévision. Elle s'apprête à ranger la cuisine. Elle reçoit un appel téléphonique. Elle échange par téléphone pendant environ 4 minutes. Elle échange autour d'un cadeau et un gâteau]

S : Vous êtes en train d'organiser un anniversaire?

H : Oui, c'est l'anniversaire du fils de ma meilleure amie, de l'une de mes meilleures amies du coup c'est moi qui gère le gâteau que je vais aller chercher tout à l'heure.

[Elle fait le rangement de la cuisine]

S : Comment vous appellerez cette tâche?

H : Mettre au frais

S : C'est un samedi habituel?

H : Non parce que généralement je suis au travail, je suis pas trop là, c'est mon mari qui gère les tâches... enfin quand il revient du travail. Si lui il peut pas, ça va être en semaine que je vais le faire, un lundi, ou si ma mère elle vient, c'est elle qui m'aidera.

S : D'habitude vous dormez au château?

H : Oui

S : Et votre mari il travaille en quoi?

H : Il est chauffeur poids lourds

S : Il travaille à temps plein?

H : Oui mais il fait que l'Île-de-France

S : Il fait les livraisons de marchandises...

H : De marchandises, ça peut être aussi des télévisions, d'ordinateurs... c'est un peu de tout. De la presse...

S : Vous avez une chambre à l'école

H : Oui et quand je suis ici c'est moi qui fait tout

S : Et à quels moments de la semaine ou de la journée vous êtes ici?

H : Honnêtement...

S : Vous ne passez pas trop de temps chez vous...

H : Non. À chaque fois il y a du travail, on m'appelle. Récupérer des navettes, récupérer des professeurs, des élèves.

S : Votre mère vous aide aussi à gérer...

H : Des fois quand elle vient chez moi, oui, elle m'aide

S : Elle habite dans le coin?

H : Elle habite pas très loin

S : Là on est où?

H : À Plessis-Trévisé

S : Votre mari ça lui arrive de travailler pendant la nuit?

H : Avant il faisait la nuit... En fait lui il commence à 3 heures du matin. Pareil il est comme moi au niveau horaires, il sait pas à quelle heure il finit. Il peut finir à midi comme à 14h00, comme à 15h00 ou des fois à 18h00. Ça dépend. Ça dépend du travail. Ça c'est la période de... là on est en décembre, du coup il y a beaucoup de travail

S : Des deux côtés?

H : Voilà

S : Et donc les enfants ils sont relativement autonomes

H : Voilà. Ils sont autonomes depuis le... CM1. Mon fils depuis le CM1. Ma fille depuis le CE2. Ils vont tous seuls à l'école. Ils mangent à la cantine et quand ils rentrent le soir il y a leur père, mon mari du coup il leur prépare à manger. Ou des fois on commande. Ça dépend

S : Donc le moment où vous êtes davantage présente à la maison c'est le week-end

H : C'est ça. Là mon fils est malade, il a une angine.

S : Il est parti chez le médecin?

H : Oui, hier

S : Vous vous absentez parfois pour pouvoir prendre en charge votre enfant malade?

H : Franchement c'est difficile... c'est difficile. Sauf si vraiment il y a truc grave, qu'il faut que je sois là, là je fais en sorte mais quand c'est des trucs comme ça c'est un peu compliqué... C'est un peu compliqué à l'organisation et moi je veux pas les mettre en difficulté déjà que c'est difficile déjà quand on est pratiquement tous là. Cette semaine c'était un peu très, très compliqué parce qu'il y avait beaucoup de chauffeurs absents. C'est compliqué cette semaine, très, très compliqué. Beaucoup d'absents, la grève... Toutes les semaines ne se ressemblent pas, tous les jours ne se ressemblent pas. C'est ça qui est bien dans ce travail en fait. Il y a pas de routine. C'est ça qui est bien. C'est chiant, c'est vrai, mais il y a pas de routine, du coup on s'ennuie pas. À chaque fois il y a des imprévus, à

chaque fois il y a des trucs. Du coup ça c'est bien. Je préfère ça à la routine. Même si des fois ça va m'énerver, ça va être chiant et tout, mais je préfère largement ça qu'à la routine. La routine t'as tout le temps la même chose

S : Vous arrivez à vous adapter aux imprévus...

H : Voilà, les imprévus je vais m'adapter, j'ai l'habitude. Mais j'essaye de gérer entre les enfants et le travail.

S : Et quels sont les imprévus que vous gérez le mieux? Ceux en lien avec le travail ou ceux en lien avec...

H : Les deux. Après c'est vrai que je suis épuisée mais... je me repose pas assez... La routine, c'est qu'elle est lourde. Il y en a qui aiment bien, le confort tout mais moi j'aime pas.

S : C'est ce qui vous fatiguez aussi de votre ancien travail ou pas du tout?

H : Mon ancien travail pareil, j'avais pas de routine. Un petit peu mais... mais si, c'est un peu la même chose. Je faisais tous les jours les mêmes trucs, les mêmes trajets.

S : Et avant votre ancien travail vous avez travaillé ailleurs?

H : J'étais dans l'animation. On travaillait ici dans les écoles, on travaillait dans un centre de loisirs en 78. J'étais beaucoup plus dans l'animation. Je dirigeais un centre de vacances

dans le sud à Saint Cyprien avec le CPA. Avant quand j'étais plus jeune je travaillais comme intérimaire, dans l'animation, la manutention...

S : La manutention de...

H : De cartons, de produits...

S : Vous avez des connaissances techniques, vous savez réparer...

H : Non pas réparer mais quand il fallait mettre les machines... je sais comment expliquer, c'est il y a longtemps

S : Et à l'anniversaire vous y allez...

H : Ma fille et moi. Mon fils il reste là pour éviter la contagion et mon mari il y ira après le travail

[On échange à propos de la fréquence des transports en commun dans le contexte de grève.]

H : Moi j'étais déjà dehors depuis 7 heures du matin...

S : Vous étiez en train de faire les courses...

H : Je suis allée acheter un truc pour le père de ma meilleure amie parce qu'il y a que un endroit où on peut acheter et du coup je suis allée lui prendre avec un ami qui a la carte Métro. Puis je suis partie leur faire leurs courses. J'ai fait quelques courses vite fait pour moi et après je suis passée à la boulangerie, du pain pour ce soir, j'ai pris le petit déj pour les enfants

S : C'est aussi l'anniversaire du père?

H : Non, non, c'est personnel. Par contre j'avais déjà pris... je l'avais déjà emmené avec moi comme il faisait un prêt pour sa préretraite, pour son travail, je l'ai emmené pour qu'il prenne ce dont il avait besoin

S : Et l'histoire du métro je n'ai pas bien compris...

H : C'est un magasin qui vend en gros pour les restaurateurs, les brasseries, les restaurants, par exemple le château, pour ceux qui ont généralement une restauration et qui achète là-bas

S : Et donc vous êtes allée pour l'anniversaire ou le château ou rien à voir...

H : Ah non rien à voir, le château c'est pas moi qui m'en occupe. Vraiment si je vais là-bas c'est personnel. Ça peut être pour moi, pour mon amie.

S : Et vous pensez commencer une activité de restauration en parallèle ou c'est juste personnel...

H : C'est juste personnel, juste un très bon ami qui travaille dans un restaurant, du coup, je vois avec lui, vu qu'on se connaît depuis des années et qu'il connaît les bons plans et tout

[Elle range la vaisselle dans le lave-vaisselle pour avoir de l'espace mais aussi car le lave-vaisselle ne marche plus. On s'apprête à sortir]

S : Là, vous allez travailler ?

H : Je vais chercher le gâteau.

S : Puis-je vous accompagner?

H : Oui, oui, il y a pas de problème. On va chercher le gâteau, puis faire les courses, puis je reviens. Après je vais travailler

S : Vous commencer à travailler vers quelle heure? *[Il est 8h40]*

H : 11 heures. Là je vais y aller pour midi et demie, 13 heures. Midi et demi vais récupérer mon autre meilleure amie. On va aller au Château. Après avec mon collègue on va emmener les élèves au centre commercial

S : Donc ce samedi ce n'est pas un samedi habituel dans le sens où...

H : Pour moi si parce que, généralement, quand je suis repos, le samedi quand je pense que je n'ai rien à faire, à chaque fois j'ai quelque chose. On m'appelle pour... par exemple ça peut être ma mère, elle aura besoin de quelque chose, ça peut être mes copines parce qu'elles ont une galère et tout, donc je vais les aider aussi.

S : Et là aujourd'hui vous avez un anniversaire...

H : L'anniversaire et au travail j'avais une galère avec les filles donc je jungle entre...

S : Il y a toujours quelque chose

H : Voilà

[On monte dans la navette]

H : Ils me la laissent le week-end parce que comme je fais beaucoup... je leur rend service et tout du coup en échange ils me la laissent. Comme j'ai ma voiture qui est en panne, ça m'arrange énormément. Bah là on va chercher le gâteau. Je vais à la boulangerie de la maman d'une élève de 4^{ème}.

S : Et elle vous fait un prix...

H : Oui

S : C'est pour ça que vous vous êtes proposée d'aller chercher le gâteau...

H : C'est ça. Comme moi je rends service à sa fille, en échange elle m'arrange quand j'ai besoin. C'est entre nous ça

S : Et comment vous lui rendez service à sa fille...

H : C'est en fait je l'emmène à l'équitation à 16h30 les mardis et les vendredis puisque sa maman elle travaille beaucoup et elle a toujours des problèmes personnels et pour éviter qu'elle vienne du côté de Disney jusqu'au ici, à chaque fois faire les allers-retours, moi je la soulage.

S : Vous la dépanner...

H : Voilà, je la dépanne, je la soulage. Comme ça, elle, elle peut travailler tranquille et puis moi je peux m'occuper de sa fille tranquillement. Moi ça me dérange pas de prendre sa fille, la déposer, parce qu'après j'enchaîne une navette, donc c'est pas contraignant pour moi alors que pour elle c'est compliqué

[On est sur l'autoroute]

H : Je suis en train de réfléchir si j'ai rien oublié

S : À la maison?

H : Oui

S : À faire ou...

H : Oui ça peut être à faire... des fois comme ça j'ai des trucs qui me...j'ai tellement de choses que des fois j'oublie si j'ai pas... Ah mais non, c'est bon

S : Est-ce que vos autres copines vous aident à garder vos enfants?

H : Oui

S : Vous vousentraidez...

H : Voilà, mois des fois je garde des fois son fils... par exemple là elle galère... je suis allée chercher son fils à l'école, je l'ai gardé. Moi je garde son fils. Des fois moi aussi quand mes enfants, il y a un problème ou quoi, pour les dépanner, aller chercher ou les garder... là hier ma fille voulait jouer avec son fils et elle est partie jouer. Non, mercredi.

S : Vous avez beaucoup de connexion...

H : Oui. Il y a pas qu'elle. Il y a une autre. Quand j'ai un problème, comme elle habite à côté, je peux l'appeler ou quoi et ils peuvent aller chez elle. Après c'est vrai que moi je les sollicite pas beaucoup parce que moi j'ai la chance d'avoir mon mari. Elles, elles sont mères célibataires donc c'est plus compliqué, donc c'est plus moi qui vais les aider. Quand je suis en galère, galère...

S : C'est là que vous les sollicitez...

H : Voilà. Généralement elles le font, elles s'arrangent, puis mes enfants ils sont grands. Pareil pour les enfants de cette amie-là, ils sont grands, mais pour l'autre, son fils il a trois ans. Quand elle a besoin, je suis là. On est là l'une pour l'autre.

[Il y a un embouteillage dans la 104 – nous sommes dans la Seine et Marne Nord pour récupérer le gâteau - et il appelle un collègue pour savoir s'il est lui dans la même situation]

S : Et vous ça vous fatigue pas de faire des trajets ou vous êtes habituée...

H : Ouais je suis habituée j'adore conduire. Après c'est vrai que je suis fatiguée avec les journées et tout mais quand c'est pour des gens que j'aime bien, je le fais [peu importe] la fatigue. Il faut profiter de la vie. Je dormirai quand je serai morte. Quand j'ai du temps que je peux dormir, je vais dormir, quand j'ai pas le temps, c'est pas grave. Je dormirai le soir. J'aime conduire, j'adore. J'adore les voitures

S : Vous savez les réparer?

H : Non, je connais des trucs de base. Mon mari oui

[On est près de Disney]

H : Avant je jouais au foot ici. J'ai arrêté il y a 3 ans parce que je n'avais plus de temps avec le travail

S : C'était pour le loisir?

H : Non, c'était en compétition

S : Vous avez joué aussi pendant que vous étiez au Château

H : Oui, après j'ai arrêté parce que j'arrivais plus... j'étais trop fatiguée. Je venais pas aux entraînements parce que je travaillais. Mais quand il fallait venir pour les matchs j'étais fatiguée en fait. Les semaines au travail et tout, on est épuisé... puis je fais pas les entraînements c'est encore pire parce qu'on se fatigue encore plus parce qu'on entraîne pas

S : Et les matchs c'était quand?

H : Les samedis.

S : Et vous avez joué avec des copines, des copains

H : Des copines à moi et j'ai joué au ici... il y a le seul club de France qui fait que féminin

S : Et c'est là que vous avez connu vos copines?

H : Non mes copines je les ai connus pareil au foot mais dans un autre club

S : Qui était mixte

H : Non, non entre filles. Au début on était adversaires, après on est devenues amies et après on jouait ensemble dans le même club

S : Donc elles jouent au foot aussi

H : Oui. Il y en a une qui a arrêté, elle s'est fait opérée du genou. J'ai arrêté parce que je suis fatiguée, avec le travail et tout je suis fatiguée

S : Le temps qui vous reste en dehors du travail vous passer un peu de temps avec vos amis...

H : Les enfants, les amis. J'essaye de passer du temps avec eux. C'est pas évident

[On arrive chez le boulanger pâtissier pour récupérer le gâteau. Nous sommes accueillis par la mère de l'élève dont parlais Hanane. Étant que je suis professeur d'espagnol à l'école, elle s'adresse à moi pour me demander pour sa fille. On prend le gâteau et on revient à la navette. On s'apprête à reprendre l'autoroute. Il est 9h36. On l'appelle pour lui demander ce qu'il est en du gâteau. Elle dit avoir pris un fraisier. Elle passera lui déposer le gâteau]

S : C'était votre copine?

H : Oui

S : C'était la mère de l'enfant?

H : Oui

Annexe 8. Notes de l'observation avec Hanane

Nous sommes dans la cuisine. Elle ouvre le lave-vaisselle pour prendre un bol. Elle met dedans des restes de spaghettis mangés la veille. Je lui demande comment elle désignerait cette tâche. Elle répond : « *mettre au frais* », « *garder les pattes pour plus tard* ». Elle met du papier plastique pour couvrir le bol. Elle met dans le réfrigérateur.

Elle range la vaisselle sèche (verres, planches à découper). Elle commence à nettoyer le plan de cuisine. Elle sort les produits nécessaires pour le faire.

Elle lave la vaisselle. Elle me dit que ce n'est pas un samedi habituel parce qu'elle travaille d'habitude : « *Je ne suis pas trop là* », « *C'est mon mari qui gère les tâches* ». S'il ne peut pas, c'est elle qui fait pendant la semaine ou sinon sa mère lorsqu'elle vient chez elle. Or, elle me dit que quand elle est chez elle, c'est elle qui fait tout. Elle ne saurait pas me dire quand est-ce qu'elle est davantage chez elle. Beaucoup d'imprévus dans son travail liés à la prise en charge des déplacements des professeurs et des élèves de l'école où elle travaille.

Beaucoup de vaisselle à laver (il me semble). Elle me raconte son vécu au travail pendant qu'elle s'en occupe ainsi que ce qu'elle faisait avant de travailler comme chauffeuse scolaire (animation dans écoles et centres de loisirs, manutention de cartons).

Elle vide l'évier qui se bouche avec les restes des plats lavés. Elle le vide dans la poubelle. À chaque fois qu'elle lave, elle met les assiettes dans le séchoir/étendoir du lave-vaisselle.

Elle se sert d'un tuyau qui rend plus « efficace » le travail de lavage de la vaisselle.

Elle nettoie le plan de cuisine. Elle passe l'éponge afin d'éliminer les gouttes d'eau. Son fils l'appelle pour lui demander pour les courses.

On va dans la salle de bain. Hanane ramasse le linge à laver et le met dans la machine qui se trouve dans la salle de bain. Elle fait le tri des vêtements à laver.

Références bibliographiques

LITTERATURE SCIENTIFIQUE

ACTION PUBLIQUE ET RAPPORTS SOCIAUX

- Avril, C., Cartier, M., & Siblot, Y. (2005). Les rapports aux services publics des usagers de milieux populaires : quels effets des réformes de modernisation ?, *Sociétés contemporaines*, 2 (58), 5-18.
- Fagnani, J. (2001). L'intégration progressive du modèle de « la mère qui travaille ». Trente ans de politique familiale en France, *Spirale*, 2 (18), 139-155.
- Fagnani, J. (2006). Activité professionnelle des mères et accueil de la petite enfance : enjeux sociaux, arbitrages politiques. In G. Neryand, *Familles et petite enfance. Mutations des savoirs et des pratiques*. (p. 133-145). Érès.
- Fraser, N. (1994). After the Family Wage: Gender Equity and the Welfare State. *Political Theory*, 4 (22), 591–618.
- Fraser, N. (2011). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. La Découverte.
- Fusulier, B., & Nicole-Drancourt, C. (2018). Tous contributifs ? Vers une société multiactive, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 76-93.
- Pérvier, H. (2015). Une lecture genrée de la Sécurité sociale, soixante-dix ans après sa fondation : quel bilan pour l'égalité des femmes et des hommes ?, *Informations sociales*, 2 (189), 107-114.
- Pérvier, H., & Verdugo, G. (2018). La stratégie de l'Union européenne pour promouvoir l'égalité professionnelle est-elle efficace ?, *Revue de l'OFCE*, 4 (158), 77-101.
- Perrin-Heredia, A. (2011). Faire les comptes : normes comptables, normes sociales. *Génèses*, 3 (84), 69-92.
- Perrin-Heredia, A. (2014). La gestion des comptes en milieux populaires : des catégories administratives désajustées par rapport aux pratiques, *Informations sociales*, 2 (182), 30-38.

- Perrin-Heredia, A. (2018). Chapitre 9. La gestion du budget : un pouvoir paradoxal pour des femmes de classes populaires. In A. Lambert, P. Dietrich-Ragon, & C. Bonvalet, *Le monde privé des femmes. Genre et habitat dans la société française*. (p. 193-212). Ined.
- Pothen, J. (2014). Le Comité national de soutien à la parentalité : ethnographie de l'élaboration d'une politique publique. In C. Martin, *Être un bon parent » : une injonction contemporaine*. (p. 109-136). Presses de l'EHESP.
- Ledoux, C. (2015). Dépenses fiscales et allègements de cotisations sociales pour les emplois domestiques : des instruments aveugles aux inégalités ? *Revue Française de Socio-Économie*, 1 (15), 261-281.
- Martin, C. (2001). Les politiques de prise en charge des personnes âgées dépendantes, *Travail, genre et sociétés*, 2 (6), 83-103.
- Martin, C. (2014). *« Être un bon parent » : une injonction contemporaine*. Presses de l'EHESP.
- Martin, J. (1998). Politique familiale et travail des mères de famille : perspective historique 1942-1982, *Population*, 6, 1119-1153.
- Nicolas, M. (2008). Prestation d'accueil du jeune enfant : quelques éléments d'appréciation des résultats de l'évaluation, *Informations sociales*, 6 (150), 118-126.
- Nicole-Drancourt, C. (2011). *Donner du sens aux réformes. De l'équation sociale fordiste à la nouvelle équation sociale : l'enjeu des réformes dans l'ordre du genre* [Mémoire présentée en vue de l'habilitation à diriger des recherches]. EHESS.
- Nicole-Drancourt, C. (2013). Activation de la protection sociale : un droit à revenu universel de type nouveau ?, *Mouvements*, 1 (73), 122-129.
- Nicole-Drancourt, C. (2015). Pour une reconnaissance du *care* dans des sociétés de pleine activité, *Revue des sciences sociales*, 52, 110-117.
- Labruyère, C. (1996). Professionnaliser les emplois familiaux. Un objectif affirmé, mais un processus encore à construire. *CEREQ Bref*, 125, 1-4.
- Sen, A. (2000). *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*. Éditions Odile Jacob.

Siblot, Y. (2006). *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*. Presses de Sciences Po.

Soriano, S. (2020). *Un avenir pour le service public. Un nouvel État face à la vague écologique, numérique, démocratique*. Éditions Odile Jacob.

Weber, F. (2014). Introduction. Le maintien à domicile : à quel prix ? In F. Weber, L. Trabut, & S. Billaud, *Le salaire de la confiance. L'aide à domicile aujourd'hui*. (p. 9-40). Éditions Rue d'Ulm.

CLASSES POPULAIRES

Amossé, T. (2015). « Portrait statistique des classes populaires contemporaines », *Savoir/Agir*, 4 (34), p. 13-20.

Amsellem-Mainguy, Y. (2021). *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural*. Presses de Sciences Po.

Collectif Rosa Bonheur. (2019). *La ville vue d'en bas. Travail et production de l'espace populaire*. Éditions Amsterdam.

Coquard, B. (2019). *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*. La Découverte.

Faure, S., & Gilbert, P. (2019). Chapitre IV. Des parcours résidentiels sous contraintes. Les classes populaires des cités HLM face à la rénovation urbaine. In S. Faure, & D. Thin, *S'en sortir malgré tout. Parcours en classes populaires*. (p. 89-107). La Dispute.

Masclet, O., Amossé, T., Bernard, L., Cartier, M., Lechien, M-H., Schwartz, O., & Siblot, Y. (2020). *Être comme tout le monde. Employées et ouvriers dans la France contemporaine*. Éditions Raisons d'agir.

Renahy, N. (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion, *Regards sociologiques*, 40, 9-26.

Schwartz, O. (2012). *Le monde privé des ouvriers*. Presses Universitaires de France.

Thin, D. (2019). Chapitre V. Quand le « collectif » fait « ressource ». Mobilisations de groupes d'habitantes et rapport aux institutions. In S. Faure, & D. Thin, *S'en sortir malgré tout. Parcours en classes populaires*. (p. 109-129). La Dispute.

Weber, F. (2009). *Le travail à-côté. Une ethnographie des perceptions*. Éditions de l'EHESS.

INEGALITES ET RAPPORTS SOCIAUX

Bessière, C., & Gollac, S. (2019). *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités sociales*. La Découverte.

Kergoat, D. (2012). *Se battre disent-elles...* La Dispute.

Lahire, B. (2019). *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*. Le Seuil.

Pfefferkorn, R. (2007). *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*. La Dispute.

MOUVEMENT DE LA GAUCHE REVOLUTIONNAIRE

Palieraki, E. (2013). Le Mouvement de la gauche révolutionnaire face au peuple. Acteurs politiques, acteurs sociaux dans le Chili des années 1960. In A. Lempérière, *Penser l'histoire de l'Amérique latine*. (p. 243-257). Éditions de la Sorbonne.

Vidaurrázaga, T. (2019). El No Lugar de la militancia femenina en el Movimiento de Izquierda Revolucionaria, MIR. In M. Loyola, A. Gálvez, & R. Álvarez, *Mujeres y Política en Chile : Siglos XIX y XX*. (p. 211-254). Ariadna Ediciones.

NOTION DE « RÉGIME » ET TRAVAUX

Bettio, F., & Plantenga, J. (2004). Comparing Care Regimes in Europe, *Feminist Economics*, 1 (10), 85-113.

- Esping-Andersen, G. (2007). *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. Presses Universitaires de France.
- Daly, M., & Lewis, J. (2000). The concept of social care and the analysis of contemporary welfare states, *British Journal of Sociology*, 2 (51), 281–298.
- Lewis, J. (1997), Gender and Welfare Regimes : Further Thoughts, *Social Politics : International Studies in Gender, State & Society*, 2 (4),160–177.
- Nicole-Drancourt, C. (2009). Un impensé des résistances à l'égalité entre les sexes : le régime temporel, *Temporalités*, 9, 1-24.
- Orloff, A. (1996). Gender and the Welfare State, *Annual Review of Sociology*, (22), 51–78.
- Orloff, A. (1997). Comment on Jane Lewis's "Gender and Welfare Regimes: Further Thoughts", *Social Politics : International Studies in Gender, State & Society*, 2 (4), 188–202.
- Sainsbury, D. (1996). *Gender, Equality and Welfare States*. Cambridge University Press.

REFORMES DES ADMINISTRATIONS

- Koubi, G. (2013). Services en ligne et droits sociaux, *Informations sociales*, 4 (178), 44-51.
- Algan, Y., Bacache-Beauvallet, M., & Perrot, A. (2016). Administration numérique, *Notes du conseil d'analyse économique*, 7 (34), 1-12.

REPRODUCTION ET SOCIETE : THEORIES, CONCEPTS ET DEBATS

Évolutions démographiques : enjeux et méthodes

- Arriagada, I. (2010). La crisis de cuidado en Chile, *Revista de Ciencias Sociales*, (27), 58-67.
- Durán, M. (2006). Dependientes y cuidadores: el desafío de los próximos años, *Revista del Ministerio del Trabajo y Asuntos Sociales: Revista del Ministerio de Trabajo e Inmigración*, 60, 57-74.

Ennuyer, B. (2007). 1962-2007 : regards sur les politiques du « maintien à domicile ». Et sur la notion de « libre choix » de son mode de vie, *Gérontologie et société*, 30 (123), 153-167.

Socio-économie de la production-reproduction de la vie

Agenjo, A. (2021). *Economía política feminista. Sostenibilidad de la vida y economía mundial*. Catarata.

Bhattacharya, T. (2020). Introduction : cartographier la théorie de la reproduction sociale. In T. Bhattacharya, *Avant 8 heures, après 17 heures. Capitalisme et reproduction sociale*. (p. 15-39) Blast.

Benería, L. (1979). Reproduction, production and the sexual division of labour, *Cambridge Journal of Economics*, 3 (3), 203–225.

Benería, L. (1999). La aparición de la economía feminista, *Historia Agraria*, 17, 59-61.

Bertaux, D. (1977). *Destins personnels et structure de classe*. Presses Universitaires de France.

Bertaux, D. (1992). Le contrôle de la production anthropomique comme enjeu de la modernité. *International Review of Sociology*, 1 (3), 35-50.

Bertaux, D. (2015). Le *care* comme partie émergée de la production de la vie, *Revue des sciences sociales*, (52), 118-128.

Brenner, J., & Laslett, B. (1991). Gender, Social Reproduction, and Women's Self Organization: Considering the US Welfare State, *Gender & Society*, 3 (5), 311-333.

Carrasco, C. (2001). La sostenibilidad de la vida humana: ¿Un asunto de mujeres ?, *Mientras Tanto*, 82, 43-70.

Carrasco, C. (2013). El cuidado como eje vertebrador de una nueva economía, *Cuadernos de relaciones laborales*, 1 (31), 39-56.

Carrasco, C. (2016). Sostenibilidad de la vida y ceguera patriarcal. Una reflexión necesaria, *Atlánticas: revista internacional de estudios feministas*, 1 (1), 34-57.

Carrasco, C. (2017). La economía feminista. Un recorrido a través del concepto de reproducción, *Ekonomiaz: Revista vasca de economía*, 91, 52-77.

- Carrasco, C., & Tello, E. (2013). Apuntes para una vida sostenible. In X. Montagut, C. Murias, & L. Vega, *Tejiendo alianzas para una vida sostenible. Consumo crítico, feminismo y soberanía alimentaria*. (p. 11-44). Xarxa de Consum Solidari & Marcha Mundial de las Mujeres.
- Engels, F. (2012). *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*. Le temps des cerises.
- Fraser, N. (2020). Crise du *care* ? Paradoxes socio-reproductifs du capitalisme contemporain. In T. Bhattacharya, *Avant 8 heures, après 17 heures. Capitalisme et reproduction sociale*. (p. 41-65) Blast.
- Fusulier, B., & Nicole-Drancourt, C. (2015). Retour sur l'impossible conciliation Travail/Famille, *Revue Intervention économiques*, 53, 1-12.
- Gálvez, L. (2016). La economía y los trabajos de cuidados. In L. Gálvez, *La economía de los cuidados*. (p. 9-73). Deculturas Ediciones.
- Gardiner, J. (2003). Los padres fundadores. In C. Carrasco, *Mujeres y economía. Nuevas perspectivas para viejos y nuevos problemas*. (p. 59-90). Icaria editorial.
- Hartmann, H. (1979). The Unhappy Marriage of Marxism and Feminism: Towards a more Progressive Union, *Capital & Class*, 2 (3), 1-33.
- Humphries, J., & Rubery, J. (1984). The reconstitution of the supply side of the labour market : the relative autonomy of social reproduction, *Cambridge Journal of Economics*, 4 (8), 331-346.
- Kruzynski, A. (2017). De l'écologie sociale aux économies de la communauté : Pour un autre vivre-ensemble. In Collectif, *Faire partie du monde : réflexions écoféministes*. (p. 53-73). Les éditions du remue-ménage.
- López, S., & Pérez, A. (2011). *Desigualdades a flor de piel: cadenas globales de cuidados. Concreciones en el empleo de hogar y políticas públicas*. ONU Mujeres.
- Paris, M. (2020). *Nous qui versons la vie goutte à goutte. Féminismes, économie reproductive et pouvoir colonial à La Réunion*. Éditions Dalloz.
- Pérez, A. (2014). *Subversión feminista de la economía. Sobre el conflicto capital-vida*. Traficantes de sueños.

- Picchio, A. (2011 [1981]). La reproducción social y la estructura básica del mercado laboral. In C. Carrasco, C. Borderías, & T. Torns, *El trabajo de cuidados. Historia, teoría y políticas*. (p. 122-144). Catarata.
- Picchio, A. (2003 [1996]). Visibilidad analítica y política del trabajo de reproducción social. In C. Carrasco, *Mujeres y economía. Nuevas perspectivas para viejos y nuevos problemas*. (p. 201-242). Icaria editorial.
- Picchio, A. (2001). Un enfoque macroeconómico « ampliado » de las condiciones de vida. In C. Carrasco, *Tiempos, trabajos y género*. (p. 15-40). Publicacions de la Universitat de Barcelona.
- Power, M. (2004). Social Provisioning as a Starting Point for Feminist Economics, *Feminist Economics*, 3 (10), 3-19.
- Pruvost, G. (2021). *Quotidien politique. Féminisme, écologie, subsistance*. La Découverte.
- Sánchez, M. (2015). De la reproducción económica a la sostenibilidad de la vida: la ruptura política de la economía feminista, *Revista de Economía Crítica*, 19, 58-76.
- Verschuur, C. (2013). Reproduction sociale et care comme échange económico-affectif. L'articulation des rapports sociaux dans l'économie domestique et globalisée. In C. Verschuur, & C. Catarino, *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, Genève. (p. 23-38). L'Harmattan.

Le travail de cuidados : histoire et approches

- Anderson, J. (2020). Cuidados multiculturales. In K. Batthyány. *Miradas latinoamericanas a los cuidados*. (p. 471-503). CLACSO et Siglo XXI Editores.
- Carrasco, C. (2006). La paradoja del cuidado : necesario pero invisible, *Revista de Economía Crítica*, 5, 39-64.
- Carrasco, C., Borderías, C., & Torns, T. (2011). Introducción. El trabajo de cuidados : antecedentes históricos y debates actuales. In C. Carrasco, C. Boderías, & T. Torns, *El trabajo de cuidados. Historia, teoría y políticas*. (p. 13-95). Catarata.
- Durán, M. (2018). *La riqueza invisible del cuidado*. Universitat de València.

Le travail du care : débats et travaux

- Dorlin, E. (2018). *Sexe, genre et sexualités*. Presses Universitaires de France.
- Gilligan, C. (2003 [1982]). *In a Different Voice. Psychological Theory and Women's Development*. Harvard University Press.
- Hirata, H. (2021). *Le care, théories et pratiques*. La Dispute.
- Jany-Catrice, F., & Nicole-Drancourt, C. (2008). Le statut du *care* dans les sociétés capitalistes. Introduction, *Revue Française de Socio-Économie*, 2 (2), 7-11.
- Mackenzie, R. (2015). Sexbots : nos prochains partenaires, *Multitudes*, 1 (58), 192-198.
- Molinier, P. (2020). *Le travail du care*. La Dispute.
- Thomas, C. (1993). De-constructing concepts of care, *Sociology*, 4 (27), 649-669.
- Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*. La Découverte.

Travail domestique : histoire, débats et travaux

- Allègre, G., Bart, V., Castell, L., Lippmann, Q., & Martin, H. (2015). Travail domestique : les couples mono-actifs en font-ils vraiment plus ?, *Économie et Statistique*, 478-480, 189-208.
- Benería, L. (2005). El debate inconcluso sobre el trabajo no remunerado. In D. Rodríguez, & J. Cooper, *El debate sobre el trabajo doméstico. Antología*. (p. 53-89). UNAM.
- Bourgeois, F., Brener, J., Chabaud, D., Cot, A., Fougeyrollas, D., et al. (1978). Travail domestique et famille du capitalisme, *Critiques de l'économie politique*, 3, 3-23.
- Chadeau, A., & Fouquet, A. (1981). Peut-on mesurer le travail domestique ?, *Économie et Statistique*, 136, 29-42.
- Champagne C., Pailhé A. & Solaz A. (2015). Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ?, *Économie et statistique*, 478-480, 209-242.
- Cresson, G. (1995). *Le travail domestique de santé*. L'Harmattan.

- Cresson, G. (2006). La production familiale de soins et de santé. La prise en compte tardive et inachevée d'une participation essentielle, *Recherches familiales*, 1 (3), 6-15.
- Dalla Costa, M. (2009 [1972]). Poder femenino y subversión social. In M. Dalla Costa, *Dinero, perlas y flores en la reproducción feminista*, (p. 21-52), Akal.
- Dalla Costa, M. (2009 [1974]). Intervención I. Una huelga general. In M. Dalla Costa, *Dinero, perlas y flores en la reproducción feminista*, (p. 53-55), Akal.
- Dalla Costa, M. (2009 [1977]). Reproducción y emigración. In M. Dalla Costa, *Dinero, perlas y flores en la reproducción feminista*, (p. 57-97), Akal.
- Dalla Costa, M. (2009 [1982]). Trayectorias femeninas y política de reproducción de la fuerza de trabajo en la década de 1970. In M. Dalla Costa, *Dinero, perlas y flores en la reproducción feminista*, (p. 111-133), Akal.
- Delaunay, Q. (2003a). *La machine à laver en France. Un objet technique qui parle des femmes*. L'Harmattan.
- Delaunay, Q. (2003b). *Société industrielle et travail domestique. L'électroménager en France (XIXe-XXe siècle)*. L'Harmattan.
- Delphy, C. (2013). *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*. Éditions Syllepse.
- Domínguez, M. (2020). Lecciones aprendidas en la medición de los tiempos de cuidados. In K. Batthyány. *Miradas latinoamericanas a los cuidados*. (p. 63-92). Siglo XXI Editores.
- Favrot-Laurens, G. (1996). Soins familiaux ou soins professionnels ? La construction des catégories dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. In J-C. Kaufmann, *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, (p. 213-232). Presses Universitaires de Rennes.
- Federici, S. (2016). Introduction. In S. Federici, *Point zéro : propagation de la révolution. Travail ménager, reproduction sociale, combat féministe*. (p.13-24). Éditions iXe.
- Federici, S. (2018). *El patriarcado del salario. Críticas feministas al marxismo*. Traficantes de sueños.
- Fortunati, L. (2019). *El arcano de la reproducción. Amas de casa, prostitutas, obreros y capital*. Traficantes de sueños.

- Fouquet, A., & Haicault, M. (1992). *Production domestique des acteurs sociaux. Apprentissage des temps sociaux liés à l'école*. Rapport de recherche, INSEE, LEST.
- Fouquet, A. (2001). Chapitre 5. Le travail domestique : du travail invisible au « gisement » d'emplois. In J. Laufer, *Masculin-Féminin questions pour les sciences de l'homme*. (p. 99-127). Presses Universitaires de France.
- Guillaumin, C. (2016). *Sexe, race et pratique du pouvoir*. L'idée de nature. Éditions iXe.
- hooks, b. (2017). *De la marge au centre. Théorie féministe*. Cambourakis.
- Jany-Catrice, F., & Méda, D. (2011). Femmes et richesse : au-delà du PIB, *Travail, genre et sociétés*, 2 (26), 147-171.
- Kaufmann, J-C. (1997). *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*. Editions Nathan.
- Lalanne, M., & Lapeyre, N. (2009). L'engagement écologique au quotidien a-t-il un genre ?, *Recherches féministes*, 1 (22), 47-68.
- Lemel, Y. (1996). La rareté relative des aides à la production domestique. In J-C. Kaufmann, *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, (p. 39-54). Presses Universitaires de Rennes.
- Mespoulet, M. (2015). Travail domestique et construction du socialisme en URSS d'après les enquêtes de budget-temps, *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 1 (41), 21-40.
- Mies, M. (2019). *Patriarcado y acumulación a escala mundial*. Traficantes de sueños.
- Molyneux, M. (2005). Más allá del debate sobre el trabajo doméstico. In D. Rodríguez, & J. Cooper, *El debate sobre el trabajo doméstico. Antología*. (p. 13-51). UNAM.
- Mounir, H. (2013). *Entre ici et là-bas. Le pouvoir des femmes dans les familles maghrébines*. Presses Universitaires de Rennes.
- Ponthieux, S. (2015). Introduction. Les enquêtes *Emploi du temps* : une source majeure pour l'étude des inégalités sociales et de genre, *Économie et statistique*, 478-480, 59-77.
- Schwartz, R. (1976). The « Industrial Revolution » in the Home : Household Technology and Social Change in the 20th Century, *Technology and Culture*, 1 (17), 1-23.
- Secombe, W. (2005). El trabajo de la ma de casa en el capitalismo. In D. Rodríguez, & J. Cooper, *El debate sobre el trabajo doméstico. Antología*. (p. 175-207). UNAM.

Toupin, L. (2014). *Le salaire au travail ménager*. Les éditions du remue-ménage.

FAMILLES : RELATIONS SOCIALES ET ECONOMIE

Collectif d'Analyse des Familles en Confinement. (2021). *Familles confinées. Le cours anormal des choses*. Éditions du Croquant.

Carbonnier, C., & Morel, N. (2018). *Le retour des domestiques*. Le Seuil.

Cottureau, A., & Mohatar, M. (2012). *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*. Editions Bouchène.

Déchaux, J-H. (1994). Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? *Sociétés contemporaines*, 1 (17), 75-90.

Déchaux, J-H. (1995). Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets. In J-C. Kaufmann, *Faire ou faire-faire ?*, (p. 39-54). Presses Universitaires de Rennes.

Delcroix, C. (2013). *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*. Éditions Payot & Rivages,

Delpierre, A. (2021). Des femmes si privilégiées ? La fatigue d'être servie par des domestiques, *Travail, genre et sociétés*, 2 (46), 115-131.

Destremau, B. (2021). *Vieillir sous la révolution cubaine. Une ethnographie*. Éditions de l'Institut des hautes études de l'Amérique latine.

Devetter, F-X., Jany-Catrice, F., & Ribault, T. (2015). *Les services à la personne*. La Découverte.

Haicault, M. (1996). La tertiarisation des activités parascolaires. In J-C. Kaufmann, *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, (p. 109-121). Presses Universitaires de Rennes.

Hochschild, A. (2011). *La mercantilización de la vida íntima. Apuntes de la casa y el trabajo*. Katz Editores.

Lesnard, L. (2009). *La famille désarticulée. Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*, Presses Universitaires de France.

Pitrou, A. (1992). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?* Privat.

TEXTES SOCIOLOGIQUES GENERAUX

Beck, U. (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Aubier.

TRAVAIL ET GENRE DU TRAVAIL

Battagliola, F. (2008). *Histoire du travail des femmes*. La Découverte.

Barrère-Maurisson, M-A. (2003). *Travail, famille : le nouveau contrat*. Gallimard.

Carrasco, C. (2007). Les coûts invisibles des soins et du travail des femmes, *Nouvelles Questions Féministes*, 2 (26), 30-44.

Carrasco, C. (2009). Tiempos y trabajos desde la experiencia femenina, *Papeles de relaciones ecosociales y cambio global*, 108, 45-54.

Cartier, M., Letrait, M., & Sorin, M. (2018). Travail domestique : des classes populaires conservatrices ?, *Travail, genre et sociétés*, 1 (39), 63-81.

Collectif. (1984). *Le sexe du travail, structures familiales et système productif*. Presses Universitaire de Grenoble.

Commaille, J. (1992). *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*. La Découverte.

Daune-Richard, A-M. (2004). Les femmes et la société salariale : France, Royaume-Uni, Suède, *Travail et Emploi*, 100, 65-77.

Dussuet, A. (1997). *Logiques domestiques. Essai sur les représentations du travail domestique chez les femmes actives de milieu populaire*. L'Harmattan.

Gallot, F. (2015). *En découdre. Comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*. La Découverte.

Haicault, M. (1984). La gestion ordinaire de la vie en deux, *Sociologie du travail*, 3 (26), 268-277.

Haicault, M. (2020). La charge mentale. Histoire d'une notion charnière (1976-2020). [en ligne].
URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02881589/document>

- Huet, M. (1982). La progression de l'activité féminine est-elle irréversible ?, *Économie et Statistique*, (145), 3-17.
- Jacquemart, A. (2014). « J'ai une femme exceptionnelle ». Carrières des hommes hauts fonctionnaires et arrangements conjugaux. *Connaissance de l'emploi*, 114, 1-4.
- Kanter, R. (1977). *Men and women of the corporation*. Basic Books.
- Kergoat, D. (2012 [1984]). Les femmes et le travail à temps partiel. Une relation multiforme et complexe au temps travaillé. In D. Kergoat, *Se battre disent-elles...* (p. 145-180). La Dispute.
- Lallement, M. (2007). *Le travail. Une sociologie contemporaine*. Gallimard.
- Lambert, A., Cayouette-Rembrière, J., Guéraud, E., Le Roux, G., Bonvalet, C., Girard, V., Langlois, L. (2020). Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de covid-19 a changé pour les Français, *Population et Sociétés*, 579, 1-4.
- Leacock, E. (2014). Le genre dans les sociétés égalitaires, *Revue Période* [en ligne].
- Letablier, M-T., & Nicole-Drancourt, C. (2007). Le salariat féminin et le modèle de l'intermittence. In F. Vatin, *Le salariat : histoire, théorie et formes*. (p. 243-260). La Dispute.
- Maruani, M., & Meron, M. (2012). *Un siècle de travail des femmes en France. 1901-2011*. La Découverte.
- Périvier, H., & Silvera, R. (2010), Maudite conciliation, *Travail, genre et sociétés*, 24 (2), 25-27.
- Revillard, A. (2007), *La cause des femmes au ministère du Travail : Le Comité du travail féminin (1965-1984)*, Rapport final.
- Villermé, L-R. (1989). *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et soie*, Études et documentation internation.
- Wikander, U. (2016). *De criada a empleada. Poder, sexo y división del trabajo (1789-1950)*. Siglo XXI de España Editores.

VIE QUOTIDIENNE

Desjeux, D., Berthier, C., Jarrafoux, S., Orhant, I., & Taponier, S. (1996). *Anthropologie de l'électricité. Les objets électriques dans la vie quotidienne en France*. L'Harmattan.

Gras, A., et al. (1992). *Sociologie des techniques de la vie quotidienne*. L'Harmattan.

Haicault, M. (2000). *L'Expérience sociale du quotidien. Corps, espace, temps*. Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Perrot, M. (2009). *Faire ses courses*. Stock.

Wajcman, J. (2017). *Esclavos del tiempo. Vidas aceleradas en la era del capitalismo digital*. Paidós.

SOURCES STATISTIQUES

Caisse Nationale des Allocations Familiales. (2016). *Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité*. Cnaf [en ligne], (Consulté le 12 juillet 2021). URL : <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel%20-%20Parentalité.pdf>

Dares Analyses. (2012). *Les services à la personne en 2010 : stabilité de l'activité globale, après le ralentissement de 2008-2009*. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Dares Analyses (2014). *Les services à la personne. Qui y recourt ? Et à quel coût ?* Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Insee. (1988). *Biens durables : la modernisation des foyers*. Institut national de la statistique et des études économiques.

Insee. (2020a). *Pyramide des âges interactive*. Institut national de la statistique et des études économiques [en ligne], (Consulté le 12 juillet 2021). URL: <https://www.insee.fr/fr/outil- interactif/5014911/pyramide.htm>

Insee. (2020b). *France, portrait social. Édition 2020*. Institut national de la statistique et des études économiques.

- Insee Focus. (2019). *Femmes et hommes sur le marché du travail : des écarts moins marqués en début de vie active*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Insee Focus. (2020). *Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Insee Première. (1990). *Activités domestiques : faire, acheter, faire faire ou ne pas faire ?* Institut national de la statistique et des études économiques.
- Insee Première. (1994). *Les Français dépensent davantage pour leurs repas à l'extérieur*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Insee Première. (2012). *Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Insee Première. (2015). *Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Insee Première. (2020a). *Être parent : des cadres aux ouvrières, plus de conséquences sur l'emploi des femmes*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Insee Première. (2020b). *Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Insee Références. (2018). *6.2 Équipement des ménages. Édition 2018*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Insee Références. (2020a). *Tableaux de l'économie française. Édition 2020*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Insee Références. (2020b). *Emploi, chômage, revenus du travail. Édition 2020*. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, Institut national de la statistique et des études économiques.

RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS

- Assemblée nationale. (2005). *Projet de loi relatif au développement des services à la personne et à diverses mesures en faveur de la cohésion sociale*. [en ligne], (Consulté le 21 octobre 2021). URL : <https://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/projets/pl2348.pdf>
- Haut conseil de la famille. (2016). *Les politiques du soutien à la parentalité*. [en ligne], (Consulté le 21 octobre 2021). URL : https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/2016_10_03_Notes_parentalite.pdf
- Inspection générale des affaires sociales. (2013). *Évaluation de la politique de soutien à la parentalité (MAP - volet 1)*. [en ligne], (Consulté le 21 octobre 2021). URL : https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2013-015P_-_TOME_I_DEF.pdf
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. (2020). *Bulletin officiel n°19 du 7 mai 2020*. [en ligne], (Consulté le 7 juin 2021). URL : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo19/MENE2011220C.htm>
- Ministère des Solidarités et de la Santé. (2018). *Dessine-moi un parent. Stratégie nationale de soutien à la parentalité (2018-2022)*. [en ligne], (Consulté le 21 octobre 2021). URL : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702_-_dp_-_strategie_nationale_2018-2022vf.pdf
- Ministère du Travail. (2020). *Dispositif exceptionnel d'activité partielle. Précisions sur les évolutions procédurales et questions-réponses*. [en ligne], (Consulté le 21 octobre 2021). URL : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-doc-precisions-activite-partielle.pdf>

LITTERATURE JOURNALISTIQUE ET MEDIATIQUE

- Bassets, M. (2020). Alain Touraine, sociólogo: “Esta crisis va a empujar hacia arriba a los cuidadores”, *El País* [en ligne], 28 mars 2020 (Consulté le 11 octobre 2021). URL : <https://elpais.com/ideas/2020-03-28/alain-touraine-esta-crisis-va-a-empujar-hacia-arriba-a-los-cuidadores.html>
- Biland-Curinier, E. (2020). Télétravail et travail domestique : nos vies confinées sont inégalitaires, *Mediapart* [en ligne], 20 mars 2020 (Consulté le 22 mars 2020). URL :

<https://blogs.mediapart.fr/ebiland/blog/200320/teletravail-et-travail-domestique-nos-vies-confinees-sont-inegalitaires>

Delahaye, J-P. (2020). Le confinement, une catastrophe pour les enfants pauvres, *Libération* [en ligne], 1er avril 2020 (Consulté le 3 avril 2020). URL : https://www.liberation.fr/debats/2020/04/01/le-confinement-une-catastrophe-pour-les-enfants-pauvres_1783813/?redirected=1

Lavaine, M. (2020). Les lois du marché sont politiques, *Libération* [en ligne], 15 avril 2020 (Consulté le 18 avril 2020). URL : https://www.liberation.fr/debats/2020/04/15/les-lois-du-marche-sont-politiques_1785349/

Legrand, M. (2020). Champigny offre des colis alimentaires pendant la crise du coronavirus, *Le Parisien*, [en ligne], 20 avril 2020 (Consulté le 3 mai 2021). URL : <https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/champigny-offre-des-colis-alimentaires-pendant-la-crise-du-coronavirus-20-04-2020-8302725.php>

Peugny, C. (2010). Le "care" ou comment accorder une place à la hauteur de leur importance aux "pourvoyeurs de soin"?, *Alternatives Économiques* [en ligne], 17 mai 2010 (Consulté le 28 mars 2020). URL : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/peugny/2010/05/17/le-care-ou-comment-accorder-une-place-a-la-hauteur-de-leur-importance-aux-pourvoyeurs-de-soin>

SITES WEB CONSULTÉS

Assemblée nationale. URL : <https://www.assemblee-nationale.fr>

Banque des territoires. URL : <https://www.banquedesterritoires.fr>

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. URL : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>

Institut national d'études démographiques. URL : <https://www.ined.fr/>

Institut national de la statistique et des études économiques. URL : <https://www.insee.fr/>

Ministère des Solidarités et de la Santé. URL : <https://solidarites-sante.gouv.fr>

Service Pajemploi. URL : <https://www.pajemploi.urssaf.fr/>

Service-Public.fr. URL : <https://www.service-public.fr>

Vie Publique. URL : <https://www.vie-publique.fr>

Sebastián PIZARRO ERAZO

Le régime de reproduction français à l'épreuve du principe d'égalité : la face cachée de l'iceberg

Résumé

La production que nous tenons encore pour « première », à savoir la production des choses, cache un immense ensemble d'activités liées à la production *anthroponomique*, à savoir la production de la vie. Notre question de recherche part de constats paradoxaux : la réorganisation profonde des modes de vie et de travail liée au développement des sociétés salariales modernes aboutit aujourd'hui à une grande sophistication du contenu des activités anthroponomiques et de sa prise en charge qui évolue de la norme du « faire soi-même » vers celle du « faire-faire » ; cela dit, en dépit du processus sans précédent de socialisation de ces activités et du développement de mesures pensées comme « universelles » et « *women friendly* » encourageant au partage des tâches entre hommes et femmes, on constate à la fois la persistance d'un « reste à faire » considérable dans les familles et d'une division sexuée et très inégalitaire des tâches où les femmes et les mères sont les grandes perdantes. Pour questionner ces paradoxes, nous faisons appel à la notion de régime de reproduction, un outil théorique que nous avons construit pour rendre compte de l'organisation historiquement située des modes de prise en charge de la production anthroponomique. Par ailleurs, l'observation a ciblé trois politiques-phare du « faire-faire » du régime de production contemporain (les politiques socio-fiscales d'incitation pour l'emploi familial, la Prestation d'accueil du jeune enfant, la Stratégie nationale de soutien à la parentalité). Il ressort de l'analyse que dans le contexte du régime de reproduction qui demeure adossé au référentiel des sociétés salariales de première modernité, ces trois politiques publiques vont, une fois saisies par les pratiques sociales, secréter des mécanismes inégalitaires qui vont reproduire et creuser les inégalités de classe, genre et de culture dans la double capacité à se faire accompagner dans la prise en charge du « reste à faire » et à tenir et développer des engagements sociaux pluriels.

Régime ; Reproduction ; Politiques publiques ; Genre ; Classe sociale ; Identités culturelles ; Travail domestique ; Conciliation Travail/Faïlle

Résumé en anglais

The production that we still consider “primary”, namely the production of things, hides an immense set of activities linked to anthroponomic production, namely the production of life. Our research question starts from paradoxical observations: the profound reorganization of lifestyles and work patterns linked to the development of modern wage societies has led today to a great sophistication of the content of anthroponomic activities and its management, which is evolving from the norm of “*faire soi-même*” to that of “*faire-faire*”; that said, despite the

unprecedented process of socialization of these activities and the development measures thought to be “universal” and “women friendly” encouraging the sharing of tasks between men and women, we note the persistence of both a considerable “rest to do” in families and a gendered and highly unequal division of tasks in which women and mothers are the big losers. To question these paradoxes, we have used the notion of reproduction regime, a theoretical tool that we have constructed to account for the historically situated organization of the modes of taking charge of anthroponomic production. In addition, the observation targeted three key policies of the “*faire-faire*” of the contemporary reproduction regime (the socio-fiscal incentive policies for family employment, the Childcare Benefit, the National Parenthood Support Strategy). It emerges from the analysis that within the context of the reproduction regime, which remains based on the referential of the wage societies of early modernity, these three public policies will, once they are grasped by social practices, produce unequal mechanisms that will reproduce and deepen class, gender and cultural inequalities in the double capacity to be supported in taking care of the “rest to do” and in keeping and developing plural social commitments.

Regime; Reproduction; Public policies; Gender; Social class; cultural identities; Domestic work; Work/Family reconciliation